L'ENSEIGNEMENT EN 1878

« Parmi nous et de nos jours, le ministère de l'instruction publique est, de tous les départemens ministériels, le plus populaire, celui auquel le public porte le plus de bienveillance et d'espérance. Bon symptôme dans un temps où les hommes ne sont, dit-on, préoccupés que de leurs intérêts matériels et actuels! » Combien ces lignes, qu'écrivait en 1860 M. Guizot dans ses *Mémoires*, sont encore plus vraies en 1878! Jamais la nation n'a attaché sur ses écoles de toute sorte un regard de plus sincère et de plus anxieuse sollicitude. Elle en attend la réparation des fautes et des malheurs du passé. Dans nos chambres, qui autrefois trouvaient de l'argent pour tout, excepté pour l'instruction, les mains ont l'air de s'ouvrir d'elles-mêmes dès que les écoles sont en cause. Chose admirable! ce mouvement dure depuis sept ans, et les plus graves complications politiques, qui par moment l'ont suspendu, n'ont pas eu le pouvoir de l'arrêter.

Nous voulons, dans les pages qui suivent, examiner quelques-unes des questions qui préoccupent l'opinion. Des actes et des documens nouveaux sont pour nous une occasion de revenir sur ce sujet. Nous parcourrons les trois degrés de l'enseignement: primaire, secondaire, supérieur, nous arrêtant seulement aux points les plus importans, et proposant nos vues, moins pour donner des solutions que pour appeler et maintenir l'attention des hommes compétens sur ces grands intérêts.

I.

L'instruction primaire est la partie où se porte aujourd'hui l'effort principal. Pour celui qui a longtemps rêvé et souhaité le bien qui ne venait pas, c'est un sentiment nouveau de voir tout à coup le mouvement se prononcer et le progrès s'effectuer de divers côtés à la fois. Le navire, toujours ballotté, toujours rejeté à la côte par les vents contraires, enfin met à la voile; il ne reste qu'à lui souhaiter un heureux voyage. Cependant plus d'une grande question est encore en suspens. La première est celle de l'enseignement obligatoire. On a quelquefois reproché à la France d'être une nation impatiente qui veut recueillir avant d'avoir labouré et semé, qui ne se donne pas le temps de préparer les moyens par lesquels s'exécutent et réussissent les grandes entreprises. Sans vouloir examiner si ce reproche est fondé en général, nous croyons que sur ce point particulier personne ne l'adressera à la France. Non-seulement l'opinion est préparée depuis longtemps, mais avant de proclamer l'obligation, qui, en d'autres pays, n'a pas eu à subir un si long stage, toutes les mesures préliminaires qu'on pouvait désirer ont été prises : on a mis des fonds à la disposition des communes pour construire et pour multiplier les bâtimens scolaires; la gratuité est de droit pour les familles indigentes; l'institution de la caisse des écoles dispense les parens pauvres des menus frais nécessités par l'école. Enfin le corps des inspecteurs primaires, qui existe depuis quarante ans, est un personnel tout trouvé pour tenir la main à l'exécution de la loi : le nerf de l'obligation, il ne faut pas l'oublier, est dans la constatation régulière et dans la punition certaine des absences.

Sur ce chapitre des punitions infligées aux parens, il faut s'attendre à rencontrer dans nos assemblées les mêmes scrupules qui se sont fait jour à chaque progrès de l'instruction, et qu'ont souvent éveillés des innovations qui aujourd'hui paraissent toutes simples. Ainsi personne ne s'étonne de voir les instituteurs toucher leurs appointemens en la même forme que tous les autres fonctionnaires. Ce fut pourtant un point qui, lors de la discussion de la loi de 1833 dans la chambre des députés, souleva des objections. M. Dupin aîné quitta son fauteuil de président pour faire part à l'assemblée de ses craintes. Il connaissait les mœurs du pays : payer le maître d'école par l'intermédiaire du percepteur, cela ferait haïr l'instituteur et déserter l'école. « Qu'arrive-t-il le plus souvent dans les campagnes? C'est qu'on n'a pas la facilité de payer en argent l'instituteur primaire, et que l'on convient, à prix défendu, qu'on

lui donnera un boisseau de blé après la récolte, une journée de travail dans son jardin ou dans son champ. Vous voyez combien la monnaie se multiplie de cette manière. Tel homme n'enverra pas son fils à l'école s'il faut qu'il paie vingt sous par mois, qui l'enverra s'il est convenu de donner des œufs, une poule, du grain. Voilà les mœurs du pays, les mœurs que j'aime à étudier pendant plusieurs mois de l'année... Il s'élèvera des haines contre le maître, si des parens sont saisis... Je ne veux que quatre ou cinq saisies pour que le maître soit l'homme le plus odieux de la commune. »

A ce tableau présenté avec vivacité un député répondit qu'il avait vu aussi un grand nombre de maîtres d'école de campagne, qu'on ne leur donnait ni poules, ni œufs, qu'on ne leur donnait rien du tout. De leur côté, M. Guizot, M. Dubois, protestèrent au nom de la dignité de l'enseignement. Ils invoquèrent la pratique des autres nations : celle de l'Écosse, de la Hollande, de l'Allemagne, de tous les pays où l'instruction primaire est devenue universelle. Il faut s'attendre à des débats analogues quand viendra la discussion de l'obligation; cette fois encore on pourra attester l'expérience des autres contrées pour prouver que l'instruction gagne en considération chez les peuples quand elle est présentée, non comme une marchandise qu'on peut accepter ou refuser, mais comme un service public auquel personne n'a le droit de soustraire ses enfans.

Il n'est pas nécessaire que la sanction soit rigoureuse, pourvu qu'elle soit sûrement et régulièrement appliquée. Les occasions d'y avoir recours ne tardent pas à devenir rares; dans les pays où cette sanction existe depuis longtemps, c'est à peine si l'on se trouve dans la nécessité de punir. L'opinion prend vite parti pour le législateur, et bientôt elle ne comprend pas que les choses n'aient pas toujours été ainsi. M. de Laveleye, dans son livre sur l'*Instruction du peuple*, raconte que voyageant un jour dans l'Engadine, il rencontra une femme de village avec laquelle il lia conversation. Lui parlant de ses enfans, il lui demanda s'ils allaient à l'école. « Mais ils y sont tous obligés, répondit-elle avec étonnement. N'en est-il pas de même chez vous? » Elle avait peine à croire qu'il y eût des pays où l'on pût commettre impunément ce qui était pour elle une grave désobéissance aux lois.

Ici se présente la question : Jusqu'à quel âge l'enfant sera-t-il tenu à la fréquentation de l'école? Quelques-uns proposent de ne pas inscrire dans la loi une limite d'âge, et de faire dépendre d'un examen la sortie plus ou moins hâtive de l'enfant. Je pense qu'il serait périlleux d'entrer dans cette voie; ce serait transporter dans les villages et aux environs de la douzième année les scènes humiliantes auxquelles donne lieu le baccalauréat chez les jeunes

gens. Permettre à l'enfant de quitter l'école quand il a acquis un minimum de connaissances, c'est l'enlever à l'instruction au moment où elle lui allait devenir le plus profitable. C'est faire considérer l'école comme une punition qu'on inflige aux moins zélés ou aux moins doués. C'est exposer l'instituteur aux sollicitations et aux récriminations des parens, et non pas toujours des plus pauvres, réclamant leurs enfans pour les travaux manuels. C'est méconnaître le lien qui existe entre l'âge et l'instruction, car les connaissances, pour être sûrement acquises et pleinement possédées, ont besoin que l'esprit ait une consistance qui ne vient qu'avec les années. Nous croyons donc que la loi fera sagement d'établir une limite d'âge qui n'exclura pas d'ailleurs la nécessité d'une certaine somme d'instruction. Dans les pays protestans, où la première communion se fait à treize ou quatorze ans, cette cérémonie religieuse donne naturellement la limite. Différentes raisons nous prescrivent en France de fixer nos prétentions un peu moins haut. Mais ce ne sera pas trop exiger que de placer les années obligatoires entre sept et douze ans révolus. La grande différence entre ceux qui ont été au collège et ceux qui ont dû se contenter de l'école primaire réside encore moins dans la nature que dans la durée de l'instruction qu'ils ont reçue : en deçà d'un certain minimum de temps, les connaissances ne fructifient point; elles ne restent même pas dans l'esprit.

Il est à désirer, en outre, que l'enseignement primaire, comme celui des lycées et des facultés, puisse assurer à ses meilleurs élèves certains avantages : telle est la signification du certificat d'études, institution excellente qui a été accueillie avec faveur par les maîtres et par les familles. Comme on ne peut songer à accorder des avantages positifs et immédiats pour d'aussi modestes examens, il faudrait au moins en assurer d'indirects et par voie d'élimination. Ainsi les administrations de l'état, à partir d'une certaine époque, n'accorderaient point de place à qui ne serait pas pourvu du certificat d'études primaires. On peut croire que les grandes compagnies, les grandes usines ne tarderaient pas à suivre cet exemple, sinon pour les ouvriers, du moins pour leurs gradés inférieurs. Mais c'est surtout en assurant sous les drapeaux certains avantages aux possesseurs de ce diplôme qu'on lui donnerait aux yeux des populations une véritable valeur.

D'un autre côté, le certificat d'études est un moyen pour exciter l'émulation des instituteurs et pour juger la valeur de leur enseignement, à la condition toutefois qu'on estime le maître non d'après quelques élèves d'élite, mais d'après la moyenne des compositions. Il y a encore d'autres précautions à prendre : on sait que le nombre

des admis peut prouver l'indulgence des examinateurs tout aussi bien que la force des candidats. Souvent la valeur des épreuves diminue à mesure que les questions posées deviennent plus difficiles. Comment se montrer sévère quand le sujet de composition donné à de petits campagnards porte, ainsi que cela est arrivé récemment, sur *les écoles du temps de Charlemagne?* La question est ardue, ce qui frappe les élèves et le public; mais les examinateurs sont commodes, ce qui ne se discerne pas dans une statistique. Nous voudrions que les commissions d'examen s'habituassent à se montrer rigoureuses sur des sujets élémentaires.

Le certificat d'études serait aussi la condition exigée pour entrer dans ces écoles d'enseignement primaire supérieur qu'une loi trop longtemps attendue va enfin créer ou plutôt rétablir. Nul autre chapitre ne fait mieux voir les fluctuations et les reculs que notre instruction publique a subis à diverses époques. La loi de 1833 déclarait que les chefs-lieux de département et les communes dont la population excède six mille âmes devraient avoir une école primaire supérieure. Deux cent soixante-treize communes se trouvaient mises en demeure; six ou sept ans plus tard, près des deux tiers avaient satisfait aux prescriptions légales; en 1841, on comptait cent soixante-une écoles primaires supérieures dejà en exercice (1). Comment des commencemens si pleins de promesses furent-ils rendus stériles? Pour se rendre compte de cet étrange arrêt de développement, on consultera avec fruit le recueil des lois et ordonnances relatives à l'instruction primaire publié par M. Gréard (2). A partir de 1841 on voit se succéder à des intervalles d'abord assez rares, puis de plus en plus fréquens, des ordonnances ainsi conçues : « Vu l'article 10 de la loi du 28 juin 1833, portant que les communes chefs-lieux de département, et celles dont la population excède six mille âmes, doivent avoir une école primaire supérieure... Des cours d'instruction primaire supérieure seront annexés aux collèges de... » Dans l'espace d'une seule année, soixante-treize cours furent annexés à autant de collèges. C'était l'enseignement secondaire qui attirait à lui et qui absorbait l'instruction primaire. Peut-être l'administration universitaire trouva-t-elle une aide dans la vanité des familles. Quoi qu'il en soit, les moyens de grandir étaient dès lors enlevés à l'institution. Il ne se fonda pas de nouvelles écoles primaires supérieures.

Le coup de mort leur fut porté par la loi de 1850, qui se servit,

(1) *Rapport fait au nom de la commission chargée de préparer un projet d'organisation de l'enseignement primaire supérieur.* M. Rapet, président et rapporteur.

(2) *La Législation de l'instruction primaire en France depuis 1789 jusqu'à nos jours,* 1874. 3 vol. Voyez t. I, p. 583, 599, 604, 614, 618, 620.

pour les supprimer, d'un moyen aussi sûr que peu bruyant. La nouvelle législation de l'enseignement s'abstint d'en prononcer le nom, elle en ignora l'existence, et elle rendit ainsi sans objet le brevet supérieur qu'avait fondé la loi de 1833 pour les instituteurs aspirant à diriger des écoles de ce genre. Celles qui restaient se fermèrent ou se changèrent en établissemens privés. Ainsi fut accompli un mémorable pas en arrière : on ne peut s'empêcher de songer avec regret à ce que serait aujourd'hui notre instruction populaire, si l'élan donné en 1833 avait continué. Dès la seconde moitié du règne de Louis-Philippe, les signes d'affaissement se font sentir; après 1848 on assiste à une déroute. Il faudra de longues années pour réparer ce retard, ou plutôt, ainsi qu'il arrive d'habitude, le mal commis avec la facilité qu'on vient de voir est irréparable. On ne fera pas rentrer dans les écoles les générations qui ont reçu depuis vingt-huit ans un enseignement insuffisant. Une autre réflexion s'impose à l'esprit : c'était pour refréner l'esprit révolutionnaire qu'on limitait ainsi l'instruction.

Cependant, durant les dernières années de l'empire, un progrès important fut réalisé. Des anciennes écoles primaires supérieures, une seule, celle de la rue du Vert-Bois, fondée par M. Pompée, puis dirigée par M. Marguerin, avait survécu : cette école fut adoptée par la ville de Paris sous le nom d'école Turgot. Puis, sur ce modèle, la ville fonda ses écoles Colbert et Lavoisier, dont le succès dépassa toute attente (1). Par un remarquable exemple de sélection, la seule qui avait résisté devint la souche d'une espèce qui reproduisait le type primitif, mais en l'accentuant avec plus de force et de netteté. C'est ce type qu'il importerait aujourd'hui de répandre dans la France, avec les modifications exigées par la variété des régions et par la diversité des ressources; à cause de cette origine, au lieu du nom d'écoles primaires supérieures, qui est un peu long et compliqué, nous préférerions la désignation plus simple : écoles Turgot. Le projet de M. Bardoux porte qu'une école primaire supérieure sera créée dans tous les chefs-lieux de canton et dans toutes les communes dont la population est supérieure à trois mille âmes. Il serait sans doute impossible de créer tout d'un coup trois mille écoles Turgot. Il suffira pour commencer que chaque arrondissement en ait une; quant à la localité, contentons-nous de dire (on verra les raisons plus loin) qu'elle sera d'autant mieux choisie qu'elle sera moins à proximité d'un collège. Il faut espérer d'ailleurs que le mouvement en faveur des écoles Turgot n'aura pas pour effet de ralentir un autre mouvement non moins nécessaire en faveur des

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 juin 1875, l'étude sur les *Realschulen* allemandes et les écoles Turgot.

écoles primaires proprement dites, qui sont loin de posséder toutes le personnel indispensable.

Une question difficile est de savoir si l'école Turgot doit constituer un établissement à part, avec son directeur spécial, ou si elle doit être réunie avec l'école primaire sous une seule et même direction. Nous préférons la première solution qui permet une séparation plus nette et qui établit entre les deux écoles une émulation salutaire. Si le chef de l'une des deux laisse à désirer, le mal est moins grand que si l'ensemble vient à tomber sous une direction défectueuse. Un maître ne prend pas volontiers des adjoints par qui il serait éclipsé, au lieu que deux écoles en présence l'une de l'autre tiennent à montrer, la plus élevée qu'elle mérite son nom, la plus humble qu'elle est au-dessus de sa tâche.

Deux opinions différentes se sont fait jour en ces derniers temps sur le caractère qu'il convient de donner à l'enseignement Turgot. « Il ne faut pas que l'instruction par l'esprit seulement soit trop prolongée... Instruisons les enfans du peuple, mais ne les exposons pas à perdre le goût du travail professionnel. » Ainsi s'exprime M. G. Salicis dans un remarquable et original petit livre où l'on sent à toutes les pages la connaissance du peuple et l'amour de l'instruction (1). A l'imitation de ce qu'il a introduit lui-même, en qualité de délégué cantonal, dans l'école de la rue Tournefort, l'auteur demande que des ateliers soient adjoints aux écoles, et que les élèves, au moins deux heures par jour, soient exercés au maniement des principaux outils. « Il faudrait que les écoliers de douze ans eussent appris comment le feu amollit les métaux et comment l'eau froide les trempe; comment la chaux se délite et comment durcit le ciment; ce que c'est qu'un tour, ce qu'on en peut tirer, comment on fait un tenon simple et sa mortaise, etc. » Naturellement ces ateliers présenteraient un caractère différent suivant les contrées. « Aux environs de Dieppe, où prospèrent deux industries bien tranchées, la sculpture sur ivoire et l'horlogerie, n'est-il pas évident qu'une part prépondérante devrait être faite au dessin d'ornement, au modelage, à l'étude des engrenages, des échappemens? Près de Fontainebleau, au milieu des chênes, des pins, des bouleaux, des bruyères et des genévriers, les apprentissages bien compris ne pourraient-ils de même amener l'aisance dans les foyers disséminés en provoquant une concurrence à Nuremberg et à la Forêt-Noire?.. Créons des écoles de filles aux environs de Beauvais, je suppose; ne serait-il pas habile d'y entendre l'apprentissage de manière à ce que l'industrie ainsi créée, en même temps qu'elle re-

(1) *Enseignement primaire et apprentissage*, par G. Salicis, ancien élève de l'École polytechnique, délégué cantonal. Deuxième édition. Sandoz et Fischbacher.

lèverait la condition des filles, vînt nous affranchir du tribut payé aux dentelles de Malines, au point d'Angleterre ou de Venise!.. Rappelons-nous ce que Voltaire, un seul homme après tout, a pu faire du misérable hameau de Ferney, et demandons-nous s'il est absolument impossible de suppléer au génie par un peu d'argent, beaucoup de persévérance et de bon sens? » A Paris, on objectera peut-être la variété des états; mais il ne s'agit que d'initier les élèves au maniement des outils généraux, qui se laissent ramener à un petit nombre : le modelage, le travail au tour, à l'établi, à la forge et à l'étau. Quant aux écoles de la campagne, l'apprentissage y prendrait un caractère agricole : on y ferait des études sur le sol, les productions, le bétail et l'élevage, les engrais, les irrigations et le drainage; sur l'usage, la réparation, la fabrication des instrumens spéciaux; sur les constructions rurales, sur l'hygiène des hommes et des bêtes, et sur les débouchés des produits.

Un tel enseignement, poursuivi de douze à quinze ans, aurait pour effet de guider l'enfant dans le choix d'un état, choix qui aujourd'hui se fait presque au hasard, après une période de tâtonnement et de vrai vagabondage, d'après une circonstance de voisinage ou quelque rencontre fortuite. En outre, il abrègerait le temps de l'apprentissage, qui serait réduit pour beaucoup d'un quart, et pour quelques-uns de la moitié. Une pensée semblable a inspiré un projet de loi dû à l'initiative de M. Martin Nadaud, concernant des écoles manuelles d'apprentissage qui pourront être adjointes aux écoles primaires.

Mais d'autre part un certain nombre d'esprits distingués pensent que l'école doit être consacrée à l'éducation générale, qu'elle doit élever l'homme avant de préparer l'ouvrier, et qu'elle aura rempli sa tâche si elle a ouvert et assoupli l'intelligence, exercé le jugement, formé le caractère et muni le cœur de solides principes. L'apprentissage après l'école : autrement on n'aura ni l'école, ni l'apprentissage. D'ailleurs l'enseignement n'a plus aujourd'hui le caractère abstrait qu'on a pu lui reprocher autrefois : par les connaissances précises et techniques qu'il donne, il est la meilleure préparation à toutes les professions.

Nous n'avons pas la prétention de décider une question aussi délicate. Toutefois nous dirons franchement que nous nous rallions à la première opinion, non pour des raisons théoriques, mais d'après des faits d'expérience. L'enseignement primaire supérieur n'est pas absolument une nouveauté; il s'est donné, il se donne encore aujourd'hui dans quantité d'établissemens plus ou moins bien dirigés, tant laïques qu'ecclésiastiques. Tout le monde a pu lire, soit dans les annonces des journaux, soit sur les murs des maisons, ces

mots : enseignement professionnel, cours industriels. Que sort-il de ces maisons? Des commis, des employés, des comptables, des commerçans. « Tous ces petits bureaucrates des deux sexes arrivent au bout de leur stage avec une crainte : d'être forcés à se faire ouvriers, — mais avec un désir aussi : les garçons, d'être employés; les filles, demoiselles de magasin. » En Allemagne, le même défaut d'équilibre dans l'instruction produit les mêmes abus que chez nous. L'enseignement ferait fausse route s'il discréditait le travail manuel; il doit, au contraire, le mettre en honneur, en le rendant plus intelligent et plus profitable. Ces ateliers sont le plus sûr moyen pour attirer les familles et convaincre les conseils municipaux. En guidant et en abrégeant l'apprentissage, l'école rendra un service que les esprits les plus rebelles comprendront. Quant à la juste proportion de place et de temps qu'il convient d'accorder à ces exercices manuels, nous nous contenterions, au moins pour commencer, de ce que propose M. Gréard, qui, tout en combattant les idées de M. Salicis, finit par leur faire de raisonnables concessions : un atelier muni d'un certain nombre d'étaux et d'établis; quatre heures de travail par semaine pour chaque élève, et la journée du jeudi. Ainsi l'école retournera aux préceptes du père de la pédagogie moderne, et ce que Rousseau avait imaginé pour son Émile deviendra la règle et le bien commun de tous.

Pour une raison empruntée au même ordre d'idées, nous souhaitons que l'internat, qui rend l'enfant étranger à sa famille, qui l'habitue à la vie entre quatre murs et qui le rend à la longue inhabile à se diriger, soit strictement écarté des écoles Turgot. Mieux vaut deux fois par jour un trajet de trois et quatre lieues, comme en font certains élèves des écoles municipales de Paris, que la domestication de l'interne. En plaçant le temps des classes entre dix heures du matin et cinq heures du soir, on permettra aux enfans de retrouver la famille, même à d'assez longues distances : personne n'est plus disposé à apprécier l'instruction que ces élèves voyageurs, tandis que souvent elle laisse indifférens ceux à qui elle s'offre sans déplacement et sans fatigue.

Même établie selon les meilleurs modèles, l'école primaire supérieure rencontrera de nombreux obstacles : pour en triompher, le ministre fera bien de consulter la double leçon contenue dans la loi de 1833. Plus d'une fois avant M. Guizot l'enseignement primaire avait été décrété : deux choses ont fait que cette loi n'est pas restée, comme les autres, une lettre morte. La première, c'est que la loi avait prévu les moyens d'exécution, non pas sous forme facultative, mais sous forme obligatoire pour le budget des communes. Procéder par la voie des encouragemens, au moyen de bourses, de

récompenses offertes, c'est se préparer un échec. La seconde leçon, c'est que pour tenir la main à l'exécution de la loi, il faut des fonctionnaires actifs, énergiques et compétens : M. Guizot avait créé le corps des inspecteurs primaires. Aujourd'hui s'impose la nécessité de ces directeurs départementaux réclamés par l'opinion, qui seront, entre les inspecteurs primaires et le recteur ou le préfet, un intermédiaire direct, spécial et responsable. Quant au choix de ces fonctionnaires, qu'il nous soit permis de transcrire quelques lignes d'une personne qui connaissait bien nos écoles : « Confier les fonctions de l'ordre primaire à des hommes de l'instruction secondaire ne peut être que le résultat d'une méprise ou d'un calcul budgétaire. Quand un homme est à demi usé dans l'enseignement secondaire, on en fait un inspecteur d'académie ou d'arrondissement pour différer sa mise à la retraite. Un chef d'institution qui n'a pas réussi trouve aussi là un refuge... On doit servir ce qu'on a de mieux, de plus actif, de plus vaillant à l'enseignement populaire, et non lui jeter les restes. »

Ces mots, qui sont de Mme Pape-Carpantier, nous serviront de transition pour passer à l'enseignement des jeunes filles. Jusqu'à présent il n'a guère eu à se louer des gouvernemens qui se sont succédé en France, même des plus libéraux et des plus avancés. Le projet de loi de 1791, dont Talleyrand était rapporteur, disait : « Les filles ne pourront être admises aux écoles primaires que jusqu'à l'âge de huit ans. Après cet âge, l'assemblée nationale invite les pères et mères à ne confier qu'à eux-mêmes l'éducation de leurs filles, et leur rappelle que c'est leur premier devoir. » Même Saint-Just, qui, dans ses *Fragmens d'institutions républicaines*, déclare que les enfans appartiennent à leur mère jusqu'à cinq ans, si elle les a nourris, et à la république ensuite jusqu'à la mort, partage cette manière de voir. Dans sa république, les enfans mâles sont élevés, depuis cinq ans jusqu'à seize ans, par la patrie. Ils sont nourris en commun et ne vivent que de racines, de fruits, de légumes, de laitage, de pain et d'eau. Depuis seize ans jusqu'à vingt et un, ils entrent dans les arts et choisissent une profession qu'ils exercent chez les laboureurs, dans les manufactures ou sur les navires. Tout est prévu, jusqu'à leur costume, qui est de toile pour toutes les saisons, et qu'ils ne doivent changer contre le costume des arts qu'après avoir traversé, aux yeux du peuple, un fleuve à la nage le jour de la fête de la jeunesse. Mais quand il arrive aux filles, il borne leur éducation aux deux articles suivans : « Les filles sont élevées dans la maison maternelle. — Dans les jours de fête, une vierge ne peut paraître en public, après dix ans, sans sa

mère, son père ou son tuteur (1). » C'est ainsi que les préjugés de l'éducation et la marque de l'époque subsistent dans les têtes en apparence les plus hardies. Il n'est peut-être pas superflu de rappeler que Saint-Just avait composé, peu d'années auparavant, un poème licencieux à l'imitation de *la Pucelle*.

Combien mieux inspirée et plus féconde s'est montrée sur ce point la théorie protestante! « L'Écriture sainte, dit le règlement ecclésiastique des écoles de Halle (1526), n'appartient pas seulement aux hommes, elle appartient aussi aux femmes, qui attendent comme eux le ciel et la vie éternelle. » Conformément à cette vue, dans les pays réformés, les écoles de filles se sont développées comme celles des garçons. On peut dire que, sauf de rares exceptions, pour nos jeunes filles il n'y a ni instruction secondaire ni instruction primaire supérieure hors des maisons ecclésiastiques. Les pensionnats laïques vivent dans une telle crainte de l'évêque qu'ils vont peut-être plus loin en leur zèle que les couvens. C'est une chose à peine croyable qu'une grande, intelligente et libérale ville comme Paris n'ait pas encore fondé une école secondaire pour les jeunes filles. Si parmi les nombreux ordres religieux qui se sont partagé l'enseignement des filles il en est de bien intentionnés, d'instruits, de dévoués à leur tâche, beaucoup d'autres, par défaut de lumières ou par timidité, sont les instrumens d'un parti. La grande préoccupation en général, c'est le pensionnat annexé à l'école, pour lequel on garde les maîtresses les plus distinguées et auquel on attire les élèves les plus favorisées de la fortune. Les changemens sont trop fréquens, les mêmes personnes passent trop d'une occupation à une autre, allant de l'école à l'asile, à l'ouvroir, à l'hospice ou à la cuisine, pour pouvoir être de bonnes institutrices. L'abolition graduelle de la lettre d'obédience est une mesure nécessaire à laquelle les communautés sont déjà à moitié préparées. Une autre mesure consisterait à rendre titulaires de leur emploi les instituteurs ou institutrices congréganistes : dans l'état actuel, les congrégations sont titulaires; elles disposent des emplois, les donnent ou les retirent à tel ou tel de leurs sujets. Le sujet est le serf de la communauté : la mesure demandée ferait du congréganiste une personne.

Avant tout, il est nécessaire de reprendre en main et de compléter les écoles normales d'institutrices (2). C'est ici qu'il importera de se montrer difficile sur les choix et de quitter d'anciens errements : nombre de dames privées de fortune, tombées dans la

(1) Gréard, *la Législation de l'instruction primaire*, I, p. 769.

(2) Il y a jusqu'à présent 79 écoles normales d'instituteurs tandis qu'il n'existe que 16 écoles normales d'institutrices.

pauvreté, veuves de fonctionnaires, toutes très intéressantes, brigueront les places de directrices. Mais aussi longtemps qu'on regardera les hauts postes de cet enseignement comme des secours à des personnes dignes d'intérêt, les congrégations, soumises à une hiérarchie sévère et à une direction clairvoyante, lutteront sans trop de désavantage. Aux premières déceptions qu'on rencontrera, une partie de la presse, s'en emparant et les grossissant, proclamera bien haut que cet enseignement, hors des mains du clergé, ne saurait réussir. La préparation du haut personnel est donc une des premières nécessités, et à ce point de vue nous approuvons la création, au moins pour un certain nombre d'années, d'une *école pédagogique* destinée à former des inspectrices et des directrices d'écoles normales (1). Nul doute que cette école, placée en bonnes mains, n'obtienne un grand succès et n'attire une partie de ces jeunes filles de la bourgeoisie qui, par un louable amour du savoir et par une inclination instinctive pour l'enseignement, poursuivent leurs études et disputent les brevets aux institutrices de profession. A côté de ces jeunes personnes, l'école pédagogique admettra des institutrices déjà en fonctions et signalées parmi les mieux douées, ainsi que des maîtresses adjointes d'écoles normales. Au bout de trois ou quatre ans, quand un premier groupe d'élite aura été formé, l'école pourra sans inconvénient disparaître, laissant la place au personnel fourni par les écoles normales et par l'avancement.

On a souvent fait ressortir l'importance qu'a l'instruction des femmes pour notre pays, où la plupart des épouses ne vivent point de la même vie intellectuelle que leurs maris. Une autre raison, qu'on a moins fait ressortir, c'est qu'elle assure à un plus haut degré que celle des hommes la perpétuité des progrès accomplis.

Des érudits multiplient aujourd'hui les documens pour prouver qu'au moyen âge et sous la monarchie la France possédait de nombreuses écoles; les uns citent le règne de Louis XIV, d'autres le XIIIe siècle et même le temps de Charlemagne. Mais s'il est vrai que l'instruction de ces écoles fût autre chose que la lecture des offices en latin ou une préparation à la cléricature, comment a-t-elle pu, à plusieurs reprises, se perdre presque absolument, et en particulier à la veille de la révolution? Sir Arthur Young, dans ses *Voyages en France*, déclare que l'ignorance du peuple est honteuse, et le clergé de Paris hors murs, en ses cahiers, assure que l'éducation est dans le plus déplorable état. C'est que l'instruction n'était pas donnée aux femmes : une période de guerre ou d'appauvrissement suffisait pour arrêter la transmission des connaissances les plus élémen-

(1) Projet de loi de M. Chalamet, député.

taires. Sans doute de telles solutions de continuité ne sont plus à craindre; mais la mère est et restera la première institutrice de l'enfant; d'elle il reçoit ses premières et ses plus durables impressions. Aussi est-ce sur ce point qu'il faut s'attendre aux luttes les plus vives, et qu'il importe de déployer autant de fermeté que d'esprit de suite et de prévoyance.

II.

Des trois degrés de notre instruction publique, le plus solidement constitué est l'enseignement secondaire : outre la solidité, il a aussi, depuis douze ans, la diversité, puisque, grâce à l'enseignement secondaire spécial, deux voies s'ouvrent à la jeunesse. Sur ce chapitre, les informations les plus nouvelles et les plus précises sont fournies par la statistique que vient de publier le ministère, la troisième depuis le commencement du siècle (1) : la première a paru en 1843, sous le ministère de M. Villemain; la seconde en 1868, par les soins de M. Duruy.

La loi de 1850 a organisé le régime sous lequel vit l'enseignement secondaire : elle a eu le temps de produire ses effets. Vingt-huit ans se sont écoulés : l'espace est assez long pour qu'on puisse se former une opinion. Comme c'est au nom de la liberté de l'instruction et pour combattre ce qu'on appelait le monopole universitaire que la loi a été portée, nous en examinerons d'abord les résultats à ce point de vue. Il se trouve qu'elle a été plus fatale à l'initiative individuelle que le régime du monopole : l'université n'a pas été sensiblement atteinte, les congrégations ont prospéré au-delà de toute croyance; mais l'enseignement libre proprement dit, pris entre ces deux puissans concurrens, n'a pas cessé de diminuer. De 1854 à 1865, sur 825 établissemens libres laïques, il en a succombé 168; de 1865 à 1876, il en a encore une fois disparu 163. Si la loi continue à agir de la sorte, le pays aura un jour le choix entre deux corporations : l'université et le clergé. Telles ont été les conséquences de la liberté. « Il n'y a rien de plus puissant, écrivait récemment M. de Falloux, pour calmer ou soulever les masses, qu'un mot habile ou maladroit. Il y a des mots qui ouvrent soudainement les portes (2) ». Nous n'avons rien à dire contre ces effets de la concurrence, si elle se fait à armes égales; mais si les communautés jouissent de privilèges qui rendent la lutte impossible aux particuliers soumis à la loi commune, il est juste que le gouvernement, mieux informé, rétablisse la balance.

(1) *Statistique de l'enseignement secondaire*, 1 vol. in-4°; Impr. nationale.
(2) *Correspondant* du 25 octobre 1878.

Comparons à présent les progrès de l'instruction dans les établissemens ecclésiastiques et dans ceux de l'université. Dans les premiers le nombre des élèves s'est notablement accru depuis la dernière statistique (1865) : il a monté de 35,000 à 46,000. Il faut compter, en outre, les petits séminaires, sur lesquels on n'a pu réunir des renseignemens assez complets pour être publiés et dont les élèves sont au nombre de 30,000 environ. Nous obtenons ainsi un chiffre total de 76,000 jeunes gens, c'est-à-dire une somme à peu près égale à celle des 79,000 jeunes gens présens dans les lycées et collèges de l'état. Parmi les congrégations enseignantes, celle qui a fait les progrès les plus rapides est la compagnie de Jésus, dont les maisons, au nombre de 11 en 1854, sont montées à 27, et dont les élèves ont passé de 2,818 à 9,131. Viennent ensuite les maristes, qui, au lieu de 1,449 élèves répartis en 13 maisons, en ont aujourd'hui 4,476 en 22 maisons. En troisième ligne viennent les ordres moins importans : lazaristes, basiliens, picpuciens, doctrinaires, prêtres de l'adoration perpétuelle, prêtres des Sacrés cœurs de Jésus et de Marie, frères de saint Joseph, dont les maisons ont monté de 9 à 40 et les élèves de 1,018 à 6,354.

Si nous passons maintenant aux établissemens de l'université, nous voyons que le nombre des lycées s'est élevé de 77 à 86, ce qui donne une augmentation de 12 lycées (1), en tenant compte des lycées de Metz, de Strasbourg et de Colmar que la guerre nous a arrachés. Mais il ne faudrait pas exagérer la portée de ce chiffre. Les lycées, en général, ne poussent pas d'une venue : ce sont à l'ordinaire des collèges communaux qui ont pris assez d'extension et de consistance pour être adoptés par l'état. Dans le cas présent, le fait se vérifie pour tous les lycées nouvellement créés, excepté pour un seul (2). L'augmentation véritable doit se constater par les collèges communaux : il en a été créé 31, dont 3 en Algérie. Mais comme, d'autre part, pour des causes diverses, il en a disparu 34 (3), le nombre des collèges communaux, qui était en 1865 de 251, se trouve aujourd'hui réduit à 248 (4). Il est impossible de ne pas voir le contraste avec le rapide accroissement des maisons ecclésiastiques.

(1) Albi, Bayonne, Belfort, Charleville, Constantine, Guéret, Lons-le-Saunier, Lorient, Montauban, Mont-de-Marsan, Toulon, Valenciennes.

(2) Celui de Bayonne.

(3) 15 collèges ont cessé d'appartenir à la France, 6 ont été supprimés comme établissemens universitaires, 1 est devenu succursale d'un lycée, 1 a été annexé à l'école normale de Cluny, 11 ont été transformés en lycées.

(4) Le rapport officiel dit 252, mais c'est évidemment une erreur, puisque Charleville, Constantine, Guéret et Valenciennes ne sauraient à la fois figurer comme collèges et comme lycées.

La diminution graduelle des collèges communaux est un fait dont l'origine remonte déjà assez haut. Nous savons que beaucoup de personnes, même parmi les plus libérales, sont disposées à s'en réjouir : il n'est sorte de défauts qu'on ne reproche aux collèges communaux, dont l'enseignement est présenté comme faible et médiocre. Ce serait, selon nous, un motif pour le fortifier, mais non pour supprimer les maisons, à la place desquelles s'installe aussitôt un établissement ecclésiastique dont l'instruction ne saurait être qualifiée de mauvaise, car elle échappe à tout contrôle. Les familles qui ne veulent pas en user sont obligées d'envoyer au loin leurs enfans aux lycées : ainsi s'étendent deux maux, l'internat et le vide de la vie intellectuelle en province.

Si le nombre des collèges communaux diminue, celui des lycées s'accroît beaucoup trop lentement. On aura peine à croire, mais c'est un fait aisé à vérifier, qu'à Paris, depuis 1820, malgré l'énorme augmentation de la population qui a plus que doublé, le nombre des lycées est resté stationnaire : il y en a cinq. Grâce à la libéralité d'un particulier envers l'état, un sixième va s'élever sur le plateau de Passy. Mais, même en y joignant le collège Rollin, qui appartient à la ville, et le collège Stanislas, qui est la propriété d'une communauté religieuse, ce nombre est insuffisant; la ville de Berlin, dont la population est d'environ un million d'habitans, possède dix gymnases. Certains quartiers de Paris sont absolument dépourvus de lycée. L'internat, dont les frais généraux diminuent à proportion de l'augmentation des élèves, est sans doute l'une des raisons de ce *statu quo*. Mais, en admettant ce motif, pourquoi au moins ne pas multiplier les externats? Le reproche que nous faisons ici ne concerne pas seulement Paris. On ne voit pas pourquoi de grandes villes, comme Lyon, Bordeaux, Marseille, n'ont qu'un seul lycée (1). La présence de deux établissemens permettrait de diminuer le nombre des élèves dans la même classe ou d'échapper à la division des classes en plusieurs sections, qui encombre le personnel d'un effectif trop nombreux. Les proviseurs, moins chargés, exerceraient leur surveillance avec moins de peine. Des différences, résultant des programmes ou de la direction, pourraient s'introduire et profiteraient à l'ensemble de l'enseignement.

L'internat, nous venons de le dire, est au fond de ces questions.

(1) En ces dernières années, à l'usage des plus jeunes élèves, on a fondé des collèges à internat situés à la campagne : ainsi, pour Paris, le lycée de Vanves; Lyon a le collège de Saint-Rambert; Marseille celui de la Belle de Mai; Bordeaux celui de Talence. Ce sont des succursales du grand lycée, n'ayant que les classes élémentaires et n'admettant guère, en raison de leur situation, que des internes. Il est clair que cette création n'a rien de commun avec ce que nous réclamons.

L'université pâtit la première de ce fardeau qu'elle traîne après elle. Aux objections contre l'internat, on entend souvent faire cette réponse qu'il est dans nos mœurs et que l'université le subit sans en être responsable. Cependant on peut voir par certaines dispositions qu'à diverses époques l'université a été, plus que de raison, préoccupée d'augmenter le nombre de ses internes. Quand une ville demande l'établissement d'un lycée, il est naturel d'exiger qu'elle fasse les dépenses de construction et d'appropriation nécessaires, qu'elle fournisse le mobilier et les collections indispensables. Ainsi l'a ordonné l'article 73 de la loi du 15 mars 1850. Mais comment, dans la pratique, l'université a-t-elle interprété cet article? Un arrêté du 21 avril 1860 exige des villes le mobilier pour un pensionnat de 240 internes. Si une partie de cette somme était employée à subventionner des chaires, à augmenter le traitement des professeurs, l'enseignement des collèges s'en trouverait mieux, et sans doute les villes feraient-elles plus volontiers la dépense. Le moment serait bien choisi : on n'a pas assez compris jusqu'à présent quel stimulant le volontariat d'un an peut devenir pour l'extension des établissemens scolaires. Le rapport du ministre le constate déjà : « En raison, dit-il, des avantages assurés par la nouvelle loi sur le service militaire aux jeunes gens pourvus du diplôme de bachelier ou de celui de l'enseignement spécial, les administrations municipales ont rivalisé d'ardeur pour développer et fortifier l'enseignement dans leurs collèges, de manière à conduire les élèves jusqu'à ces examens. Il en est résulté une augmentation du nombre des collèges de plein exercice (1). »

Une autre observation que suggère la statistique officielle concerne la préparation et le recrutement du personnel enseignant. On est frappé de la faible part pour laquelle l'École normale a de tout temps contribué au recrutement de l'université. Nous ne songeons pas à lui en faire un reproche : nous voulons seulement attirer la sollicitude de l'état sur le nombreux contingent de professeurs qui ne passe point par cette voie, et qui, la plupart du temps, ne reçoit pour une carrière si difficile aucune préparation particulière. Sur 348 élèves sortis depuis dix ans de l'École normale, 4 seulement sont placés dans les collèges communaux de province. Dans ces mêmes collèges, sur 1,707 maîtres délivrant l'instruction classique (c'est-à-dire enseignant le grec et le latin), 746 n'ont d'autre grade que celui de bachelier ès lettres; la moitié des principaux de collège est dans le même cas. Quoique nous soyons prêt à reconnaître qu'on peut être bon principal et bon professeur sans posséder

(1) *Statistique de l'enseignement secondaire*, p. LXXIV.

de nombreux diplômes, nous craignons cependant que pour beaucoup la première période de la carrière n'ait été sacrifiée. Où se recrutent les professeurs des collèges communaux? En général parmi les maîtres répétiteurs (1). Il importe d'ouvrir à ces maîtres répétiteurs quelques-unes des occasions d'apprendre qui jusqu'à présent n'ont guère existé que pour une minorité du personnel. Les lycées eux-mêmes contiennent un grand nombre de professeurs qui n'ont pas été plus heureux. Sur 2,349 membres du personnel enseignant des lycées, 1,482 seulement ont un titre supérieur à celui de bachelier (2). Dans le corps universitaire, les élèves sortis de l'École normale n'ont donc jamais formé qu'une élite. M. Bersot, le spirituel et respecté directeur de l'École, l'a appelée un ferment. Nous le voulons bien; mais il ne sera pas inutile de s'occuper un peu de la matière à fermenter. Entre ceux à qui l'on prodigue l'instruction, les moyens de travail, les stimulans de toute sorte, et ceux qui se forment au hasard ou à force d'énergie, la différence est trop grande. Nous retrouvons ici l'idée qui au régiment mêle aux officiers venus des écoles les officiers sortis de la troupe. Assurément les uns et les autres ont leur mérite, mais puisque le gouvernement crée aujourd'hui des écoles de sous-officiers, personne ne s'étonnera que l'université multiplie les occasions de s'instruire pour les hommes de bonne volonté qui servent dans ses rangs.

Les facultés des lettres et des sciences existent pour donner cette instruction; mais pendant longtemps leurs rapports avec les membres de l'enseignement secondaire sont restés limités aux jours d'examen, c'est-à-dire que les facultés constataient l'instruction, mais ne la donnaient pas. La situation commence à changer depuis que les chambres ont mis à la disposition du ministre une somme importante pour des bourses auprès des facultés. Ces bourses sont attribuées, après concours, à des jeunes gens ayant pris l'engagement de se vouer à l'instruction publique; non-seulement le personnel universitaire sera plus instruit, mais ces boursiers, justement exigeans, feront bientôt changer le caractère des leçons. La mesure est excellente; il faudrait seulement aux bourses de licence joindre des bourses d'agrégation, que le législateur, par un oubli évident, n'a pas nommées dans la loi. A mesure que ces jeunes gens, après

(1) En 1876, 220 maîtres ou aspirans répétiteurs ont été appelés à de nouveaux emplois, sur lesquels 105 ont été envoyés dans les collèges communaux, 31 ont été délégués dans les classes de septième et de huitième, 19 ont été chargés de cours dans ses lycées.

(2) Nous ne parlons pas ici de l'armée des maîtres et aspirans répétiteurs, au nombre de 1,597 sur lesquels 1,468 sont simplement bacheliers ou dépourvus de tout grade.

avoir passé deux ou trois ans auprès d'une faculté, se répandront dans le corps enseignant, ils y feront hausser le niveau du savoir. Comme dans une société où, par le progrès général, tout le monde s'élève, il faudra plus de mérite pour occuper le même rang, en sorte que tout le monde gagnera en valeur absolue, y compris l'École normale. Alors aussi une amélioration des programmes de l'enseignement secondaire deviendra possible : aussi longtemps que la moitié du corps enseignant n'a reçu d'autre instruction que celle qu'on veut réformer, on tourne dans un cercle vicieux; un changement des exercices scolaires peut bien se commander d'en haut, mais on devine à quels obstacles les prescriptions viendront se heurter.

Les documens officiels nous disent en quel nombre sont les élèves; sur leur valeur et sur leur savoir, ils gardent le silence. Mais les confidences des maîtres, et particulièrement de ceux que leurs fonctions préposent aux épreuves du baccalauréat, peuvent suppléer aux lacunes du rapport ministériel. Il n'est pas douteux qu'un déclin dont les commencemens remontent déjà à vingt-cinq ans se fasse sentir dans les études. Nous ne voulons pas nous arrêter longtemps sur un fait qui dépasse notre sujet et qui demanderait un examen à part; mais outre les causes générales dont nous n'avons pas à parler ici, il y a des causes particulières qui tiennent à l'organisation actuelle de l'enseignement. Autrefois les liens qui maintenaient les études étaient plus forts; on a détruit, au nom de la liberté, tout ce qui ressemblait à une garantie ou à une surveillance. Le seul nœud qui tienne encore ensemble le système de notre enseignement secondaire, c'est le baccalauréat : pauvre nœud, dont nos professeurs de faculté connaissent seuls toute la faiblesse! Emporter le diplôme, tel est le point de mire des parens, l'idée fixe des écoliers, la promesse faite par les préparateurs aux familles; ce qu'ont été les études, s'il y a eu des études, la loi défend aux juges de s'en enquérir. Il est des pays où l'on croit que les examinateurs ne sauraient s'entourer de trop de lumières; chez nous le candidat n'est obligé de fournir que son acte de naissance. Dans toute la France, parmi toutes les facultés des lettres, il peut choisir celle où il juge à propos de tenter la chance de l'épreuve. Cette latitude, que la défiance a fait introduire dans la loi de 1850, nous paraît de trop. Les citoyens ont-ils le droit de choisir le tribunal auquel ils s'adressent? ou, pour écarter cette idée de la justice, qui a quelque chose de fâcheux, choisissons-nous, pour les affaires d'administration, le préfet qui est le plus à notre convenance? Ces allées et venues à la recherche du jury le plus indulgent sont un mauvais début dans la vie. Nous voudrions en outre que le candidat se pré-

sentât, non pas isolé, non pas perdu dans une foule de toute origine, mais avec ses camarades et comme partie intégrante de l'institution où il a fait ses études. Les examens ont une double utilité : ils servent à éliminer les candidats indignes; mais ils doivent aussi servir à améliorer l'enseignement, là où il s'est montré défectueux. Une troisième mesure qui contribuerait à raffermir l'organisation scolaire, ce serait de laisser à la faculté le droit d'ajourner à un an les candidats refusés. On n'aurait plus le spectacle de ces élèves de rhétorique qui, refusés une première fois, n'en entrent pas moins en philosophie, espérant passer au bout de trois mois, au bout de six mois, et perdent la seconde année à vouloir rattraper la première. Les modifications que nous demandons tourneraient à l'avantage des études, en quelque maison que l'élève les fît, et nous sommes convaincu que les directeurs laïques et ecclésiastiques qui mettent le progrès de l'instruction au premier rang de leurs préoccupations n'hésiteraient pas à y souscrire. Il serait à désirer, en outre, que les grandes écoles du gouvernement, qui, sans le vouloir, pèsent sur les classes par la condition de la limite d'âge, consentissent à la reculer de manière à permettre aux proviseurs de s'opposer aux familles qui, pour faire *gagner des classes* à l'enfant, poussent à l'escalade du baccalauréat.

L'autre route qui s'ouvre à la jeunesse dans nos lycées et collèges, c'est l'enseignement secondaire spécial. Un peu négligé depuis que son auteur a quitté le ministère, il n'en a pas moins notablement prospéré depuis dix ans, et si l'on fait le compte du nombre total d'élèves présens dans les établissemens de l'état, on voit qu'un tiers environ y appartient. Toute l'augmentation de la population des collèges communaux porte sur des élèves de cet ordre. Ces faits montrent combien une route intermédiaire entre l'instruction primaire et l'instruction classique était nécessaire. Cependant sur la forme et sur la durée de cet enseignement, les esprits ne sont pas encore d'accord, les uns voulant le relever par l'adjonction du latin, les autres le trouvant encore trop savant et trop compliqué. La création de l'enseignement primaire supérieur va modifier les termes de la question. Une fois que chaque arrondissement, que chaque canton possédera une école gardant les jeunes gens jusqu'à quatorze et quinze ans, et leur donnant en français, en histoire, en géographie, en sciences physiques et mathématiques, en dessin, les notions les plus usuelles, l'enseignement secondaire spécial, sous peine de déchoir, devra hausser ses programmes. Il s'adresse aux classes commerciales et industrielles, tandis que l'autre est plutôt fait pour les populations ouvrières et agricoles. Dès à présent, il

serait sans doute nécessaire de lui donner plus de consistance, non en y joignant le latin, mais en renforçant l'étude du français, en approfondissant les sciences naturelles.

Une chose qu'on ignore généralement, c'est que les établissemens de l'université emploient en assez grand nombre des fonctionnaires empruntés à l'enseignement primaire : 894 instituteurs brevetés font la classe dans nos collèges communaux et 254 dans nos lycées. Ils sont placés habituellement dans la *classe primaire*, qui ne laisse pas que de contribuer pour une bonne part à la prospérité des collèges communaux. Il n'y a pas là de quoi triompher pour les établissemens ecclésiastiques, car ils font exactement de même. Mais ce sont des données qu'il ne faut pas perdre de vue en procédant aux améliorations de l'enseignement primaire, et c'est pour cela que nous donnions plus haut aux écoles Turgot le conseil d'éviter le voisinage des collèges.

Nous ne quitterons pas cette partie de notre sujet sans faire une remarque qui est tout à l'honneur de l'administration universitaire. De grandes dépenses, qui, pour le personnel seulement, peuvent s'estimer à une augmentation annuelle de 40,000 francs par lycée, ont été faites depuis dix ans, et cependant les sacrifices d'argent demandés aux familles n'ont été élevés que d'une manière insignifiante. C'est donc l'état qui a pris à sa charge la plus grande partie des perfectionnemens réalisés. Conformément à une tradition qui remonte à l'ancien régime, l'externat est d'un prix des plus modiques : la rétribution scolaire s'élève en moyenne à 110 francs par an pour les lycées et 72 francs pour les collèges. Un autre côté généreux par où se distingue l'enseignement secondaire de l'état, c'est le grand nombre des bourses : un interne sur dix, un externe sur cinq, sont boursiers. Sans faire aucun bruit de ces libéralités, l'université paie ainsi la dette qui lui a été léguée par les anciens collèges et couvens dont elle est l'héritière.

III.

Pour l'instruction supérieure aussi nous possédons depuis quelques jours la statistique de 1867 à 1876. On y peut voir d'un côté les progrès d'un parti qui, à ce degré suprême de l'enseignement, prépare et commence des conquêtes semblables à celles qu'il a faites précédemment aux deux étages inférieurs ; et d'un autre côté, l'on assiste aux efforts faits depuis dix ans par l'état pour relever ses écoles, pour combler les vides et pour réparer les arriérés qu'une longue négligence avait créés.

La loi du 12 juillet 1875 sur la liberté de l'instruction supérieure

est trop récente pour avoir pu produire des effets comparables à ceux qu'a donnés la loi de 1850. Cependant une remarquable activité a été déployée dans la formation des universités catholiques. Dès le mois d'octobre 1875, des facultés de droit étaient fondées à Angers, à Lyon, à Lille et à Paris. Ces deux dernières villes y joignaient immédiatement une faculté des lettres. L'année suivante, Paris et Lille se donnent une faculté des sciences, Angers une faculté des lettres; Lille prend en outre une faculté de médecine. Enfin, en 1877, les cadres sont complétés partout : quatre universités catholiques, ayant le droit de délivrer des grades en déléguant des professeurs dans les jurys mixtes, sont établies. Une cinquième, celle de Toulouse, est en voie de formation.

Le nombre des élèves n'a pas suivi un accroissement moins rapide. Il y a un moyen assez sûr de compter le nombre des étudians : c'est de prendre le nombre des inscriptions, et, comme chaque étudiant prend généralement quatre inscriptions par an, de le diviser par quatre. En procédant ainsi, nous arrivons aux résultats suivans : le nombre des étudians dans les facultés catholiques était en 1875 de 294; l'année d'après il est monté à 466; en 1877 il était de 742. Il est instructif de mettre en regard le chiffre des inscriptions prises dans les facultés de l'état : les deux dernières années pour lesquelles nous ayons des informations sont 1875 et 1876; d'une année à l'autre, les inscriptions accusent un déficit de 460 élèves (1).

Si l'on songe qu'il s'agit de premières années où tout était encore à créer, on se convaincra combien est éloignée de la vérité l'opinion de ceux qui pensaient que la concurrence des facultés libres serait peu sérieuse. Mais les effets les plus fâcheux de la concurrence ne sont pas là : c'est l'importance exagérée que prend la préparation aux examens, c'est l'esprit de compétition et de défiance répandu à la longue dans la jeunesse, ce sont les germes de division jetés dans la société. La Belgique, ce pays qu'on citait dans la discussion à l'assemblée nationale comme un modèle à imiter, est un miroir où nous pouvons lire notre avenir. L'université catholique de Louvain fait une concurrence redoutable aux trois autres universités belges; l'enseignement, sauf quelques honorables exceptions, est de côté et d'autre assez languissant; mais les divisions

(1) Pour les seules inscriptions de droit, on observe depuis quatre ans la diminution suivante :

1874-1875.	19,223
1875-1876.	18,581
1876-1877.	17,423
1877-1878.	16,815

Ce dernier chiffre n'a pas encore été contrôlé par les comptes financiers. (*Statistique*, page LI.)

politiques et religieuses sont partout, à la chambre, dans les différentes professions, dans les familles.

Comme la loi de 1875 n'a donné naissance à aucun autre établissement d'instruction supérieure que les universités catholiques, nous pouvons passer tout de suite aux facultés de l'état. Les efforts faits depuis dix ans sont dignes d'éloge. La statistique publiée par le ministère présente une série d'actes dont le pays a le droit d'être fier. Quelques faits, pris un peu au hasard et de divers côtés, pourront servir d'échantillon. Malgré la perte de Strasbourg, le nombre des chaires dans nos facultés s'est accru en dix ans de 175, celui des cours complémentaires de 41, auxquels il faut joindre 50 conférences. Parmi ces conférences nous remarquons des créations d'un genre nouveau : ainsi le sanscrit est enseigné à la faculté des lettres de Paris ; le vieux français, l'ancien provençal et les langues sémitiques à celle de Montpellier. Ces faits, importans par eux-mêmes, le sont surtout en ce que les facultés, adoptant des enseignemens qui ne sont pas sur le programme du baccalauréat et de la licence, perdent leur caractère dominant de commissions d'examen. L'augmentation des moyens de travail est en proportion. 400,000 volumes ont été ajoutés en dix ans aux bibliothèques des facultés; la bibliothèque de la Sorbonne a monté de 40,000 volumes à 120,000; celle de l'école des langues orientales de 800 à 11,000. Pour passer à un autre ordre d'idées, 4 millions ont été dépensés pour la construction de la faculté de médecine de Lyon ; décrétée en décembre 1874, elle ouvrait ses cours au mois d'avril 1877. Dans la somme que nous venons d'indiquer ne sont compris ni les livres, ni les instrumens, ni les laboratoires. A Paris, l'emplacement de la faculté de médecine a été triplé. Ces jours mêmes, le ministre a posé la première pierre d'une nouvelle École pratique de médecine qui aura quatre fois les dimensions de l'ancienne. Pour prendre encore un exemple dans une autre branche, par un décret signé de M. Thiers, une école française d'archéologie a été fondée à Rome. Le budget total de l'instruction supérieure est monté de 4 millions à 9 millions. Nous ne citons pas ces résultats pour en faire honneur spécialement à tel ou tel ministre, mais pour honorer une nation qui, au moment le plus critique et obérée comme elle l'était, a eu le courage et la sagesse de faire ces productives dépenses. Il faut ajouter que l'état a trouvé partout dans les conseils municipaux, et particulièrement à Paris, une aide intelligente et active.

Ce sont là quelques actes pris parmi beaucoup d'autres. Citons encore, pour donner une idée du rapport placé en tête de la statistique et dont la chaleur de ton contraste avec le style ordinaire des documens administratifs, les lignes suivantes qui nous paraissent

caractéristiques : « Il faut avoir vu nos locaux il y a dix ans pour se faire une juste idée de leur indigence. Tout nous manquait... A la longue, les maîtres les plus résolus finirent par se lasser et, après avoir dépensé dans une attente toujours vaine leurs désirs et jusqu'à leurs regrets, ils renoncèrent à l'espoir de former des élèves et se résignèrent à vivre d'expédiens, renfermés dans leurs propres travaux... Le talent chez plusieurs, le génie chez quelques-uns, forçaient tous les obstacles, et pendant de longues années encore notre pays se maintint *quand même* à son rang... Serait-il juste cependant d'ériger en système l'indifférence et la pauvreté? A ce compte, je craindrais de voir s'épuiser notre veine, et ce n'est pas sans un grave souci que nous pouvons voir disparaître certains hommes dont les pareils sont trop longs à venir. C'est aux successeurs de ces hommes éminens, pour qui nous n'aurons jamais assez de respect et de soins, qu'il nous faudrait songer; ce sont leurs disciples qu'il nous faut servir avec une ardente sollicitude et sans nous lasser; car notre pays s'est comporté, pendant un trop long temps, à la manière de ces héritiers qui ont reçu en naissant un grand nom avec de grands biens, et que la misère surprend un jour parce qu'ils n'ont pas su prévoir que leur fortune n'était pas inépuisable et que le nom même peut périr, si on ne le continue par des œuvres. »

Cependant on se tromperait si l'on croyait qu'à prix d'argent il soit aisé d'effacer les conséquences d'une incurie de trente ans. Il faudra longtemps encore poursuivre et développer ces patriotiques mesures pour regagner les années perdues. D'ailleurs les autres nations sont entrées avec nous ou avant nous dans la même voie : une véritable émulation règne parmi tous les peuples civilisés de l'Europe, à qui dotera plus généreusement et installera sur un meilleur pied universités, laboratoires, bibliothèques. La seule université de Leipzig, en 1874 et 1875, avait un budget annuel de 2 millions, sans compter les rétributions des étudians. L'université de Vienne présente un ensemble de 370 cours. Un seul laboratoire de chimie, à Berlin, a coûté 1,200,000 francs. La crainte d'en faire trop est donc prématurée. Plus d'une mesure nécessaire reste à prendre : il reste, par exemple, à écarter des salles de cours le public désœuvré qui en encombre les bancs au détriment, et l'on peut dire aux dépens des élèves. Les bibliothèques des facultés ne sont pas encore partout accessibles aux étudians : il faudrait aussi trouver le moyen de mettre les auditeurs en contact plus fréquent et plus familier avec le maître, de manière à augmenter son influence morale et à raviver quelque chose de l'ancien esprit qui faisait une seule et même corporation des professeurs et des étudians.

Une mesure importante serait de mettre les diverses parties de notre enseignement supérieur en contact les unes avec les autres. On a formé de bons rouages; mais comme ils ne se rejoignent pas, l'effet utile est à peu près perdu. Un cours de grec moderne à l'École des langues orientales sert à tout le monde, excepté aux élèves de l'École normale qui vont à Athènes. Une portion de notre haut enseignement est surtout à l'usage des étrangers. Il n'est pas de professeur au Collège de France et à la Sorbonne qui ne signe tous les ans un certain nombre de certificats d'assiduité qui lui sont demandés par des étrangers ayant suivi le cours. Jamais auditeur français n'a fait pareille demande. Le certificat ne lui servant à rien, il se dispense de le prendre, et par une association d'idées trop naturelle, volontiers aussi il se dispense du cours.

Nous ne pouvons songer à entrer dans plus de détails (1). Signalons cependant encore deux points. Un long repos déshabitue de la vie active même les esprits les mieux trempés. Il est intéressant de comparer à ce point de vue les vœux des différentes facultés qu'on avait consultées en 1875 sur les améliorations à faire. Quelques-unes déclarent qu'elles ne souhaitent rien. Si elles acceptent les maîtres de conférences, c'est pour partager le fardeau des examens. Il y a là de quoi faire réfléchir ceux qui pensent que, pour relever l'instruction supérieure, il suffirait de proclamer l'autonomie des facultés.

Un autre danger, assez inattendu, dont il faut nous défier, c'est le contentement de nous-mêmes, qui, après une éclipse passagère, menace déjà de renaître. On a vu plus haut l'aveu généreux des négligences et des omissions du passé; mais telle est la force de l'habitude que déjà sur un autre point l'ancien optimisme reparaît. Je ne serais pas étonné si d'ici à quelque temps je lisais dans les journaux que notre enseignement à ses trois degrés, malgré quelques lacunes, est et sera toujours le premier du monde. On a entendu récemment semblable déclaration à la tribune pour notre instruction secondaire; l'Europe et l'exposition universelle étaient prises à témoin. Qui aurait jamais pensé que de telles affirmations reparaîtraient si vite? Comment, après un pareil éloge, pourra-t-on proposer des améliorations? Ce retour d'un ancien défaut est, nous le croyons, un véritable péril. Parce que la fortune se lasse enfin de nous être contraire, oublierons-nous ses leçons et prendrons-nous, sans qu'il nous souvienne de rien, pour l'expression de la vérité l'assentiment d'étrangers qui, venus en un jour de fête, n'avaient garde de nous contredire, comme des gens bien élevés chez un

(1) Nous avons traité *de la Réorganisation de l'enseignement supérieur* dans la *Revue* du 15 février 1877.

hôte sympathique. Il y faut faire attention : tel mot qui, dans la bouche de ceux qui distribuent les louanges, est seulement un encouragement à bien faire, devient pour d'autres une raison de se refuser à tout changement.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot pour finir. On peut compter les époques de notre histoire où la France ait eu à la fois le pouvoir et la volonté de s'occuper de son instruction publique : 1789, 1830, 1848, 1872 ont été jusqu'à présent ces rares et fugitifs momens. Chaque fois la fatalité ou les rivalités des partis ont déjoué les espérances, rendu stériles les efforts. Ce qu'on demande aujourd'hui n'est pas autre chose que ce que demandaient, il y a quarante ans, les Renouard, les Rémusat, les Delessert, les Cousin, les Guizot. Si nous paraissons plus hardis, ce n'est pas que les exigences aient augmenté, mais c'est que les adversaires sont devenus moins traitables. Ils revendiquent aujourd'hui comme leur ce qu'autrefois ils déclaraient bien haut qu'ils laissaient en dehors de leur ambition, et ils se plaignent d'être dépouillés ou opprimés quand l'état fait valoir des droits qu'il avait, jusque-là, exercés sans contestation sous tous les régimes. Nous sommes déjà loin du temps où M. Charles Lenormant écrivait dans *le Correspondant* que l'instruction supérieure, à la différence de l'instruction secondaire, devait appartenir exclusivement à l'état. On a vu récemment, par les prétentions de l'université libre d'Angers, jusqu'où pouvait conduire cet esprit de constant empiétement. Les congrégations ont obtenu des républiques de 1848 et de 1870 ce qu'elles n'avaient pu arracher ni à la faiblesse de Marie de Médicis, ni à la vieillesse de Louis XIV, ni à la condescendance de Louis XVIII. Il est temps que l'état reprenne conscience de ses droits et qu'il ressaisisse avec fermeté ce qu'il n'aurait jamais dû laisser échapper de ses mains. Mais le plus sûr moyen de faire reconnaître et désirer son autorité c'est encore d'effectuer toutes les créations utiles que la France attend vainement depuis trois quarts de siècle : on ne convertit pas ses adversaires, mais le pays, pris en masse, est juste, il sait ce qu'on fait pour lui, et de tous les services rendus, celui qui frappe le plus les esprits, celui qu'on oublie le moins, c'est la main tendue à l'enfance et à la jeunesse.

MICHEL BRÉAL.

LA

MARINE DE L'AVENIR

ET

LA MARINE DES ANCIENS

II[1].

LA MARINE DE PÉRICLÈS

I.

Les joies de la victoire sont courtes : la Grèce était encore dans l'ivresse où l'avait jetée un triomphe éclatant, quand un bruit sinistre se répand de bourgade en bourgade et va porter l'alarme jusque dans Lacédémone et dans Athènes : le vainqueur de Platée et le vainqueur de Salamine, Pausanias et Thémistocle, s'entendent secrètement avec le roi des Perses. Nos pères ont connu l'émotion que causa dans Paris l'incroyable rumeur qui accusait Pichegru et Moreau de relations avec l'étranger, mais alors la France avait une gloire sans égale pour la rassurer contre les résultats de machinations criminelles; la Grèce ne possédait que l'honnêteté d'Aristide, insuffisant contre-poids à opposer à tant d'héroïsme et à tant de génie. Il faut se méfier cependant de ces clameurs populaires : si, malgré les défaites successives de ses armées, la magnificence et la magnanimité de Xerxès eussent conservé assez de prestige pour séduire des généraux que leurs services rendaient incontestablement

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er août 1878, *la Bataille de Salamine.*

les premiers citoyens de leur pays, on ne pourrait s'empêcher de voir la monarchie des Perses sous un nouveau jour.

Pausanias commandait dans l'Hellespont, quand il fut accusé à Lacédémone par les alliés mécontens de ses rigueurs excessives. Ce Spartiate, chargé d'exercer le pouvoir royal au nom de son cousin, fils de Léonidas, trop jeune encore pour remplir les fonctions dévolues à son rang, paraît avoir eu sur la discipline militaire des idées dont s'accommodait mal l'humeur indépendante de ses troupes. Les soldats se vengèrent de la sévérité de leur chef en portant contre lui l'accusation de *médisme*. On sait la puissance des mots sur les masses; c'est avec des mots que, de tout temps, on a conduit les peuples. « Pausanias, disait-on, abandonnait déjà les mœurs de son pays. » Ne déployait-il pas à sa table une somptuosité qui contrastait étrangement avec les frugales habitudes de Sparte? Ne l'avait-on pas vu, — indice infiniment plus grave, — sortir de Byzance revêtu de la longue robe des Mèdes? L'inclémence du climat, à l'entrée de l'hiver, eût pu être, pour cette dérogation aux coutumes nationales, l'excuse d'un général qui n'eût pas eu à lutter contre des préventions opiniâtres. Il n'en était pas moins imprudent de se montrer à l'armée sous ce vêtement haï, plus imprudent encore de s'entourer d'une escorte composée de barbares. Pausanias fut rappelé de l'Hellespont. Les griefs articulés contre lui étaient trop vagues pour qu'on osât déférer sa conduite au jugement du peuple; on se contenta de le priver de l'honneur de commander les Grecs. On ne disgracie jamais sans danger un général victorieux. L'orgueil blessé de Pausanias paraît avoir ouvert son âme à des desseins dont il nous est aujourd'hui difficile d'apprécier l'étendue. Que Pausanias soit entré en relations avec Xerxès, nous ne nous permettrons pas d'en douter, puisque Thucydide l'atteste; le souverain des Perses ne poussa probablement pas la crédulité jusqu'à s'imaginer que ce général coupable pût être de taille à lui livrer Sparte et la Grèce. Une armée mercenaire, comme celle du vieux Tilly ou de Wallenstein, appartient à son chef; les soldats de Platée et de Mycale n'avaient rien de commun avec les reîtres qui, au XVIIe siècle, désolèrent l'Allemagne. Ils étaient de ce pays où l'on répondait à Miltiade ne réclamant pour prix de ses services qu'une couronne de laurier : « Quand vous aurez repoussé tout seul les barbares, vous aurez tout seul une couronne. » Chez les modernes même, plus justes envers le commandement, on ne cite qu'un général aux pieds duquel l'armée ait toujours été prête à se jeter avec ses trophées et avec sa gloire. « Prenez, lui disait-elle, car tout cela est à vous. » Mais ce général revenait d'Égypte et il avait signé la paix de Campo-Formio. Dumouriez n'entraîna pas

dans sa défection les soldats de Jemmapes; les légions du Rhin virent avec indifférence l'éloignement de Moreau, avec indignation sa présence dans l'état-major d'Alexandre.

Pausanias n'eût pu espérer de succès qu'auprès des ilotes. Il songeait, dit-on, à les soulever, quand son complot fut dénoncé aux éphores. S'il était permis de se laisser guider dans la critique historique par la vraisemblance, on trouverait, je crois, plus d'une raison de mettre en doute la culpabilité du glorieux vainqueur de Platée. Pausanias semble avoir été immolé aux craintes qu'il avait fait naître, plutôt que condamné froidement sur des preuves juridiques. Sa propre mère, il est vrai, leva la première la main contre lui, mais les mères de Sparte n'étaient pas des mères.

Quant à Thémistocle, le bannissement dont les Athéniens le frappèrent fut une satisfaction donnée aux Lacédémoniens, qui ne se souciaient pas de rester les seuls à supporter le reproche d'avoir confié le commandement de leurs armées à un traître. Thémistocle comprit que l'exil ne suffirait pas à la haine de ses ennemis. On ne laisse pas vivre un homme de cette valeur, quand on l'a gratuitement outragé. Sentant derrière lui le souffle de la meute envieuse qui s'acharne toujours à la poursuite du courage malheureux, Thémistocle quitta brusquement Argos où il avait un instant songé à fixer sa retraite et passa dans l'île de Corcyre. Les Corcyréens avaient joué un singulier rôle pendant la guerre médique; ils armaient leurs vaisseaux et les gardaient au port. La Grèce indignée voulait les punir; Thémistocle intervint, et son éloquence réussit à détourner les Grecs d'impolitiques rigueurs. Il rendit ainsi un signalé service à sa patrie d'abord, aux Corcyréens ensuite. La pensée d'avoir à protéger l'illustre banni n'en épouvanta pas moins Corcyre. La reconnaissance devient importune quand elle est accompagnée de quelque péril. On se rappelle avec quelle dignité le roi Louis XVIII s'éloigna en 1796 de Vérone. Thémistocle ne mit pas moins de bonne grâce à soulager les Corcyréens du poids de son infortune. Traqué par les agens qui avaient promis sa mort à l'inimitié de Sparte, il traversa le territoire des Molosses, franchit les monts qui le séparaient de la mer Égée et alla s'embarquer à Pydna, au fond du golfe de Salonique. A qui pouvait-il dès lors recourir, si ce n'est au grand roi, dont une âme plus vulgaire aurait peut-être appréhendé la vengeance? Thémistocle vint s'asseoir au foyer de Xerxès et mourut gouverneur de Magnésie.

Sévère jusqu'au bout envers Xerxès, l'histoire lui a reproché d'avoir fait succéder à une ambition sans limites un goût immodéré pour les plaisirs. Cette dernière allégation est probablement aussi fondée que l'autre. Que voulait-on que fît Xerxès après les revers

qu'il venait de subir? Qu'il recommençât? C'est vraiment alors qu'il eût justifié les déclamations dont on s'est fait un jeu d'accabler sa mémoire. Xerxès, depuis son retour en Asie, paraît n'avoir eu d'autre pensée que de développer les ressources intérieures de son empire et d'accroître, à l'exemple de Sardanapale, le bien-être de ses sujets. Des villes nouvelles s'élevaient de tous côtés en Phrygie, quand la main impie d'Artaban vint, au grand détriment de la Perse, arrêter court cette œuvre de réparation en tranchant les jours du fils de Darius.

Thémistocle suivit de près son généreux protecteur dans la tombe. Le bruit courut en Grèce que Thémistocle s'était empoisonné, le jour où le successeur de Xerxès, Artaxerce Longue-Main, lui laissa entrevoir la pensée d'employer ses services contre une patrie ingrate. Cette version n'est garantie, je crois, par aucun document sérieux venu jusqu'à nous; le fait qu'elle avance n'a cependant rien d'improbable. Se tourner contre la patrie était, à l'époque où vivait Thémistocle, plus qu'un crime : c'était un sacrilège. Nous avons assurément sur le devoir qui nous lie à la communauté dont nous faisons partie des notions plus étroites et plus exigeantes que n'en eurent les chevaliers des temps féodaux, le connétable de Bourbon, Condé, le prince Eugène, le pur et chevaleresque Turenne lui-même. Il n'en est pas moins permis de se demander si nous attachons bien à ce mot magique de patrie le sens religieux et profond qu'y ont attaché les anciens. Rien de plus simple, rien de plus habituel, au temps où nous vivons, que de placer une portion de sa fortune, souvent la majeure partie, à l'étranger; de confier ainsi le gage de son bien-être, le pain de sa vieillesse, l'avenir de ses enfans, à l'ennemi qu'il faudra peut-être combattre demain. Les barrières qui séparaient autrefois les peuples tombent l'une après l'autre. La diversité des langues, l'intolérance religieuse, les lignes de douanes, les exploitations jalouses des monopoles commerciaux, les obstacles qu'opposaient aux communications les montagnes, les fleuves, les déserts, ont dans le court espace de quelques années cessé de partager les habitans de notre petite planète en fractions rivales et le plus souvent hostiles. A la famille avait depuis longtemps succédé la tribu; les tribus, en s'agglomérant, formèrent des nations; les nations, à leur tour, vont-elles faire place à la grande unité du genre humain? Ne marchons pas si vite : nous aurons probablement, pendant de longs siècles encore, à nous grouper autour d'un symbole sacré pour nous défendre des abus de la force et pour tenir à distance l'oppression étrangère. Quelque affaibli que puisse être de nos jours l'empire de ce dogme qui fut, à vrai dire, toute la vie des sociétés antiques, on ne saurait néanmoins considérer l'amour

de la patrie comme un devoir ordinaire. Si le patriotisme n'était qu'un juste retour des bienfaits reçus, qu'un dévoûment banal inspiré par la reconnaissance, en échange de la sécurité dont nous a, dès notre enfance, entourés la protection des lois, la cité qui nous ouvrirait ses portes, le champ qui nous céderait ses moissons, deviendraient trop aisément la patrie. Un instinct secret a toujours protesté, au fond de l'âme humaine, contre ces adoptions hâtives. La patrie et le foyer domestique sont deux choses très distinctes. Les cendres du foyer, le banni peut les emporter dans l'exil sans cesser de regretter sa proscription. La patrie serait-elle donc le souvenir des lieux où nous avons grandi, l'amer et doux souvenir d'Argos? Pour notre génération nomade, le clocher du village a perdu depuis longtemps son prestige. Si la patrie n'est pas la cité, si elle n'est pas le foyer, si elle n'est pas même le lieu où nous avons vu le jour, elle sera peut-être le drapeau.

Rappelons-nous les acclamations qui saluèrent nos soldats quand, il y a vingt-deux ans, nous les vîmes rapporter de Crimée leurs aigles victorieuses, quand ils défilèrent sur la voie sacrée, avec leurs uniformes usés par le long siège et leurs pieds tout poudreux encore des déblais de l'interminable tranchée creusée, dix mois durant, sous la foudre et sous la mitraille. Le drapeau cependant n'est pas plus la patrie que ne le sont la cité, le lieu de naissance et le foyer. Le soldat mercenaire, qui n'a plus de patrie, n'en sait pas moins combattre et mourir pour le drapeau sous lequel il s'est rangé; il connaîtra la joie de tous les triomphes, il portera le deuil de toutes les défaites qui viendront couronner ou affliger son étendard. L'amour de la patrie est un sentiment; comme tous les sentimens, il est plus facile de l'éprouver que de le définir. Au temps de la guerre de cent ans, à une autre époque toute guerrière et infiniment plus rapprochée de nous, la définition se fût présentée d'elle-même à l'esprit. On eût dit, non sans quelque apparence de raison : l'amour de la patrie, c'est la haine de l'étranger. Aujourd'hui, il faut chercher autre chose. Les haines vivaces, telles que celles qui ont animé Jeanne d'Arc et Nelson, ne s'accumulent que lentement dans le cœur des peuples. Elles sont le produit de plusieurs siècles de luttes et de souffrances. La patrie, si j'essayais d'exprimer l'idée que, suivant moi, tout homme bien né aujourd'hui y attache, c'est l'histoire! Le sentiment de la brièveté de la vie pèse à chaque instant sur nous. En rattachant le fil de notre existence à cette longue trame dont est faite l'histoire de notre pays, il semble que nous devenons éternels. Nous disparaissons, le fil reste et le tissu continue de s'accroître. Voilà pourquoi il est si malaisé d'absorber une nationalité fondée sur un long passé historique. L'empereur Napo-

léon Ier en a fait l'épreuve. Tous les efforts de son merveilleux génie, toutes les séductions de sa grâce suprême, sont venus se briser contre l'indomptable orgueil de cette vieille maison qui s'appelait l'Espagne. Ni la Hollande, ni le Portugal ne se sont montrés d'assimilation plus facile.

Le peuple de Charles-Quint, les descendans des comtes de Horn et des frères de Witt, ceux qui comptaient Vasco de Gama, Albuquerque et don Juan de Castro parmi leurs ancêtres, auraient-ils donc cessé de tenir leur place dans le vaste univers, si l'empire français les eût absorbés dans son sein? Assurément non : il n'est pas un atome qui s'anéantisse en ce monde. L'anéantissement n'atteint pas plus un peuple qu'il n'atteint un individu, mais on peut dire avec assurance qu'un peuple meurt du jour qu'il subit cette transformation radicale dont le premier symptôme est incontestablement la lente dissolution de la forme que le corps social avait, à l'heure de son plein développement, revêtue. Chez tout ce qui respire, chez tout ce qui végète, l'énergie des forces vitales ne devrait s'user qu'à la longue. Ces déclins réguliers malheureusement sont rares. La fleur a le ver qui la tue, l'homme a ses passions qui le minent, les nations ont leurs compétitions intérieures qui les désagrègent. La gelée ne fait pas plus sûrement éclater la pierre. La guerre médique semblait avoir cimenté à jamais l'union de la race dorique et de la race ionienne; les Grecs avaient une patrie, et cette patrie n'était ni Sparte, ni Corinthe, ni Athènes; elle était le patrimoine commun de tous ceux qui avaient contribué à refouler le Perse en Asie. Les premiers démêlés qui portèrent atteinte à cette conviction salutaire préparèrent la guerre du Péloponèse, la pire des guerres, à coup sûr, puisqu'on peut la flétrir du nom de guerre civile. La patrie déchirée ne se releva pas de ce coup funeste, et, de chute en chute, les Grecs en arrivèrent, dans l'espace de deux siècles, à n'être plus bons qu'à divertir les Romains.

II.

L'humeur intraitable de Pausanias avait dégoûté à jamais les alliés du commandement rigoureux d'un général spartiate; les Lacédémoniens, de leur côté, éprouvaient le désir de se débarrasser de la guerre médique. Le Péloponèse avait moins à craindre que l'Attique et les îles un retour offensif du grand roi; il était donc naturel que les Athéniens restassent chargés d'écarter par leur vigilance le danger qui les menaçait entre tous les Grecs. Les Athéniens ne pouvaient pourtant supporter à eux seuls les frais qu'allait entraîner la poursuite des hostilités. Un compromis intervint : il fut convenu

que chaque ville contribuerait par un apport annuel de vaisseaux ou d'argent aux dépenses d'armement qui seraient jugées nécessaires. Cet apport prit le nom de *phoros*. Ce fut un tribut régulier que la flotte athénienne dut aller chaque année récolter d'île en île. Cette coutume s'est prolongée à travers les siècles, sous l'empire de Byzance, comme sous celui de Mahomet II. Il n'y a pas soixante ans qu'on eût pu voir les capitans-pachas parcourir ainsi, dès les premiers jours du printemps, les deux archipels des Cyclades et des Sporades pour exercer, à l'exemple des *hellénotames*, leurs fonctions de collecteurs de taxes. Fixé au début à 2 millions 1/2 de francs environ, le phoros fut d'abord déposé dans le temple de Délos. Les délégués des alliés s'assemblaient à des époques déterminées d'avance dans cette île, et y réglaient d'un commun accord l'emploi du subside. Ce contrôle dura peu. Le trésor de Délos ne tarda pas à être transporté dans Athènes, et la contribution volontaire devint un impôt que les Athéniens, plus impitoyables dans leurs exigences que ne l'eût probablement été Xerxès, continuèrent de percevoir avec une extrême rigueur. De tous les jougs qu'un peuple peut subir, le plus dur est, sans contredit, celui que parvient à lui imposer un autre peuple. La Nouvelle-Angleterre n'eût peut-être jamais songé à se révolter, si l'autorité du parlement ne se fût substituée dans les colonies britanniques au gouvernement direct de la couronne.

Les mécontentemens des alliés, traités par l'arrogance d'Athènes bien moins en égaux qu'en sujets, éclatèrent d'abord en murmures, puis bientôt en réclamations; le jour vint où ils se manifestèrent par un refus absolu de paiement. C'était là qu'Athènes, déjà sûre de ses forces, tranquille et fière à l'abri de la haute enceinte qu'elle venait de relever, attendait les auxiliaires dont elle avait plus d'une fois gourmandé la tiédeur. Quelle occasion meilleure d'asseoir solidement sa puissance? La rébellion ouverte allait autoriser et, en quelque sorte, justifier l'exploitation sans merci. L'île de Naxos revendiqua la première son indépendance, et l'île de Naxos fut la première envahie et soumise. La plupart des îles de l'Archipel, successivement coupables du même déni de concours, éprouvèrent l'une après l'autre le même sort. La mollesse s'en mêla. Il parut doux à ces heureux Ioniens de ne pas quitter leurs foyers, d'échanger les périls du service militaire pour une redevance en argent. Bien peu d'îles continuèrent à fournir des vaisseaux; presque toutes se rachetèrent de cette obligation par l'offre équivalente d'un subside. C'est ainsi que le phoros se trouva porté, en premier lieu, à 3,336,000 francs pour atteindre, en dernier ressort, au chiffre vraiment énorme à cette époque de 6,672,000 francs.

La richesse est chose relative. Quand les revenus du royaume de France se montaient, sous François Ier, à 16 millions, la livre de pain bis se payait à peine 1 centime, elle en eût coûté 9 ou 10 à la veille de la révolution, 14 à la fin du règne du roi Louis-Philippe. De plus érudits vous diraient ce qu'elle valait au temps de Périclès. On la peut évaluer, je crois, à 4 ou 5 centimes. Nous n'avons pas heureusement besoin de posséder à cet égard un renseignement précis, irréfutable, pour rester convaincus qu'au ve siècle avant notre ère l'opulence d'Athènes ne connaissait pas de rivale en Europe. Aussi est-ce en Asie qu'on verra bientôt Sparte, oublieuse de la gloire des Thermopyles, de Platée, de Mycale, aller solliciter des secours. L'Asie puisait l'or à pleines mains dans ses fleuves, et il lui eût été facile de faire pencher la balance du côté qu'elle eût sincèrement favorisé, mais le grand roi ne se fiait qu'à demi aux Grecs. Il devait trouver plus de profit à entretenir leurs luttes intestines qu'à hâter le triomphe d'un de ses anciens adversaires. L'or perse n'en joua pas moins un grand rôle dans cette guerre où l'on en vint à se disputer les rameurs à prix d'argent. Il n'y a pas longues années que nos matelots n'étaient guère mieux rétribués que ceux de Lysandre ou d'Alcibiade. 27 francs par mois! c'est à peine aujourd'hui la solde d'un novice; sous la restauration, c'était presque la paie d'un gabier. Si le métier de rameur était dur, la profession, on en conviendra, devenait lucrative.

Les événemens exigent quelque temps pour mûrir; il s'écoula près d'un demi-siècle entre la fin de la guerre médique et le commencement de la guerre du Péloponèse. Pausanias sacrifié, deux ans après la bataille de Platée, Thémistocle banni, cinq ans après la bataille de Salamine, il ne restait plus de chefs ayant figuré au premier rang dans la lutte mémorable qui rassembla, pour un suprême effort, la Grèce confédérée, que le fils de Lysimaque, Aristide. Si l'on peut adresser quelque reproche à la grande mémoire de ce juste, c'est un reproche qui lui sera commun avec plus d'un personnage soucieux de conserver l'affection populaire. Aristide, depuis son rappel de l'exil, ne fit plus ombrage à personne; on serait tenté de croire qu'un premier bannissement l'avait rendu à l'excès circonspect. S'agissait-il de méconnaître les clauses d'un traité garanti par les plus horribles sermens? « Détournez sur moi, Athéniens, disait Aristide, les peines que mériterait votre parjure. » — « Faut-il suivre l'avis des Samiens? » lui demandait-on dans une occasion analogue. — « Cet avis, répondait le fils de Lysimaque, est injuste, mais il est utile. » — Est-ce là, de bonne foi, ce que le plus intègre des Grecs aurait dû répondre? L'abbé

Barthélemy pense que, dès cette époque, « l'ambition commença à corrompre la vertu même. » Je ne vois pas, pour ma part, dans Aristide un ambitieux ; il me plaît davantage et il est probablement plus juste d'imputer ses faiblesses au désir de ne pas perdre une seconde fois les sourires de la multitude. L'égalité parfaite était devenue, en dépit des lois de Solon, la loi fondamentale de la république athénienne. Il n'y était point de fonction qui ne fût accessible au moindre habitant de la cité. On n'en continuait pas moins de compter dans Athènes quatre classes de citoyens, — cinq, si l'on y veut comprendre les *métèques*, étrangers admis à la naturalisation. Les *pentacosia-médimnes* devaient posséder un revenu annuel de 500 mesures de froment; les *chevaliers* en récoltaient 300 ; les *zeugites* ne pouvaient prétendre à ce titre qu'à la condition de produire au moins 150 mesures; les *thètes*, véritables prolétaires, n'avaient à offrir à la patrie que leurs bras et n'en jouissaient pas moins, dans toute sa plénitude, du droit de suffrage. Attirés par l'appât d'une solde élevée, les zeugites et les thètes formaient généralement l'équipage des vaisseaux ; les pentacosia-médimnes et les chevaliers combattaient de préférence sur terre. Le service maritime a, de tout temps et en tout pays, été le lot des cadets de famille.

L'inégal partage des jouissances et des charges avait fini par diviser Athènes en deux factions. La démocratie athénienne était douce aux pauvres et aux humbles. Il n'était pas permis dans Athènes de frapper un esclave sur la voie publique. Ne pas le frapper, passe encore, mais lui permettre « de mener grand train, de vivre dans le luxe, de s'habiller comme un citoyen, » les disciples de Socrate ne laissaient pas de s'en étonner. « Un esclave, écrivait soixante ans après la mort de Périclès le célèbre auteur de la Retraite des dix mille, ne se dérange pas ici pour vous ! » Voilà ce qu'on n'eût jamais toléré à Sparte et ce qu'on ne devait pas voir à Rome. Cependant, comme il faut toujours à l'homme quelque victime, le peuple athénien prenait sa revanche sur tout ce qui était grand par l'esprit, par la naissance, par la richesse ou par le caractère. « Je pardonne au peuple, disait encore en ce temps-là Xénophon, son amour pour la démocratie. Rien de plus légitime et de plus naturel que de songer d'abord à son bien ; mais quand un homme qui n'est pas du peuple aime mieux vivre dans une démocratie que dans une oligarchie, c'est qu'il a des vues criminelles. » Le christianisme ne l'entend pas ainsi. Il permet sans doute « qu'on songe à son bien ; » il n'autorise pas ses fidèles à demeurer indifférens au bien des autres. Lorsqu'elle fait avec tant d'acharnement la guerre au christianisme la démocratie, à coup sûr, se trompe. Xénophon n'était pas chré-

tien; il était philosophe, comme Tacite et comme Pline le Jeune. Qui a vu condamner Socrate ou proscrire Thraséas est, jusqu'à un certain point, excusable de faire un soupçonneux accueil à ce niveau aveugle sous lequel toutes les tiges, s'il ne leur convient de se voir fauchées, sont tenues de courber la tête. Il est vrai que, dans les occurrences graves, il se trouve toujours quelque tige rebelle qui s'insurge, quelque pousse vivace qui relève le front. Les démocraties et les oligarchies, les monarchies et les républiques se mettent alors d'accord pour se personnifier dans un homme; dans Lincoln ou dans Henri VIII, dans Cromwell ou dans Périclès, dans Pitt ou dans Napoléon. Les diverses races répandues sur la surface du globe n'ont pas, je le confesserai volontiers, au même degré le goût de l'abdication; toutes y arrivent, quand le péril devient vraiment pressant. Cette facilité universelle à s'absorber dans une individualité puissante n'empêche pas la lutte entre les principes contraires; elle donne seulement à la compétition une forme mieux définie. Les dissensions dont furent agitées la société grecque et la société romaine ont un nom qui dit tout, quand nous les appelons la querelle de Sylla et de Marius; nous en saisissons moins bien la cause et les effets lorsqu'il nous faut les démêler dans la rivalité de Sparte et d'Athènes. Néanmoins c'est toujours le même conflit, le conflit du parti populaire et de la faction oligarchique. « Ces calamités, disait avec raison Thucydide, se renouvelleront tant que la nature humaine n'aura pas changé. »

Dès l'année 470 avant Jésus-Christ, dix ans seulement après la fin de la guerre médique, la puissance maritime d'Athènes était fondée; les capitulations de conscience d'Aristide y avaient bien eu quelque part. Après Aristide, un autre marin, favorable comme lui à la faction des riches, vint asseoir cette suprématie navale sur une base qu'on aurait pu croire indestructible. Au nombre des capitaines qui s'étaient distingués à la bataille de Salamine se trouvait Cimon, le fils de Miltiade. Issu de cette opulente maison où, depuis plusieurs générations, on courait à Olympie en chars à quatre chevaux, Cimon hérita de la haute influence qu'avait jadis exercée Thémistocle. Ce fut lui qui acheva la ruine de la marine phénicienne. Il prit, en un seul jour, aux Perses, sur les côtes de la Pamphylie, deux cents trières. Rentré dans Athènes avec les dépouilles de Chypre et de l'Asie, il y menait la vie libérale et fastueuse d'un grand citoyen. Le peuple entier avait part à ses largesses et jamais André Doria, aux jours de sa splendeur, ne reçut dans Gênes plus d'hommages. Il fallait une leçon à cette bienfaisante fortune; cinq ans d'exil se chargèrent de la lui donner. Cimon ne fut rappelé dans sa patrie que lorsqu'un revirement soudain de l'opinion y eut fait prévaloir la politique qui cherchait dans l'alliance de Sparte un

point d'appui pour la faction des riches. Les deux gouvernemens ombrageux et rivaux déposèrent un instant leurs inimitiés et l'indépendance des villes de l'Ionie fut le fruit de cette union passagère. Inquiet des progrès de Cimon dans les eaux de la Cilicie, le fils de Xerxès abandonna par un traité solennel les droits qu'il s'était jusqu'alors arrogés sur les colonies de la Grèce en Asie.

Cimon mourut à Chypre pendant le cours d'une dernière expédition. Sa mort laissait la place libre à Périclès, qui lui avait jusqu'alors disputé, avec des phases diverses, le pouvoir. La multitude a ses caprices; si volage qu'elle soit, elle n'en peut pas moins rencontrer un maître. Seulement il faut que ce maître soit constamment heureux et constamment adroit. Périclès jouit, pendant près de trente ans, de ce double privilège. Avant d'être homme d'état, on devait, dans la république athénienne, être marin. Athènes eût dédaigné un chef qui n'eût point été en mesure de commander ses flottes. Orateurs, philosophes, citoyens, tous, dans la cité de Minerve, apprenaient, dès l'enfance, à manier l'aviron; la plupart étaient de force à remplir les fonctions de pilote. Fils de marin, — Xantippe, son père, commandait la flotte athénienne au combat de Mycale, — Périclès paraît avoir été lui-même un homme de mer consommé. Il conquit l'Eubée, établit la démocratie à Samos et soumit Mégare. La prospérité de la république ne fut pas uniquement son ouvrage; il en doit partager l'honneur avec Thémistocle, avec Aristide et avec Cimon; mais, si le fils de Xantippe n'eût point su caresser avec tant d'adresse le lion populaire, flatter dans la multitude les nobles penchans, éveiller dans toute âme l'amour de la gloire, l'orgueil de la cité, les chefs-d'œuvre de l'art n'auraient jamais rempli la ville de Minerve, et on ne dirait point aujourd'hui, pour caractériser une des plus grandes époques de l'esprit humain: le siècle de Périclès.

Nous tenons de Périclès lui-même l'exposé minutieux de la puissance financière dont son administration sage et prévoyante avait réussi à doter la république. C'est par cet exposé qu'il décida, quatre ans avant sa mort, les Athéniens à braver les menaces de la Grèce conjurée. Le trésor déposé dans l'Acropole avait renfermé un instant 54 millions de francs. Périclès sut faire comprendre au peuple qu'il y avait excès de précaution à garder inactive une pareille réserve. 20 millions furent employés à donner aux dieux un asile digne des dieux d'Athènes, au peuple athénien les monumens publics dont peut difficilement se passer un peuple habitué à traiter les affaires de l'état en plein air. Les intérêts de la marine ne furent pas oubliés, car la marine n'était pas seulement la grandeur, elle était la sécurité d'Athènes. Trois cents trières, prêtes à prendre la mer, remplirent bientôt les ports de la république. Une galère de

vingt-cinq bancs coûtait au roi de France, en 1689, 14,000 livres sans ses agrès, 23,000 quand elle était complètement équipée (1). La flotte athénienne ne pouvait, suivant mes calculs, représenter une valeur moindre de 4 ou 5 millions de francs. On avait garanti cette flotte et la ville de toute attaque venant du continent. 48 kilomètres de murailles, épaisses à y faire passer deux chars de front, hautes de 56 pieds, enveloppaient Athènes, Phalère, Munychie, le Pirée. Il fallait seize mille hommes pour les garder; grâce à ces enceintes, Athènes était devenu une île; on ne pouvait l'assaillir que par la mer, et la mer était athénienne. Pas plus sous Périclès que sous Agamemnon les villes fortifiées n'avaient à redouter une attaque de vive force. On pouvait bien battre le pied des murs à coups de bélier, cerner la place assiégée par des retranchemens, élever en face des tours et des courtines la *terrasse*, ce fameux cavalier de terre qu'ont tant de fois édifié les Romains et que les Turcs, flegmatiques gardiens du passé, construisaient encore il y a deux siècles; du haut de la terrasse lancer à niveau des parapets les traits et les javelines sur l'ennemi; les sièges n'en duraient pas moins dix ans, et les villes ne capitulaient, quand elles n'étaient pas livrées, que devant la famine. Athènes et le Pirée étaient donc considérés à bon droit comme inexpugnables.

Aux ressources que gardait le trésor de l'Acropole, la république eût ajouté sans peine 2 millions 780,000 francs résultant des offrandes privées, des dépouilles des Mèdes, des vases sacrés affectés aux cérémonies et aux jeux. Elle pouvait emprunter en outre près de 3 millions aux temples et aux draperies d'or dont on avait paré la statue de Minerve. Le fonds de réserve, le trésor de guerre, si nous l'appelons du nom qu'on lui donnerait aujourd'hui, se serait trouvé de cette façon reporté au chiffre de 40 millions de francs. Le revenu annuel dépassait 3 millions.

La république n'eût pas osé prétendre sur la terre ferme à la suprématie que lui assurait sa flotte partout où les vents consentaient à la conduire. Athènes avait cependant rassemblé plus d'une fois et dans un bref délai treize mille hoplites, douze cents cavaliers et seize cents archers. L'hoplite, c'était le sergent d'armes du moyen âge. Une armée de treize mille hoplites supposait une suite au moins égale en nombre de valets. On voit que Périclès, tout en s'occupant fort d'encourager les poètes, les sculpteurs et les peintres, s'était bien gardé de négliger la défense du pays. Si, comme Louis XIV, il aima trop « la guerre et le bâtiment, » il ne laissa du moins rien bâtir qui ne fût un modèle pour les siècles fu-

(1) En 1342, le prix de construction d'une galère catalane fut réglé au taux de 1,666 livres barcelonaises; en 1599, ce prix s'était élevé à 15,000 livres. Deux siècles et demi avaient suffi pour faire varier la proportion de 1 à 9.

turs et il déploya dans la conduite de la guerre une perspicacité qui n'eut d'égale que son indomptable persévérance. Tenir son pouvoir de liens si précaires, se voir obligé de le raffermir chaque jour par la persuasion, et accomplir, par l'effort de son seul génie, de telles choses, ce sont assurément des titres à prendre rang à côté des plus grands monarques.

III.

Xénophon prétendait que les factions auraient eu moins d'empire dans la république athénienne si les Athéniens avaient habité une île. Les raisons qu'il en donne, — nous jugeons superflu de les reproduire, — ne sembleraient peut-être pas sans réplique. Il est certain que les Corcyréens avaient l'avantage qui manquait aux citoyens d'Athènes et que Corcyre devait encourir la juste accusation d'avoir, la première, donné à la Grèce l'odieux spectacle des séditions et des massacres populaires. Rien ne sert d'être entouré d'eau quand on a au fond du cœur les passions de la guerre civile; l'exemple du régicide n'est pas venu d'une terre continentale. Ces mêmes Corcyréens qui, au dire de leurs ennemis, « n'avaient jamais voulu d'alliés, afin de n'avoir pas de témoins de leurs iniquités, » trouvèrent moyen un beau jour, en l'an 436 avant la naissance de Jésus-Christ, de mettre, par leur politique inconsidérée, le feu à la Grèce. Corcyre était une colonie de Corinthe; Épidamne, — aujourd'hui Durazzo, sur l'Adriatique, — était une colonie de Corcyre. De cet enchevêtrement naquirent, quarante-trois ans après la bataille de Platée, des prétentions rivales et finalement la guerre entre Corcyre et Corinthe. Il y avait alors en Grèce trois grandes marines: la marine d'Athènes, celle de Corcyre et celle de Corinthe. Les Corcyréens possédaient cent vingt trières; ils en armèrent quatre-vingts et ouvrirent les hostilités. Les Corinthiens leur opposèrent soixante-quinze vaisseaux et deux mille hoplites. Le combat s'engagea devant Actium, à l'entrée du golfe d'Ambracie, lieu singulièrement propice aux batailles navales, car à toutes les époques de l'histoire des flottes s'y sont rencontrées. Corcyre remporta une victoire complète; pendant deux années entières elle resta maîtresse de la mer dans ces parages. Les Corinthiens toutefois n'avaient pas perdu tout espoir de revanche. Ils construisirent des vaisseaux et rassemblèrent à prix d'argent des rameurs qu'ils firent venir de tous les points de la Grèce. Ils se trouvèrent ainsi en mesure de cingler vers Corcyre avec cent cinquante vaisseaux. On avait déjà vu sur mer des Grecs opposés à des Grecs, — les Éginètes entre autres pleuraient leur marine anéantie par les Athéniens, — à aucune époque on ne vit, dans ces luttes regrettables, un pareil déploiement de

forces. Le sort, cette fois, se prononça en faveur des Corinthiens. Les vainqueurs ne s'arrêtèrent pas « à remorquer, suivant la coutume, les coques des vaisseaux submergés. » Ce n'était pas de trophées qu'ils étaient avides, c'était de carnage et de vengeance. Leurs trières parcouraient en tous sens la mer couverte au loin de débris et de naufragés. Tout ce qui se montrait à la surface était achevé sans pitié; plus d'un Corinthien reçut la mort de la main de ses compatriotes. La flotte de Corinthe avait quitté la côte avec trois jours de vivres, elle ne pouvait songer à poursuivre son triomphe avant d'avoir touché barres au continent voisin pour y remplacer les provisions consommées. Un autre soin plus exigeant encore l'eût d'ailleurs retenue. Il lui fallait ensevelir ses morts. Nul devoir ne s'imposait alors plus impérieusement au général victorieux; c'eût été jouer sa vie que de se laisser entraîner par l'ivresse du succès à le méconnaître. Tous ces délais donnèrent aux Athéniens le temps d'accourir au secours de Corcyre, car c'était en faveur de Corcyre que le peuple d'Athènes, sollicité par les deux partis, avait jugé à propos de se prononcer. Les Corinthiens venaient d'entonner le péan pour l'attaque quand tout à coup ils se mirent à voguer en arrière. Les Corcyréens se demandaient en vain ce que pouvait signifier cette étrange manœuvre. Ils se l'expliquèrent quand ils eurent découvert à leur tour vingt vaisseaux athéniens qui se dirigeaient de toute leur vitesse vers le champ de bataille. Bien que cette intervention n'eût guère eu pour effet que de séparer les combattans, Sparte ne pardonna pas à la grande cité, dont la prospérité excitait depuis longtemps son envie, d'avoir, sans la consulter, assumé le rôle d'arbitre dans une querelle qui intéressait la Grèce tout entière. Les esprits s'aigrirent, les pourparlers engagés s'envenimèrent, et bientôt il fut évident qu'un conflit général allait mettre aux prises, d'un côté l'Attique et les îles, de l'autre Lacédémone et le reste de la Grèce.

Le conflit cependant était si grave que l'explosion eût pu se faire attendre longtemps encore, si les Athéniens, impatiens de prendre leurs sûretés, ne fussent venus, par un excès de précaution, redoubler les alarmes des Péloponésiens. Le golfe de Salonique est séparé du golfe de Cassandre par l'isthme de Pallène. A toutes les époques, cette position a été jugée importante. Elle était, au ve siècle avant notre ère, occupée par la ville de Potidée, colonie corinthienne, mais colonie passée, par suite des obligations contractées après la guerre médique, sous le joug impérieux d'Athènes. Les Athéniens voulurent mettre Potidée à la merci de leur flotte pour la mieux retenir dans leur alliance. Ils exigèrent la démolition des murailles qui protégeaient la ville du côté de la mer. Les Potidéens se réclamèrent sur-le-champ de Corinthe, et Corinthe leur

envoya seize cents hoplites. A cette défection, qui pouvait être d'un si fâcheux exemple, les Athéniens répondirent par l'investissement de Potidée. Ce fut le coup de canon de Sinope, ce coup de canon de 1854, qui fit évanouir en un clin d'œil les derniers scrupules de la Grande-Bretagne. Des Doriens assiégés par des Ioniens! C'était tout le contraire qu'on voyait autrefois. La race dorienne était-elle donc si dégénérée? Où s'arrêterait Athènes dans ses empiétemens? Il n'était que temps de songer à sauver la liberté de la Grèce. S'attaquer à la puissance d'Athènes n'était pas cependant une mince affaire. Les Lacédémoniens ne possédaient pas de trésor public; les Péloponésiens, à l'exception de Corinthe adonnée au commerce, vivaient de la culture de leur territoire. On avait, il est vrai, la ressource de s'emparer des fonds déposés à Delphes et à Olympie, mais ces fonds, il faudrait tôt ou tard les restituer. Un secret espoir qu'on n'avouait qu'à demi laissait entrevoir la possibilité d'obtenir les secours du grand roi. Cet espoir seul était un aveu d'impuissance et une honte indélébile pour le Péloponèse. En temps de guerre civile, on n'y regarde pas de si près; la ligue s'adresse à l'Espagne, Henri IV à Élisabeth. Avec l'or d'Artaxerce on enlèverait aux Athéniens une partie de leurs rameurs, on ferait venir des vaisseaux d'Italie et de Sicile, on en construirait dans les ports de la Laconie; les alliés se trouveraient ainsi en état de soutenir une guerre maritime. C'était chose nouvelle pour les Spartiates, peu habitués à s'éloigner de leurs foyers et dont toute l'ambition avait jusqu'alors consisté à opprimer leurs voisins. On comprend donc les hésitations qui devaient arrêter les vaillans hoplites convoqués dans les champs de Sparte par les éphores. L'éloquence des députés de Corinthe ne parvint pas sans peine à leur arracher une détermination dont ils mesuraient les conséquences avec une inquiétude qui ne fut que trop justifiée.

Le vrai courage ne se lance pas à la légère dans les aventures. « Ce n'est pas sur les fautes présumées de l'ennemi qu'il fonde ses espérances; » il délibère avec calme parce qu'il se propose, le moment venu, d'agir avec vigueur. Plus un général montrera de mesure dans les conseils, plus on pourra compter sur son énergie pour exécuter ce qui aura été résolu. Il se rencontre par malheur en tous pays, nous apprend Thucydide, une jeunesse ardente d'autant plus portée à essayer de la guerre que son inexpérience lui en laisse ignorer les périls. « Ce n'est pas la coalition de 93 que nous aurons à combattre, écrivait en 1840 le roi Louis-Philippe, ce sera la coalition de 1813. » Qui ne traitait alors ces appréhensions si sages de craintes pusillanimes? Qui n'a reproché à l'empereur Napoléon III de s'être arrêté en 1859 devant le quadrilatère autrichien et devant les menaces de plus en plus accentuées de l'Europe? Laissez donc

l'action aux jeunes gens, le conseil aux vieillards; c'est ainsi que Rome a conquis le monde. A Sparte comme à Rome, on faisait profession d'honorer la vieillesse; je doute qu'en cette circonstance on ait tenu un compte suffisant de son avis.

La guerre fut votée à Lacédémone par acclamation. On la vota, s'il est permis d'emprunter à nos habitudes parlementaires leur langage, au scrutin de division. Ceux qui jugèrent que la paix était rompue passèrent d'un côté, ceux qui voulurent exprimer l'opinion contraire se portèrent du côté opposé. Les alliés convoqués ratifièrent la décision de Sparte. Cédant à un entraînement funeste, conduite par d'impétueux conseils, contre lesquels il eût été inutile et peut-être imprudent de vouloir réagir, la Grèce, au printemps de l'année 432 avant notre ère, se trouva tout à coup partagée en deux camps ennemis. Les Argiens et les Achéens gardaient seuls une neutralité attentive. Du côté des Lacédémoniens figuraient tous les peuples du Péloponèse, les Mégariens, les Phocéens, les Locriens, les Béotiens, les habitans d'Ambracie, de Leucade et d'Anactorium, aujourd'hui Vonitza. Athènes avait pour elle Chio, Lesbos, Platée, Naupacte, l'Acarnanie, Corcyre, Zacinthe, la Carie maritime, l'Ionie, l'Hellespont, la presqu'île de Thrace, les Cyclades, à l'exception de Milo et de Santorin.

Il ne restait plus qu'à poser aux Athéniens un ultimatum. Les alliés demandaient la levée immédiate du siège de Potidée; ils exigeaient en outre qu'Athènes rendît l'indépendance à Égine et rapportât le décret qui interdisait aux citoyens de Mégare, avec l'accès des marchés de l'Attique, celui des ports soumis à la domination athénienne. Ces propositions hautaines furent rejetées, et elles devaient l'être. « Si nous cédons cette fois, avait dit Périclès aux Athéniens convoqués pour en délibérer, nous n'éviterons pas pour cela les calamités de la guerre; notre faiblesse n'aura fait qu'encourager de nouvelles injonctions. Examinez bien aujourd'hui ce que vous voulez résoudre. Il ne faut pas qu'un jour, portant vos regards en arrière, vous éprouviez le regret d'avoir renoncé à la paix pour un motif futile. »

L'isthme de Corinthe était le rendez-vous assigné aux alliés de Sparte. Investi du commandement militaire, de concert avec neuf autres généraux, Périclès pressentit la prochaine invasion de l'Attique et ne s'en effraya pas. Il conseilla aux Athéniens de livrer leurs campagnes aux ravages de l'ennemi, de se renfermer dans l'enceinte fortifiée d'Athènes et de placer leur espoir dans les trois cents trières rassemblées au Pirée. Maîtresse de la mer, cette flotte serait le gage de la fidélité des alliés de la république. Tant qu'Athènes aurait des alliés fidèles, l'argent ne lui manquerait pas pour solder les dépenses de la guerre.

Les Athéniens, nous l'avons déjà dit, pouvaient mettre en campagne treize mille hoplites. Ce n'était pas assez pour affronter les Péloponésiens en plaine, c'était plus que suffisant pour les braver dans les eaux de l'Archipel, car, remarquons-le bien, la tactique navale est à la veille d'éclore, non pas avec les combinaisons chimériques et compliquées que trop souvent on lui prête, mais avec les lignes régulières sur la solidité desquelles elle a le droit de compter, avec les mouvemens prévus à l'avance qui peuvent donner à une flotte le commandement sur la flotte ennemie. Les combats corps à corps ne seront dans la guerre du Péloponèse que l'exception; les combats de choc, conduits avec ensemble, laisseront la victoire aux mains du parti qui aura eu le moins de vaisseaux fracassés. Au début de la plupart des guerres, les adversaires font généralement preuve d'une certaine gaucherie. Le plan manque; de part et d'autre on se borne à se molester. Les Péloponésiens, au printemps de l'année 431, fondirent sur l'Attique et vinrent ravager la campagne d'Athènes; les Athéniens envoyèrent cent vaisseaux dévaster les côtes du Péloponèse. L'année suivante, les mêmes opérations se renouvellent; le génie de Périclès ici se montre. Quatre mille hoplites ne lui suffisent pas pour assurer le succès des descentes qu'il médite; il lui faut aussi trois cents cavaliers. Périclès les fait embarquer sur de vieux navires de combat convertis en transports. C'étaient les premiers navires-écuries qu'on eût vus en Grèce (1). Les territoires d'Épidaure, de Trézène, d'Halia, d'Hermione, toute la côte orientale du Péloponèse, sont mis à sac; l'Attique, évacuée par les Péloponésiens, est amplement vengée. La peste qui désole Athènes n'a malheureusement pas épargné la flotte. Les Péloponésiens ont fait leur expédition de la Dobrutcha; ils se retirent épouvantés devant le fléau; les Athéniens ramènent au Pirée leurs vaisseaux aussi décimés que le fut, en 1854, la flotte de Baltchik.

J'ai déjà signalé l'impuissance de la marine contre une nation qui vit de son sol et non de son commerce, quand l'action de la flotte se trouve strictement limitée à l'occupation de la mer. Les deux campagnes des cent vaisseaux expédiés par Périclès autour du Péloponèse, — Corcyre avait joint à cette flotte athénienne cinquante navires, — nous démontrent en outre la stérilité des descentes opérées avec des forces insuffisantes pour tenir la campagne. Les Péloponésiens ravageaient l'Attique, les Athéniens saccageaient les côtes du Péloponèse; inutiles dégâts qui ne faisaient qu'irriter les deux belligérans et ne conduisaient pas au grand but de la guerre : à la paix. Lorsqu'une flotte se proposera de débarquer une armée sur le territoire ennemi, il faudra qu'elle la débarque assez nom-

(1) Chacun de ces navires portait une trentaine de chevaux.

breuse, assez complète dans toutes ses parties, pour que cette armée, séparée des vaisseaux qui l'auront jetée sur la plage, puisse aller se pourvoir au loin, et se pourvoir surtout sans délai, des ressources dont tout corps d'invasion, quelque soin qu'on apporte à le bien munir, ne saurait cependant se passer. Les Athéniens n'avaient pas le projet de marcher sur Sparte; ils auraient voulu du moins s'emparer d'une base d'opérations sur le littoral. Ils attaquèrent successivement Modon et Épidaure; dans ces deux tentatives, qui ne semblaient pas exiger un grand déploiement de forces, ils échouèrent. Les machines de guerre qu'aurait pu, à la rigueur, transporter leur flotte, n'eussent pas, à elles seules, résolu la question, car il n'existait pas, à cette époque, de machines capables de brusquer la prise de la moindre enceinte. L'artillerie a plus d'efficacité, et ce ne seront pas les pièces de siège qui manqueront aujourd'hui à une armée débarquée, si cette armée a seulement le moyen de les traîner. Là, par malheur, gît la difficulté. Les attelages se dérobent devant des troupes qui ne sont pas en état de livrer batailleen rase campagne, de marcher et de demeurer, par un premier avantage, maîtresses du pays. Et comment oser sortir de ses retranchemens, si l'on n'a ni artillerie attelée, ni équipages de train, ni cavalerie! Le premier consul avait prévu toutes ces nécessités; ce sera toujours son incomparable génie qu'il faudra consulter quand on voudra combiner les opérations d'une armée et d'une flotte. Les archives de Boulogne resteront longtemps encore la loi vivante de semblables projets. Ajoutons cependant que bien des détails se sont simplifiés depuis 1804. Je ne veux pas seulement parler ici de l'appareil de propulsion; j'ai surtout en vue le perfectionnement graduel des armes de guerre. Le canon à main, le vieux canon du moyen âge, ce premier-né des tubes chargés de poudre, que les Chinois braquaient encore, il y a vingt ans, sur l'épaule de leurs coulies, pourra fort bien, dans un avenir qui n'est peut-être pas très éloigné, suppléer dans une certaine mesure l'artillerie attelée. N'anticipons pas trop néanmoins sur le temps présent! Si jamais on construit en France une flottille, il sera sage, avant de se demander combien on pourra transporter de soldats, de s'inquiéter du transport et du débarquement cent fois plus difficiles des chevaux. Indispensables et gênans auxiliaires qu'on doit conduire par la bride au rivage, qui se défendent si on ne leur offre une rampe douce pour descendre du chaland et qui s'obstinent à nager au large quand on prend le parti de les jeter à la mer! J'ai eu ma part au débarquement d'Old-Fort; j'ai présidé à celui de Kertch et à celui de Kinburn; j'ai fait transporter des escadrons entiers de l'île de Sacrificios à Vera-Cruz. Il m'est resté de ces opérations une rancune invincible contre les animaux les plus nerveux et les plus maladroits de la

création. C'est par leur faute, uniquement par leur faute que nous avons engravé et perdu tant de chalands. La mer était belle, la journée singulièrement propice. A dix heures du matin la brise du large s'élevait, la brise des jours d'été, tiède et caressante. C'en était assez pour border la rive d'une légère frange d'écume. Impossible de mettre, à partir de ce moment, un cheval à terre.

Le débarquement se trouvait suspendu. Les officiers erraient impatiens sur la plage, s'en prenant parfois à la marine, qui n'y pouvait rien. On faisait un effort, et le chaland allait tout simplement s'emplir d'eau et de sable jusqu'au bord. Nous opérions dans des parages d'une clémence inouïe; qu'eût-ce été s'il eût fallu agir dans la Manche ou dans la mer du Nord? Qu'il nous soit donc permis d'insister encore une fois sur ce point. Nous ne possédons pas le moyen de débarquer des chevaux. Les chalands ne peuvent se coller que sur les flancs des plus gros navires et, quand on s'est donné l'embarras de les emmener sur les lieux, on est tout étonné de s'apercevoir qu'on n'en peut pas faire usage. Qu'est donc devenue la péniche de Boulogne? Le premier consul ne la destinait qu'à porter au rivage ses soldats; j'aurais quelque idée de lui confier, en la perfectionnant, nos chevaux. Le temps ne nous manque pas pour étudier ce problème, car, grâce à Dieu, on n'entend gronder, que je sache, nul orage. Nous pouvons donc tout mener de front à loisir : la construction de la flotte sans laquelle la flottille ne pourrait sortir du port, l'étude de la flottille, seul moyen de mettre l'armée de mer en mouvement. Quand nous aurons tout cela, je serai encore d'avis, si la chose est honorablement possible, de suivre le conseil de Cinéas et de rester chez nous. Pour récompenser notre sagesse, l'équité de l'Europe nous viendra peut-être en aide.

Ah! si la guerre n'était que le champ de bataille, on pourrait s'y engager sans tant de réflexions; mais la guerre a toujours son terrible cortège, même quand elle est heureuse. Le moindre des maux qu'elle traîne presque invariablement après elle, c'est la peste. Quand le fléau, apporté d'Éthiopie, eut gagné du Pirée la ville haute, quand la contagion eut rendu la compassion envers les malades et la piété envers les morts périlleuses, quand on vit des milliers de malheureux se rouler dans les rues autour des fontaines, sans secours, sans amis, tordus par la douleur, dévorés par la soif, quand les temples, asiles de toute cette foule qui avait, sur l'ordre de Périclès, abandonné le toit paternel, regorgèrent de cadavres privés de sépulture, Athènes perdit courage, et, dans l'excès de son désespoir, chercha autour d'elle une victime. Qui pouvait-on rendre responsable de ces maux, sinon l'homme qui par son influence avait décidé le peuple à relever fièrement le défi que lui jetait le Péloponèse? Périclès fut traduit devant l'opinion publique

par Cléon. Voilà les épreuves où se font reconnaître les grands hommes. Le marin le plus médiocre peut se croire et se dire habile pilote quand ne souffle pas la tempête. Périclès parut sans pâlir devant le redoutable tribunal. Il ne s'abaissa pas aux prières; il ne porta pas non plus avec arrogance le deuil de la cité. Son langage fut empreint de la noble énergie qu'inspirent aux véritables patriotes le culte du devoir et la foi dans une autre existence. Les sacrifices étaient douloureux, on les devait supporter, sans murmure et sans abattement, pour la grandeur d'Athènes. « Après avoir suivi mes avis dans la prospérité, dit le fils de Xantippe aux Athéniens, vous vous repentez dans la souffrance. Je m'y attendais, et votre colère ne me surprend pas. Vous avais-je dissimulé les épreuves que vous auriez à subir? Le seul mal qui ait dépassé notre attente, c'est la peste, et ce fléau ne nous est venu que du courroux des dieux. Je vous avais dit qu'avec les ressources de votre marine, il n'était personne, peuple ou roi, qui pût arrêter l'essor de votre flotte. Vous ai-je trompé? »

Il fallait que l'affection du peuple pour ce séduisant favori fût bien grande ou que l'éloquence de Périclès fût bien persuasive pour qu'on se soit contenté de le condamner à une amende de 331,000 francs; la colère d'un peuple ne s'apaise pas généralement à si peu de frais. Périclès était nécessaire; les Athéniens eurent le bonheur et le mérite de le comprendre. Ils l'avaient à peine frappé qu'ils le réélurent général et remirent entre ses mains, comme par le passé, les intérêts de la république. Quand il faut subir le gouvernement de la multitude, c'est encore quelque chose que cette multitude soit intelligente. On ne court pas au moins le risque d'être bêtement écrasé par un pied lourd et brutal.

Les Lacédémoniens faisaient une guerre atroce. Irrités de leur infériorité maritime, ils arrêtaient tous les navires, neutres ou alliés d'Athènes, qui passaient à portée de leurs côtes et ils en massacraient sans pitié les équipages. Les Athéniens se crurent en droit d'user de représailles. Ils se firent livrer par les Thraces deux ambassadeurs que Lacédémone voulait faire passer en Asie. Le jour même où ces ambassadeurs entrèrent dans Athènes fut le jour de leur exécution. Sans les juger, sans vouloir les entendre, on les jeta dans un gouffre immonde, réservé comme lieu de sépulture aux pires malfaiteurs. Après cet acte de violence sans exemple dans les fastes d'un peuple qui n'était pas généralement cruel, il ne pouvait plus être question d'adresser à Sparte des ouvertures de paix, comme on en avait eu un instant l'idée dans les heures de détresse. Il ne restait plus qu'à poursuivre, avec un redoublement de vigueur, les opérations engagées. La plus sérieuse de ces opérations

était sans contredit le siège de Potidée. Les Péloponésiens s'étaient imaginé qu'il leur suffirait de ravager l'Attique pour obliger les Athéniens à rappeler leurs troupes et à évacuer l'isthme de Pallène. Cet espoir fut déçu; les troupes athéniennes demeurèrent impassibles, tant était grand l'ascendant que Périclès avait su conquérir sur ses concitoyens. L'hiver même ne fit pas abandonner aux hoplites ces rivages glacés. Après deux ans de siège, Potidée, perdant tout espoir d'être secourue, prit le parti de céder à la faim. Elle capitula.

Périclès ne survécut que quelques mois à cet important triomphe. A l'âge de soixante-cinq ans, deux ans et six mois après l'ouverture des hostilités, en l'année 429 avant notre ère, il descendit dans la tombe, plus heureux que ne le sont d'habitude les chefs populaires, avec toute sa renommée et avec toute sa gloire. Il avait prédit aux Athéniens que, « s'ils se contentaient de repousser les hostilités dirigées contre eux par une coalition injuste, s'ils s'appliquaient uniquement à maintenir leur suprématie maritime, sans chercher dans la guerre l'occasion d'étendre leur domination, ils sortiraient victorieux de la lutte. » La première phase de la guerre du Péloponèse justifia ses prévisions. Le prestige de Sparte en reçut une notable atteinte. Périclès était mort quand les alliés d'Athènes commencèrent à se détacher de la république; on avait oublié ses conseils quand on décida l'expédition de Sicile. « Tant qu'il vécut le gouvernement ne fut démocratique que de nom; le pouvoir était en réalité dans ses mains. » Pour être un gouvernement de persuasion, ce genre de gouvernement, lorsqu'il est exercé par un Lincoln ou par un Périclès, n'en a pas moins toute la force et toutes les qualités du gouvernement absolu. Mais a-t-on vu le ciel, en ses heures de clémence, départir aux peuples livrés à eux-mêmes beaucoup de ces favoris généreux qui savent « résister au besoin, résister avec autorité et même avec colère, modérer dans la prospérité une insolente confiance, relever dans l'adversité les courages abattus? » Les Périclès sont presque aussi rares que les Napoléon. Joindre la sagesse à un ardent amour de la gloire, « mettre au déclin de l'âge sa plus grande jouissance à mériter le respect, » ce n'est pas le rôle d'un ambitieux. Ce n'est pas davantage le rôle d'un philosophe. Pour y aspirer, il faut avant tout aimer sa patrie, l'aimer d'un amour jaloux et croire sa grandeur aussi nécessaire que la lumière du soleil à l'existence du monde. Platon s'abstint soigneusement, malgré le crédit incontestable dont il eût pu jouir, de prendre part aux affaires publiques. C'était sans doute montrer une humeur bien morose que d'oser prétendre « que les Athéniens ne pouvaient plus être conduits au bien par la persuasion ou par la force. » Voltaire, à sa

place, eût été sans doute plus indulgent; on ne l'aurait pas vu cependant gravir les degrés du Pnyx. Le Pnyx, avec sa tribune aux harangues, c'était la roche Tarpéienne d'Athènes.

IV.

La guerre du Péloponèse ne présente pas l'unité majestueuse de la guerre médique. Elle émeut moins; ce n'est pas une épopée; elle instruit peut-être davantage. C'est elle qui nous fera connaître la tactique navale des Grecs. Les combats des Corinthiens et des Corcyréens n'avaient été, comme la bataille de Salamine, que des mêlées, un grand fracas de rames et de coques. Là où l'*embolon*, — le rostrum des Romains, l'éperon de l'amiral Labrousse, n'avait pas joué son rôle — si tant est qu'à cette époque l'*embolon* fût déjà inventé, — on avait combattu brutalement, sans art, sans manœuvres, à la façon antique. « Les tillacs étaient couverts d'hoplites, d'archers, de gens de trait. On s'était accroché et on avait lutté de pied ferme, pendant que les vaisseaux restaient immobiles. » Avec la guerre du Péloponèse, nous allons voir apparaître tout un ordre de combinaisons qui rappelle à s'y méprendre nos évolutions actuelles. Une escadre cuirassée s'efforcera généralement « de gagner sur l'ennemi la position de *chasseur* et de lui imposer la position de *chassé*. » Elle aura pour objet de se présenter de pointe à des navires qui ne pourront plus essayer de reprendre une situation offensive sans courir le risque de se découvrir et de prêter par la moindre embardée le flanc à l'attaque. Ce procédé de combat, les trières d'Athènes l'ont inauguré, 429 ans avant notre ère, dans la baie de Patras. L'évolution comprenait alors, tout comme aujourd'hui, deux temps très distincts : On traversait d'abord la ligne de son adversaire; on se retournait ensuite brusquement, par un mouvement d'ensemble, tenant ainsi la flotte qu'on avait percée et deux fois surprise à demi vaincue sous son éperon. Au temps de la marine à voiles, les Suffren, les Howe, les Rodney, les Nelson, ont opéré d'une façon différente. Ils n'ont pas cherché à pénétrer de toutes parts le front opposé; ils se sont appliqués à le rompre sur un ou plusieurs points et ils en ont ensuite enveloppé les tronçons avec des forces supérieures. La faiblesse de la brise ou le vent contraire a presque toujours secondé leurs calculs. Les divisions qu'ils avaient rejetées en dehors du combat faisaient de vains efforts pour se porter au secours des vaisseaux assaillis. La vapeur déjouerait aisément semblable tentative. Avec la rapidité qui lui est propre et qui, sur le champ de bataille, supprime en quelque sorte les distances, elle ferait affluer les renforts vers les points où l'unité brisée paraîtrait amener des luttes trop inégales. La rame

et la vapeur ont des facultés analogues. Cependant, si le front de bataille occupe une très grande étendue, l'intervention du bâtiment à rames peut devenir tardive. Une flottille à vapeur elle-même, douée d'une vitesse bien moindre que la vitesse qu'il nous est permis de supposer à une escadre cuirassée, couvrant des lieues entières de ses mille chaloupes, aurait d'autres assauts à combiner ou à soutenir que ceux dont furent témoins les rivages de l'Acarnanie, de l'Achaïe et de l'Élide. Le *diecplous* et l'*anastrophé*, — c'est ainsi que les Grecs désignaient les deux mouvemens que vous trouverez inscrits au livre officiel de nos signaux, sous ce double titre : traverser la ligne ennemie, puis venir tout à la fois de seize quarts sur tribord ou sur babord, — ne conviennent qu'à une réunion assez limitée de navires. Quand nous parlons ici de flottilles, nous n'avons plus en vue les grandes agglomérations que nous avons montrées à l'œuvre sous Xerxès, nous oublions également celles qui s'apprêtaient à prendre la mer au premier signal de Napoléon. Les flottilles de la guerre du Péloponèse se composaient d'un nombre infiniment moindre de trières : voilà comment les manœuvres qu'elles ont exécutées peuvent encore offrir un certain intérêt aux officiers qui se chargeront de conduire au feu nos escadres. Les géans feront fort bien, à mon gré, de prendre quelquefois exemple sur ces mirmidons. La guerre du Péloponèse a d'ailleurs d'autres enseignemens que les vieux souvenirs d'une tactique étonnée de revoir le jour; elle peut fournir à cette grande science morale, que je me permettrai d'appeler la philosophie du commandement, l'inappréciable tribut d'un long martyrologe. Jamais le commandement ne s'est exercé dans des conditions plus délicates ni plus périlleuses qu'au sein des sociétés démocratiques de la Grèce.

Il est à regretter que Thucydide ne nous ait pas transmis des détails plus précis sur la construction des navires que la guerre du Péloponèse allait faire entrer en lice; il aurait évité bien des veilles et bien des soucis à l'érudition moderne. Thucydide, par malheur, se borne à nous apprendre : « qu'au temps de la guerre de Troie, les flottes se composaient en majeure partie de pentécontores, que les tyrans de Sicile et les Corcyréens possédèrent les premiers de nombreuses trières, que les Athéniens en construisirent à leur tour, sur les conseils de Thémistocle, dans l'attente de l'invasion des barbares. » Plus propres au combat que les pentécontores, les trières de Salamine n'étaient cependant pas encore complètement pontées. Les trières qui prirent part à la guerre du Péloponèse se présentèrent au contraire sur l'arène pontées de bout en bout. Cent cinquante matelots composaient la chiourme, quelquefois mercenaire, le plus souvent nationale, de la galère grecque; de quelle façon, sur combien d'avirons avait-on distribué ces cent cinquante ra-

meurs? Thucydide et Xénophon ne nous en disent rien. J'oserais peut-être essayer d'interpréter respectueusement leur silence, si l'on voulait seulement me permettre de raisonner, en pareille matière, par analogie. Quand nous armons les chaloupes de nos vaisseaux de douze avirons de chaque bord et que nous leur donnons un équipage de quarante-huit rameurs, nous vient-il jamais à la pensée d'ajouter qu'on devra placer quatre hommes sur chaque banc et deux hommes sur chaque rame? Les galères subtiles destinées par les Génois aux voyages de Romanie et de Syrie, ces galères que les statuts maritimes du XIVe siècle nous représentent *armatæ ad tres remos ad banchum*, avaient, à peu de chose près, deux fois la longueur de nos chaloupes. Elles portaient, outre cent soixante-seize rameurs, dix arbalétriers, quatre pilotes et un sénéchal. Je gagerais fort que ces navires à rames du moyen âge ne différaient pas beaucoup des trières de Thucydide.

La trière nous embarrasse : que serait-ce donc s'il nous fallait expliquer, autrement que par le chiffre des rameurs affectés à chaque aviron, les noms de pentère, d'hexère, d'heptère, d'ennère, de décère? L'histoire ne fait-elle pas mention d'édifices plus gigantesques encore, de vaisseaux à seize rangs, à quarante rangs de rames? La foi la plus robuste ici s'épouvante. Tout Paris viendrait nous affirmer que les bains de la Samaritaine sont partis en course avec quatre mille rameurs et trois mille soldats, que nous serions vraiment tentés de croire, quoique nous ne fassions certes pas profession de scepticisme, que tout Paris se trompe, et cependant ce n'est pas à de moindres prodiges qu'on voudrait, texte en main, nous contraindre de donner créance. Ainsi acculé par les érudits de son temps, un vieux capitaine de galères, le sieur Barras de la Penne, leur répondait, avec la vivacité d'un homme de métier qui ne voit pas sans quelque impatience les savans mettre à la légère le pied sur son terrain : « C'est le mot de *remus* qui vous abuse. Quand on vous parle de *sexdecim versus remorum*, ne comprenez pas seize étages de rames, entendez avec moi seize files de rameurs. » — « Mais, lui répliquait-on, que faites-vous des *thranites*, des *zygites* et des *thalamites?* Vous n'avez donc jamais lu la comédie des *Grenouilles?* » Conclure d'une grossière plaisanterie d'Aristophane que les bancs sur lesquels étaient assis les rameurs devaient nécessairement se trouver étagés les uns au-dessus des autres, c'était jusqu'à un certain point chose permise à des hellénistes; l'officier qui avait passé sa vie au milieu des odeurs nauséabondes de la chiourme ne pouvait se laisser convaincre aussi aisément. Barras de la Penne avait réponse à tout. « Les thranites, les zygites et les thalamites, disait-il, n'étaient pas placés sur des gradins distincts, ils étaient

rangés, les uns devant les autres, sur toute la longueur du navire. Les rameurs qui étaient voisins de cette partie de la poupe qu'on nommait *thranos* en prirent le nom de *thranites*, de même que nous appelons aujourd'hui *espaliers* les deux vogue-avans les plus proches de l'*espale*. Les rameurs du milieu reçurent également le nom de *zygites* du lieu où ils étaient placés. C'était en effet en cet endroit qu'on mettait le mât du navire. *Zygia* en grec est une espèce d'arbre que nous nommons érable, arbre de haute futaie et par conséquent propre à servir de mât dans une galère. Les rameurs enfin de l'ordre inférieur se seront appelés *thalamites*, parce qu'ils voguaient à proue, dans l'endroit le plus bas, en d'autres termes le plus rapproché de la mer que les Grecs nommaient *thalassa*. Cette différente élévation des rameurs produisait l'inégalité des rames. Les thalamites maniaient les plus courtes, les thranites les plus longues. »

Il ne m'avait pas encore été donné connaissance des manuscrits du sieur Barras de la Penne que déjà mon instinct de marin s'était spontanément arrêté à la solution dans laquelle se complaisait, en 1715, la vieille expérience du capitaine des galères du roi. Je n'avais, hélas! effleuré que la surface du problème : la colonne Trajane, le vase de terre cuite trouvé dans Agrigente, Virgile, Lucain, Silius Italicus, le commentateur anonyme de la comédie des *Grenouilles*, Appien au livre V des *Guerres civiles*, Hirtius le continuateur de César, Athénée, Plutarque, Constantin Porphyrogénète, Polybe au livre XVI de son recueil, le continuateur des *Tactiques* d'Ælien, Diodore, Strabon, Tite-Live, Dion, Pétrone, Arrien, Suidas, Memnon cité par Palmerius, Végèce, Pausanias, Zozime, l'empereur Léon et son traducteur M. de Maizeroy, Aristote lui-même avec ses rames tronquées, les statuts génois avec leurs *terzoli*, Galien, le médecin de Bergame, avec sa main humaine dont les doigts inégaux rappellent, s'il faut l'en croire, la vogue de la trirème, Hésychius, Saumaise, Scaliger, Snellius, Deslandes, Smith, Raphaël Fabretti, — j'en passe, et des meilleurs, — se sont, comme autant de fantômes indignés, dressés devant moi. Pour échapper à la nécessité d'admettre la superposition des rames, il ne m'est resté que deux appuis : Bayfius et Stewechius. Ceux-là, on n'a jamais pu les ébranler, et ils savaient ce que vaut un texte grec ou latin, je suppose! Pour eux, comme pour Barras de la Penne, « le thranite est celui qui est à poupe, le zygite au milieu, le thalamite à proue. » Les auteurs ont beau employer les mots : *dessus* et *dessous*, *suprà* et *infrà*, ἄνω et κάτω, Bayfius et Stewechius n'amènent pas leur pavillon.

Je ne veux rien dissimuler. Toutes les médailles du monde, tous les vases de terre cuite de Sicile, tous les bas-reliefs de bronze ou de marbre n'auraient pu réussir à changer le cours de mes convic-

tions raffermies par ces deux grandes autorités, Bayfius et Stewechius, à vaincre des scrupules qu'entretenait encore la résistance opiniâtre d'un savant espagnol du XVIIIe siècle, don Antonio de Capmany y de Monpalaù, savant qui se connaissait en galères presque aussi bien que le capitaine Barras de la Penne, si un marin comme moi et un critique plus autorisé que je n'ai jamais eu l'espoir de l'être, M. Jal, en un mot, n'eût jugé à propos de prendre parti contre Barras de la Penne et contre Antonio de Capmany, contre Bayfius et contre Stewechius. Suivant M. Jal, « *thalamos* n'a rien de commun avec *thalassa*. — C'est la chambre du triérarque; — *thranos*, c'est le siège du capitaine; *zygos*, c'est la poutre principale qui, au maître couple, servait de liaison aux deux côtés du navire. » Bien des savans ont disserté sur la marine des anciens; M. Jal seul a eu la bonne fortune de pouvoir faire construire, d'après les données que lui avaient fournies ses laborieuses recherches, un navire antique. La trirème qu'édifia, sous les yeux de l'auteur de *la Vie de César*, le grand ingénieur qui venait de renouveler la face de notre matériel naval, avait cent trente rames maniées chacune par un homme, trois cents hommes d'équipage, 39^m,25 de longueur à la flottaison, 5^m,50 de largeur au maître-bau, 2^m,18 de creux et 220 tonneaux de déplacement. La trirème a marché, tout Paris l'a pu voir, et l'érudition allemande s'est elle-même déclarée satisfaite. L'empereur seul paraît avoir, si mes informations sont exactes, conservé encore quelques doutes. Quoi qu'il en puisse être, il est à peu près admis aujourd'hui que les trirèmes romaines « étaient des vaisseaux à deux mâts et à trois rangs de rames manœuvrées par cent soixante-dix rameurs. » Au rang supérieur voguaient soixante-deux thranites, cinquante-quatre zygites au rang du milieu, autant de thalamites au rang inférieur. Chaque rame était maniée par un seul homme. Les trous n'étaient pas percés verticalement les uns au-dessus des autres; ils étaient disposés en échiquier. Le thalamite se trouvait assis sur le pont même et tout près du bord. Le trou dans lequel manœuvrait sa rame s'ouvrait presque au niveau du pont et deux pieds à peine au-dessus de l'eau. Quatorze pouces plus rapproché de la proue et quatorze pouces plus haut que la rame du thalamite, on rencontrait le sabord de nage du zygite. Le zygite n'était pas assis, comme le thalamite, à plat-pont; il avait un banc d'où il pouvait faire agir sa rame dans l'angle formé par la tête et par le bras du thalamite qui voguait devant lui. Une plate-forme s'étendait, pour l'usage des thranites, d'un bout de la trirème à l'autre, faisant légèrement saillie en dehors de la muraille, passant au-dessus de la tête des thalamites et s'arrêtant en dedans du navire, à l'épaule des zygites. Ce dernier rang de rames ne devait pas avoir plus de cinq pieds d'élévation

au-dessus de la mer. Les rames des thranites, telles que les décrivent les tables attiques, pouvaient donc garder encore leur efficacité, avec une longueur évaluée à quatorze pieds. Nos avirons de chaloupe ont près de vingt-deux pieds de long; ceux de nos canots-majors dix-sept ou dix-huit. M. Jal crut devoir donner à la rame de ses thranites une longueur de $7^{m},20$ environ.

Après cette minutieuse description, non pas précisément de la trirème conçue par M. Jal, mais de celle qui peut arborer fièrement aujourd'hui le drapeau de la critique allemande, j'aurais mauvaise grâce à persister dans mon hérésie. Il me reste cependant une ressource, et j'en use. C'est une trirème et non pas une trière qu'on a voulu construire sur les chantiers d'Asnières. C'est une trirème également que nous laissent entrevoir, en se dégageant complaisamment devant nous, les brouillards de la Sprée. Celui qui inventa cette belle machine peut fort bien avoir été un Romain; il ne s'est jamais appelé Thoïque de Samos ou Aminoclès de Corinthe. Quand le lecteur aura suivi, ainsi que je l'ai fait, les trières de la guerre du Péloponèse sur le champ de bataille, il sera, j'en suis sûr, de mon avis. Les bâtimens à rames qui ont combattu dans le golfe de Patras, à Pylos, en Sicile, à Ægos-Potamos, étaient des vaisseaux essentiellement maniables. La facilité de leurs mouvemens, la rapidité de leurs manœuvres suffisent à éloigner toute idée d'un appareil de propulsion compliqué. Faire simple est le premier besoin des gens qui vont jouer leur vie et leur réputation. Combien de chinoiseries dont on fait grand état en temps de paix s'évanouissent comme par enchantement au premier bruit du canon! La tactique des Grecs est sans contredit le meilleur éclaircissement que l'on puisse souhaiter des doutes qui subsistent encore au sujet de leur architecture navale. Nous comprendrons trop bien leurs combats pour que leurs navires nous demeurent, dans leurs procédés de locomotion, incompréhensibles.

V.

Les Athéniens se sentaient de force à dévaster le Péloponèse, non à le conquérir; ils auraient voulu le réduire par une sorte de blocus hermétique. C'est en vue d'atteindre ce résultat qu'ils pressaient de tout le poids de leur flotte sur Mégare, qu'ils chassaient d'Égine les habitans de cette île et s'appliquaient à garder sous leur influence toute la côte septentrionale du golfe de Corinthe, en regard de l'Achaïe, toute l'Acarnanie qui fait face aux îles Ioniennes. Ces îles, que nous avons pris l'habitude de nommer les Sept-Iles parce que les Vénitiens y avaient compris Cérigo, étaient ainsi rangées, en allant du nord au sud : Corcyre et Paxos couvraient les rivages de l'Épire; Leucade, au-dessous du golfe d'Ambracie, défendait avec

Ithaque la côte des Acarnanes, sur laquelle s'élevait l'importante cité d'Astacos, Céphallénie et Zacynthe masquaient l'entrée du golfe de Corinthe. L'extrémité méridionale de Zacynthe s'arrêtait à la hauteur de l'Élide. Dès la première année de la guerre, les Athéniens chassèrent d'Astacos Évarque, le tyran des Acarnanes, et firent entrer, s'appuyant là comme partout ailleurs sur la démocratie, ce pays belliqueux dans leur alliance. La possession d'Astacos leur donna sans combat celle de Céphallénie. Les Corinthiens profitèrent de l'hiver pour ramener, avec une flotte de quarante vaisseaux et mille cinq cents hoplites, le tyran Évarque dans ses états. Évarque reconquit ainsi la cité d'où les Athéniens l'avaient expulsé, il ne recouvra pas son ancien ascendant sur les sujets que les généraux ennemis s'étaient empressés d'affranchir. En dehors des murs d'Astacos, l'Acarnanie ne cessa pas de rester fidèle à la cause d'Athènes.

L'été venu, les Lacédémoniens, suivis de leurs alliés, se portèrent, à la tête de cent vaisseaux, sur Zacynthe. — Pourquoi n'appellerions-nous pas cette île, sans trop nous préoccuper de l'anachronisme, l'île de Zante? On aura déjà reconnu Corfou dans Corcyre, Sainte-Maure dans Leucade, Céphalonie dans Céphallénie. De toutes les îles Ioniennes, Zante, qui avait dès le principe épousé la querelle de Corcyre et des Athéniens, était la plus menaçante pour le Péloponèse, car, séparée par un étroit canal de l'Élide, elle pouvait gêner considérablement les communications de cette province avec l'Italie. Zante repoussa les Péloponésiens. Athènes cependant s'émut de la tentative. Elle commençait à s'apercevoir que Lacédémone travaillait activement, grâce à l'aide de Corinthe, à se donner une marine. L'ordre fut expédié à Phormion, qui gardait Naupacte avec vingt vaisseaux, de bloquer étroitement pendant l'hiver le golfe au fond duquel se préparaient les armemens du Péloponèse. Entendons-nous une fois pour toutes sur le nom de ce golfe. Le golfe de Corinthe des anciens était le golfe de Lépante de nos jours. C'est sur l'emplacement de Naupacte que Lépante s'élève aujourd'hui. La partie orientale de ce long enfoncement qui va des Petites-Dardanelles jusqu'à l'isthme s'appelait, à l'époque qui nous occupe, le golfe de Crissa.

L'été de l'année 429 avant notre ère vit pour la première fois les Lacédémoniens déployer avec un certain éclat leurs forces navales. Leur but était toujours de s'emparer de Zante et de Céphalonie. Ils ne crurent pouvoir mieux faire pour arriver à ce résultat que de s'allier aux Ambraciotes et aux Chaoniens, toujours disposés à se jeter sur les terres de leurs voisins, les Acarnanes. Figurons-nous les Tosques, ces farouches Albanais qui occupent encore la partie méridionale de l'Épire, se répandant des bords du golfe de l'Arta

jusqu'à l'embouchure de l'Achéloüs pour dévaster, avec le concours des habitans de Vonitza, le territoire moderne de Missolonghi.

Sparte avait pris insensiblement le goût de la mer; les fonctions de navarque y gagnèrent une importance qu'elles n'avaient jamais eue jusqu'alors. Les navarques devinrent les égaux des rois, tout en restant néanmoins des rois temporaires. Les alliés, de leur côté, montraient le plus grand zèle, car ils étaient impatiens d'échapper à la tyrannie d'Athènes; les Corinthiens les surpassaient tous en activité. De Corinthe, de Sicyone, autre port situé sur la côte d'Achaïe, de nombreuses trières se rassemblaient à l'entrée du golfe de Crissa, guettant l'occasion de tromper la surveillance de Phormion. Cnémos, le navarque des Spartiates, ne les attendit pas. Il fit traverser pendant la nuit le golfe à mille hoplites et se crut assez fort pour entrer dès ce moment en campagne. Les peuplades ennemies des Acarnanes avaient envoyé à sa rencontre leurs guerriers; les Macédoniens eux-mêmes lui amenèrent un millier de soldats. Les sujets de Perdiccas avaient à cœur de prendre leur revanche de l'occupation de Potidée; ils se prononçaient pour Sparte parce que la Thessalie inclinait vers Athènes. Les grands incendies font sortir les bêtes fauves du bois; tout ce qui connaissait le chemin de la Grèce venait se mêler à ses querelles. Les Acarnanes, heureusement pour eux, étaient d'excellens frondeurs. Ils tinrent les Grecs et leurs auxiliaires en échec. Sous cette grêle de pierres, les hoplites ne pouvaient marcher que couverts de leurs boucliers. Cnémos dut battre en retraite. La flotte corinthienne, qui le savait engagé dans une opération du plus haut intérêt, éprouvait une impatience extrême de le rejoindre. Cette flotte se composait de quarante-sept vaisseaux à bord desquels on avait embarqué un corps considérable de troupes passagères. Bien que les Corinthiens eussent préféré sans doute dérober leur marche à l'ennemi, ils ne supposaient pas que Phormion, avec ses vingt vaisseaux, osât essayer de leur barrer la route. C'était bien mal connaître l'amiral athénien. Pendant que les vaisseaux de Corinthe, formés négligemment en ordre de convoi, peu soucieux de s'astreindre à garder leurs rangs, à resserrer leurs distances et leurs intervalles, longeaient à la rame la côte de l'Achaïe, Phormion suivait, sans les perdre un instant de vue, la côte opposée. Les alliés étaient arrivés à la hauteur de Patras; il fallait se décider alors à passer sur l'autre rive du détroit ou renoncer à se rendre en Acarnanie. Pourquoi les alliés hésiteraient-ils? Ne sont-ils pas de beaucoup les plus nombreux? « Tournez à droite et voguez au nord, » tel est l'ordre donné. Les trières se balancent bientôt en plein canal.

Les Athéniens n'attendaient que ce moment pour agir; par un mouvement rapide, ils se détachent de terre et font mine à leur

tour de traverser le golfe. Les alliés, intimidés, se replient avec précipitation vers la côte; dès qu'ils s'en trouvent suffisamment rapprochés, ils jettent l'ancre. La nuit se passe pour eux dans de cruelles angoisses. Trois amiraux : Machaon, Isocrate, Agatharchidas, commandaient les Corinthiens. Au jour, ils reconnurent qu'il leur serait difficile d'éviter le combat. Ils auraient eu trop de désavantage à le recevoir au mouillage. Les vaisseaux appareillent et se rangent en cercle, les proues en dehors, les poupes en dedans; les bâtimens légers vont se réfugier au centre. Une réserve de cinq vaisseaux de guerre se tient également à l'intérieur du croissant, prête à se porter au secours de la partie de la ligne qui paraîtra fléchir. Bel ordre en effet, pourvu qu'on le conserve! Phormion ne s'émeut guère de cette formation défensive. L'ennemi se groupe pour la résistance, donc il se sent et s'avoue le plus faible. La flotte athénienne s'approche et défile lentement devant le front ennemi. La provocation n'a pas modifié l'attitude des Corinthiens. Phormion retient encore l'ardeur de ses capitaines. Sous les peines les plus sévères, il leur a défendu d'en venir aux mains avant qu'il leur en ait lui-même donné l'exemple et adressé le signal. Qu'attend donc Phormion? Il attend le vent qui souffle d'ordinaire, à l'aurore, du fond du golfe de Corinthe. C'est ce vent-là qui fera sortir les Turcs de Patras quand leurs vigies auront découvert, le 7 octobre 1571, la flotte de don Juan d'Autriche. Bientôt la surface du golfe commence à se rider, la brise se lève et se lève à l'heure prévue. Insensiblement elle fraîchit, et les vagues peu à peu se creusent. Les vaisseaux corinthiens ont peine à garder leur poste. Ils se heurtent; d'un bord à l'autre les matelots se repoussent mutuellement avec les gaffes. On crie, on s'injurie, le désordre est à son comble. Ni les ordres des triérarques, ni la voix rythmée des céleustes ne parviennent à se faire entendre; les rames s'embarrassent, les navires ne gouvernent plus. Bien coupé, Phormion! maintenant il faut coudre. Les Athéniens d'un bond sont sur l'ennemi, un des trois vaisseaux amiraux est coulé. Le reste fuit vers Patras. Ne croirait-on pas assister à la rencontre de deux escadres cuirassées? L'escadre qui, de nos jours, aurait l'imprudence d'attendre stoppée l'assaut de l'ennemi s'exposerait certainement, quelle que fût la figure géométrique que ses vaisseaux auraient pris soin d'affecter sur le terrain, au sort de la flotte commandée par ces trois amiraux novices, Machaon, Isocrate et Agatharchidas; elle tomberait en travers à la moindre brise. La première condition pour rester en ligne, c'est de conserver, avec une certaine vitesse, la faculté de gouverner. La flottille de la Seine donnerait à ce sujet, sans qu'il fût besoin d'aller jusqu'à Dieppe, des leçons de tactique aux Parisiens. Il n'est donc pas facile de s'expliquer la faute commise par les Corinthiens,

à moins qu'on ne les suppose frappés de terreur ou doués d'une confiance aveugle dans l'efficacité de leur ordre de bataille. Les Athéniens ont de solides rameurs et d'habiles pilotes; ils sont aussi souples dans leurs évolutions que prompts et foudroyans quand il s'agit de donner le choc. La fuite ne réussit pas mieux que le combat aux alliés. Phormion leur prend douze vaisseaux avant qu'ils aient eu le temps de gagner l'appui du rivage. Il fait passer à bord de ses navires les équipages capturés, et, satisfait de son avantage, retourne à Naupacte.

Machaon, Isocrate et Agatharchidas se croient encore trop près d'un ennemi qui vient de leur donner une si rude leçon. Pour ces généraux en proie à la panique, il n'est plus question d'aller porter la guerre en Acarnanie; le lendemain même du combat, ils continuent de raser la côte et vont, doublant le cap Papa, — le promontoire Araxus des anciens, — se refaire à Cyllène, arsenal maritime des Éléens. C'est là que Cnémos, honteux de sa défaite, impatient d'en effacer, par une revanche éclatante, jusqu'au souvenir, vient les rejoindre avec les vaisseaux de Leucade.

Sparte était humiliée; deux échecs successifs, c'était plus que ne pouvait supporter son orgueil. Elle ne songe pas cependant à révoquer le navarque malheureux, elle se contente de lui envoyer trois conseillers : Timocrate, Lycophron et Brasidas. — Ces trois conseillers apportent l'ordre de reprendre l'offensive et de se mieux préparer au combat; d'importans renforts ne tarderont pas à rallier Cnémos. Phormion, de son côté, réclamait avec insistance des secours, car il prévoyait une attaque prochaine. On lui expédia vingt vaisseaux; mais on commit l'inqualifiable faute de faire toucher ces vingt vaisseaux en Crète pour y ravager le territoire de Cydonie, ville crétoise à laquelle on reprochait de s'être déclarée contre Athènes. Phormion va rester seul exposé à l'orage.

Les Péloponésiens cependant ont terminé leurs préparatifs à Cyllène. Ils rentrent dans le golfe et, sans reprendre haleine, serrant selon leur coutume la côte de très près, ils poussent dès le premier jour jusqu'à Panorme. Leur flotte se trouve ainsi mouillée à l'est des Petites-Dardanelles, à trois kilomètres environ en dedans de Rhium. A Panorme, toute une armée répond de la sûreté de la flotte et se tient prête à seconder ses opérations. Phormion comprend que quelque coup de vigueur se prépare. Il quitte Naupacte et vient prendre poste à Anti-Rhium. Les Péloponésiens de leur côté se portent à Rhium d'Achaïe. Un bras de mer, d'une largeur de 1,300 ou 1,400 mètres à peine, sépare désormais les deux flottes. Aux vingt vaisseaux de Phormion les Péloponésiens peuvent cette fois en opposer soixante-sept. Pendant quelques jours, les deux flottes se bornent à s'observer. Les Péloponésiens ne veulent pas s'engager

dans une mer ouverte, les Athéniens craignent de perdre en partie leurs avantages s'ils consentent à combattre dans un détroit resserré. Les alliés sont d'ailleurs ceux qui perdent le plus à différer l'action : tous leurs vaisseaux sont déjà rassemblés; Phormion, au contraire, peut recevoir d'un instant à l'autre des renforts. Cnémos, Lycophron, Timocrate, Brasidas délibèrent; Phormion ne prend conseil que de lui-même. Retranché à Anti-Rhium, il s'obstine à éviter le combat; comment l'y décider? Les généraux alliés ne voient qu'un moyen : c'est de lui offrir le terrain qu'il désire et la faculté de s'y déployer tout à l'aise. Le stratagème par lequel ils se flattent de mettre en défaut la prudence de ce vieux routier est en somme bien conçu; il mérite, je crois, d'être signalé à l'attention de nos tacticiens. Dès les premières lueurs du jour la flotte du Péloponèse appareille. Les généraux la rangent sur quatre lignes de front, la première escadre en tête. C'est dans cet ordre que la flotte a pris son mouillage; l'ancre à peine levée, les vaisseaux vont donc, sans changer de poste, se trouver en mesure de faire route. Les Péloponésiens ne se dirigent pas vers l'Acarnanie; ils cinglent franchement vers le fond du golfe. Phormion observe avec quelque surprise leur manœuvre. Quel peut bien être le projet de l'ennemi? Va-t-il prendre ses quartiers d'hiver? Rentre-t-il à Sicyone et à Corinthe? N'aurait-il pas, au contraire, le dessein d'attaquer Naupacte? Le plus sûr pour Phormion, dans l'incertitude où le laisse le mouvement imprévu des vaisseaux alliés, est encore d'aller couvrir la place dont Athènes ne lui pardonnerait pas d'avoir, par une erreur de jugement, négligé la défense. Phormion ne quitte cependant pas sans regret le poste avantageux qu'il occupe. Il a embarqué ses soldats, l'ancre est levée; c'en est fait, la flotte athénienne a désormais derrière elle la bouche étroite du golfe de Crissa, en avant, la mer qui s'élargit d'Anti-Rhium à Naupacte, du château de Roumélie à la rade de Lépante. Les vaisseaux de Phormion, — ils ne sont que vingt, — s'avancent ainsi comme un long serpent qui s'étire, ne laissant derrière eux qu'un sillon, se suivant de près sur une seule ligne de file. Les Péloponésiens commencent à s'applaudir du succès de leur ruse. Pendant quelque temps encore ils continuent leur route, indifférens en apparence au mouvement des Athéniens, se collant à la terre, affectant à dessein une attitude inquiète plutôt que des projets offensifs. Phormion s'explique mal la retraite d'une flotte aussi supérieure en nombre, mais c'est bien cependant une retraite qui se dessine. Tout à coup le tableau change; les Péloponésiens ont saisi l'occasion aux cheveux. A un signal donné, ils pivotent brusquement sur eux-mêmes; le quadruple ordre de front est devenu un ordre de file par escadre. La route nouvelle forme avec l'ancienne route un angle droit. De toute l'énergie de leurs

rames, de toute la vitesse d'un sillage poussé à outrance, les trières alliées fondent sur les Athéniens qui leur présentent le flanc. Des vingt vaisseaux d'Athènes, les onze qui marchent en tête demeurent toutefois, par un heureux hasard, en dehors de cette conversion. Les Péloponésiens s'y sont pris trop tard; leur amiral a manqué de coup d'œil; neuf vaisseaux seulement ont été coupés. En un instant la flotte des alliés enveloppe cette division surprise, l'envahit ou la pousse à terre. Des soldats messéniens, ennemis invétérés de Sparte, auxiliaires fidèles et dévoués d'Athènes, s'étaient, à toute éventualité, rapprochés du rivage; ils accourent, entrent tout armés dans la mer, gravissent le flanc des navires que l'ennemi s'efforçait d'emmener à la remorque et enlèvent ainsi aux Spartiates quelques-uns des trophées de la journée. Le gros de la flotte alliée n'était plus là pour s'opposer à cet assaut hardi; Cnémos ne s'occupait alors que d'achever sa victoire. Il poursuivait à toutes rames les onze vaisseaux qui fuyaient vers Naupacte. Déjà dix de ces vaisseaux se sont réunis et groupés sur la rade; la garnison, du haut de ses remparts, sera-t-elle assez forte pour les protéger? En tout cas on ne les enlèvera pas sans combat. Les Péloponésiens arrivent en désordre. Une flotte qui triomphe ne songe guère à garder ses rangs. Chacun veut avoir sa palme, chacun brûle de porter le premier coup à l'ennemi. Le péan couvre la voix des céleustes; ce n'est qu'un hourrah joyeux et féroce dans toute la baie, qu'une joute de vitesse entre les rameurs. Dans cette joute, un vaisseau de Leucade a devancé tous les autres; il serre de près le onzième vaisseau athénien, celui qu'une marche trop lente a laissé en arrière. L'épervier se hâte trop d'aiguiser son bec; il y a loin parfois à la guerre de la coupe aux lèvres. Gaston de Foix a rencontré au milieu de son triomphe l'espadon d'un hoplite espagnol. Timocrate, — c'est ce conseiller de Cnémos qui monte et dirige le vaisseau de Leucade, — Timocrate a tort de se lancer ainsi à corps perdu sur un vaisseau d'Athènes.

Une hourque marchande se trouvait en ce moment mouillée sur la rade de Naupacte. L'Athénien s'en fait habilement un bouclier. L'amiral de Sparte le cherche des yeux et ne l'aperçoit plus. Alerte, Timocrate! l'Athénien reparaît; il a fait le tour de la hourque. D'un coup inattendu, porté par le travers, ce fuyard ouvre au flanc du vaisseau de Leucade une blessure qu'on n'étanchera pas. L'eau entre à flots par la plaie béante. En quelques minutes les vaisseaux que la trière imprudente a devancés la voient couler sur place. Timocrate ne veut pas survivre à son navire; il se tue au moment où le tillac s'enfonce, envahi par la mer. La vague jeta le lendemain son cadavre sanglant dans le port de Naupacte; ce fut là qu'on le recueillit et qu'on put lui rendre les honneurs suprêmes.

Les Spartiates ne venaient pas seulement de perdre un vaisseau

et un général ; la victoire même, la victoire plus qu'à demi gagnée, leur échappait. Aussi déconcertés par cette catastrophe subite que pourrait l'être une flotte moderne qui rencontrerait sur son chemin des torpilles, les Lacédémoniens ont fait trêve à leurs chants et ont suspendu leur course. Ils se reprochent déjà d'avoir rompu leurs rangs, d'être venus attaquer dans une telle confusion un ennemi qu'ils n'auraient pas dû mépriser. Pendant qu'ils laissent traîner leurs avirons à l'eau, qu'ils *palpent*, pour employer l'expression par laquelle, à bord des galères du roi, on désignait autrefois cette manœuvre, voilà les dix vaisseaux athéniens qui s'avancent. L'hésitation des Lacédémoniens a relevé le courage de leurs ennemis. Les triérarques n'ont pas même eu le temps de donner leurs ordres. Sur le cri arraché par l'enthousiasme du moment à un seul céleuste, toute la vogue, d'un bout de la ligne à l'autre, s'ébranle. Les flottes, pas plus que les armées, ne résistent à ces incidens imprévus. Six vaisseaux du Péloponèse sont enlevés avant qu'ils aient pu se remettre de leur étonnement; ceux des vaisseaux d'Athènes que Cnémos a capturés dans la première phase du combat et qui n'ont pas été repris par les Messéniens sont abandonnés sur le champ de bataille. Tous retombent entre les mains de Phormion. La flotte de Cnémos n'a plus qu'à suivre, abattue et découragée, la route de Corinthe. Ce n'est pas une feinte cette fois, c'est une fuite. Si les vingt vaisseaux qui s'attardaient en Crète étaient arrivés ce jour-là dans le golfe, on n'eût pas de longtemps entendu parler des marines alliées. Par malheur, ces vaisseaux ne rallièrent l'escadre victorieuse que le lendemain du combat de Naupacte.

Ruyter, Suffren, Nelson ont-ils jamais mieux manœuvré que Phormion? Vingt vaisseaux tenant tête à quarante-sept vaisseaux d'abord, à soixante-sept ensuite! Tels sont les effets de la tactique, de la supériorité des manœuvres, quand la tactique et les manœuvres sont soutenues par un courage égal à celui de l'ennemi, quand surtout on les trouve jointes à ces deux qualités maîtresses que Nelson et Phormion semblent s'être entendus pour préconiser à vingt-deux siècles d'intervalle : le bon ordre et la discipline. Dix hoplites et quatre archers par trière suffisent aux Athéniens pour se mettre en garde contre un abordage éventuel, et encore bien souvent ces dix hoplites mettront-ils la main à la rame. La plus grande préoccupation des navarques d'Athènes est de choisir le terrain du combat, d'éviter les bassins trop étroits où ils ne pourraient reculer à propos en voguant en arrière, prendre de loin leur élan, exécuter surtout leur mouvement favori, ces passes successives qui feront jusqu'à nouvel ordre le fond de la tactique moderne. Pourvu que le champ de bataille soit à leur convenance, les Athé-

niens ne comptent pas leurs ennemis. La confiance est une force. Où finit-elle et où commence la présomption? Le succès seul en restera-t-il juge? Autant vaudrait dire que la guerre n'est qu'un jeu de hasard, quand l'histoire nous la montre, au contraire, soumise presque toujours à des lois invariables, dominée par des conséquences logiques dont l'inflexibilité nous donnerait, si nous n'y prenions garde, l'illusion d'un arrêt du destin. Il faut être confiant, lorsqu'on a, comme Nelson, toute raison de compter sur la supériorité d'organisation des vaisseaux qu'on commande; il ne faut pas l'être trop longtemps si l'adversaire appartient à une race tenace. Les revers qui ne découragent pas aguerrissent, et l'ennemi qu'on n'a pu ni anéantir ni abattre finit par reparaître sur le champ de bataille avec les armes, avec la tactique même qui l'ont souvent vaincu. La victoire ne va pas tarder à devenir plus laborieuse pour les Athéniens. Les Péloponésiens leur préparent déjà une surprise pleine d'audace. Athènes victorieuse, Athènes endormie, comme le Rhin du poète, au sein de ses roseaux, se trouva, le lendemain des triomphes de Patras et de Naupacte, à deux doigts de sa perte.

La flotte du Péloponèse s'était retirée à Corinthe; la troisième campagne de la guerre semblait terminée, quand les Mégariens suggérèrent à Cnémos et à Brasidas le projet d'enlever le Pirée par un coup de main. Ce port, le Palladium d'Athènes, était, on s'en souvient, resté ouvert du côté de la mer; on n'en fermait même pas l'entrée par une chaîne. Tous les vaisseaux armés étaient en campagne, les autres reposaient sur la plage, tirés à sec. La moindre flotte apparaissant dans les eaux de l'Attique y eût jeté l'effroi, mais d'où fût venue cette flotte? Phormion vainqueur, Phormion renforcé par les vingt vaisseaux venus de la Crète, gardait trop bien, surveillait de trop près les vaisseaux refoulés à Corinthe. Ne pouvait-on donc pas traîner ces vaisseaux à travers l'isthme et les faire déboucher à l'improviste du golfe de Crissa dans le golfe d'Égine? Les trières ne franchissaient pas de semblables distances sans les plus grands efforts. Si elles l'eussent tenté, Athènes, n'en doutons pas, en eût été sur-le-champ avertie ; ses vaisseaux de réserve se seraient trouvés prêts à faire un rude accueil à l'escadre du Péloponèse. Le projet des Mégariens était beaucoup plus ingénieux. La flotte, ils la possédaient, bien qu'ils l'eussent laissé dépérir et qu'ils n'eussent pas le moyen de l'armer. Ils la mettaient à la disposition des généraux de Sparte. Que ces généraux envoyassent à Nisée, le port de Mégare, les équipages que Phormion bloquait à Corinthe et toute une escadre, une escadre bien inattendue cette fois, allait descendre, au nombre de quarante trières, des chantiers où la jalousie d'Athènes croyait l'avoir condamnée à pourrir. Le plan des Mégariens sourit aux généraux de Sparte; quarante équipages s'ap-

prêtèrent à se rendre par terre à Mégare. Chaque matelot prit sa rame, son estrope et jusqu'au coussin de basane dont les rameurs avaient coutume de garnir leur banc. On arriva ainsi de nuit à Nisée. Les quarante vaisseaux furent sur-le-champ mis à flot. La sécheresse avait ouvert leurs coutures, et ils faisaient eau de toutes parts. Cet état de délabrement paraît avoir beaucoup refroidi l'ardeur des Péloponésiens. C'est toujours par quelque infime détail que les grandes entreprises échouent. Le vent, dit-on, était contraire. Toujours est-il qu'au lieu de faire route sur le Pirée, on se dirigea sur Salamine. Des feux allumés au sommet de l'île apprirent aux Athéniens l'étrange et terrifiante nouvelle du débarquement de l'ennemi. La consternation dans Athènes fut telle que les préparatifs de défense en furent un instant paralysés. Peu à peu cependant on se rassura; la population en masse se porta au Pirée. Dès le point du jour les vaisseaux de réserve, lancés à la mer, trouvaient des équipages dans ces citoyens qui maniaient tous avec la même aisance la lance et l'aviron. On laissa quelques troupes d'infanterie pour garder le port et on courut à toutes rames vers Salamine. Les Péloponésiens n'y étaient déjà plus. Après avoir pillé l'île et s'être emparés de trois vaisseaux de garde qui surveillaient habituellement le port de Nisée, ils s'étaient empressés d'opérer leur retraite. Arrivés à Mégare, ils reprirent à pied le chemin de Corinthe. Le butin était maigre, et cette entreprise, qui éveilla un instant de si hautes espérances, n'avait procuré en somme aux alliés que l'occasion d'un nouvel échec. La leçon cependant ne fut pas perdue pour les Athéniens. A dater de ce jour, ils fermèrent plus soigneusement leur port et ne le laissèrent jamais sans une escadre de garde. — Il n'était donc pas si superflu qu'on l'a bien voulu dire de fortifier Portsmouth. Les Anglais sont des maîtres en marine; ce sont aussi des maîtres en fait de prévoyance.

Avec la tentative faite sur le Pirée, expédition de flibustiers maladroits, commence la seconde période de la guerre du Péloponèse. Les Lacédémoniens ont une marine; ils viennent de montrer qu'ils songent sérieusement à en faire usage. Rien n'est encore compromis cependant. Athènes a été élevée par Périclès à un tel degré de puissance que tous les efforts de ses ennemis viendront se briser contre sa fortune. Les épreuves mêmes que le sort lui réserve, défections d'alliés, échecs partiels, dissensions intérieures, tout cela ne servira qu'à mieux faire ressortir encore la justesse avec laquelle le grand citoyen avait su apprécier les forces de la république.

JURIEN DE LA GRAVIÈRE.

LES RUINES D'UXMAL

DERNIÈRE PARTIE (1)

V.

Resté seul sur la terrasse, Fernand repassa dans sa mémoire l'entretien qu'il venait d'avoir avec dona Mercédès. Ce secret, deviné par lui, avoué par elle, quel était-il? D'où venait ce plan? quelle main l'avait tracé? Pourquoi ce regard triste et suppliant? Qu'avait-il donc dit ou qu'allait-il dire? Entraîné par son émotion, s'était-il trahi? Avait-elle compris qu'il l'aimait? Absorbé dans ses réflexions, il ne vit pas venir à lui George Willis, qui le prit par le bras : — Il se fait tard; partons.

Fernand obéit machinalement, et, sans échanger un mot, tous deux regagnèrent le Palais du Nain.

— Et maintenant, dit George, causons. Il se passe quelque chose, et j'aimerais assez y voir clair. Nous sommes trop amis pour que tu me croies simplement curieux. Ah! cousin Fernand, tu n'es pas Français pour rien, et la nature t'a doté d'une imagination qui peut te mener loin. Si c'est à une folie, je te raisonnerai d'abord, quitte à t'aider ensuite. Mais récapitulons les faits; la logique avant tout. Nous rencontrons à Uxmal dona Mercédès et sa sœur. Qu'y font-elles? C'est leur affaire. On te montre un plan; tu y découvres beaucoup de choses, exactes ou non, peu importe, nous y reviendrons plus tard. Tu en prends acte pour entamer avec dona Mercédès une explication qui se termine par un aveu, si je ne me trompe. Un phi-

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre.

losophe américain prétend qu'à notre âge on va droit à l'amour comme un canard à l'eau; tu lui donnes raison.

— George, il ne s'agit pas ici de ton philosophe américain. Causons, si tu le veux, mais causons sérieusement.

— Eh parbleu! c'est où je veux en venir, et ma plaisanterie n'avait d'autre but que de t'arracher à tes préoccupations.

Habitué de longue date aux allures de son cousin, Fernand le savait de bon conseil, sincère et droit, aussi lui fit-il un récit détaillé de son entretien avec dona Mercédès. Il n'omit qu'un seul point : ses derniers mots à la jeune fille et la manière dont elle les avait accueillis.

George écouta en silence. — M'est avis, Fernand, que tu nous as embarqués dans une affaire terriblement compliquée.

— Moi... peut-être, mais toi...

— Allons donc, interrompit George, tu y es, donc j'y suis, et je ne m'en plains pas. Ah! mais non. Un problème à résoudre, un ami à tirer d'embarras, sans compter... que dona Carmen est charmante. Il est vrai qu'elle ne me comprend pas, elle me l'a dit cent fois, et j'ai toute sorte de raisons de croire que je lui suis profondément antipathique... qui sait, cela vaut peut-être mieux que de lui être indifférent. Mais laissons ce détail, ajouta-t-il en remarquant la surprise de Fernand. Si je le mentionne, c'est qu'en rendant service à dona Mercédès, je forcerai sa sœur à être mon obligée; ce sera ma vengeance. Résumons-nous maintenant. Dona Mercédès a un secret; nous le confiera-t-elle?.. Je ne le crois pas.

— Pourquoi?

— Parce qu'elle ne te l'a pas dit cette après-midi.

— C'est moi qui l'en ai empêchée.

— Je le sais bien. C'est très chevaleresque, mais fort peu pratique, ce que tu as fait là. Il fallait la laisser parler. Maintenant il n'est plus temps : elle réfléchira et se taira; mais, si elle n'en a pas dit assez, tu en as trop dit, toi, pour reculer. Ce qu'elle veut faire, c'est à nous de l'accomplir, tout en respectant son silence. Pour cela, procédons avec ordre et méthode.

— C'est dans ces ruines que se trouve le mot de l'énigme, et ce plan peut seul nous guider dans nos recherches.

— Bien; accord parfait sur ce point. Mais ce plan? pourrais-tu le reproduire fidèlement?

— Il me semble l'avoir sous les yeux.

— Copie-le alors, sans rien omettre.

Pendant que Fernand s'acquittait de cette tâche, George Willis réfléchissait. Qu'avait voulu dire dona Mercédès par ces mots : Me tiendriez-vous ce langage si vous saviez... Quoi? Puis : Pourquoi

faire luire à mes yeux un espoir trompeur? — Voilà bien les exagérations féminines, maugréait-il à part lui. Au lieu de raconter les choses comme elles sont, elles lâchent la bride à leur imagination, et une fois parties, les suive qui pourra... Si vous saviez... En voilà un champ d'hypothèses, et des moins flatteuses encore si nous n'étions pas ce que nous sommes, Fernand et moi, des gens de bon sens. Que peut-il bien y avoir dans leur passé? Dona Mercédès ressemble à une madone du Titien. Carmen a des allures d'ange mutin. Qu'elles aient un secret, c'est certain; mais un remords... allons donc. Il n'y a qu'à les regarder et à les écouter. Ce sont deux pages blanches sur lesquelles il n'y a rien d'écrit. J'en suis sûr. J'en ai assez vu, dans l'ancien et le nouveau monde, de ces pages griffonnées où dates, noms et souvenirs se superposent et se confondent... Un espoir trompeur... Donc il y a un espoir... Trompeur? c'est ce que l'avenir, aidé par George Willis, nous apprendra.

Le lendemain, les deux jeunes gens s'abstinrent de leur visite accoutumée. La journée leur parut longue, mais ils crurent bien faire en laissant aux jeunes filles le temps de la réflexion. Le jour suivant, à leur heure habituelle, ils se rendirent au palais du gouverneur.

L'idée de revoir dona Mercédès troublait Fernand. L'avait-elle compris? N'avait-il pas parlé trop tôt ou trop tard? trop tôt en la mettant en garde contre un sentiment qu'elle ne pouvait encore partager; trop tard, si son cœur n'était plus libre. Était-ce là ce qu'avait voulu dire son regard? L'accueil de dona Mercédès ne fut guère de nature à l'éclairer sur ce point, mais la confiance plus marquée qu'elle lui témoigna suscita en lui des pensées nouvelles. Il se demanda s'il avait bien le droit, à son insu, de s'autoriser de ses aveux pour pénétrer ce mystère. Vainement il se dit qu'en agissant ainsi il n'avait d'autre but que de lui venir en aide, de soulever ou tout au moins de partager ce fardeau trop lourd pour ses forces. Ces mêmes raisons qui l'avaient satisfait la veille, quand il était loin d'elle, lui paraissaient maintenant des sophismes, et il se reprochait son adhésion trop prompte aux suggestions de George Willis. Quant à ce dernier, ces scrupules ne le tourmentaient évidemment pas; dona Carmen était sérieuse et préoccupée; elle négligea de le quereller, s'abstint de le contredire, et se renferma dans un mutisme qui lui parut présager quelque chose d'extraordinaire. Aussi l'observa-t-il avec étonnement. Gênée par son regard pénétrant, la jeune fille s'éloigna et rejoignit sa sœur. Fernand en profita pour se rapprocher de George, et lui fit part en quelques mots des doutes qui lui étaient venus.

— Voilà une idée que je n'aurais jamais eue, dit George après l'a-

voir écouté. Si tu en as beaucoup et souvent de pareilles, nous n'avancerons guère. Laisse-moi chercher un moyen de mettre ta conscience à l'aise.

L'arrivée inattendue du curé Carillo vint dissiper la contrainte qui régnait dans le petit groupe. Il remit à George un mot de don Rodriguez par lequel ce dernier l'avisait qu'obligé de s'absenter quelques jours, il viendrait le voir à son retour et qu'il n'avait aucune nouvelle d'Harris. Dona Mercédès insista pour retenir le curé à prendre le thé. Il y consentit, non sans regarder avec une certaine inquiétude les idoles sculptées, qui causaient toujours au bon prêtre un malaise dont il n'était pas maître. On lui fit fête, on l'entoura si bien, on le questionna tant qu'il finit par retrouver son enjouement habituel. Les jeunes gens le laissèrent seul avec dona Mercédès, et s'éloignèrent sous prétexte d'examiner les bas-reliefs d'une salle récemment déblayée. Carmen les accompagna. Chemin faisant, George Willis s'arrêta comme saisi par une inspiration subite. — Dona Carmen, dit-il, permettez-moi de revenir sur notre dernière conversation. Voici Fernand avec qui je m'en suis longuement entretenu : je lui ai soumis un projet dont je ne puis faire l'éloge, puisque j'en suis l'auteur; il l'approuve, mais au moment de l'exécuter il lui vient des doutes. Vous seule pouvez les dissiper.

Carmen le regarda avec surprise. — Je ne vous comprends pas.

— Pas plus que je ne comprends Fernand. Voici ce dont il s'agit.

Il lui dit alors ce qu'il se proposait de faire, insistant sur leur désir d'épargner à dona Mercédès des questions qu'ils pensaient devoir lui être pénibles. Il exposa avec une candeur parfaite leurs suppositions, leur embarras et leur volonté bien arrêtée de poursuivre l'exécution de leur plan.

— Parlez-vous sérieusement?

— Je ne fais jamais que cela, répondit George Willis, et je ne sais pas pourquoi vous vous y trompez.

Dona Carmen réfléchit quelques instans. — Je ne puis ni ne dois vous dissuader. Vous entreprenez là une tâche pénible, mais le but que vous poursuivez et les motifs qui vous font agir sont nobles et généreux. Je voudrais pouvoir vous aider, mais comment? Maintes fois j'ai interrogé ma sœur, elle a toujours ajourné ses explications. Ce n'est donc pas la trahir que de vous dire le peu que je sais.

Elle leur raconta alors que, quelques jours avant de quitter Mexico, Mercédès reçut un pli qu'elle ouvrit en sa présence. Dans ce pli se trouvait le papier qu'elle leur avait communiqué, et sur

une autre feuille deux ou trois lignes dont la lecture avait causé à sa sœur une vive émotion. Elle avait hâté leurs préparatifs de départ et dit à Carmen qu'elles se rendraient à Mérida, où elles résidèrent en effet quelques semaines. De là elles étaient venues s'établir au palais du gouverneur. Pendant leur séjour à Mérida et dans les premiers temps de leur installation à Uxmal, Mercédès, en proie à une anxiété qu'elle ne pouvait cacher, avait eu de fréquens entretiens avec le curé Carillo. Peu à peu elle était redevenue triste et grave, indifférente en apparence à ce qui se passait autour d'elle. Depuis sa dernière conversation avec Fernand, il n'en était plus de même. Carmen devinait qu'un secret pesait sur leur vie. Mercédès avait dû l'apprendre lors de son voyage aux États-Unis. La lettre reçue à Mexico et le papier qu'elle contenait lui avaient donné une lueur d'espoir; depuis elle s'était découragée. Dans leurs entretiens quotidiens Mercédès lui répétait qu'elles devaient vivre loin du monde : une cause mystérieuse qu'elle lui expliquerait plus tard les condamnait à l'isolement; les malheurs qui les avaient frappées n'étaient pas les seuls qu'elles eussent à redouter, leur vie était finie avant même d'avoir commencé. Il leur fallait se soumettre, porter ailleurs et plus haut leurs aspirations et leurs vœux, supporter patiemment l'épreuve et se courber sous la volonté de Dieu. Pour ne pas affliger sa sœur, Carmen se résignait, elle aussi; mais, si le dévoûment de leurs amis pouvait leur venir en aide, devait-elle rejeter ce secours inespéré? Elle n'en avait pas le courage; elle acceptait leurs offres, et, quel que fût le résultat, elle les remerciait du fond du cœur.

Fernand l'écoutait avec émotion. George Willis lui-même sentait avec surprise quelque chose d'inconnu s'agiter en lui. Il se dit que ce devait être la vue des pleurs de Carmen.

Les jeunes gens rejoignirent Mercédès, on prit le thé, puis le curé Carillo s'apprêta au départ. Il se souciait peu de voyager de nuit, surtout dans le voisinage d'Uxmal. George et Fernand partirent en même temps que lui, non sans avoir renouvelé à dona Carmen leur promesse de la tenir au courant des mesures qu'ils prendraient.

Le jour baissait; l'ombre envahissait lentement la forêt silencieuse. Les pas des chevaux, amortis par la mousse et le gazon, qui tapissaient le sentier, réveillaient à peine les oiseaux endormis. Çà et là une clairière annonçait le voisinage d'un monticule dominé par des ruines. Sur les pans de murs aux faîtes écroulés, les grands ibis blancs, immobiles comme des statues, daignaient à peine tourner la tête pour les regarder passer. Dans cette demi-obscurité, les vieux palais revêtaient un aspect fantastique, et les oiseaux de

nuit, fouettant l'air d'un vol lourd, s'abattaient paresseusement sur les corniches sculptées et sur les statues de pierre, dont les yeux caves semblaient interroger l'horizon. Puis la forêt recommençait, plus sombre. L'uba, aux fleurs rouges, étreignait les troncs, courait d'arbre en arbre étalant ses larges feuilles dentelées. Les fougères arborescentes dressaient leurs tiges hautes et velues autour desquelles les serpens s'enroulent de préférence; les tamariniers au feuillage sombre entrelaçaient leur épaisse ramure à travers laquelle brillait parfois avec un étrange éclat la prunelle verdâtre et luisante d'un lynx à l'affût.

Le curé Carillo pressait le pas de sa mule. George et Fernand avaient offert de l'accompagner jusqu'à la lisière de la forêt, et il avait accepté de grand cœur, inquiet de se trouver seul à pareille heure et en pareil lieu. Tout à coup sa monture, des plus pacifiques d'ordinaire, fit un écart qui faillit le désarçonner pendant qu'une voix prononçait quelques mots dans une langue inconnue. Ses compagnons s'arrêtèrent surpris, mais le curé les adjura en tremblant de se hâter. — Ne répondez rien, dit-il, c'est le *demonio parlero*, j'en suis sûr.

Fernand se souvint qu'entre autres légendes mayas dona Carmen leur en avait récité une où il était question de ce *demonio parlero*, démon loquace, qui se faisait un malin plaisir d'égarer les voyageurs, et les laissait mourir de faim et de soif dans les inextricables labyrinthes où il les attirait. Indiens, métis et blancs affirmaient son existence, et le bon père, plus fortement imbu qu'il ne le pensait des croyances superstitieuses de ses paroissiens, était convaincu de son pouvoir. En pouvait-on douter? Quelques années auparavant, le pieux docteur don Sanchez de Aguilar avait vu, de ses yeux, à Yalcoba, le *demonio parlero*. Avec l'aide de Dieu et de san Cristobal, il l'avait chassé du village qu'il épouvantait, mettant à mal les mestizas et choisissant avec un art vraiment diabolique les plus jeunes et les plus jolies pour les entraîner dans les bois. Le curé Carillo cherchait dans sa mémoire troublée une formule d'exorcisme, mais Fernand lui en épargna la peine. Confiant son cheval à George Willis, il s'était dirigé vers l'endroit d'où partait la voix, et ramenait par le bras une jeune Indienne bizarrement vêtue. Ses traits étaient beaux, sa taille admirablement proportionnée; mais dans ses yeux brillans on lisait une expression inquiète et farouche. Elle suivait Fernand sans résistance; derrière elle, tête basse, marchait en grondant un grand chien au poil roux.

— Itza, s'écria le curé, c'est toi? Que fais-tu ici?

L'Indienne murmura quelques mots en langue maya.

— Elle cherche une chèvre égarée, dit le curé, laissons-la.

Les voyageurs se remirent en route. Ce nom d'Itza avait éveillé l'attention de George Willis. Il se rappela ce qu'en avait dit dona Carmen lors de leur première visite au palais du gouverneur, et se fit indiquer la demeure de l'Indienne, avec l'intention bien arrêtée de la voir et de la faire parler. Peut-être obtiendrait-il d'elle quelques renseignemens sur le mystérieux auteur du plan. Il avait bien songé à Harris; par l'entremise de don Rodriguez on pourrait... Mais Harris avait repris la mer, et don Rodriguez était absent. Il s'enquit auprès du curé si Itza parlait une autre langue que le maya. Carillo répondit qu'elle comprenait l'espagnol et le savait assez pour se faire entendre, mais elle feignait le plus souvent de l'ignorer et fuyait tout contact avec les étrangers.

On se sépara en vue des lumières de Mérida. Le curé fit prendre le trot à sa mule pour regagner au plus vite son presbytère; George et Fernand tournèrent bride et, sans autre aventure, rentrèrent au Palais du Nain, où George compléta son dossier en résumant son entretien avec dona Carmen. Ce travail lui prit quelque temps, et il fut obligé à diverses reprises de faire appel à la mémoire de Fernand. Le souvenir de dona Carmen le hantait. A la place de l'enfant mutine et railleuse qui le querellait d'ordinaire, il venait de quitter une jeune fille au regard ému, qui invoquait son dévoûment, se fiait à lui et croyait en lui. Il l'avait vue pleurer, c'était cela, répétait-il, qui brouillait ses idées. Tant bien que mal il acheva de mettre ses notes en ordre et s'endormit en rêvant qu'il y avait deux dona Carmen, charmantes toutes deux, très différentes l'une de l'autre et qu'il ne savait laquelle il préférait.

Le lendemain les deux jeunes gens arrêtèrent définitivement leurs projets. Fernand se chargea d'examiner les ruines; il négligerait celles dont l'exposition ne se rapporterait pas aux indications du plan, il étudierait de près les autres et noterait les analogies qu'elles pourraient offrir avec le document mystérieux. De son côté, George se mettrait en campagne à la recherche d'Itza. Savait-elle quelque chose, et, si oui, parlerait-elle? Il avait bien quelques doutes, mais l'aventure valait la peine d'être tentée.

Itza, non plus qu'Harris, n'était facile à trouver. A cheval pendant de longues heures, George fouillait les coins les plus solitaires de la forêt, et revenait chaque après-midi en affirmant que le *demonio parlero* avait enlevé l'Indienne et que tous deux devaient être en route pour le sabbat.

Fernand, de son côté, poursuivait sans plus de succès ses investigations patientes. A trois milles dans l'ouest se dressaient les murailles épaisses et massives d'une construction en ruines. Il résolut de l'explorer, et un matin, laissant George se remettre à la poursuite

de l'Indienne, il partit avec les matelots munis de haches et de cordes. Après quatre heures d'une marche pénible, il parvint au pied des ruines. Elles étaient visibles, aussi bien du Palais du Nain que de la terrasse du palais du gouverneur, et dona Mercédès les avait désignées sous le nom de *casa de las Monjas*.

Pendant que ses matelots exploraient l'un des versans, Fernand cherchait la pente la moins abrupte pour tenter l'ascension, lorsqu'en tournant l'angle du monticule il vit un cheval attaché à un arbre et entendit le bruit sourd d'une lutte et des cris entrecoupés. Il se dirigea de ce côté et aperçut Itza qui se débattait dans les bras d'un inconnu. A son aspect, ce dernier lâcha l'Indienne, qui vint, tremblante de colère et d'indignation, se réfugier près de Fernand, puis, haussant les épaules, il sauta en selle et toisa le jeune homme d'un air insolent.

— Qui êtes-vous? lui demanda Fernand.

— Je me nomme Harris.

— Pourquoi insultez-vous cette femme?

— Allons donc, reprit-il brutalement, est-il défendu de suivre et d'embrasser une jolie fille? Mais... je vous ai déjà vu. C'est vous qui étiez au bal des mestizas avec cette Mercédès, que le ciel confonde!

A ces mots Fernand put à peine contenir son indignation, mais il était à pied, sans armes, et les matelots hors de portée de sa voix.

— Moi aussi, je vous connais. Don Rodriguez m'a parlé de vous. Et sous peu nous nous retrouverons.

— Je ne crois pas, répliqua Harris en ricanant, je retourne à Sisal et de là je pars pour les États-Unis. Dites à votre Mercédès qu'avant un mois on parlera d'elle à Charleston. Je ne suis pas riche, et les scrupules ne m'embarrassent guère, cependant je ne voudrais pas de sa fortune au prix qu'elle lui coûte... Adieu.

Harris parti, le jeune homme se retourna vers Itza et l'aperçut à quelques pas accroupie sur le rebord d'une citerne à ciel ouvert. Il s'approcha d'elle et, se penchant au-dessus de l'orifice, il vit un chien qui se débattait dans l'eau bourbeuse où le marin l'avait poussé pour se débarrasser de lui. La pauvre bête essayait vainement de s'accrocher aux parois lisses et suintantes; elle semblait à bout de forces, et l'Indienne, impuissante, suivait d'un œil farouche l'agonie de son compagnon. Fernand appela les matelots; à l'aide d'une corde qu'il s'attacha autour du corps, il se fit descendre dans la citerne.. Quelques instans après, le chien gambadait auprès d'Itza, qui prit la main de Fernand et la porta à ses lèvres. L'animal s'attacha aux pas du jeune homme, et l'Indienne suivit. Ils ne le

quittèrent pas de la matinée, et quand il reprit le chemin du Palais du Nain, le chien trottait à ses côtés et Itza marchait derrière lui.

Lorsque George Willis le vit revenir escorté de celle qu'il cherchait vainement depuis plusieurs jours, son calme ne se démentit pas. Il examina curieusement l'Indienne, écouta le récit de son cousin et déclara que, des deux nouveaux venus, le chien semblait être de beaucoup le plus sociable. De fait, il ne perdait de vue aucun des mouvemens de Fernand. Quant à Itza, elle ne songeait nullement à s'en aller; son regard errait des jeunes gens à sa bête. Fernand lui fit donner des tortillas et un verre de maté. Après avoir mangé et bu, elle appela son compagnon, qui se coucha à ses côtés, puis s'adossant à la muraille, elle s'enveloppa la tête de son sérapé.

— Elle me paraît peu disposée à causer, dit George, mais cela viendra peut-être. Ne l'effrayons pas.

La rencontre d'Harris et ses paroles insolentes parurent aux jeunes gens mériter une attention sérieuse. Fernand insista pour se mettre à sa poursuite. Tout indice était précieux. Il fit seller son cheval et partit pour Mérida. Don Rodriguez n'était pas de retour; Fernand se rendit chez le curé et lui raconta ce qui s'était passé. Ce dernier donna ordre à un de ses Indiens de prendre des informations. Ils apprirent qu'Harris avait été vu dans la matinée en route pour Sisal, où, disait-on, sa goëlette, arrivée depuis deux jours, appareillait pour un nouveau départ. Le curé Carillo détourna Fernand de le suivre.

— Il a trop d'avance sur vous pour que vous puissiez le rejoindre; je crois qu'il vous a dit vrai et qu'il ne reparaîtra pas. Qu'il aille se faire pendre ailleurs.

George ne fut pas surpris de l'insuccès de Fernand. Itza n'avait pas bougé. Après avoir donné ordre à un de leurs matelots de surveiller les mouvemens de l'Indienne tout en la laissant libre, ils s'acheminèrent vers le palais du gouverneur. Pendant le trajet, Fernand rendit compte à son cousin des résultats de son exploration. Aucune des ruines qu'il avait visitées ne répondait exactement à ce qu'il cherchait. Celle qui s'en rapprochait le plus était le Palais du Nain, mais le plan qui lui servait de guide relevait quatre façades, et le Palais du Nain n'en avait que trois. La cour intérieure était fidèlement représentée, et la statue, qui en occupait le centre, reproduisait par ses dimensions le cercle indiqué dans le plan.

George l'écoutait avec attention. Une idée traversa son cerveau.

— Quelle date probable assignes-tu à ce plan?

— Il est assez difficile de préciser; trois ou quatre ans peut-être.

— Soit. Admets-tu comme possible que depuis ce temps la façade sud ait pu s'écrouler?

— Peut-être... et dans ce cas... C'est peu vraisemblable cependant, à moins que... Oui, ce serait la seule hypothèse possible.

— Explique-toi.

— Ni en deux ans ni en cinquante cette façade n'a pu disparaître pierre à pierre. Ces murailles sont d'une épaisseur telle que l'action du temps sur elles ne peut qu'être lente. Si ta supposition est exacte, la façade a dû s'abattre tout entière, à la suite d'un tremblement de terre, ce qui est peu probable, car les secousses sont rares ici et n'auraient pas respecté les autres monumens, ou bien par l'effondrement d'une partie du monticule. S'il en est ainsi, cette muraille s'est affaissée sur le côté sud, et la forêt la recouvre en partie. Nous nous en assurerons dès demain, et, si tu ne te trompes pas, je crois pouvoir affirmer que le plan remis à Mercédès est celui du Palais du Nain. Reste, il est vrai, la ligne de points. Est-ce un sentier? Il y a impossibilité matérielle. Cette partie de la forêt qui s'étend de la mer au Palais est un fouillis impénétrable. Les arbres y comptent des siècles d'existence, et rien n'indique qu'un chemin quelconque ait jamais relié ces deux points.

— Le curé Carillo n'a-t-il pas parlé d'une communication souterraine qui, suivant les Indiens, existerait entre la mer et les ruines?

— Tu as raison, répondit Fernand. S'il ne se trompe pas, nous approchons de la solution. Tu as eu là deux idées excellentes.

— Sans doute parce que je ne les cherchais pas. Je courais après Itza, et c'est toi qui l'as ramenée. La vie est pleine de surprises, ajouta-t-il philosophiquement. Si, il y a un an, on m'avait prédit que je fouillerais pendant huit jours une forêt du Yucatan pour y trouver une Indienne et un chien roux, cela m'aurait étonné.

Dona Carmen attendait les visiteurs sur la terrasse. Chaque jour elle épiait leur arrivée pour échanger avec eux quelques mots qui la tenaient au courant de ce qu'ils avaient fait ou découvert depuis la veille. Chaque jour le flegmatique George Willis répondait évasivement. Puis Fernand causait avec dona Mercédès, et Carmen, avec une nuance d'impatience nerveuse qu'exaspérait le calme de son compagnon, interrogeait George Willis, à qui elle arrachait par fragmens le récit détaillé de ses courses à la poursuite d'Itza et des recherches de son cousin dans les ruines.

A l'air satisfait de Fernand, elle conjectura qu'il avait quelque nouvelle à lui communiquer. Il ne s'arrêta qu'un instant auprès d'elle pour lui dire qu'elle ne se trompait pas et que George la mettrait au courant. Les laissant seuls, il rejoignit Mercédès assise sous le pavillon, un ouvrage à la main et qui l'accueillit avec un sourire de bienvenue. La jeune fille lui était reconnaissante de sa

discrétion. Depuis le jour où, entraînée par son émotion, elle avait failli se trahir, Fernand s'était abstenu de la questionner, mais elle devinait que son silence n'était pas de l'oubli, encore moins de l'indifférence. Auprès d'elle, il avait redoublé d'affectueuse sympathie. Loin d'ébranler sa confiance et son admiration respectueuse, les quelques mots échappés à Mercédès n'avaient fait qu'augmenter l'une et l'autre. Elle lui avait avoué qu'un mystère pesait sur sa vie, sur son honneur, et pourtant aucun doute injurieux n'effleurait sa pensée. Dans leurs longues causeries, Fernand s'étudiait à la distraire; il lui parlait de ses voyages, de l'Europe, de la France qu'elle aimait. Parfois il lui disait qu'un jour, elle aussi, visiterait ces pays inconnus. Elle répondait par un sourire de tristesse et d'incrédulité, mais elle trouvait un grand charme à ces entretiens, qui l'arrachaient à ses préoccupations et lui faisaient entrevoir dans un horizon lointain d'autres terres, d'autres cieux, peut-être même l'oubli.

Pendant ce temps, Carmen se promenait sur la terrasse avec George Willis, le pressant de questions dont l'impétuosité déroutait sa logique. Ce jour-là surtout, elle ne le laissa pas respirer. Dès qu'elle vit Fernand auprès de sa sœur, elle se dirigea vers l'extrémité de la terrasse. — Et maintenant commencez, je vous écoute.

— Eh bien, dona Carmen, Fernand a ramené ce matin un chien qui se noyait et...

— Le moment est mal choisi pour plaisanter.

— Ce chien, continua George, était celui d'Itza, qui...

— Mais dites-moi donc que vous l'avez enfin trouvée.

— Vous me demandez les détails, je vous les donne en procédant avec ordre.

— Et que vous a dit Itza?

— Rien, nous ne l'avons pas encore questionnée, et, à dire le vrai, elle ne paraît pas bavarde de son naturel.

— C'est tout?

— Mais oui... à peu près... Fernand a visité la Casa de las Monjas; il n'y a rien à faire de ce côté.

— Vous vous lasserez, reprit tristement Carmen, dans une de ces évolutions qui lui étaient familières et qui avaient le don de déconcerter George Willis, vous vous lasserez... que pouvez-vous faire avec si peu de renseignemens? Je me sens bien découragée, comment ne le seriez-vous pas aussi?

— Mais pas du tout, dona Carmen, moins que jamais. Fernand a bon espoir et moi aussi; je l'ai entretenu d'une idée qui m'est venue, demain nous saurons à quoi nous en tenir et...

— Et vous ne m'en disiez rien. Mais parlez donc! — et l'impé-

tueuse jeune fille s'arrêta court en le regardant d'un air suppliant.

George lui raconta alors ses suggestions et ce qu'en pensait son cousin. Dès le lendemain ils s'assureraient si elles étaient fondées. En l'écoutant, Carmen se reprit à espérer, elle aussi. Quoi qu'elle en eût, le calme et le sang-froid obstinés de George Willis l'impressionnaient favorablement tout en l'exaspérant parfois. Elle lui demanda pardon de sa vivacité et s'excusa si doucement que George la quitta plus convaincu que jamais qu'il y avait deux femmes dans dona Carmen et que, lorsqu'il causait avec l'une, l'autre faisait soudainement irruption dans la conversation, ce qui ne laissait pas que de jeter du désordre dans ses idées.

Dès le jour naissant, les jeunes gens se mirent à l'œuvre pour examiner le côté sud du Palais du Nain. La tâche n'était pas facile; la végétation touffue leur opposait une barrière presque infranchissable. Les lianes, les ronces, les arbustes, les convolvulus géans aux tiges souples, les cactus épineux recouvraient un amoncellement de débris entre lesquels il fallait se glisser. Fernand fit remarquer à son cousin que sur ce versant du monticule il n'existait aucun arbre de haute taille. Cet indice semblait confirmer la supposition de George et redoublait leur ardeur. Après un travail obstiné, leurs matelots réussirent enfin à se frayer un passage, et du premier coup d'œil Fernand constata que son cousin avait raison. La façade entière, entraînée par un éboulement, gisait à leurs pieds, couvrant un espace considérable. La chute était de date récente, et les pierres, à peine disjointes, offraient une surface unie que les saxifrages envahissaient lentement. Il n'y avait plus à en douter, le plan mystérieux était bien le plan du Palais du Nain.

VI.

Itza ne s'éloignait pas. Elle passait des heures à errer dans les ruines, revenant toujours à la statue du nain, pour laquelle elle montrait une prédilection toute particulière. George et Fernand avaient donné ordre qu'on la laissât libre d'agir à sa guise. Dans un des angles de la terrasse, abrité du soleil par un grand catalpa, elle s'était fait un lit d'herbes sèches et y passait la nuit avec le chien à ses pieds. Quant aux efforts de George pour la faire parler, ils demeuraient infructueux. Elle lui témoignait en toutes circonstances une indifférence et une apathie qui auraient lassé tout autre que lui. La présence de Fernand avait seule le don d'adoucir son regard farouche, mais il ne s'en apercevait même pas, et, confiant dans

la persévérance de son cousin, il lui abandonnait la tâche d'arracher à l'Indienne quelques renseignemens utiles. Toujours battu, jamais découragé, George maintenait son opinion que le chien était le plus intelligent des deux. L'animal escortait Fernand, gambadait à ses côtés, lui témoignant à sa façon sa reconnaissance. Itza les suivait, sans mot dire, à distance, humble et soumise. Toutefois ni l'un ni l'autre n'accompagnait Fernand dans ses visites au palais du gouverneur. Une sorte d'instinct secret semblait les avertir quand il dirigeait ses pas de ce côté. Le chien le regardait s'éloigner d'un air inquiet; Itza, plus sombre, s'enfonçait dans les ruines pour n'en revenir qu'à la nuit. Plusieurs fois Fernand l'avait engagée à le suivre, espérant que dona Carmen réussirait peut-être à la faire parler; mais elle répondait à ses invitations par un refus si hautain que Fernand cessa de la presser.

En présence de ce mutisme obstiné, George et Fernand se décidèrent à passer outre. La ligne principale du tracé aboutissait à la statue, de là une autre ligne très courte se dirigeait vers le sud et se terminait brusquement, Fernand mesura l'espace compris entre la statue et le mur intérieur. Il était de quinze mètres dans chaque sens. En supposant exactes les proportions du plan, l'endroit indiqué était à trois mètres de la statue. George et Fernand firent et refirent plusieurs fois leurs calculs, sur le papier d'abord, puis sur le sol même, mesurant et s'orientant avec toute la précision possible, et ils arrivèrent enfin à circonscrire le champ de leurs recherches dans d'étroites limites. Itza assistait à leurs travaux, auxquels elle ne semblait rien comprendre. Debout près de la statue, elle les regardait agir avec une impassibilité absolue.

Le point sur lequel devait porter leurs recherches étant bien déterminé, les jeunes gens firent creuser le sol. Le temps avait accumulé là une épaisse couche de terre végétale; quand elle fut enlevée, ils constatèrent qu'elle recouvrait des pierres cimentées et qu'autrefois cette cour intérieure devait offrir dans toute son étendue une surface dallée parfaitement unie. Le ciment était intact, et pourtant, si l'on avait creusé, il devait en rester quelques indices. Fernand eut un moment de découragement, mais George, convaincu que leurs calculs étaient exacts, insista pour aller jusqu'au bout et affirma qu'ils devaient dépaver la cour si c'était nécessaire. L'entreprise n'était pas aisée; il fallait à tout le moins desceller une des dalles pour soulever les autres. George suggéra qu'à défaut de joint pour opérer avec un levier, le plus court était de creuser un trou de mine et de faire sauter l'obstacle. Il est vrai que l'on courait le risque de renverser la statue, mais une vieille idole de plus ou de moins n'était pas, suivant lui, à regretter. Fernand se rallia à son avis, et les matelots

reçurent l'ordre de se relayer pour pousser activement ce travail, qui prit plusieurs jours. George et Fernand en surveillaient alternativement l'exécution. La réussite leur paraissait si douteuse qu'ils convinrent d'observer vis-à-vis de dona Carmen, seule au courant de leurs projets, une réserve aussi complète que possible. Ils lui diraient que les fouilles entreprises exigeraient beaucoup de temps, et ils s'attacheraient à calmer son impatience, sans la décourager entièrement. George fut chargé de cette tâche et s'en acquitta de son mieux, bien qu'elle mît son calme habituel à une rude épreuve. Dona Carmen le trouvait plus irritant que jamais : vainement elle cherchait à le faire parler, le déroutant par des questions imprévues, par des suppositions auxquelles il ne savait que répondre. Tantôt il la trouvait triste et découragée, tantôt elle lui reprochait de lui cacher la vérité, puis elle s'accusait et s'excusait. Intérieurement, George en faisait autant, et chaque fois, au retour, il déclarait à son cousin qu'il n'y résisterait pas, que dona Carmen avait raison, que leur silence était absurde, qu'un jour ou l'autre elle pleurerait et qu'alors il parlerait.

Fernand le raisonnait et le remontait. Son grand, son unique souci était d'éviter une déception à dona Mercédès. Plus il la voyait, mieux il l'aimait. Sa résignation, sa fierté, l'élévation de son cœur et de son esprit lui inspiraient une admiration profonde. Les paroles échappées à la jeune fille, les odieuses insinuations d'Harris n'avaient pas ébranlé sa foi, et, dans son regard si pur, il lisait la tristesse, non le remords. Mercédès devinait-elle l'amour dont elle était l'objet? Absorbée dans ses pensées, elle ne s'interrogeait pas; n'attendant rien de l'avenir, elle ne lui demandait rien et se laissait aller au courant de l'heure présente sans chercher ce que tenait en réserve une heure inconnue et lointaine. Elle trouvait une grande douceur à le savoir là, à causer avec lui. Un jour viendrait où il partirait; elle se sentirait bien seule, mais il ne parlait pas encore de départ. Dans sa vie, triste et isolée, elle aurait eu quelques momens moins sombres; elle était heureuse de sentir que c'était à lui qu'elle les devait, et lui-même, près d'elle, il se prenait à espérer.

Mais lorsqu'au retour Fernand examinait le travail fait, il était repris d'une grande anxiété. Réussirait-il? Était-ce bien là l'endroit indiqué par le plan mystérieux? Il le croyait, mais aucun indice ne le rassurait. La pierre dure et lisse, péniblement trouée par le foret, résistait à leurs efforts. Près de lui, la figure grimaçante et sinistre du nain semblait ricaner; son doigt difforme, démesurément allongé, projetait son ombre sur les dalles avec un geste de défi menaçant.

Enfin tout était prêt. La mine, creusée en biais, venait aboutir

près du socle de la statue. Fernand voulut surveiller lui-même les derniers préparatifs. Pensant qu'à la suite de l'explosion ils auraient des travaux de déblaiement à faire, les jeunes gens annoncèrent la veille à dona Mercédès et à sa sœur qu'ils ne viendraient probablement pas de quelques jours. Ils prétextèrent une visite et un séjour à Mérida. Dona Mercédès ne demanda aucune explication. Elle avait remarqué la préoccupation de Fernand, mais elle ne se croyait pas le droit de l'interroger. George Willis n'en fut pas quitte aussi facilement. Dona Carmen soupçonnait qu'on lui cachait quelque chose. Tour à tour impétueuse et suppliante, elle l'ébranla si bien que George avoua à son cousin que la seule chose qui l'avait empêché de tout dire était l'état d'imbécillité auquel il s'était trouvé réduit.

Itza suivait avec un redoublement d'intérêt les travaux des mineurs. Elle ne s'expliquait pas ce qu'ils faisaient. Un moment elle avait craint qu'on n'attaquât la statue du nain, et une agitation singulière s'était emparée d'elle. Puis elle s'était un peu rassurée en voyant qu'on creusait les dalles. Toutefois elle ne s'écartait pas; elle errait dans la cour, attentive à tout ce qui se passait, en proie parfois à une anxiété que trahissaient ses mouvemens fébriles et ses regards inquiets. Lorsque le matin elle vit Fernand préparer la mine, y adapter une mèche, faire écarter tout le monde, elle parut soupçonner qu'un danger inconnu, mystérieux, menaçait l'idole. Murmurant en langue maya des mots inintelligibles, elle n'obéit qu'avec une répugnance visible à ses ordres réitérés de s'éloigner. Cependant elle appela son chien et disparut dans la direction que lui intimait un geste impératif de Fernand.

Il attendit quelque temps; puis, après s'être assuré qu'il était bien seul, que George et les matelots étaient, ainsi que l'Indienne, à distance, il mit le feu à la mèche et s'abrita derrière un pan de muraille dont l'épaisseur le garantissait contre tout danger.

La mèche se consumait rapidement. Fernand suivait de l'œil ses progrès, prêt à s'effacer derrière le mur, lorsqu'un léger bruit attira son attention. A l'autre extrémité de la cour, en face de lui, il aperçut Itza. Elle avait feint de lui obéir; mais, au lieu de s'éloigner, elle avait contourné les ruines, gravi la pente et revenait dans la cour, inconsciente du péril qui la menaçait. Elle montait lentement; un dernier effort et elle atteignait le terre-plein. La mèche brûlait toujours. Fernand n'hésita pas, il s'élança dans la cour, la traversa d'un élan désespéré, saisit l'Indienne qui se débattit et qu'il essaya d'entraîner avec lui sur le flanc du monticule.

Une explosion formidable se fit entendre. Les dalles volaient en éclats, se brisant contre les vieux murs avec un sifflement strident,

pendant qu'une épaisse colonne de fumée montait vers le ciel, remplissant la cour d'un nuage qui rampait sur le sol et s'effrangeait aux angles du palais. Quand il se dissipa, George, qui avait assisté de loin et impuissant à cette scène rapide, vit l'Indienne cramponnée aux arbustes et Fernand évanoui dans son sang qui s'échappait d'une large blessure à la tête. Mutilée et noircie par la poudre, la statue du nain se dressait encore sur son piédestal. Son regard sardonique et son doigt dirigé vers l'endroit même où gisait Fernand semblaient attester sa vengeance et l'impuissance de ses ennemis.

Dans sa courte lutte avec Itza, Fernand avait réussi à la rejeter sur la pente; mais frappé lui-même d'un éclat de pierre, il était tombé sur le rebord. Un cri de douleur s'échappa de la poitrine de George. Sur son ordre, les matelots installèrent promptement une civière, y étendirent Fernand immobile et le portèrent dans la pièce qu'il habitait avec son cousin. L'Indienne suivait; des larmes coulaient sur ses joues, et une expression d'angoisse et de désespoir contractait son visage. Elle comprenait que Fernand s'était sacrifié pour elle, que son intervention opportune l'avait sauvée, et qu'elle était la cause involontaire de son malheur. A la suite de George, elle pénétra dans le palais; c'était la première fois qu'elle en franchissait le seuil. On déposa Fernand sur son lit; le sang coulait lentement de sa blessure, et George sentait son courage l'abandonner. Comment se procurer les secours nécessaires? Des heures s'écouleraient avant qu'on pût en obtenir de Mérida, et à qui s'adresser?

Itza regardait alternativement George silencieux, les matelots qui attendaient des ordres, Fernand immobile et pâle. Elle semblait hésiter; enfin elle s'approcha du lit et appuya sa tête sur la poitrine du jeune homme. George fit un mouvement pour l'éloigner, mais elle posa un doigt sur ses lèvres comme pour lui recommander le silence. Puis, se relevant et se tournant vers un des matelots, elle lui dit en espagnol : — De l'eau! — Avec une dextérité merveilleuse, elle lava le visage et la plaie du blessé. Cela fait, elle reposa doucement sa tête sur l'oreiller. — Attendez, — dit-elle en s'éloignant rapidement. Quelques instans après, elle revint, tenant dans ses mains des feuilles qu'elle froissait avec une hâte fiévreuse. Elle les appliqua sur la blessure, et fit signe aux matelots de se retirer. George la laissait faire; atterré par ce coup terrible, ignorant si Fernand vivait encore, il se sentait paralysé et subissait l'ascendant de l'Indienne, qui semblait seule avoir conscience de ce qu'elle devait et pouvait faire. Il avait entendu dire qu'Itza passait parmi les mayas pour posséder des recettes merveilleuses, et que, dans certains cas désespérés, ils surmontaient la frayeur superstitieuse qu'elle

leur inspirait pour recourir à son art. Restés seuls, il lui demanda en espagnol si Fernand vivait encore; elle fit signe que oui. — Pourrait-elle le sauver? — *Quien sabe*, je ne sais, répondit-elle. — Ses yeux brillaient d'un éclat singulier; fixés sur le blessé, ils semblaient attendre et guetter quelque chose. Enfin la poitrine du jeune homme se souleva, et un soupir sortit de ses lèvres décolorées. George crut que c'était le dernier; mais l'immobilité de l'Indienne le rassura. Doucement elle promena sa main sur la poitrine de Fernand, desserra ses vêtemens, humecta son visage et l'éventa légèrement avec une feuille de catalpa. Une rougeur fugitive reparut sur son front, où perlèrent quelques gouttes de sueur; Itza renouvela le pansement et, reprenant sa place auprès de Fernand, elle resta immobile et taciturne.

La journée s'écoula; vers le soir un changement se produisit, des mots sans suite s'échappèrent des lèvres du blessé. A la prostration absolue succédait une fièvre intense qui dura toute la nuit. Au matin seulement, Itza se tourna vers George, et lui dit : — Je crois qu'il vivra. — Pendant ces longues heures d'attente, George avait repris courage. Le sang-froid de l'Indienne, ses soins dévoués lui inspiraient une confiance entière; aussi, quand elle l'engagea à prendre un peu de repos, il n'hésita pas à suivre son conseil et à la laisser seule avec le blessé.

Immobile auprès de lui, elle ne semblait connaître ni sentir la fatigue. Son regard, plein d'une douceur infinie, fixé sur Fernand, épiait ses moindres mouvemens et cherchait à deviner sur ses lèvres les mots qu'il murmurait dans une langue inconnue. Un nom qu'il prononça la fit tressaillir: elle redoubla d'attention : — Mercédès, — redit tout bas Fernand, et un sourire éclaira son visage pâli. — Mercédès, — répéta-t-il encore avec effort, entr'ouvrant pour la première fois les yeux et regardant sans la voir l'Indienne, qui le contemplait avec une morne tristesse. Quand George, un peu reposé, vint reprendre sa place au chevet du lit, il fut frappé de l'altération des traits d'Itza; elle se leva en hâte et lui fit signe de ne pas quitter le malade avant son retour.

Son absence fut longue. Elle revint exténuée de lassitude; d'un coup d'œil elle s'assura que l'état de Fernand était le même, et, sans répondre un mot aux questions de George, sans même paraître les entendre, elle s'assit dans un angle de la pièce et s'enveloppa la tête de son sérapé, indifférente en apparence à ce qui se passait auprès d'elle.

George attribua son mutisme à la fatigue; absorbé dans ses pensées, il oublia Itza pour ne plus songer qu'à Fernand, qui gisait là entre la vie et la mort. Ce fatal accident lui avait fait perdre de vue

le but de leurs recherches. Quel avait été le résultat de l'explosion? Il l'ignorait. Que dirait-il à dona Mercédès, que répondrait-il aux reproches de Carmen? Ne devait-il pas les aviser du danger de son cousin? Il ne pouvait douter de leur dévoûment, et dans ces circonstances graves leur concours ne lui ferait pas défaut. Toutes deux comprenaient et parlaient le maya. Itza leur donnerait peut-être des indications qu'il n'en pouvait obtenir. Il hésitait. Cependant la fièvre augmentait, le blessé s'agitait sur son lit et murmurait des paroles incohérentes. George écouta. A plusieurs reprises il entendit son nom, puis celui de Mercédès. Si faiblement que Fernand l'eût prononcé, Itza se leva et vint à lui. Son regard était si triste et si découragé que George se sentit envahi lui-même par une douleur profonde, et ses yeux se remplirent de larmes.

Quand il les releva, il crut rêver. Devant lui, debout dans l'embrasure de la porte, Mercédès et Carmen, pâles et graves, contemplaient cette scène, ce lit défait et ensanglanté, ces deux jeunes gens, l'un mourant, l'autre écrasé par le chagrin, l'Indienne étudiant anxieusement les traits contractés et livides du blessé. Un mouvement de George éveilla l'attention d'Itza; elle aperçut les deux sœurs. Leur présence ne parut pas l'étonner, et elle leur fit signe d'approcher. Mercédès vint s'asseoir au chevet de Fernand, Itza lui prit la main et, la posant doucement sur le front du blessé, elle attendit.

Un silence profond régnait dans la vaste pièce éclairée par un demi-jour mystérieux. Au dehors, les grands arbres tamisaient la lumière qui filtrait par la porte étroite. A l'intérieur, les sculptures étranges, les animaux fantastiques, les figures humaines profondément découpées dans l'épaisseur des murailles, la haute voûte qui s'enfonçait dans l'obscurité, semblaient projeter une ombre mélancolique sur cette heure solennelle. L'attitude de l'Indienne trahissait une anxiété que partageaient ses compagnons. La main de Mercédès tremblait sur le front de Fernand, dont la poitrine haletante se soulevait avec effort et s'affaissait lourdement comme si chaque aspiration devait être la dernière. Un de ses bras pendait hors du lit; instinctivement, Mercédès prit cette main froide. Les doigts du blessé se crispèrent comme pour prolonger cette étreinte, puis elle sentit une détente dans la tension des muscles. — Mercédès! murmura le blessé. — Elle rougit; son regard ému suivit le mouvement de ses lèvres esquissant encore le nom qu'elles ne pouvaient prononcer.

Était-ce la fin? Ils le crurent. Carmen, inclinée au pied du lit, détourna la tête. Une larme de Mercédès vint tomber brûlante sur la main de Fernand, qui tressaillit. Sa respiration, moins oppressée, devint plus égale, ses traits contractés reprirent leur expression.

Itza, courbée sur lui, se releva et murmura quelques mots en indien.

En réponse au regard interrogateur de George, Mercédès dit : — Suivant elle, la crise diminue, elle a été terrible, et une autre peut suivre. Elle insiste pour que je ne le quitte pas. Veuillez prévenir les domestiques qui nous ont accompagnés. — Restée seule avec sa sœur et Itza, Mercédès entama à demi-voix avec cette dernière une conversation qui se prolongea jusqu'au retour de George. — Pour le moment, lui dit-elle, ma présence et celle d'Itza suffisent. Je vous ferai appeler si nous avons besoin de vous. — Carmen comprit et sortit avec George Willis.

L'heure des réticences était passée. George raconta donc à dona Carmen tout ce qui était arrivé depuis leur dernière visite. Au lieu des reproches qu'il attendait, la jeune fille lui témoigna en mots touchans la part qu'elle prenait à son chagrin et la tristesse qu'elle éprouvait à la pensée que sa sœur et elle étaient la cause involontaire de ce malheur. Pourtant elle espérait. Dieu entendrait leurs prières ardentes pour le pauvre blessé et n'ajouterait pas cette nouvelle douleur aux autres. Puis elle expliqua à George que quelques heures auparavant l'Indienne était venue au palais du gouverneur ; elle leur avait fait un récit rapide de ce qui s'était passé. Ce qu'elles avaient compris, c'est que Fernand se mourait et qu'il fallait que Mercédès vînt de suite.

Tout en causant ainsi, ils arrivèrent à la Cour du Nain. George n'y était pas retourné depuis l'accident, il éprouvait une répugnance insurmontable à revoir l'endroit où s'était passé ce drame. Maintenant, avec dona Carmen près de lui, cette impression se dissipait et une curiosité vague lui succédait. Tous deux ils pénétrèrent dans la cour qu'entouraient de trois côtés les hautes murailles en ruines. Il indiqua du doigt à sa compagne l'angle où la façade éboulée avait permis à l'Indienne de gravir le monticule, et il lui retraça la scène dont il avait été le témoin. La statue mutilée du nain se dressait sur son socle : à ses pieds le trou béant, les dalles descellées et brisées attestaient la violence de l'explosion. George expliqua à sa compagne pourquoi Fernand et lui croyaient que c'était bien là l'endroit indiqué par le plan mystérieux. S'étaient-ils trompés? Tout le faisait croire; on n'apercevait qu'un amas de pierres et de galets broyés, mais George ne se tenait pas pour battu. Fernand sauvé, il se remettrait à l'œuvre, et il finirait bien par réussir. Tout ce que le temps, la patience et la volonté pouvaient accomplir, ils le feraient. Mais Fernand vivrait-il? Carmen écoutait en silence ces mots entrecoupés, ces phrases inachevées que l'émotion arrachait à son compagnon. Ni elle ni lui ne voyaient à quelques pas d'eux l'Indienne qui les observait. Lorsqu'ils revinrent près de Fernand, Mercédès veillait seule à son chevet. Il reposait

doucement, la main dans celle de la jeune fille, et un accablement profond succédait à l'agitation de la fièvre.

Pendant plus d'une semaine ils flottèrent ainsi entre la crainte et l'espérance. Chaque matin les deux sœurs venaient s'installer auprès du malade, qu'elles ne quittaient que le soir. La nuit, George et Itza veillaient; c'étaient les heures difficiles. Aussitôt Mercédès partie, le blessé devenait plus agité, plus fiévreux. Il murmurait des mots incohérens, mais le nom de Mercédès revenait sans cesse sur ses lèvres. Sa présence ramenait le calme et dissipait les rêves qui troublaient son sommeil. Prévenu par George, le curé Carillo passait chaque jour une heure ou deux au Palais du Nain. Il attribuait l'accident survenu aux recherches archéologiques des jeunes gens et voyait là une raison nouvelle de croire à la fatale influence de ces ruines maudites. Don Rodriguez, de retour à Mérida, était aussi un visiteur assidu. Il devina promptement le secret de l'influence que dona Mercédès exerçait sur Fernand et n'en parut ni surpris ni affligé. Sa franche cordialité accrut encore l'estime en laquelle le tenait George Willis, dont il partageait quelquefois les veilles auprès du blessé.

Un jour vint enfin où le mal fut vaincu. Le regard de Fernand perdit sa fixité effrayante, la mémoire lui revint, et avec elle le sentiment de la réalité. Il était seul alors avec Mercédès; assise près du lit, elle semblait plongée dans une rêverie profonde. Son visage pâli trahissait la fatigue et les émotions des jours précédens. Lasse et triste, elle suivait une pensée qui l'entraînait au loin et sur ses lèvres charmantes errait un sourire mélancolique. Fernand la contemplait, c'était bien elle. Mainte fois déjà il avait cru l'entrevoir dans un rêve, mais à ce rêve en succédaient d'autres, cauchemars bizarres, apparitions fièvreuses, qui se multipliaient autour de lui. Cette fois il se souvenait, il voyait. Ces murs, cette pièce, ces objets qui l'entouraient, il les reconnaissait. Rêves, cauchemars, visions disparaissaient; elle était là. — Dona Mercédès, murmura-t-il. — Elle se tourna vers lui; pour la première fois il l'appelait ainsi. — Dona Mercédès, reprit-il, vous ici? — D'un geste gracieux, elle appuya son doigt sur ses lèvres pour lui imposer silence. — Et George où est-il? — Je vais l'appeler. — Quelques instans après, George et Carmen étaient près de lui. Il les reconnut tous deux, les salua d'un sourire ému et reconnaissant, puis, fatigué, il obéit comme un enfant à Mercédès et s'endormit en lui tenant la main.

A partir de ce moment, la guérison fit des progrès rapides; Fernand parlait peu, et, toujours docile aux injonctions de Mercédès, il se taisait sur sa demande, satisfait de sa promesse de rester auprès de lui. George eut là quelques jours de satisfaction

complète. Fernand était sauvé, et chaque matin ramenait les deux sœurs au Palais du Nain. Pendant que Mercédès et Itza veillaient près du convalescent, lui, passait de longues heures avec dona Carmen. Ensemble ils surveillaient les fouilles qu'il faisait continuer, sans succès jusqu'ici. Ensemble ils se promenaient sur la terrasse; l'heure du repas les ramenait près de Fernand, ils y restaient peu, il ne fallait pas l'agiter. Dans l'après-midi, assis à l'ombre des ruines, ils causaient. Dona Carmen lui faisait raconter sa vie, elle lui parlait d'elle, de sa sœur, de leur enfance à la Nouvelle-Orléans, de ces mois d'angoisse passés à Mexico. Ils contemplaient le paysage grandiose qui se déroulait devant eux, les vieilles ruines qui surgissaient de la forêt comme des cimes blanches sur une mer de verdure. Au soleil couchant, leurs grandes ombres s'allongeaient en formes fantastiques. Ces palais muets pleins de mystères, ce grand calme de la nature des tropiques, cette végétation lentement envahissante qui recouvrait la ville endormie d'un sommeil éternel parlaient à l'imagination de dona Carmen. Elle se plaisait à évoquer les souvenirs du passé, à relever par la pensée ces murailles détruites, à rappeler à la vie les générations disparues dont les pas avaient foulé ces dalles usées, et à demander aux légendes de ce peuple mort le secret de sa destinée. Puis venaient l'heure du départ, les recommandations de Mercédès, les assurances de se retrouver le lendemain. George accompagnait les deux sœurs jusqu'à leur demeure, pendant qu'Itza restait avec Fernand. Le soir, il entretenait son cousin des incidens de la journée; il lui parlait de dona Mercédès. Fernand l'écoutait sans se lasser jamais, heureux d'entendre prononcer le nom de celle qu'il aimait.

Mercédès avait insisté auprès des jeunes gens pour les faire renoncer au projet de poursuivre leurs recherches. Elle ne se pardonnait pas le malheur qui avait failli coûter la vie à Fernand et elle se sentait prise d'une sorte de crainte superstitieuse qu'avivait encore le curé Carillo. Toutefois elle n'avait rien pu obtenir; l'insuccès des fouilles dirigées par George ne semblait pas ébranler sa confiance. Carmen avait raconté à sa sœur sa conversation avec George et Fernand et les détails, bien vagues pourtant, qu'elle leur avait communiqués. Elle la pressait de les compléter; pouvait-elle douter d'eux maintenant, et elle-même, Carmen, devait-elle être tenue dans l'ignorance de ce qui la touchait de si près? George et Fernand la priaient aussi. — Mercédès hésitait, un incident fit cesser son irrésolution.

Fernand commençait à se lever. Un matin, Mercédès et Carmen le trouvèrent assis sur la terrasse; la fièvre avait entièrement disparu. George et Carmen projetaient depuis quelques jours une excursion dans la forêt, Itza devait les accompagner. Plusieurs

fois George avait entretenu Carmen de l'idée d'interroger l'Indienne. Carmen était plus à même que personne de le faire, elle parlait et comprenait le maya, et Itza lui était tout particulièrement attachée. Pour cela, il fallait, sous un prétexte quelconque, s'assurer quelques heures de solitude avec elle et tenter un effort décisif. Ce projet souriait à dona Carmen, et ils s'étaient promis de saisir la première occasion. Dona Mercédès ne fit pas d'opposition à l'excursion annoncée, et Fernand se dit que l'absence de ses compagnons retiendrait Mercédès près de lui.

La convalescence a des heures charmantes. Fernand se sentait heureux; les forces lui revenaient, il ressaisissait la vie. Le ciel bleu, les chants joyeux des oiseaux, les mille bruits de la forêt et, plus que tout, la présence de Mercédès, éveillaient en lui des sensations d'une douceur infinie. Son regard errait sur l'horizon lointain baigné dans la lumière, sur la ligne bleuâtre de la mer, sur les molles ondulations des grands arbres dont les cimes se découpaient en masses vertes, puis il revenait se poser sur la jeune fille assise à ses côtés. Il admirait ce front pur, ces cheveux dont le poids semblait courber la tête charmante inclinée sur son ouvrage, ces doigts agiles, cette petite main qui, appuyée sur son front, avait dans les heures d'angoisses fait succéder aux ardeurs de la fièvre une fraîcheur et un calme inconnus. Il l'aimait. Comme la vie serait belle s'il pouvait la garder là, près de lui, toujours!

Elle leva la tête. On eût dit qu'un instinct secret lui faisait deviner ses pensées; un sourire triste éclaira son visage. Avec un geste plein d'une résignation muette elle reprit son ouvrage.

— Dona Mercédès, dit Fernand, il m'a semblé comprendre d'après votre conversation d'hier avec le curé Carillo que vous songiez peut-être à quitter Uxmal.

— Oui, bientôt. Ma résolution est prise; nous nous retirerons, Carmen et moi, dans le couvent dont je vous ai parlé. Vous savez à la suite de quelles circonstances j'avais ajourné ce projet. J'ai eu tort de lui préférer un espoir chimérique et qui vous a coûté si cher. Croyez bien, ajouta-t-elle d'une voix émue, que je n'oublierai jamais votre dévoûment. Nos prières et nos vœux vous suivront partout.

Fernand pâlit. Ces quelques mots l'arrachaient à son rêve et le ramenaient à la dure réalité. Son horizon, jusqu'à ce jour limité au lendemain, s'agrandissait en s'assombrissant. Il entrevit tout à coup, dans un avenir prochain, le départ des deux sœurs, sa santé revenue, et, avec elle, la vie active, mais la vie sans Mercédès. Il lui sembla qu'un rayon dévorant du soleil des tropiques anéantissait en un instant cette riche végétation qui les entourait, et qu'une plaine aride et brûlée s'ouvrait devant lui. Il y marchait seul... et

elle?.. agenouillée à l'ombre d'un cloître, elle prierait pour lui, mais il ne la verrait plus, il n'entendrait plus sa voix. Était-ce la peine de vivre? — Mercédès l'observait avec anxiété, elle regrettait d'avoir parlé; dans son état de faiblesse, toute secousse était à redouter. De son côté, Fernand sentait que l'heure était décisive et faisait à ses forces renaissantes un énergique appel.

Après un instant de silence, il reprit d'une voix grave : — Mercédès... je vous en supplie... renoncez à ce départ... je vous aime. Un regard désespéré fut son unique réponse. — Mercédès... voulez-vous être ma femme? — C'est impossible. — Impossible... oui... si vous ne m'aimez pas... si vous sentez que vous ne m'aimerez jamais...

Elle détourna la tête. Craignait-elle qu'il ne lût la vérité dans ses yeux qui ne savaient pas mentir?

— Je ne puis ni ne dois aimer personne... que Dieu... — Mercédès, ajouta Fernand avec un accent passionné, il s'agit de ma vie, de mon bonheur... Parlez... — Vous le voulez, dit-elle d'une voix vibrante... eh bien... celle à qui vous offrez votre amour, à qui vous demandez d'être votre femme... moi enfin... je suis la fille de Francis Warde. — Debout devant lui, tremblante d'émotion, Mercédès le regardait. — Fernand tressaillit en entendant sortir de ses lèvres ce nom, abhorré des hommes du sud. Francis Warde, dont la trahison avait consommé la ruine de Charleston, celui qui avait vendu son honneur et sa ville natale, Francis Warde était le père de Mercédès. Il s'expliquait enfin son silence, l'isolement dans lequel elle vivait, sa résolution de se retirer, sa sœur et elle, dans un couvent. Il connaissait la triste histoire de cet officier confédéré, héroïque jusqu'à la dernière heure et ternissant par une incompréhensible défaillance un nom respecté même de ses ennemis. Fernand se leva lentement, son regard se croisa avec celui de la jeune fille, dans lequel respirait un défi hautain, protestation suprême de l'orgueil humilié. — Mercédès Warde, je vous aime... voulez-vous consentir à être ma femme? — Une expression d'angoisse contracta son visage. — Oh! mon Dieu, dit-elle, vous ne savez donc pas?.. et elle éclata en sanglots. — Mercédès, je sais tout... Vous n'avez rien à m'apprendre. Écoutez-moi seulement... Votre père n'est pas coupable. Tout me le dit, mon amour pour vous, ma foi en vous. Mercédès Warde n'est pas la fille d'un traître. Ne me croyez pas aveuglé par la passion, j'aime... et l'amour vrai n'est pas un piège tendu à notre crédulité... J'aime, et il me semble que Dieu daigne soulever pour moi un coin de ce voile mystérieux qui nous cache l'avenir. — Elle l'écoutait avec une émotion indicible; ses yeux chargés de pleurs levés sur lui semblaient l'implorer et le remercier. — Vous aussi... vous le croyez innocent? — Oui... et la preuve

de son innocence, elle est ici... Où? reprit-il, répondant au geste de Mercédès, je l'ignore encore, mais elle existe. Ce plan que vous m'avez remis, c'est lui qui l'a tracé; ces initiales sont les siennes. Dites-moi tout ce que vous savez, et, ajouta-t-il d'une voix émue, qui sait si je ne vous rendrai pas l'honneur de votre père, à vous... qui m'avez sauvé la vie.

Mercédès l'écoutait comme transfigurée. Il croyait... avec elle et comme elle. Il parlait avec un tel accent de conviction. Comment eût-elle douté, elle qui malgré tous n'avait jamais douté? Puis ce secret dont elle portait seule le poids, que sa sœur même ignorait... il le connaissait, lui, et, le sachant, il voulait... et son regard se troublait, elle rougissait. Par un effort puissant, elle chercha à écarter ce souvenir. Plus tard... seule avec elle-même, elle y reviendrait. Mais en ce moment...

Fernand lisait-il dans son cœur? — Mercédès, parlez... il s'agit de votre père.

— Vous savez dans quelles circonstances nous quittâmes Charleston pour Mexico. Je passai là des mois d'angoisse en deuil de notre mère. Un jour, je reçus avis du consulat de France qu'une lettre avait été déposée à la chancellerie. L'enveloppe froissée, l'adresse à demi effacée, indiquaient qu'elle avait dû faire un trajet long et difficile. Je l'ouvris. Elle était de mon père, écrite au crayon, et contenait le papier que je vous ai montré...

— Et la lettre? dit Fernand.

— Elle était de quelques lignes seulement. Je les sais par cœur : « Conservez soigneusement le papier que je vous adresse par une voie que je crois sûre. Je cours de grands risques. Si je réussis, je vous écrirai d'Angleterre. Quoi qu'il arrive, gardez ceci, il y va de mon honneur. »

Je fis de vains efforts pour savoir qui avait remis cettre lettre, on ne se souvenait pas, et le messager ne reparut plus. J'obéis aux ordres de mon père et mis ce papier en lieu de sûreté. La guerre terminée, j'écrivis à notre homme d'affaires pour le supplier de me donner des nouvelles. Sa réponse courte, embarrassée, me fit mal. Il me disait que l'impression générale était que le capitaine Warde avait péri. Les chefs du sud lui avaient confié des papiers importans qui n'étaient pas parvenus à leur destination et on en était sans nouvelle aucune, malgré la levée du blocus des côtes et le rétablissement des communications. Je me décidai à partir pour Charleston. Une famille amie, émigrée comme nous, y retournait et m'offrit sa protection. A peine arrivés, eux, si bons, si bienveillans jusque-là, me témoignèrent tout à coup une froideur, une pitié dédaigneuse que je ne m'expliquai pas. Je vis quelques anciens amis et compagnons d'armes de mon père, bien peu... tant avaient péri!

Partout je trouvai le même accueil. Je m'adressai enfin à notre homme d'affaires. Lui me plaignit et m'apprit... ce que l'on me cachait. Mon père s'était offert pour une mission périlleuse. Habile officier de marine, il connaissait la côte et ses approches. On lui avait remis une somme considérable et des papiers importans à destination de Londres. Il s'était embarqué dans une chaloupe pontée, manœuvrée par trois hommes déterminés et choisis par lui. Il avait réussi à forcer le blocus, on le savait par un des matelots, nommé Harris, qui, revenu à Charleston, y avait passé quelques jours et était reparti depuis. J'appris aussi que par un singulier hasard ce même matelot faisait partie de l'équipage qui m'avait ramenée. Malheureusement je ne pus réussir à le retrouver. D'après son récit, confirmé par une enquête officielle, mon père avait relevé et noté les défenses du port, les obstacles accumulés dans les passes. Poursuivi par les croiseurs du nord, aussitôt qu'il eut gagné le large il réussit à se dérober à la faveur de la nuit. Après plusieurs jours de navigation, il atterrit sur un point inconnu, débarqua les papiers qui lui étaient confiés et donna ordre à ses hommes de rallier la Nouvelle-Orléans. Il leur traça la route à suivre, ajoutant que, quant à lui, il aviserait à gagner l'Angleterre. Depuis, on ne reçut aucune nouvelle... Les fonds ne furent pas remis à Londres. Plus tard enfin... quand la flotte fédérale eut pris Charleston, l'amiral ennemi déclara qu'elle avait franchi les passes, évité les obstacles et les torpilles semées sur sa route à l'aide d'indications fournies... par le capitaine Warde.

Mercédès s'arrêta, brisée par l'émotion. Fernand ne perdait pas une de ses paroles.

— La lettre dont vous m'avez parlé était-elle datée, portait-elle une indication quelconque?

— Aucune. Au bas il n'y avait que les initiales de mon père.

— Dona Carmen ne sait rien de tout ceci?

— Rien encore. Elle le saura bientôt. Carmen était si jeune que je crus bien faire en lui cachant la vérité. Je quittai Charleston et revins à Mexico. Ma tante mourut... elle aussi... peu après, et je songeai à nous retirer dans un couvent. Quel autre refuge pouvait s'ouvrir aux filles du capitaine Warde? Et pourtant... je le croyais, je le savais innocent. Vivait-il encore? Ce papier mystérieux, cette lettre qu'il m'avait fait tenir, ces mots : « Il y va de mon honneur, » hantaient et troublaient mon esprit. Ma mère était née à Mérida. C'était à la Nouvelle-Orléans qu'elle avait vu, aimé, épousé mon père. Dans la première année de leur mariage, tous deux avaient passé quelques mois ici. Je me souvins que, dans mon enfance, mon père me racontait des histoires qui me charmaient; il y était souvent question des ruines d'Uxmal, situées au milieu de

vastes forêts appartenant à ma mère. Il les avait parcourues, explorées dans tous les sens, et malgré ses nombreux voyages il avait conservé de ce site étrange un souvenir ineffaçable. Parfois il disait en riant que, quand viendrait pour lui l'heure du repos, il aimerait vivre dans cette solitude, De retour à Mexico, j'étudiai ce papier qu'il nous avait fait tenir; je cherchai sur les cartes la route qu'il avait dû suivre pour éviter les croiseurs ennemis. J'avais noté avec soin le récit fait par le matelot. Mon père n'avait pu atterrir qu'à Cuba ou sur la côte du Yucatan. Il la connaissait et pouvait de là gagner l'Angleterre. Plus j'y réfléchissais, et plus je me confirmais dans cette pensée. Si je ne me trompais pas, le plan qui m'avait été remis devait être celui d'une de ces ruines. En tout cas, je trouverais peut-être à Mérida quelques indices de son passage. J'y vins avec Carmen. On ignorait notre nom; seul, le curé Carillo reçut mes confidences. Je questionnai sans succès, puis je me retirai à Uxmal, triste, découragée, mais retenue par je ne sais quel instinct secret. Il me semblait qu'ici ma vie devait changer... qu'un jour viendrait...

— Et ce jour est venu, acheva Fernand. N'en doutez pas, Mercédès, c'est Dieu qui vous a conduite ici, c'est lui qui m'y a amené. Est-ce pour mon bonheur?.. Je ne sais, vous me le direz plus tard. En ce moment, je n'ai qu'une pensée, et ce que vous me dites dissipe mes derniers doutes. Ce papier mystérieux est le plan de ce palais. Les chiffres écrits au verso sont l'indication détaillée des sommes confiées à votre père. Il les a cachées ici, les sachant protégées par la frayeur que ces ruines inspirent aux Indiens. Ces lettres *U. M. M. D.* signifient : *Uxmal. Memorandum Money Deposited.* C'est d'ici qu'il vous aura écrit et qu'il a dû chercher à gagner la côte en évitant Mérida et Sisal, où il courait risque d'être reconnu. Campêche est à cent milles dans l'ouest. C'est de là qu'il vous a expédié cette lettre. Comment a-t-il pu, sans aide, sans secours, franchir cette distance à travers les forêts? Je l'ignore. Quant à cet Harris dont vous parlez, je le connais et je m'explique maintenant la haine qu'il vous porte. Il croit votre père criminel. Il croit qu'il a détourné les fonds confiés à sa loyauté et vendu à l'ennemi le secret des passes de Charleston. Songez que lorsqu'il s'est séparé de lui il le laissait en sûreté, libre de poursuivre sa route sous pavillon neutre et qu'il ne s'explique pas le silence qui s'est fait depuis. Votre père s'est-il embarqué à Campêche? Capturé par des croiseurs, a-t-on saisi sur lui les notes qui ont facilité à l'ennemi l'entrée de Charleston? Je ne sais... Je le crois mort... mais innocent... j'en suis sûr.

Avec quelle anxiété elle l'écoutait! Absorbé dans la même pensée

qu'elle, il lui révélait ce qu'elle avait vainement cherché. Avec quelle netteté il traçait l'itinéraire suivi; ces chiffres inconnus, ces lettres mystérieuses qui l'avaient tant préoccupée, il les expliquait et en faisait jaillir une preuve irrécusable en faveur de son père. Une lueur brillante éclairait cette tragique histoire, et c'était lui encore, lui Fernand, qui dissipait enfin les dernières ombres. — Oui, c'est bien cela, dit-elle. Mais comment avez-vous pu deviner...

— Je vous aime, Mercédès. — Elle se tut.

George et Carmen les rejoignaient, Carmen silencieuse et grave; quant à George, son flegme habituel l'avait abandonné. Il échangeait avec dona Carmen des regards d'intelligence, il se levait, s'asseyait, ne pouvait rester en place. — Dona Carmen, dit-il, parlez, le temps presse.

Elle fit part alors de la pensée qui leur était venue et de son récent entretien avec Itza. Lui rappelant le dévoûment de Fernand, qui avait risqué sa vie pour la sauver, elle l'avait adjurée de leur dire si elle savait quelque chose. Vaincue par les pressantes prières de Carmen, Itza leur avait raconté qu'un étranger, un blanc, était débarqué, trois ans avant, dans une anse près d'Uxmal. Il paraissait familier avec les localités, et elle l'avait vu avec surprise s'engager dans un souterrain dont elle croyait connaître seule l'existence et qui aboutissait au Palais du Nain. Il portait avec lui une valise. Plus tard, elle le vit descendant du monticule, mais il ne tenait plus rien à la main. Il l'avait observée avec défiance d'abord, puis s'était adressé à elle en langue maya qu'il parlait imparfaitement. Elle réussit pourtant à comprendre qu'il désirait gagner le port de Campêche et lui demandait de le guider. Elle accepta. Leur voyage dura huit jours; l'étranger était affaibli, malade et les fièvres le prirent. Arrivé à Campêche, il était épuisé; elle lui fit donner l'hospitalité chez des Indiens qu'elle connaissait, et le soigna avec dévoûment, car il était bon. Le voyage l'avait tellement éprouvé que les fièvres l'achevèrent; il mourut. Avant sa mort, il confia une lettre à Itza en lui faisant promettre de la remettre à un capitaine de navire, son compatriote, qui venait quelquefois le voir à la nuit. Les Indiens inquiets prévinrent alors le consul des États-Unis. Une enquête eut lieu; on trouva sur lui un papier que le consul garda et auquel il paraissait attacher une grande importance, car il expédia une goëlette pour le communiquer à l'amiral américain qui bloquait Charleston. Itza ne parla pas du dépôt qui lui était confié. Quelques jours après, le capitaine revint. Elle lui remit la lettre et ne le revit plus. Interrogée comment elle avait retrouvé l'étranger sur le monticule, elle dit qu'il existait une issue près de la statue du nain et qu'elle la leur indiquerait.

George reprit et acheva ce récit. Itza avait tenu parole. Il s'était rendu avec elle dans une des salles en ruines du Palais et là, dans un angle recouvert par des débris, elle lui avait montré la sortie du souterrain. Il se proposait de l'explorer, ses matelots étaient prévenus, il allait les rejoindre et mettre sur-le-champ son projet à exécution. Vainement les jeunes filles l'engagèrent à attendre au lendemain, George s'y refusa. Fernand voulait l'accompagner; un regard suppliant de Mercédès le retint. — Allez, dit-elle enfin à George, je resterai près de lui.

Deux heures d'anxiété s'écoulèrent. Fernand, silencieux, observait Mercédès. Elle priait. Enfin Carmen parut, pâle d'émotion. George la suivait. Ses vêtemens déchirés, souillés de poussière, ses mains meurtries disaient assez ses efforts. Il tenait une valise qu'il posa sur la table.

— Ouvrez, Mercédès, dit Fernand.

D'une main tremblante elle pressa le ressort rouillé et du sac ouvert retira des liasses de papiers. C'étaient des banknotes d'Angleterre, 149,000 livres sterling confiées à la probité du capitaine Warde et que restituaient enfin les ruines d'Uxmal. Mercédès regardait ce trésor. Il avait coûté la vie à son père, il lui rendait l'honneur.

— Et maintenant... Mercédès? dit Fernand. — Elle leva lentement les yeux sur lui.

— Oh, oui! maintenant... et toujours.

VII.

Sur les bords du lac de Côme, en face de Bellaggio mollement couchée dans son nid de verdure, se dresse, capricieuse et coquette, une de ces villas italiennes qui font rêver les poètes et soupirer les amoureux. Un beau soleil d'automne inonde les jardins en pente et se joue dans les pampres jaunissans. Assises sur une terrasse d'où la vue domine ces beaux sites si merveilleusement décrits par Manzoni, deux jeunes femmes causent. Près d'elles et quelque peu distrait par leur conversation un homme, jeune encore, décachette une lettre qu'un domestique vient de lui remettre.

— Qui vous écrit, Fernand?

— George Willis.

— Ah! reprend la plus jeune des deux avec une indifférence affectée; il nous avise probablement de son prochain départ pour les antipodes.

— Erreur, Carmen, George ne partirait pas ainsi sans nous voir, mais écoutez, curieuses.

« Naples, le 6 octobre 1868.

« Mon cher Fernand,

« Cette lettre me devancera de quelques heures. Dans ma précédente, je te parlais de ma visite pour le printemps, mais vous êtes près, le printemps est loin, et l'hiver m'effraie. Depuis notre séparation à la Nouvelle-Orléans j'aspire au moment de me retrouver près de vous. Vrai, il m'a fallu du courage pour ne pas vous accompagner, mais vous étiez heureux, et je me serais senti importun. Depuis, j'ai visité l'Espagne, le Portugal, Alger. De retour à Marseille, je suis allé à Gênes, où, pour mon malheur, j'ai lié connaissance avec un touriste allemand qui roulait derrière ses lunettes des yeux comme je n'en ai jamais vu et qui, avec l'accent tudesque que tu connais, soupirait vingt fois par jour : Voir Naples et mourir. J'ai cédé, j'ai vu Naples et j'ai failli en mourir, des fièvres s'entend. Mon médecin, qui me voit guéri et n'espère plus une rechute, m'engage à changer d'air, mais ma vraie maladie, vois-tu, c'est l'ennui.

« Oui, mon cher Fernand, je la connais, cette laide et sotte chose qui s'appelle l'ennui. Elle ne me quitte plus depuis le jour où je vous ai dit adieu à bord du *Louisiana*. Mon Allemand m'ennuie; le pire est qu'il ne s'en doute pas. Cet être-là s'est accroché à moi comme une sangsue et il m'accompagnerait jusqu'à la porte de ta villa que cela ne m'étonnerait pas. Promets-moi de ne pas le laisser entrer, ou, s'il entre, de le mettre dehors.

« Croirais-tu que je regrette Uxmal, le Palais du Nain, le bon curé Carillo si heureux de votre bonheur, la taciturne Itza, don Rodriguez si chevaleresque et si dévoué, grâce au concours duquel nous avons pu retrouver Harris et réhabiliter la mémoire du capitaine Warde. Vous me comprendrez peut-être, Mercédès et toi; quant à dona Carmen, je n'y compte guère. A propos d'elle, j'ai fait route de Marseille à Gênes avec une famille italienne. Il y avait là une jeune fille charmante qui m'a entrepris sur nos voyages. Elle m'a tant questionné, tant dérouté par ses demandes imprévues qui n'attendaient pas mes réponses, que je me suis cru auprès de ta belle-sœur. Les Italiennes manquent de suite dans les idées... »

Fernand et Mercédès partirent d'un joyeux éclat de rire pendant que Carmen murmurait à demi-voix :

— George Willis se repentira de son impertinence.

Fernand continua : « Plus tard, à Rome, j'errais sous les voûtes de Saint-Pierre. Dans le demi-jour mystérieux j'aperçus une jeune

femme agenouillée ; elle leva la tête au bruit de mes pas. Ses beaux yeux mouillés de larmes me rappelèrent ceux de dona Carmen un jour où je la suppliais de se fier à moi et lui offrais une amitié et un dévoûment à toute épreuve. Elle l'a probablement oublié.

« Assez de bavardages; à bientôt, à demain peut-être, si je puis m'échapper sans que mon Allemand me voie. Ce sera difficile; mais pour revenir auprès de vous, je suis capable de tout.

« A toi de cœur.

« GEORGE WILLIS. »

Il tint parole. Le lendemain il descendait de voiture, seul, à la porte de la villa. Son Allemand l'attendait à Castellamare. Venu chez Fernand pour y passer un mois George s'y trouvait encore au printemps au grand étonnement de dona Carmen, qui prédisait chaque semaine son prochain départ. Mercédès répondait par un sourire d'incrédulité et regardait Fernand d'un air malicieux. George réussit-il enfin à résoudre le problème de son ennui? S'aperçut-il un jour qu'il était éperdument amoureux? Peut-être. Quoi qu'il en soit le bruit court de Côme à Bellaggio que la charmante dona Carmen est fiancée, et George Willis étonne par ses prodigalités les bateliers du lac quand ils font allusion à son prochain mariage.

Uxmal est désert. L'herbe croît dans la Cour du Nain, et la forêt enserre de sa formidable étreinte les grands palais muets dont les épaisses murailles chargées de hiéroglyphes, de bas-reliefs et d'idoles, semblent défier les efforts du temps. Les siècles seuls en auront raison. Ces derniers vestiges d'un peuple inconnu et d'une civilisation éteinte disparaîtront-ils à leur tour sans livrer leur secret? La science un jour nous dira-t-elle quelles mains les ont élevés, quelles races les ont habités? Une Indienne erre encore parmi ces débris. Souvent elle s'assied au pied d'une statue noircie et mutilée, et passe de longues heures à rêver. Vainement George et Fernand lui ont fait don d'une maison à Mérida. Les ruines l'attirent. Quand la nuit vient, elle se réfugie dans un coin de la pièce où l'on porta Fernand blessé, elle s'étend sur un lit de feuilles sèches, et des larmes silencieuses coulent sur ses joues bronzées. A qui pense-t-elle? A cet étranger qui faillit donner sa vie pour elle, qui sauva la sienne, et reçut d'elle un trésor en échange? Ce trésor, le seul vrai, le seul désirable ici-bas, l'amour d'une femme aimée, Fernand le possède, et quand Mercédès sourit à ses côtés, il ne sait pas qu'Itza se souvient et pleure dans les ruines d'Uxmal.

C. DE VARIGNY.

LA VIE ET LA MATIÈRE

II [1].

LE VITALISME.

La Vie, études et problèmes de Biologie générale, par E. Chauffard, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

I.

Il nous faut reprendre ces mêmes théories sur les élémens et les conditions des phénomènes vitaux, sur les cellules vivantes, sur les actions réflexes et les centres nerveux, sur la division des fonctions psychiques correspondant à des organes spéciaux, sur l'évolution du germe générateur, que nous avons résumées dans le précédent travail, si nous voulons voir quelles conclusions l'école vitaliste en tire pour la solution des problèmes philosophiques dont la vie est l'objet. La psychologie nous enseigne, sur le témoignage de la conscience, certaines vérités que la philosophie mécaniste considère comme autant d'illusions du sens intime : par exemple l'unité indivisible du moi, l'autonomie de sa personne, la spontanéité, la liberté, la finalité de ses actes. M. Chauffard est un spiritualiste très décidé qui affirme ces caractères de l'être humain avec une foi profonde. Mais, comme il fait œuvre de physiologie et non de métaphysique, il laisse aux psychologues la tâche d'en faire ressortir l'éternelle et irrésistible vérité. C'est en se renfermant étroitement dans l'analyse des phénomènes physiologiques qu'il prétend fonder sur des démonstrations toutes scientifiques l'évidence des caractères que l'idée même de la vie lui semble impliquer. Là est le mérite propre et l'originalité de son livre.

Avant de le suivre dans sa forte et savante réfutation des doc-

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre.

trines mécanistes, il importe, pour la clarté du débat, de bien définir la chose dont il faudra discuter les attributs. Qu'est-ce que la vie? Problème de synthèse auquel répugne la méthode essentiellement analytique de l'école mécaniste! Et pourtant sans la solution préalable de ce problème, cette discussion manquerait d'ordre et de lumière, car c'est l'idée qu'on se forme tout d'abord de la vie qui fait que l'on comprend ou que l'on ne comprend pas la possibilité des attributs dont nous venons de parler. Et, quand nous prononçons ce mot de synthèse, nous n'entendons pas que la philosophie vitaliste débute par une abstraction ou une hypothèse. Non: c'est la science elle-même qui va parler; c'est l'embryogénie, dont la physiologie contemporaine est fière à juste titre, qui va nous initier au mystère de la vie en nous apprenant comment l'être vivant naît, se développe et se forme; c'est dans le cœur de la réalité organique que nous allons saisir l'idée vitale avec Claude Bernard.

On s'est étonné, dans le monde savant, de sa définition de la vie. Rien de plus simple pourtant. En suivant d'un œil attentif cette opération merveilleuse de la nature en travail qu'on nomme l'évolution embryonnaire, en voyant comment elle y accomplit, dans le silence et le secret d'une génération incessante, l'œuvre la plus complexe, la plus délicate, la plus marquée du sceau de la finalité que la nature puisse offrir aux regards émerveillés de l'observateur, tout esprit libre de préjugés systématiques cherchera la vraie cause de ce grand miracle de la vie. Est-il possible de ne voir qu'un mode nouveau de composition chimique dans cette évolution, où l'activité vitale poursuit son œuvre à travers une série de formes de plus en plus organiques, telles que le point microscopique de la cellule génératrice, le tissu cellulaire, l'embryon, l'organisme complet, jusqu'à l'être vivant dans le plein exercice de ses organes et de ses fonctions? Un tel travail ne serait-il qu'une série d'actions et de réactions moléculaires isolées? Un tel produit n'en serait-il qu'une résultante? Est-ce là toute l'explication de l'activité, de l'unité, de la spontanéité, de la finalité de l'organisation vitale? Claude Bernard ne peut le penser. Devant ce phénomène d'un caractère nouveau, son esprit se recueille, sa pensée s'élève, et il en cherche l'explication dans un autre ordre d'idées. C'est alors que sous la dictée de la nature elle-même, pour emprunter l'image de Bacon, ce secrétaire de génie a écrit ces mémorables phrases : « S'il fallait définir la vie d'un seul mot qui, en exprimant bien ma pensée, mît en relief le seul caractère qui, suivant moi, distingue nettement la science biologique, je dirais : La vie, c'est la création. » Et encore « ce qui caractérise la machine vivante, ce n'est pas la nature de ses propriétés physico-chimiques, si complexes qu'elles soient, mais bien la création de

cette machine qui se développe sous nos yeux dans des conditions qui lui sont propres, et d'après une idée définie qui exprime la nature de l'être vivant et l'essence même de la vie. » Et enfin « ce qui est essentiellement du domaine de la vie et ce qui n'appartient ni à la physique, ni à la chimie, ni à rien autre chose, c'est l'*idée* directrice de cette évolution vitale. Dans tout germe vivant, il y a une idée créatrice qui se développe et se manifeste par l'organisation. Pendant toute sa durée, l'être vivant reste sous l'influence de cette même force vitale créatrice, et la mort arrive lorsqu'elle ne peut plus se réaliser (1). Ici, comme partout, tout dérive de l'idée, qui elle seule crée et dirige. » Qu'importe, après ces paroles d'un sens si clair, d'une pensée si haute, d'une expression si forte, que Claude Bernard ait laissé échapper par-ci par-là quelques propositions sinon contradictoires, au moins équivoques? Qu'importe qu'il ait eu parfois l'air d'envelopper dans son *déterminisme* tout un ordre de phénomènes régi par d'autres lois? Peut-on demander une affirmation métaphysique plus nette à un physiologiste qui ajoute encore à la définition que nous venons de citer ces phrases non moins catégoriques : « C'est cette puissance ou propriété évolutive, que nous nous bornons à énoncer ici, qui seule constituerait le *quid proprium* de la vie... La force évolutive de l'œuf et des cellules est le dernier rempart du vitalisme; mais, en s'y réfugiant, il est aisé de voir que le vitalisme se transforme en une conception métaphysique, et brise le dernier lien qui le rattache au monde physique, à la science physiologique (2). »

Comment agit cette puissance évolutive, cette cause *métaphysique*, selon le mot de Claude Bernard? C'est encore lui qui va nous l'apprendre. « Le germe est l'agent d'organisation et de nutrition par excellence; il attire autour de lui la matière cosmique et l'organise pour constituer l'être nouveau. Toutefois, le germe ne peut manifester sa puissance organisatrice qu'en opérant lui-même des combustions, des destructions organiques. C'est pourquoi il s'enferme dès son origine dans une cellule, la cellule de l'œuf, et s'y entoure de matériaux nutritifs élaborés qu'on appelle le *vitellus*. » La cellule-œuf développe l'organisme nouveau en se segmentant et se divisant à l'infini en une quantité innombrable de cellules, pourvues elles-mêmes d'un germe générateur. Ce germe, qui forme le noyau de la cellule, attire et élabore autour de lui, de la même manière que la cellule-œuf, les matériaux nutritifs spéciaux qui doivent constituer les élémens de nos tissus et de nos organes. Tous ces phénomènes de synthèse organique sont en quel-

(1) *Introduction à l'étude de la Médecine expérimentale*, p. 163.
(2) *La Science expérimentale*, p. 210.

que sorte invisibles à l'extérieur. « Au silence qui se fait dans un œuf en incubation, dit Claude Bernard, que nous ne saurions trop citer, on ne pourrait soupçonner l'activité qui s'y déploie et l'importance des œuvres qui s'y accomplissent; c'est l'être nouveau qui en sortant nous dévoilera par ses manifestations vitales les merveilles de ce travail lent et caché (1). » Cela nous montre comment et pourquoi la vie est une *création*. L'idée et le mot n'appartiennent pas à la science du règne inorganique, où rien ne s'ajoute, où rien ne se perd. Ils forment le symbole le plus exact de la vie, où tout se crée et se perd incessamment. L'être vivant est essentiellement créateur. S'il reçoit du dehors les excitations, les impressions, ainsi que les élémens dont se compose sa matière élémentaire, c'est bien lui, et lui seul, qui fait l'œuvre de formation, d'organisation et de régénération; il est le véritable et unique artiste, tout le reste n'entrant que comme matériaux et instrumens dans cette œuvre admirable. L'être vivant crée sa forme, son type, ses organes, ses fonctions. Si ce n'est pas là une création, il faut renoncer à en chercher le type dans le monde de la nature, où rien ne sort du néant.

Nous sommes loin de cette école qui cherche le secret de la vie dans les basses et obscures régions de la matière brute. C'est la flamme vitale elle-même qui sert de flambeau à la physiologie vitaliste pour découvrir le principe de la vie et la raison de ses attributs. C'est à sa lumière que nous allons observer ces caractères de spontanéité, d'unité, de finalité qui semblent autant d'illusions d'optique psychologique aux physiologistes mécanistes. Les deux vérités les plus solidement établies par la méthode expérimentale, c'est d'une part l'identité des élémens chimiques de la matière brute et de la matière vivante, d'autre part l'identité des conditions selon lesquelles se manifestent les phénomènes inorganiques et les phénomènes organiques. On a vu que tout le déterminisme de Claude Bernard est fondé sur cette dernière loi. Or il n'est pas nécessaire de faire un grand effort d'analyse pour se convaincre que ce double résultat des recherches de la science ne prouve absolument rien en faveur de la thèse mécaniste. Quand on nous dit que l'organisme des êtres vivans n'est qu'un laboratoire où tout se passe en combinaisons et en compositions des élémens matériels primitifs, on oublie que ce laboratoire est habité par un hôte intime, le principe vital qui ne fait qu'un avec les élémens en fusion. Ici la combinaison chimique ne se fait pas toute seule; elle s'opère sous l'action d'une cause qui en transforme les élémens de façon à en faire un produit

(1) *La Science expérimentale*, p. 193, 194.

d'ordre nouveau qui s'appelle la vie. C'est donc le vivant qui crée la vie comme c'est le vivant qui la transmet. Il ne faut en chercher la source ni dans le monde extérieur, où brille ce soleil qui éclaire et échauffe toute création et toute créature, ni dans ce monde intérieur de la matière chimique, qui ne peut que fournir des élémens à la vie. C'est dans l'être vivant, germe microscopique d'abord, puis œuf, puis embryon, puis animal, qu'en réside le principe. Claude Bernard, dont la théorie déterministe est interprétée à faux par l'école mécaniste, ne laisse pourtant aucun nuage sur le sens et la portée de sa doctrine. « La matière n'engendre pas les phénomènes qu'elle manifeste. Elle n'est que le substratum et ne fait absolument que donner aux phénomènes leurs conditions de manifestation, seul intermédiaire par lequel le physiologiste peut agir sur les phénomènes de la vie (1). »

On a vu plus haut que la cellule engendrée, non plus que la cellule primitive, ne peut s'expliquer par la génération spontanée. D'où peut venir ce développement de la cellule génératrice? C'est M. Virchow qui nous le montrera. L'ancienne physiologie avait posé l'aphorisme qui est la loi de la création vitale : *omne vivum ex ovo*, c'est-à-dire toute vie procède de la vie elle-même. M. Virchow y ajoute cet autre axiome qui ne fait que le confirmer : toute cellule provient d'une cellule. L'individu vivant, cellule à peine visible à sa première apparition, ne se développe que par une évolution qui fait sortir successivement de son sein toutes les cellules dont se composent les tissus de l'être formé. A l'origine de l'être, il n'y a qu'une cellule, l'ovule, laquelle, en se divisant et en se multipliant sans fin, ne perd pas ses caractères propres; elle garde son type primitif et le communique à tous les élémens du tissu que l'on rencontre dans la trame organique. Ce type persiste, avec la cause qui l'a produit, dans le renouvellement perpétuel de la matière cellulaire. Ainsi une cellule unique, contenant en puissance tous les organes de l'être entier, se multipliant sous la forme de cellules premières qui en conservent tous les caractères originels, puis sous la forme de cellules secondes, disposées pour des aptitudes fonctionnelles spéciales, toujours soumises au type spécifique de l'être : telle est la loi du développement cellulaire (2). Mystère inintelligible pour la philosophie mécaniste, cette loi n'est qu'une simple conséquence de l'idée que la philosophie vitaliste se fait de la vie. Non-seulement il est facile de comprendre comment le principe vital crée ainsi tout le système organique; mais il serait impossible de comprendre qu'une cause créatrice ne créât pas incessamment.

(1) *La Science expérimentale*, p. 133.
(2) *Pathologie cellulaire.*

Voilà donc la cellule génératrice de l'être entier qui a elle-même pour principe générateur un être vivant; voilà la loi de la génération première devenant la loi de toute l'évolution vitale. A la lumière de cette grande vérité, tout s'éclaire et s'explique dans le phénomène obscur de la formation et de la croissance de l'être vivant. Un seul exemple cité par M. Chauffard suffit à le montrer. Beaucoup de physiologistes, ayant à expliquer l'intussusception organique, ne savent y voir que l'introduction des sucs nourriciers, élaborés par les actes successifs de la digestion et de l'absorption, opération qui permet une assimilation temporaire de la matière introduite à travers les membranes vivantes. Ainsi comprise, l'intussusception ne diffère plus essentiellement de l'accroissement par juxtaposition. La vraie théorie de l'évolution vitale permet d'expliquer tout autrement la nutrition. L'intussusception devient une propriété vitale de la cellule qui la régit directement. C'est le noyau de la cellule qui gouverne toute la vie cellulaire, qui préside à la nutrition des élémens vitaux, qui provoque et réalise l'accroissement et la multiplication cellulaire. Soumise à cette activité centrale et rayonnante de la cellule, l'intussusception n'a d'une opération mécanique que l'action des forces physico-chimiques qui en sont les conditions; dans sa cause déterminante, elle reste un acte spécifique et vital (1). C'est ainsi que la physiologie cellulaire, loin de se prêter aux explications de la philosophie mécaniste, sert au contraire à confirmer les principes du vitalisme, en montrant comment la cellule primitive est vraiment créatrice et pourquoi elle transmet son type à toutes celles qui forment les tissus organiques. Car c'est là précisément la grande énigme pour toute philosophie qui ne cherche le principe de la vie que dans les élémens qui servent de matière aux êtres vivans. Comment comprendre que des produits d'élémens étrangers au principe vital puissent reproduire tous les caractères de ce principe? Cela ne devient possible et facile qu'autant qu'on fait intervenir dans le travail de la génération cellulaire une cause qui y marque son action en y imprimant son type propre.

II.

On sait comment, par d'ingénieuses explications, la physiologie mécaniste fait de l'homme une machine. Mais, quand on a démonté pièce par pièce l'organisme humain, quand on a résolu ou cru résoudre toutes les forces vitales en de pures transformations de mou-

(1) *Pathologie cellulaire*, p. 117.

vemens soumis aux lois physico-chimiques, la conscience humaine n'en reste pas moins entre l'hypothèse dite scientifique et l'invincible sentiment de la spontanéité et de la liberté de nos actes volontaires. Le philosophe lui-même qui a imaginé cette belle démonstration n'entend pas plus que le vulgaire, spiritualiste en cela sans le savoir, se soustraire à la responsabilité qui pèse sur toutes les actions dites de l'ordre moral. Il n'en est pas moins vrai que la thèse mécaniste persiste et semble même gagner du terrain dans le monde savant. D'où provient cette sorte de popularité d'une doctrine qui choque à ce point le sens intime? De la difficulté qu'éprouve l'esprit de comprendre comment il peut y avoir des actes qui échappent à la loi universelle du déterminisme qui régit tous les mouvemens du monde inorganique. La physiologie, qui parvient à établir sur la base de l'observation la spontanéité de tous les actes vitaux, rend donc en cela un grand service à la psychologie. On a vu comment l'étude de l'action réflexe a conduit à la négation d'abord de la spontanéité organique, puis de la spontanéité instinctive, et enfin de la spontanéité volontaire. C'est une chaîne de conséquences qui s'étend depuis le plus simple phénomène de l'activité vitale jusqu'aux phénomènes de la pensée et de la volonté. Il faut donc en briser le premier anneau, c'est-à-dire le principe même, pour arrêter le cours des déductions de l'école mécaniste. C'est ce que M. Chauffard nous a paru faire avec une habileté supérieure d'analyse et de discussion. « Si le mouvement extérieur, nous dit-il, frappant un nerf, devait se métamorphoser en impression sensible et en excitation motrice, si celles-ci n'étaient qu'une sorte d'ondulation vibratoire du nerf, cette métamorphose s'accomplirait directement. Il n'y aurait rien entre le mouvement extérieur communiqué et l'impression excito-motrice, forme nouvelle de ce mouvement. C'est la loi de toutes les métamorphoses du mouvement qu'elles se succèdent en se substituant les unes aux autres. En mécanique, aucune force ne doit se perdre ni s'arrêter dans sa transmission (1). » — Mais les choses ne se passent pas ainsi. Diverses expériences démontrent que le mouvement communiqué de l'extérieur à un nerf se transforme en mouvement moléculaire de la substance nerveuse et en chaleur. Voilà la vraie transformation du mouvement extérieur, laquelle retombe sous l'empire des lois mécaniques. Quant à l'impression sensible et à l'excitation motrice, ce sont des phénomènes d'un caractère et d'un ordre tout différens; ils relèvent d'un autre monde que le monde de la mécanique. Qu'ils ne puissent se produire qu'à la condition de combus-

(1) *La Vie*, p. 269.

tions organiques et de chaleur produite, cela est manifeste. Le système nerveux ne saurait fonctionner sans que la matière qui le forme entre en action; mais cette action n'est pas la véritable cause de son fonctionnement. Elle n'en est que la condition; cela est si vrai qu'elle peut produire son effet mécanique, physique ou chimique sans que le système nerveux s'ébranle lui-même et se mette à fonctionner.

Bien d'autres faits viennent contredire la thèse qui réduit tout le jeu du système nerveux, et en particulier l'acte réflexe, à une simple transformation du mouvement. Comment expliquer par cette théorie le phénomène si connu du chatouillement? Que devient la loi mécanique de la proportionnalité dans ce phénomène, où l'effet est en raison inverse de l'action? Plus le chatouillement sera délicat, plus la réaction de tout le système moteur sera intense. Si les attouchemens, au lieu d'être fugitifs et légers, augmentent de force et de durée, ils perdent de leur vertu convulsive, loin de déterminer une action proportionnelle à leur force. Combien est léger le chatouillement de la pituitaire qui va provoquer l'ébranlement subit et violent de tout le système respiratoire! Cet enfant, chez qui la présence de vers intestinaux provoque des convulsions, cet homme qui, portant un ténia, est pris d'accidens épileptiques, ne sont-ils pas des exemples d'une disproportion incommensurable entre le mouvement physique communiqué et l'excitation sensitive et motrice? « Si l'arc nerveux, disait Gratiolet, n'était qu'un simple conducteur, l'énergie de la réaction, n'étant modifiée par l'intervention d'aucun agent particulier, serait nécessairement proportionnelle à l'énergie de la stimulation. Mais l'expérience démontre qu'il n'en est pas ainsi; une réaction forte peut suivre une stimulation faible, et, réciproquement, à une stimulation faible peut, dans certains cas, succéder une réaction puissante (1). » N'est-ce point affirmer la spontanéité des actions réflexes? Cette spontanéité, qui se cache au fond de ces actes, n'échappe point à l'observation du physiologiste pour lequel le mouvement brut n'est pas la seule chose à observer. Un mouvement physique communiqué et transmis n'a pas de but spécial; il n'est que le moment d'une éternelle et indifférente circulation. L'acte réflexe a un but, la conservation et la défense contre les agressions hostiles. Ce caractère avait frappé Prochaska, le créateur de la science des mouvemens réflexes. « La condition générale qui domine la *réflexion* des impressions sensorielles sur les nerfs moteurs, c'est l'instinct de la conservation individuelle. » Il est vrai que la physiologie mécaniste proteste

(1) *La Vie*, p. 276.

contre ce qu'elle appelle un préjugé de l'ancienne philosophie dont le maître n'aurait pas su se défendre. Mais l'entêtement systématique a peine à résister à l'évidence des faits. M. Vulpian, qui n'est pas suspect de préoccupations *ontologiques*, n'en reconnaît pas moins que la plupart des actes réflexes sont en réalité des *mouvemens défensifs*. Qu'est-ce que l'éternument? N'est-ce pas une sorte de réaction tendant à expulser la cause d'irritation qui agit sur la membrane pituitaire? Qu'est-ce que la toux plus ou moins répétée? Qu'est-ce que le vomissement? Tous ces mouvemens réflexes n'ont-ils pas pour résultat de débarrasser les voies respiratoires ou l'estomac des corps qui les irritent? Enfin le cri réflexe lui-même n'est-il pas en quelque sorte un mouvement de conservation (1)?

Nous ne suivrons pas M. Chauffard dans ses savantes explications des phénomènes pathologiques, tels que les fluxions, congestions, inflammations, qu'il oppose aux théories de la physiologie mécaniste, en faisant voir comment rien ne s'explique, en la maladie, par pure transformation du mouvement, tandis que tout devient clair et simple dans la doctrine qui fait intervenir l'action spontanée de la cause vivante dans la naissance et l'évolution des phénomènes de ce genre. Il serait plus de notre compétence et de notre goût d'entrer avec lui dans l'analyse de certains phénomènes de la vie dont les philosophes ont fait l'objet spécial de leur étude, par exemple de la fatigue et de l'habitude. Mais les limites étroites de ce travail ne nous permettent que de courtes réflexions sur cet intéressant sujet. Le monde des forces physiques, dirons-nous avec M. Chauffard, ne connaît ni la stimulation, ni la fatigue, ni l'habitude. Le mouvement se communique et se transmet avec une équivalence parfaite sans qu'aucune stimulation intervienne, sans qu'aucune fatigue soit ressentie, sans que l'habitude arrête ou facilite cette transmission. Stimulation, épuisement, fatigue, habitude, impliquent des états déterminés qui ne se conçoivent que dans les forces douées de spontanéité, dans ces forces que l'être vivant tire de son propre fonds. On ne peut expliquer ces phénomènes par l'altération de la matière organique. Qu'un muscle dans lequel on injecte de l'acide lactique soit impropre à fonctionner, il ne s'ensuit nullement que la fatigue résulte de l'action de l'acide. Ce serait prendre l'effet pour la cause. C'est parce que le muscle est fatigué qu'il devient acide; la fatigue reste le fait antérieur; elle est la cause, et l'acide lactique l'effet. L'habitude est un autre phénomène de l'être vivant entièrement étranger au monde des forces physico-chimiques. Elle excite et modère tout à la fois la sponta-

(1) *Leçons sur la physiologie du système nerveux*, dix-neuvième leçon.

néité vitale, et ce double rôle montre combien elle répugne à toute explication mécanique. Elle diminue la fatigue résultant des mouvemens trop répétés ou trop prolongés de l'activité volontaire, instinctive, ou purement nerveuse et réflexe, par cela même qu'elle rend plus facile et plus prompte l'exécution de ces mouvemens; elle atteint et façonne toutes les actions de l'être vivant; elle plie et assouplit sa spontanéité. Tout cela n'a rien de commun avec l'inflexible et invariable direction des mouvemens des êtres inorganiques.

Ce résumé d'un chapitre riche en explications et en analyses démonstratives suffira, nous l'espérons, à faire sentir au lecteur l'importance du problème si bien discuté. C'était une tâche, sinon absolument neuve, du moins peu essayée par les philosophes et les physiologistes de l'école spiritualiste, que de rechercher et de poursuivre ce phénomène de l'activité spontanée jusque dans les actes les plus involontaires et les plus inconsciens de la vie humaine. C'était aussi la plus difficile, puisque l'auteur ne pouvait s'y aider des enseignemens de la psychologie. Quand il ne s'agit que de la spontanéité des actes consciens et volontaires, toute explication mécanique prend une telle couleur de paradoxe que le sens commun s'en éloigne aussitôt. L'exemple d'un homme qui rend le coup porté est vraiment trop facile à réfuter. Un tel enchaînement d'actes successifs n'est pas du tout conforme à l'observation vulgaire. On peut recevoir un coup, ressentir une douleur vive et ne pas vouloir le rendre, ne pas chercher une vengeance immédiate ou lointaine. Pourquoi la même cause produit-elle des effets si divers? Pourquoi le même coup frappé provoque-t-il des résolutions et des mouvemens si contraires? Si l'on nous répond que cela tient à la diversité des tempéramens et des caractères, nous ferons observer que, dans le monde de la mécanique, les choses se passent d'une manière uniforme, et que les mêmes causes y produisent invariablement les mêmes effets, dans la même mesure et sous la même forme. Mais entrer plus avant dans l'analyse des mouvemens spontanés accomplis avec conscience et volonté serait sortir du cadre de ce livre et de cette étude. Nous n'avons qu'à remercier M. Chauffard du secours qu'il prête à la psychologie spiritualiste, en démontrant que cette spontanéité, contestée par les physiologistes et les psychologues de l'école mécaniste jusque dans les actes volontaires, est un caractère inhérent à la vie elle-même, dans toutes les manifestations de son activité. Quand cette vérité aura été acceptée dans le monde savant, les révélations de la conscience perdront le caractère mystérieux qui les rend suspectes aux observateurs de la nature physique.

III.

Après la spontanéité de l'être vivant, il n'est pas de caractère qui ait été plus contesté, plus dénaturé que son unité. C'est ici que la physiologie et la psychologie mécanistes ont fait leur plus grand effort pour montrer par une subtile analyse que l'unité de l'être vivant peut se résoudre en une unité collective, pure résultante du jeu des parties organiques. Nous n'avons point à chercher comment les psychologues de cette école, Bain, Herbert Spencer, Taine, ont essayé d'expliquer l'unité du moi par une pure association d'images et d'idées, produit elles-mêmes des mouvemens de la matière élémentaire. L'objet de cette étude étant le débat entre le mécanisme et le vitalisme, nous continuons à suivre M. Chauffard dans sa réfutation de la physiologie mécaniste. Les physiologistes de cette école n'ont pas laissé passer une seule occasion de faire intervenir l'autorité de l'expérience et de la science dans cette question de l'unité vitale, en invoquant tour à tour les théories scientifiques de la cellule vivante, de la multiplicité des centres nerveux et surtout de la diversité des organes cérébraux correspondant à la variété des fonctions psychiques. La psychologie spiritualiste a toujours maintenu avec la plus grande fermeté les droits de la conscience en face des explications qui prétendent en infirmer les enseignemens. Mais entre ces affirmations contradictoires, il reste toujours la difficulté pour les esprits habitués à l'analyse scientifique de comprendre ce qu'ils appellent une *entité* métaphysique. Il y a donc un véritable intérêt philosophique à chercher dans la science seule la solution de ce problème. C'est ce que fait l'école à laquelle appartient M. Chauffard. Elle laisse à la psychologie spiritualiste la tâche de démontrer l'unité de la personne humaine par l'observation des faits de conscience, et rappelle les adversaires de l'unité vivante à l'observation des phénomènes purement vitaux de la naissance, de la formation et de l'organisation des êtres vivans. Comment se produit la multiplication des cellules qui forment les élémens de l'organisme? Par une véritable création de la cellule primordiale. Ce n'est donc point le simple jeu des unités cellulaires qui fait l'unité vitale; c'est l'unité vitale, au contraire, qui est le principe de toutes ces unités. Pour soutenir la thèse opposée, il faut croire aux générations spontanées dont l'expérience a fait justice. L'activité réelle, mais nullement indépendante des cellules, s'explique suffisamment par leur origine. La cellule primitive les crée à son image; elle leur communique les caractères d'unité et de spontanéité qui lui sont propres. Comment se produit la multiplicité

des centres nerveux? Également par un travail de création de la cause vitale qui poursuit son œuvre, des cellules aux tissus organiques. Ici encore ce n'est point le concours des centres nerveux qui fait l'unité générale et centrale de l'être vivant; c'est cette unité même qui préside à l'activité des centres nerveux, comme à l'activité des éléments cellulaires. Enfin, comment se produit la diversité des organes cérébraux? Toujours par le même travail de la cause qui engendre les cellules, les tissus, les organes de toute espèce.

Et à ce propos il n'est pas inutile de rectifier un langage fort usité dans le monde savant. Comme la physiologie a démontré que nos fonctions vitales ont chacune leur organe, on se croit autorisé à dire que c'est tel organe cérébral qui sent, tel autre qui pense, tel autre qui dirige les mouvemens dont l'initiative appartient à l'activité volontaire ou instinctive. C'est là une inexactitude d'expression que nous fait corriger une notion précise de la vie et de son principe. Sans vouloir invoquer ici le témoignage de la conscience qui ne permet point un pareil langage, nous nous bornons à faire remarquer qu'il est contraire aux enseignemens de la physiologie elle-même. Si nous considérons, non pas l'unité de la personne humaine révélée par le sens intime, mais seulement l'unité de la vie, telle qu'elle résulte de la définition de Claude Bernard, nous voyons que toutes les manifestations vitales relèvent d'un seul et même principe, la cause vitale. C'est donc elle qui pense, sent, veut, agit, vit, en un mot, par les organes qu'elle a engendrés et qu'elle conserve par une génération continuelle. Ici encore la physiologie aide la psychologie à maintenir cette capitale vérité de l'unité de l'être humain, qui n'est contestée, malgré la révélation du sens intime, que parce qu'elle a l'air d'une abstraction métaphysique. La physiologie vitaliste nous la fait comprendre, en montrant qu'elle n'est seulement pas la loi de la vie humaine, mais encore de la vie animale tout entière. La vie est une partout; chaque être vivant, à quelque degré de l'échelle zoologique qu'il soit placé, est un individu. Si l'homme seul peut dire moi, c'est que seul il a la claire conscience de son individualité. Quand donc la psychologie persiste, en face des affirmations de l'école mécaniste, à maintenir la distinction du moi et de l'organisme cérébral, siège des opérations mentales, elle est dans son droit, et la physiologie elle-même confirme cette distinction. La véritable unité de l'être vivant n'est dans aucun de ses organes; c'est dans la cause vitale seule qu'il faut la chercher.

On ne saurait trop le répéter, si l'unité est partout, dans les cellules, dans les centres nerveux, dans les organes cérébraux,

comme dans le système des fonctions psychiques que résume la conscience, c'est que la cause vitale est partout, qu'elle préside à tout, qu'elle vivifie et conserve tout. Son essence propre, son attribut caractéristique est d'être partout présente, sans résider nulle part. On l'imagine à tort localisée dans la cellule primordiale, dont les proportions microscopiques produisent l'illusion de l'absolue simplicité; elle ne l'est pas plus dans cet atome d'une indivisibilité apparente que dans l'organisme entier. Car la multiplicité est partout dans une matière divisible à l'infini. « Une unité, dit M. Chauffard, ne saurait trouver de siège; l'idée de siège est la négation même de l'unité. Celle-ci saisit l'être dans toutes ses profondeurs, dans l'infinie multiplicité de ses élémens. Une unité localisée à un point de l'être ne serait plus l'unité de l'être (1). » Pour qu'une vérité aussi évidente que l'unité de l'être vivant soit niée par des physiologistes éminens, il faut qu'elle soit mal comprise et mal définie. C'est ce qui arrive, en effet. Ou bien on isole l'unité de la variété de ses développemens, ce qui la réduit à une abstraction métaphysique, ou on la localise dans un organe à part, ce qui rend inexplicable son rayonnement dans l'organisme entier. L'unité d'où est sorti l'être vivant par une série continue de générations ne peut être considérée comme une cause distincte de ses créations. Quand donc on la montre dans la réalité multiple de ses développemens, il est difficile à l'esprit le plus prévenu contre les *entités* de la vieille physiologie de ne pas la reconnaître comme l'attribut essentiel de tout être vivant. Des expériences très curieuses, nous le savons, ont été faites pour constater le phénomène de la divisibilité de la vie. Elles sont incontestables; mais elles ne prouvent rien contre la thèse de l'unité vitale. On peut greffer un membre enlevé à un animal sur le corps d'un autre animal, et observer que ce membre y reprend racine comme une greffe sur un arbre étranger. Mais si l'on veut bien observer le phénomène tout entier, on pourra constater que le membre qui continue de vivre garde les particularités typiques de l'animal dont il a été séparé, par exemple la couleur des poils. Or que prouve cette persistance du type, sinon l'unité de l'être vivant qui se conserve dans l'animal comme dans la plante, jusque sur un sujet étranger? La patte greffée du jeune rat demeure toujours la patte de l'organisme auquel on l'a enlevée; elle grandira comme elle aurait grandi sur cet organisme; elle lui appartient toujours, quoique transportée. Elle demeure, selon la forte expression de M. Chauffard, pleine de l'unité qui l'a engendrée, et dont elle ne cesse pas de faire partie, quoique en étant artificiellement

(1) *La Vie*, p. 193.

séparée. Elle n'emprunte à l'organisme étranger auquel on l'associe violemment que des matériaux nutritifs. Quelle éclatante révélation de la réalité et de la puissance d'une unité créatrice !

Toute explication qui fait de l'unité vitale une résultante des activités organiques aboutit à la négation de la finalité. Toute explication, au contraire, qui fait de cette unité la cause même du développement et de la formation des organes en confirme le principe. Aussi Claude Bernard est-il conséquent à sa définition de la vie quand il déclare que, si le physicien et le chimiste peuvent repousser toute idée de causes finales dans les faits qu'ils observent, le physiologiste est porté à admettre une finalité harmonique et préétablie dans le corps organisé. Et pour faire ressortir l'évidence de cette finalité, Claude Bernard nous montre la nature à l'œuvre dans la formation de l'organisme. On voit apparaître dans l'évolution vitale une simple ébauche de l'être avant toute organisation. Les contours du corps et des organes sont à peine arrêtés. Aucun tissu n'est distinct dans cette masse constituée par des cellules plasmatiques; mais dans ce canevas est tracé le dessin idéal d'une organisation encore invisible pour nous, qui a d'avance assigné à chaque partie sa place, sa structure et ses propriétés. Là où doivent être des vaisseaux sanguins, des nerfs, des muscles, des os, les cellules embryonnaires se changent en globules de sang, en tissus artériels, veineux, musculaires, nerveux et osseux. Ce n'est pas tout, nous dit Claude Bernard, dont nous ne faisons que résumer l'irrésistible démonstration. Cette puissance créatrice et organisatrice poursuit son œuvre chez l'adulte, en présidant au travail de nutrition et de croissance de l'être vivant, qui n'est qu'une génération continuée (1). Si Claude Bernard accepte le principe de finalité, on peut dire que M. Chauffard l'embrasse avec l'enthousiasme d'un spiritualiste ardent. « Ce spectacle d'une finalité immanente que l'homme découvre partout en lui, il le retrouve à tous les degrés de l'ordre vivant. Tout animal, tout être organisé, le végétal lui-même, possèdent une fin propre. Rien ne vit qu'à la condition de tendre à un but; par contre, tout but implique la présence et l'action de la vie. Autonomie vivante, unité vivante, spontanéité vivante, finalité vivante, toutes ces notions primordiales sont solidaires, et se résolvent les unes dans les autres... La fin est le couronnement et la raison même de l'institution vivante : et plus cette institution s'élève, et plus la fin qui la domine apparaît éclatante. C'est le dogme majeur, surtout dans les formes supérieures de la vie (2). »

Pourquoi un principe aussi évident est-il toujours contesté par

(1) *La Science expérimentale*, p. 134, 139, 196.
(2) *La Vie*, p. 318.

des physiologistes et des philosophes qui font autorité dans la science? Parce que, comme l'unité, comme la causalité, la finalité de l'être vivant est généralement confondue par les écoles spiritualistes avec certaines entités métaphysiques antipathiques au monde savant. La cause finale, créatrice et directrice de tous les phénomènes de la vie proprement dite, n'a pas nécessairement conscience du but qu'elle poursuit, et c'est compromettre la thèse des finalistes que de transporter dans la finalité de tous les êtres vivans tous les caractères sous lesquels se révèle la finalité humaine. La nature vivante agit toujours comme si elle avait conscience de la fin qu'elle réalise; il n'est ni nécessaire ni même sensé de la lui supposer. Dans la sphère de l'activité humaine elle-même, cette distinction est manifeste. L'instinct ne poursuit-il pas un but, aussi bien que l'intelligence, but que, par parenthèse, il atteint plus sûrement et plus directement que la volonté réfléchie? Et pourtant on convient que l'action instinctive exclut toute réflexion et toute liberté. La grande artiste qui crée, façonne, dirige, organise toutes choses dans l'économie de la vie universelle, n'a pas le secret de ses œuvres comme l'artiste humain; elle ne les domine pas de toute la hauteur de la pensée : son art est aussi aveugle qu'il est sûr, son travail incessant et sourd est tout intérieur. Mais si l'œil lui manque pour voir ce que fait sa main, l'œil de l'intelligence est là pour le voir, le contempler et l'admirer, et il faut que l'entêtement systématique soit bien grand pour le fermer à l'éclatante lumière des faits. La recherche de la finalité des œuvres naturelles est devenue banale depuis les révélations de la science moderne. Ce qui ne l'est pas, c'est la vigoureuse logique avec laquelle M. Chauffard poursuit les conséquences du principe posé en tête de son livre, à savoir l'idée de la vie. Si rien n'est plus difficile à concevoir que la finalité sans une cause vitale créatrice et organisatrice de tout l'appareil organique, rien n'est plus facile et plus clair, ce principe une fois admis. Tout alors coule de source, dans l'explication des phénomènes vitaux. On lira avec un intérêt tout particulier le chapitre de ce livre où l'auteur défend et maintient contre l'anathème de l'école mécaniste la vieille doctrine de la finalité *médicatrice*. Cette école n'a qu'un mot pour expliquer le phénomène; pour elle la prétendue vertu médicatrice de la nature n'est qu'une propriété en action. « Qu'est-ce que cela veut dire? s'écrie M. Chauffard. Une propriété ne marche pas à une fin; à bien dire, une propriété n'agit pas, ne possède pas en elle un principe propre d'action. Une propriété est un mode passif de l'être. Si l'on réduisait la vie à l'idée étroite et fausse de propriété de la matière, on ne saurait rien ni de

(1) *La Vie*, p. 371.

son activité propre et constituante, ni de son évolution et de sa fin (1). » Nous rappellerons enfin, pour confirmer la thèse de la finalité vitale, les enseignemens de la science elle-même. La physiologie travaille sans s'en douter pour cette thèse, dans ses expériences sur le cerveau, puisque de ces expériences il résulte que, non-seulement une faible partie du cerveau suffit à la rigueur à toutes ses fonctions, mais encore qu'à tout le cerveau peuvent suppléer, dans une certaine mesure, pour les fonctions supérieures qui lui appartiennent en propre, les parties du système nerveux qui, dans l'état normal et habituel, ne servent qu'aux fonctions immédiatement inférieures. Cela ne prouve-t-il pas que ce n'est pas l'organe qui cause la fonction, mais que c'est la fonction qui, sous certaines conditions physiques, s'assujettit et s'approprie l'organe?

IV.

Dans cette discussion entre deux écoles de physiologie, on n'a vu intervenir ni la psychologie ni la métaphysique; le mot de métaphysique n'y a paru qu'une fois, et c'est un physiologiste qui l'a prononcé. Tous les argumens échangés entre les deux écoles sont empruntés aux sciences physiques et biologiques. C'est l'observation, l'expérience, l'analyse qu'elles invoquent, l'une pour appuyer ses explications, l'autre pour les réfuter et faire prévaloir les siennes. Ce débat, comme tous ceux où il s'agit, non de découvrir de nouveaux faits, mais d'expliquer les faits connus, est de nature à intéresser plutôt le monde philosophique que le monde savant proprement dit. La science pure réserve toute son attention et toute sa sympathie pour les œuvres d'observation et d'expérimentation. D'où vient cette indifférence de la science contemporaine à l'égard de toute spéculation de ce genre? C'est d'abord qu'elle n'y trouve pas autre chose qu'une satisfaction pour la curiosité de l'esprit. C'est ensuite et surtout qu'elle ne peut y appliquer son *criterium* souverain de certitude, la vérification par l'expérience. On vérifie un fait; on vérifie l'explication d'un fait par un autre fait qui en est la condition, ce qui n'est pas une véritable explication. On ne vérifie pas, à proprement parler, l'explication d'un phénomène par telle ou telle cause. En un mot, on ne vérifie pas une explication métaphysique. Cela ne veut pas dire que cette recherche essentiellement philosophique soit abandonnée aux caprices de l'imagination ou aux purs efforts de la

(1) Voir le rapport où M. Ravaisson cite Jean Muller et Vulpian.

spéculation *a priori*. Si les conceptions explicatives ne peuvent se vérifier, dans le sens rigoureux du mot, elles peuvent être confirmées, comme toutes les hypothèses, par la propriété significative d'expliquer avec plus de facilité et de vraisemblance les faits observés. C'est ce qui arrive dans ce débat entre les écoles mécaniste et vitaliste. Plus on étudie les phénomènes vitaux, plus on peut se convaincre qu'ils se prêtent mieux à l'explication de la seconde qu'à celle de la première. Ici les faits parlent, et il ne nous semble pas douteux que le vitalisme en interprète le langage mieux que le mécanisme. On peut aller plus loin encore dans la réfutation de la thèse des mécanistes; on peut dire qu'elle choque les principes les plus simples de la raison au point de toucher presque à l'absurde. Est-il possible de comprendre l'évolution organique sans y faire intervenir le principe de causalité et le principe de finalité? Ce n'est pas seulement la philosophie qui refuse de le croire; c'est l'esprit humain lui-même. Voilà certainement une confirmation décisive de la thèse vitaliste. Mais nulle évidence logique ou métaphysique ne vaut pour le savant une vérification de l'expérience. C'est ce qui fait qu'il laisse au philosophe la tâche d'expliquer ce qu'il a entendu et touché, en s'aidant des instrumens créés pour cet usage. La part de la philosophie est encore enviable dans ce partage. Pour l'esprit humain, savoir n'est pas tout; comprendre est bien quelque chose.

On a vu comment l'école mécaniste croit pouvoir tout expliquer par la composition et la combinaison de mouvemens mécaniques, physiques ou chimiques dont la résultante serait le phénomène complexe de la vie. Comme ces explications tendent à nier ou à dénaturer les caractères essentiels des phénomènes vitaux, il était bon qu'elles rencontrassent ailleurs que parmi les psychologues et les métaphysiciens des contradicteurs compétens et familiers avec ce genre d'études. M. Chauffard nous semble avoir pleinement réussi dans cette tâche difficile et peu populaire. Tout en restant fidèle à la grande tradition pour laquelle nos physiologistes mécanistes professent un parfait dédain, il a, dès le début de sa discussion, marqué avec netteté et fermeté ce qui l'en sépare. S'il est l'adversaire déclaré des doctrines qui nient la cause vitale, avec tous ses attributs d'unité, de spontanéité, de finalité, il n'est point l'auxiliaire des doctrines qui séparent et isolent cette cause de l'organisme lui-même. Son spiritualisme n'a rien de commun ni avec celui de Platon, ni avec celui de Descartes, ni avec celui de Leibniz. Il ne conçoit point l'âme comme une entité abstraite et solitaire à la manière de Platon, ou comme une substance dont tous les attributs sont absolument contraires aux attributs de la substance corporelle à la façon de Descartes, ou comme une monade n'ayant avec toutes les monades

organiques qu'un simple rapport de correspondance, selon la pensée de Leibniz. Profondément convaincu, avec Stahl, de l'unité du principe vital, il va plus loin que ce dernier, et repousse énergiquement la doctrine animiste qui en divise l'activité en deux modes distincts, l'un qui est la vie propre et intime de l'âme, l'autre qui se réduit à une action extérieure sur l'organisme. Il est bien vrai que, dans la conception de Stahl, cette action est créatrice, aussi bien que motrice et régulatrice. L'âme crée son corps; la pensée du philosophe animiste ne laisse aucun doute à cet égard. Seulement l'âme crée le corps, comme Dieu crée le monde, en restant étrangère à l'œuvre créée. M. Chauffard ne se contente pas de l'unité de principe, comme l'animisme; il lui faut encore l'unité de vie. Il identifie tellement la cause vitale avec son œuvre que, pour lui, l'organisme n'en est pas seulement la création, mais encore la *réalisation*. C'est la cause vitale elle-même en action; c'est l'unité vivante dont l'activité rayonne partout, remplit et pénètre l'organisme entier. C'est pourquoi, dans tout le détail des opérations qui concourent à la formation, à l'organisation et à la conservation de l'être vivant, il n'est pas un mouvement qui échappe, non-seulement à l'action, mais même à la création de la cause vitale. En un mot, M. Chauffard est vitaliste, dans toute la force du mot. Une telle manière d'entendre le vitalisme pourrait soulever des difficultés parmi les partisans du spiritualisme traditionnel; mais il faut convenir que, d'un autre côté, elle fortifie la thèse de l'auteur contre les objections des écoles matérialistes qui reprochent surtout au spiritualisme sa conception trop abstraite de la cause vitale. En tout cas, M. Chauffard peut répondre qu'il fait de la physiologie et laisse à la psychologie le soin de résoudre le problème (1).

Sur cette œuvre de discussion essentiellement physiologique, nous n'avons qu'une réserve à faire. Tout ce que la philosophie vitaliste peut expliquer M. Chauffard l'explique de la façon la plus satisfaisante, selon nous. Il est un point sur lequel son argumentation ne nous semble pas suffire : c'est en tout ce qui touche aux questions d'origine. Tant qu'on s'enferme dans l'ordre actuel des espèces vivantes, soit animales, soit végétales, on y rencontre des limites que les hypothèses les plus hardies ne peuvent franchir. C'est ainsi que l'abîme entre les deux règnes n'a pu être comblé ni par la théorie gratuite des générations spontanées, ni par aucune hypothèse de la

(1) On a pu reprocher au livre de M. Chauffard de trop parler de doctrine et de tradition. Cette affectation, qui n'est pas en effet rigoureusement scientifique, ne se retrouve point dans tout ce qui est analyse, démonstration et explication. C'est une simple profession de foi spiritualiste qui n'influe en rien sur la méthode et les théories de l'auteur.

philosophie mécanique. C'est ainsi que la doctrine de la fixité des espèces résiste toujours victorieusement à l'hypothèse du *transformisme*, qui n'a pu encore expliquer que l'apparition des variétés, soit par l'influence des milieux, soit par la sélection artificielle, soit par la transmission héréditaire. Il y a entre les ordres, les genres, les espèces qui vivent actuellement, des *hiatus* qui sont restés des barrières insurmontables pour la science, et l'école vitaliste est en droit d'affirmer que le transformisme n'a pu réussir à expliquer la génération d'une seule espèce par une autre, dans l'immense hiérarchie des êtres vivans. Il n'y aurait en effet que l'expérience qui pourrait démontrer cette thèse, et, quoi qu'on ait pu faire et dire, l'expérience s'y est jusqu'ici absolument refusée. Elle a au contraire confirmé, elle confirme chaque jour l'immutabilité des espèces, au point que cette fixité semble une des lois naturelles les mieux établies. Écoutons M. Virchow sur la réduction des élémens organiques aux principes chimiques : « Avant qu'on ait pu me définir les propriétés du charbon, de l'hydrogène, de l'oxygène et de l'azote, de façon à me faire comprendre comment de leur somme peut naître une âme, je ne puis reconnaître que nous soyons autorisés à introduire l'âme de la *plastidule* dans l'enseignement, ou même à exiger de tout esprit cultivé qu'il l'admette comme une vérité scientifique, pour en tirer des conclusions, et fonder dessus son concept du monde... On ne connaît pas un seul fait positif qui établisse qu'une génération spontanée ait jamais eu lieu, qu'une masse inorganique, même de la société carbone et compagnie, se soit jamais spontanément transformée en masse organique... Quand on se souvient de quelle façon regrettable, justement dans ces dernières années, ont échoué toutes les tentatives pour trouver une place à la génération spontanée parmi les formes les plus élémentaires du passage du règne inorganique au règne organique, il doit sembler périlleux d'exiger qu'une théorie si mal élucidée serve de base à toutes les conceptions humaines sur la vie. » Écoutons-le ensuite sur la descendance de l'homme : « On n'a jamais encore trouvé un crâne fossile de singe ou d'homme singe qui ait appartenu à un homme quelconque... A nous en tenir aux faits positifs, nous devons reconnaître qu'il subsiste toujours une ligne de démarcation nettement tranchée entre l'homme et le singe. Nous ne pouvons pas enseigner, nous ne pouvons pas considérer comme un fait acquis à la science que l'homme descende du singe ou de tout autre animal. (1) » L'école transformiste récusera-t-elle un tel témoignage?

Maintenant l'école vitaliste est-elle en droit de conclure du pré-

(1) *Revue des cours scientifiques* du 8 décembre 1877.

sent au passé, de l'actuel au possible, de façon à fermer la porte à toutes les hypothèses que la philosophie de l'évolution peut essayer d'introduire dans la science? Ceci est une autre question. Si la nature était ce que la fait le mécanisme, il serait en effet impossible de comprendre comment le monde, tel que nous le contemplons, ce monde si merveilleux par la variété, la richesse, l'originalité des créations qui le remplissent, peut sortir de la matière brute, même par une immense série d'évolutions accomplies dans une durée incalculable. Comment expliquer une succession d'effets sans rapport d'attributs avec leurs causes? Comment telle espèce organique peut-elle engendrer telle autre espèce de constitution essentiellement différente? Comment le règne dont le caractère propre est la simple composition peut-il engendrer le règne dont le caractère propre est l'organisation? Comment, en un mot, la vie, avec ses lois et ses forces propres, peut-elle sortir de la matière élémentaire régie par les lois de la mécanique, de la physique et de la chimie? M. Chauffard et toute l'école vitaliste ont donc beau jeu contre toutes les hypothèses de leurs adversaires. Mais, toutes ces explications réfutées, le problème de l'origine première des êtres vivans n'en reste pas moins à résoudre. Et tant qu'il ne sera pas résolu, la voie est toujours ouverte au génie de l'hypothèse. S'il était possible d'admettre que les espèces animales et végétales qui couvrent actuellement la surface du globe ont toujours existé, que la vie y est contemporaine de la matière, que la lumière du ciel a de tout temps éclairé les grands corps qui circulent dans l'espace éthéré, il n'y aurait pas de question d'origine. Et si l'imagination humaine allait jusqu'à vouloir sonder ces mystères, la science pourrait n'avoir aucun souci de problèmes qui ne s'imposeraient pas à notre intelligence. Mais il n'en va point ainsi. Depuis les découvertes de l'observation et de l'expérience, les questions d'origine préoccupent et sollicitent l'esprit philosophique de notre temps. La science nous apprend que notre terre a subi nombre de métamorphoses, qu'elle a passé par des états très divers, gazeux, liquide, solide, qu'il fut une époque où nulle trace de vie ne se laissait apercevoir sur ce globe muet et désert, entièrement soumis à l'empire des lois physiques et chimiques. Elle nous enseigne que le système solaire, comme tous les mondes célestes, ne fut d'abord qu'une nébuleuse, et que ce n'est qu'en se condensant et en se concentrant progressivement que la matière première s'est réunie en une masse solaire dont le fractionnement a formé ce monde admirable, où les planètes se meuvent autour de leur centre commun, où les satellites se meuvent autour des planètes, en vertu de la loi de gravitation qui régit l'univers entier. Ce sont ces étonnantes révélations qui ont fait l'intérêt des problèmes d'origine,

en surexcitant la curiosité humaine. Comment ces grands corps si imposans par la régularité et l'harmonie de leurs mouvemens sont-ils sortis de la diffusion et de la confusion de la matière primitive? Comment le chaos a-t-il engendré le cosmos? Comment cette infinie variété d'espèces vivantes qui s'épanouissent ou s'agitent sur la surface de notre globe a-t-elle pu apparaître tout à coup au sein du règne inorganique? Problèmes redoutables dont le puissant intérêt ne permet pas plus à la science qu'à la philosophie de se renfermer dans le domaine des réalités actuelles.

V.

Il n'y a que deux solutions à ce problème : *la création* et *l'évolution*. Quelle est l'origine première des choses? Peut-on concevoir la matière, avec ses propriétés mécaniques, physiques, chimiques élémentaires, comme ayant toujours existé? Ou ne faut-il pas la faire sortir du néant par un acte de suprême création? Ce problème de haute métaphysique ne rentrant point dans l'ordre des questions que nous avions à débattre, nous nous bornons à prendre la matière créée ou incréée pour point de départ des deux théories que nous venons de nommer. Toutes deux ont à expliquer chacune des grandes métamorphoses par lesquelles a passé la matière pour en arriver d'abord à la forme des grands corps célestes et à l'harmonie de leurs mouvemens, puis à l'organisation intérieure de ces corps, puis aux diverses phases de la vie végétale qui couvre le globe terrestre, puis enfin aux diverses époques de la vie animale dont les espèces l'ont peuplé. La théorie de la création a imaginé pour chaque époque de la nature un de ces grands coups de théâtre qu'on nomme des *révolutions*, et où elle fait intervenir brusquement et directement la cause créatrice. C'est ainsi que cette cause, à chaque grande transformation, aurait, de sa puissante main, aidé la nature à franchir les abîmes ouverts entre les règnes, les genres et les espèces, pour s'élever de la matière diffuse à la formation des corps célestes, et, dans le globe terrestre, de la matière inorganique à la matière vivante, enfin des ébauches les plus informes aux plus parfaits exemplaires de la création vitale. Cette théorie a régné quelque temps dans le monde savant. Facile à saisir, faite pour frapper l'imagination par le tableau de ces genèses improvisées au sein de cataclysmes foudroyans, elle a eu un moment pour elle l'autorité des plus grands noms de la science. La philosophie spiritualiste l'accueillait d'autant plus volontiers qu'elle ne voyait qu'une répétition de l'acte créateur primitif dans ces éclatantes manifestations de la puissance divine. La théologie s'en accommodait mieux encore, en

y trouvant, à l'aide d'une subtile interprétation, la confirmation du premier chapitre de la *Genèse!* (1)

C'est vers la philosophie de l'évolution que se tournent aujourd'hui les regards du monde savant. Il est évident que la science s'y prête bien mieux qu'à toute autre explication. Tout ce que l'observation nous montre nous confirme dans l'idée de la naissance des êtres par une génération proprement dite, de leur formation et de leur organisation par le développement du germe engendré. A parler rigoureusement, rien ne demeure, tout passe, rien n'*est*, tout *devient* dans la nature. La conservation elle-même de l'être formé et organisé n'est qu'une génération continuée par la perpétuelle rénovation de la matière vivante; en sorte que rien n'est création, que tout est transformation dans l'œuvre de la vie universelle. Voilà une notion claire et positive de l'origine des êtres, sortie d'une révélation de la science qui pénètre au fond des opérations naturelles, et non une fiction de l'imagination qui assimile les procédés de l'art et de la nature. C'est ce qui fait comprendre le goût de beaucoup de savans et même de philosophes pour ce genre d'explication, pour le *transformisme* par exemple, et pour la sélection naturelle, qui paraît le mode de transformation le plus simple et le plus intelligible. Tant que ces explications de l'origine des êtres n'auront pas été confirmées par un ensemble d'observations et d'expériences vraiment concluantes, elles resteront dans le domaine de l'hypothèse; et, à vrai dire, aucun progrès réel n'indique qu'elles doivent prochainement passer dans le domaine de la science. Toujours est-il que la curiosité scientifique tend de plus en plus à chercher de ce côté le véritable mot de l'énigme qui tient la pensée contemporaine en éveil. Et nous ne voyons pas que la philosophie ait aucune raison sérieuse de critiquer cette prédilection du monde savant. On peut certainement douter que la science arrive jamais, soit par la sélection naturelle, soit par tout autre mode de transformation, à expliquer la progression de la vie dans l'échelle des êtres vivans, de façon à pouvoir faire comprendre exactement dans quelles conditions, avec quel concours de circonstances, avec quelle coïncidence d'événemens, avec quelle intervention d'agens nouveaux la transformation s'est opérée pour telle espèce, pour tel ordre,

(1) Le lecteur pourrait s'étonner de nous voir repousser cette idée de création dont nous avons si souvent employé le mot, à l'exemple de Claude Bernard. La contradiction n'est qu'apparente. Le mot de création nous a paru heureux, en ce qu'il fait mieux ressortir que tout autre la différence qui distingue l'action organique de l'action purement chimique. Il n'en est pas moins vrai que le mot propre est génération, le mot création impliquant la distinction et même la séparation du créateur et de la créature.

pour tel règne nouveau. On peut, en un mot, contester que la science puisse indiquer ou décrire avec précision le comment des opérations naturelles qui ont, dans l'origine, changé la face des mondes et des règnes de la nature. Il n'en est pas moins permis de ne chercher désormais que dans la théorie de l'évolution la solution de ce grand problème.

Seulement, alors même que la science parviendrait à nous expliquer dans tous leurs détails comment ont dû s'opérer toutes ces métamorphoses, en s'appuyant sur un ensemble de faits authentiques et décisifs, le dernier mot de la question resterait à dire. L'évolution, par laquelle on aurait réussi à expliquer toutes choses, resterait elle-même un mystère inexplicable avec les principes de l'école mécaniste. On nous y enseigne que, rien ne pouvant venir de rien, le cosmos tout entier a son principe dans la matière première soumise aux seules lois physico-chimiques. Comment l'évolution a-t-elle pu faire sortir de cette matière des êtres qui ont de tout autres propriétés? Comment a-t-elle pu opérer ce miracle d'effets sans causes? Comment, pour parler le langage d'Aristote, le meilleur peut-il venir du pire? L'évolution ainsi entendue fait-elle autre chose que tirer l'être du néant, de même que la création proprement dite, dont nos savans ne veulent plus entendre parler? La philosophie mécanique s'épuise en hypothèses ingénieuses sur les infinies transformations de la matière première; elle joint l'œuvre insensible du temps à l'incessante action des forces physico-chimiques. Le mystère des métamorphoses de la vie universelle n'en demeure pas moins impénétrable.

C'est ici que se montre l'impuissance des sciences physiques et naturelles, et que se fait sentir l'impérieuse nécessité de chercher ailleurs le mot de l'énigme. L'ancienne physique, sauf l'école atomistique (1), n'a pas compris la véritable essence de la matière. Platon et son école en font une espèce de *non-être* qui n'aurait guère d'autre rôle que de dérober à l'intelligence la vue de l'être véritable, l'intelligible. Pour Aristote, la matière n'est qu'une pure

(1) L'école épicurienne est la seule qui ait fait du mouvement une propriété essentielle de la matière. N'est-ce pas aller trop loin que d'attribuer à l'atome d'Épicure une sorte de spontanéité motrice, ainsi que l'ont fait plusieurs historiens contemporains de cette philosophie? Nous craignons qu'on n'ait exagéré la portée de la théorie du *clinamen*, mouvement naturel qu'Épicure oppose au mouvement mécanique supposant un moteur étranger. Avec toute son école, il ne voulait point entendre parler de causes finales; ses atomes obéissent à des lois et non à des fins. C'est le *déterminisme* absolu et universel, dans lequel la spontanéité, aussi bien que la liberté, ne trouve pas plus de place que dans le *fatalisme* proprement dit. Toute la différence entre ces deux doctrines, sous ce rapport, c'est que, dans la première, la nécessité des mouvemens et des actes a une cause intérieure, tandis que, dans la seconde, elle a une cause extérieure.

possibilité, le sujet indifférent et passif des formes contraires de l'être, incapable de mouvement par lui-même. La philosophie naturelle, au XVIIe siècle, n'a guère mieux compris l'essence de la matière; Descartes, Malebranche, Spinosa, et presque tous les philosophes de cette école, en faussent la notion, en la réduisant à l'étendue. Ce n'est même pas Newton qui a rectifié l'idée de la matière. En créant la théorie de la gravitation universelle, il n'a nullement entendu établir que le mouvement est inhérent à la substance matière. Parmi les physiciens et les philosophes de ce temps, nul, sauf Leibniz, ne croyait à l'activité propre de la matière. Il a fallu les enseignemens de la chimie, vers la fin du XVIIIe siècle, pour en révéler les propriétés réelles, constatées par l'expérience. C'est depuis ce moment que l'on a commencé à comprendre que la force est la propriété essentielle de la matière.

De nos jours, l'idée de la matière, encore simplifiée par l'élimination de ses propriétés purement mathématiques, telles que l'étendue et la figure, a été ramenée à la pure notion de force; l'atome matériel a été considéré comme un centre de forces. Nous permettra-t-on d'ajouter que la matière éthérée, dont l'hypothèse s'impose de plus en plus à la science, aide singulièrement à faire comprendre cette conception, en offrant elle-même le type de la matière réduite à l'unique propriété du mouvement? La science proprement dite en est restée là; elle ne peut aller plus loin avec ses moyens d'observation. Des mouvemens de composition et de décomposition soumis aux lois de la mécanique, de la physique et de la chimie : voilà tout ce qu'elle peut saisir et comprendre dans les opérations de la nature. Pourquoi ce jeu des forces élémentaires a-t-il abouti à la formation des masses solaires, comme à la constitution des minéraux? La mécanique céleste et la minéralogie ont expliqué le comment, sans se poser d'autres problèmes. Ni Newton ni Laplace n'ont pensé avoir dit le dernier mot de la philosophie naturelle, quand ils ont expliqué le système du monde.

Où chercher le pourquoi de toutes ces merveilles, sinon dans le monde où ce pourquoi se révèle clairement à l'œil de la conscience? C'est dans ce monde intérieur que la métaphysique le trouve, non dans cette stérile spéculation qui prétend construire *a priori*, par une logique subtile, le système des choses. On sait comment le génie lui-même a toujours échoué dans cette œuvre impossible. D'ailleurs la philosophie de notre temps n'a plus de ces ailes qui emportent la pensée dans la région des nuages. La lumière qui peut éclairer le problème de l'origine des êtres est au fond de notre être propre. Le problème du pourquoi, bien entendu, car le problème du comment appartient tout entier à la science seule. Voilà en quel sens il est vrai de dire, avec Socrate et tous les philosophes

de son école, depuis Platon jusqu'à Maine de Biran, que, pour comprendre la nature, il faut se connaître soi-même. Comprendre la nature, c'est-à-dire saisir la raison, la cause réelle des opérations dont la science a déterminé les lois et les conditions. On peut donc l'affirmer avec les métaphysiciens de tous les temps, loin que la matière explique l'esprit, selon la philosophie mécanique, c'est l'esprit qui explique la matière. Le principe de toute véritable explication pour l'intelligence, c'est l'idée de finalité, que le physicien ne peut découvrir dans la matière brute, que le naturaliste et le physiologiste ne retrouvent dans la nature vivante que parce qu'ils l'ont trouvée d'abord dans le monde de l'esprit. En voyant comment tout s'y passe, comment la nature humaine agit, comment elle poursuit un but dans les œuvres de son activité volontaire, le physiologiste pénètre le mystère de la vie, reconnaît la vraie cause de ses mouvemens les plus intimes et les plus obscurs, cachée sous l'appareil des conditions physico-chimiques. Et le philosophe, généralisant cette loi de la vie, l'étend aux simples mouvemens de la matière. Tous ces principes élémentaires, qui sont au fond de l'être organique ou inorganique, et qui en forment comme le tissu, sont des unités qui tendent à leur fin, sous l'action des lois mécaniques, physiques et chimiques. Leibniz, qui a si bien compris que la finalité n'est pas moins inhérente que l'activité à ces unités ou *monades*, a pu exagérer sa pensée, ou plutôt son langage, en parlant des *perceptions obscures* de la monade. Sa conception n'en est pas moins la plus féconde des idées métaphysiques qui aient été émises sur la philosophie de la nature; elle seule éclaire la théorie de l'évolution.

Saura-t-on jamais, comme s'en flattent certains partisans de cette théorie, comment les choses se sont passées à l'origine des grandes genèses qui ont changé la face de notre terre? Il est sage d'en douter, en attendant de nouvelles et plus complètes révélations de la géologie et de la paléontologie. Quoi qu'il arrive, la pensée philosophique pourra toujours se reposer dans le principe de la finalité universelle. Ce principe est au fond de toutes les explications vraiment intelligibles qui touchent à l'origine des choses; il en fait la lumière et la vérité. On peut, avec Aristote, suspendre la nature entière au bien par l'attrait que l'objet désirable exerce sur l'être qui désire, en séparant absolument la nature de son suprême moteur; on peut, avec Leibniz, placer la monade divine en dehors et au-dessus de toutes les monades créées, en faisant de cette création un rayonnement (*fulguratio*) de la monade suprême; on peut, avec Schelling, Hegel, Lessing et Goethe, identifier la cause créatrice avec la nature entière, l'y retrouver toujours et partout, dans ses œuvres les plus éclatantes, comme dans ses œuvres les plus obscures, sous les dénominations de l'*absolu*, de l'*idée*, de l'*être uni-*

versel ; on peut se prononcer pour l'immanence ou la transcendance de la cause finale ; du moment que la finalité est reconnue comme la loi intime de toute force, de toute vie, comme de toute âme et de toute intelligence, il n'y a plus de mystère. Comment la vie a-t-elle pu jaillir de la matière, comment le meilleur, pour répéter le mot d'Aristote, a-t-il pu venir du pire? C'est que, selon la formule de ce profond esprit, le pire est déjà le meilleur en puissance, qu'il le contient virtuellement : en sorte que, si tel concours d'élémens et de conditions lui permet de l'engendrer, on ne peut dire que cette manifestation supérieure de l'être soit un effet sans cause. C'est que, comme Leibniz aime à le redire, il n'y a rien de mort ni de stérile dans la nature. Tout atome matériel est une force; toute force, bien que soumise dans ses mouvemens aux lois physico-chimiques, obéit à la loi supérieure de la finalité; tout mouvement tend à une fin, et l'on peut dire que l'activité universelle de la nature est spontanée. Faut-il aller plus loin encore dans la voie d'un spiritualisme absolu? Faut-il dire, avec la philosophie de l'*identité*, que toute tendance est désir, volonté, amour de l'être aspirant à l'éternel idéal du bien? Faut-il répéter, avec l'un de ses plus brillans interprètes, que c'est toujours la même pensée qui est au fond de la plus infime matière et de la plus haute intelligence, qui dort dans la pierre, rêve dans la plante, s'éveille dans l'animal et prend enfin pleine conscience d'elle-même dans l'homme? Faut-il dire, avec Schelling et M. Ravaisson, que la nature est comme une réfraction ou dispersion de l'esprit? Sans contester la profonde vérité qui est au fond de ce métaphorique langage, notre spiritualisme ne va point jusqu'à confondre le mouvement avec la vie, la force avec l'âme, la physique avec la physiologie et la psychologie. Il croit, sur les indications de l'expérience, à certains états latens ou obscurs de la force, de la vie, de la sensibilité, de la conscience; mais il se refuse à prêter à la matière les attributs de la vie et de l'âme, parce que ce serait confondre les règnes de la nature et supprimer les distinctions nécessaires de la science. Il lui suffit de redire, avec la grande école stoïcienne, que la raison finale, vraie raison des choses, est partout dans l'univers, qu'elle le crée, le conserve, le gouverne, le maintient dans la voie du bien, selon les lois immuables de la mécanique, de la physique et de la chimie.

> Spiritus intus alit, totamque infusa per artus
> Mens agitat molem, et magno se in corpore miscet (1).

Voilà en deux beaux vers l'explication de l'évolution cosmique.

(1) « Une âme répandue dans tous les membres de ce vaste corps donne la vie et le mouvement à l'universelle matière. » Virgile, *Énéide*, VI, 725.

Ne craignons donc pas de le dire, avec Aristote, avec Leibniz, avec Kant, avec Hegel, avec tous les grands spiritualistes qui ont compris l'immanente finalité de la nature : Oui, la vie a pu sortir de la matière. Oui, les espèces supérieures ont pu venir des espèces inférieures. Oui, l'universelle génération des êtres a pu se faire par une évolution sans repos et sans fin. Oui, l'être a dû monter toujours dans l'échelle des existences, comme l'a révélé la science moderne, au lieu de descendre graduellement, comme l'affirmait l'antique théologie de l'Orient. Et il faut bien qu'il en soit ainsi, si l'on tient compte des enseignemens de l'astronomie, de la géologie, de la paléontologie et de toutes les sciences qui ont étendu l'horizon de la pensée jusqu'aux premières origines des choses. Mais on ne saurait trop le répéter, cet immense travail des métamorphoses de la nature ne s'est pas fait tout seul. Une *idée directrice*, pour rappeler le mot de Claude Bernard, préside à l'ordre universel comme elle préside à l'organisation de l'être vivant. Sous son action continue et infiniment prolongée, la matière des nébuleuses a passé de la puissance à l'acte, à travers d'innombrables métamorphoses pour arriver au cosmos. Du moment que la philosophie tient le principe de la véritable explication des choses, les hypothèses de la science n'ont plus rien qui doive l'inquiéter. Il y a lieu de douter que les faits confirment les théories du transformisme et de la sélection naturelle. Mais en fût-il ainsi, qu'importe à la philosophie telle ou telle origine assignée à telle ou telle espèce? Qu'importe à la dignité de l'homme actuel qu'il ait pour ancêtre un être plus ou moins voisin du singe? Que lui importe même que l'homme ne soit qu'un singe perfectionné, malgré l'invraisemblance d'une pareille hypothèse? Et quand il faudrait remonter jusqu'aux types les plus rudimentaires du règne animal pour trouver la première origine de l'homme, qu'y a-t-il en cela d'humiliant et de triste pour l'humanité actuelle? Puisque rien ne se fait que sous l'œil et la main, qu'on nous passe la métaphore, du suprême artiste qui conduit tout ce travail du fond de l'être où il cache son action, qu'importe l'infériorité des ébauches par lesquelles il a marqué ses débuts, mesurant le degré de perfection de son œuvre à la qualité des élémens et à la nécessité des conditions? Le Dieu de la Bible n'a-t-il pas façonné l'homme avec de l'argile? Seulement, en y mettant son souffle, il l'a fait à son image. Dans le travail de l'évolution cosmique, la cause suprême, selon la science de notre temps, procède autrement. Elle n'a pas besoin, pour accomplir son œuvre de progrès, de souffler quelque vertu nouvelle dans le type supérieur qui vient prendre place au sein de l'ordre universel. La pensée finale que ce type est venu réaliser était déjà à l'état latent dans le type inférieur d'où l'autre est sorti.

Voilà comment la métaphysique éclaircit ce problème de l'origine des êtres, comment elle complète et couronne la théorie de l'évolution. On a vu, dans tout le cours de cette discussion, jusqu'à quel point, de l'aveu même de Claude Bernard, un principe métaphysique domine la définition de la vie et l'explication des phénomènes vitaux, en faisant comprendre ces caractères d'unité, de spontanéité, de finalité dont nulle théorie physico-chimique ne saurait rendre compte. La conclusion de cette étude est donc que, si la science peut et doit se passer de la métaphysique pour observer les faits, la philosophie en a besoin pour les expliquer. En voyant comment les spéculations abstraites avaient égaré les physiciens dans l'étude des phénomènes naturels, Newton disait : physique, garde-toi de la métaphysique. En voyant comment l'abus des hypothèses mécaniques a trompé les philosophes dans l'explication de ces mêmes phénomènes, ne pourrait-on pas retourner la phrase de Newton et dire avec Maine de Biran : métaphysique, garde-toi de la physique. Le principe de finalité est une de ces idées que Pascal logeait derrière la tête du savant, et sans lesquelles Leibniz trouvait qu'on ne peut rien expliquer; c'est la suprême lumière de la science. Elle a brillé de tout temps dans le domaine de la philosophie; elle éclairait ses premières et obscures notions de la nature. L'esprit humain va-t-il y fermer obstinément les yeux, depuis que la science nous a montré un univers nouveau, et nous a fait comprendre enfin ce beau nom de cosmos que la pensée antique lui avait trouvé, sans pouvoir encore en deviner toute la vérité? Est-ce au moment où le ciel de nos astronomes nous fait contempler la sublime harmonie de ses mondes en mouvement, où la terre de nos géologues nous découvre les étonnantes métamorphoses à travers lesquelles elle a passé de l'informe et confuse matière à l'organisme resplendissant dont la vue nous éblouit, où l'humanité de nos historiens nous laisse voir la série des changemens qui l'ont élevée d'une barbarie voisine de la bestialité à la plus haute civilisation, où toute science nous montre la loi de l'évolution progressive gouvernant le monde physique comme le monde moral, est-ce à ce moment que la philosophie dite positive pourrait réussir à éteindre le flambeau qui illumine cet immense tableau des manifestations de la nature? Nous ne pouvons le croire. Les écoles passeront, la science restera, et au-dessus d'elle la grande lumière qui en rend les réalités intelligibles. « Les cieux racontent la gloire du Très-Haut! » s'écriait le prophète, les yeux fixés sur ce firmament dont la Bible ne nous donne qu'une grossière image. Depuis les découvertes qui nous ont initiés à ses merveilles, la nature est bien autrement éloquente. Quelle poésie pourrait égaler l'hymne qu'elle chante jour et nuit à la gloire du Créateur?

Quelle est cette âme dont nous parle le poète dans ses vers? La science elle-même vient de nous la révéler; c'est l'idée immanente et invisible qui crée et dirige toute évolution de la nature, celle des mondes à l'état de chaos, comme celle des êtres vivans : idée vraiment divine, que Hegel a cherchée dans les profondeurs d'une logique ténébreuse, que Claude Bernard a saisie dans les évolutions de la réalité vivante, sans paraître se douter qu'il mettait la main sur la plus féconde des vérités métaphysiques. S'il eût eu une autre ambition que celle de la science pure, cet incomparable physiologiste pouvait trouver toute une philosophie dans sa définition du phénomène vital. Pourquoi la cellule primordiale transmet-elle tous ses caractères aux autres cellules qu'elle engendre? Pourquoi l'organisme entier est-il régi par la loi de l'unité? Pourquoi toutes les activités vitales sont-elles spontanées? Pourquoi toutes les parties du tout paraissent-elles se coordonner suivant un plan pour aboutir à cette œuvre merveilleuse de l'organisation définitive? Pourquoi enfin, l'œuvre accomplie, tout semble-t-il concourir et conspirer pour la conservation de la machine vivante? Et tant d'autres questions que l'observation des phénomènes vitaux suscite à tout moment et à tout propos? Qui eût mieux que Claude Bernard résolu tous ces problèmes? Il lui suffisait de tirer les conséquences du principe posé dans sa définition. Il avait plus d'autorité que tout autre pour le faire. Et n'eût-il laissé que la préface d'une pareille œuvre, il eût eu la gloire de fonder la philosophie biologique. Quand on voit ce sagace et profond esprit s'enfermer dans un déterminisme qui ne recherche que les conditions des phénomènes vitaux, on est tenté de lui appliquer la réflexion de Socrate sur Anaxagore, qui fait apparaître un moment l'intelligence dans sa philosophie, et l'oublie dans toutes ses explications sur l'origine et la formation des êtres de la nature. Seulement il est juste d'ajouter que Claude Bernard ne voulut être qu'un savant, tandis qu'Anaxagore était un philosophe.

Il est vrai que ce savant a son opinion faite, toute négative, sur cette philosophie qui ne s'en tient pas à savoir le comment des choses. On dit qu'un de ses élèves les plus distingués, qui assistait à ses derniers momens, aurait, près de son lit de mort, exprimé la crainte que le maître ne tournât à la métaphysique. La vérité est que, si l'illustre physiologiste fermait la porte de son laboratoire à cet hôte suspect, il en a laissé la fenêtre ouverte le jour où la vie lui apparut comme une création. Voilà pourquoi sans doute ceux de ses disciples qui ferment tout chez eux pourraient n'être pas tout à fait sans inquiétude sur l'orthodoxie scientifique du maître. A notre grand regret, Claude Bernard n'a pas mérité ce soupçon. Ses dernières leçons, comme ses premières, témoignent d'une invincible

répugnance pour toute spéculation qui dépasse les bornes de la science expérimentale. Il aurait grand tort de renier Bacon, qui a proscrit en si beau langage la recherche des causes finales; il ne fait que répéter sa sentence, quand il nous dit que le déterminisme ne rend pas compte de la nature, qu'il nous en rend maîtres (1). Voilà le dernier mot de la science proprement dite. Est-ce bien le dernier mot de l'esprit humain? S'il en était ainsi, il ne faudrait plus parler de philosophie, et quand Claude Bernard se sert par hasard de ce mot, il est permis de n'y voir qu'une vieille habitude de langage qui conserve le nom en supprimant la chose. Toute philosophie entend expliquer la réalité observée et classée par la science. Expliquer, c'est dire la raison, la cause, le *pourquoi* des phénomènes dont la science nous a découvert la loi, la condition, le *comment*. En nous avertissant que tout ce qui dépasse le déterminisme n'est plus de la science, Claude Bernard reste dans son rôle de savant. Était-il nécessaire d'ajouter que toute autre recherche est illusoire? Ce langage nous semble bien tranchant et bien dédaigneux pour un ordre de conceptions que n'atteint pas la méthode expérimentale. Les esprits élevés qui persistent à penser, avec tous les grands métaphysiciens, anciens et modernes, que les choses sont faites pour être entendues par l'esprit, font plus et mieux que *se bercer au vent de l'inconnu et dans les sublimités de l'ignorance;* ils cherchent à comprendre les réalités que la science analyse, observe et décrit. Et, en cela, les instincts de l'humanité répondent aux spéculations des philosophes. Tant qu'on n'aura pas rayé du catalogue de la pensée un certain nombre de concepts, tels que le principe de finalité, le positivisme ne prévaudra point contre les aspirations irrésistibles de l'esprit humain. On a pu voir plus haut comment, sans ce concept, l'évolution universelle reste une énigme indéchiffrable. La science, qui ne cherche point à la pénétrer, doit permettre à la philosophie d'aborder cette haute tâche. Avant Bacon et Claude Bernard, qui n'assignent pas d'autre but à la philosophie naturelle que l'empire de l'homme sur la nature, et pas d'autre objet que les lois dont la connaissance lui assure cette domination, Aristote avait dit que la philosophie première est la plus noble des études, parce que seule elle poursuit un autre but que l'utile. Quel but? La vérité par excellence, celle que les dieux envieraient à la curiosité humaine, s'ils pouvaient être jaloux. Voilà pourquoi la métaphysique vivrait autant que la science, alors même qu'elle ne projetterait pas sa lumière sur tout un ordre de doctrines morales qui n'ont pas moins d'intérêt pratique que les théories scientifiques les plus fécondes en résultats.

É. VACHEROT.

(1) *Leçons sur les phénomènes de la vie.*

L'EMPIRE DES TSARS

ET LES RUSSES

VII.

LA RÉFORME JUDICIAIRE.

—

II.

LES DEUX MAGISTRATURES. — LES JUGES ÉLUS ET LES JUGES INAMOVIBLES (1).

Le caractère commun de toutes les réformes du règne de l'empereur Alexandre II a été l'abaissement des anciennes barrières élevées entre les diverses classes du peuple par le servage, par les mœurs, par la législation. C'est ainsi que la réforme judiciaire a reconnu l'égalité de tous les sujets russes devant la justice, sans distinction de naissance, de grade ou de condition; mais le respect des usages et coutumes du peuple des campagnes a conduit le gouvernement à s'écarter en apparence du grand principe qu'il proclamait. En instituant des tribunaux communs à toutes les classes, le réformateur n'a pas aboli toutes les anciennes juridictions spéciales, tous les anciens tribunaux corporatifs. Le paysan et le prêtre ont, tout comme le soldat, conservé pour un grand nombre d'affaires des juges particuliers, étrangers à la magistrature ordinaire (2). Trois des cinq grandes classes (*sosloviia*), entre lesquelles

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril, du 15 mai, du 1er août, du 15 novembre, du 15 décembre 1876, du 1er janvier, du 15 juin, du 1er août, du 15 décembre 1877, du 15 juillet, du 15 août, du 15 octobre 1878.

(2) Voyez, dans la *Revue* du 15 octobre, *l'Étude sur la justice des paysans et les tribunaux corporatifs*.

se partage officiellement la nation, sont ainsi plus ou moins soustraites à la juridiction des nouveaux tribunaux devant lesquels semblaient devoir s'effacer toutes les différences d'origine et de profession. Le noble et l'habitant des villes sont seuls à relever entièrement des tribunaux communs à toutes les classes; ces derniers n'en gardent pas moins une compétence fort étendue. Ce sont eux qui connaissent de toutes les affaires civiles ou criminelles d'une certaine importance, et c'est à eux que ressortissent toutes les contestations qui s'élèvent entre des hommes de condition diverse. Ainsi se trouve rétablie, pour les civils et les laïques du moins (1), la règle de l'égalité devant la justice qui semblait indirectement violée par le maintien des tribunaux corporatifs.

Les lois de 1864, nos lecteurs le savent déjà (2), ont institué, avec une double série de tribunaux, deux magistratures isolées et indépendantes l'une de l'autre. En Russie, comme en beaucoup d'autres états, il existe des justices de paix appelées à décider des petites affaires qui doivent se régler plutôt selon l'équité que selon le droit écrit, et des tribunaux d'un ordre plus élevé, connaissant des causes graves où sont en jeu la fortune, l'honneur, la vie des habitans; mais en Russie, au lieu d'être superposées l'une à l'autre, ces deux justices forment deux séries parallèles, absolument distinctes, possédant chacune en propre ses cours d'appel comme ses tribunaux de première instance, et différant autant par le mode de nomination des juges que par l'étendue de la juridiction. Entre ces deux sections étrangères l'une à l'autre, il n'y a qu'un lien, le *sénat dirigeant*, qui leur sert à toutes deux de cour de cassation et qui doit maintenir l'unité dans l'interprétation de la loi comme dans la pratique judiciaire. Nous allons examiner aujourd'hui ces deux séries de tribunaux en commençant par la plus humble, celle que son organisation et le mode de nomination des juges rendent pour nous la plus curieuse.

I.

Les petites affaires civiles ou correctionnelles qui intéressent les habitans d'une autre classe que les paysans sont dévolues à la justice de paix (*mirovoi soud*). Pour cette justice, le réformateur a créé un corps de magistrats dont le premier modèle doit être cherché en Angleterre. La copie russe est cependant singulière-

(1) La justice militaire et la justice ecclésiastique sont les seules qui, en quelques circonstances, puissent être regardées comme conférant une sorte de privilège ou de protection aux hommes qui relèvent de leur juridiction.

(2) Voyez la *Revue* du 15 octobre 1878.

ment différente de l'original britannique. En Angleterre, les juges de paix (*justices of the peace*) sont autant des administrateurs que des juges; c'est à eux de voter les dépenses du comté, à eux de nommer et de contrôler la plupart des fonctionnaires locaux (1). En Russie il en est tout autrement, les juges de paix sont strictement limités à leurs fonctions judiciaires, le principe de la séparation des pouvoirs emprunté à la France a été rigoureusement appliqué jusqu'en des institutions imitées de la Grande-Bretagne.

L'opinion a été généralement favorable à cette entière séparation de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire. Il y a toutefois des voix dissidentes dont les critiques méritent d'être signalées. J'ai entendu des Russes, et non les moins cultivés, préférer hautement le système anglais qui est demeuré en vigueur aux États-Unis. « Ce principe de la séparation des pouvoirs qui vous est si cher en France, me disaient-ils, n'a rien d'absolu, sans quoi ce prétendu axiome n'est qu'un préjugé théorique. La distinction de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, bonne et normale dans les villes, devient nuisible ou inefficace dans les campagnes. En dehors des grands centres, surtout dans un pays étendu et faiblement peuplé comme le nôtre, ce partage des pouvoirs et des fonctions n'est souvent qu'un luxe déplacé et dispendieux. Installer aux villages des spécialités administratives et judiciaires, c'est comme si, au lieu d'une boutique à tout vendre, vous y réclamiez la variété et la spécialité des magasins des villes (2). »

Les partisans du système anglais eussent voulu que la surveillance des administrations locales et le contrôle des communes fussent remis aux juges de paix, dont, assurent-ils, la direction eût bien valu la tutelle de la police. Il serait oiseux de peser ici la valeur de cette opinion. Les hommes qui la professent sont pour la plupart suspects de penchans aristocratiques ou d'admiration surannée pour les mœurs patriarcales. A un titre comme à l'autre, les adversaires de la séparation des pouvoirs ont contre eux le courant des idées modernes aussi bien que les tendances de l'esprit russe contemporain. Leurs objections auraient beau être fondées, elles sauraient difficilement prévaloir contre les doctrines en vogue

(1) Voyez l'*Administration locale en France et en Angleterre*, de M. Paul Leroy-Beaulieu, p. 51-52.

(2) Des objections de ce genre se rencontrent chez des publicistes de tendances fort diverses, tels que M. Kochelef et M. V. Bezobrazof. Ce dernier a naguère publié à cet égard une brochure intitulée : *Myly po povodou soudebnoi vlasti*. Le général Fadéief a plus récemment renouvelé toutes ces critiques dans l'ouvrage ayant pour titre : *Tchém nam byt?* Conformément à ces idées l'assemblée de la noblesse de Saint-Pétersbourg avait il y a quelques années manifesté le désir de voir conférer aux juges de paix d'importantes attributions administratives. Voyez Samarine et Dmitrief : *Revolutsionny Konservatizm*, p. 117-122.

et les institutions existantes. La séparation de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire semble désormais une règle aussi solidement établie en Russie qu'en France. C'est devenu une maxime fondamentale du nouveau droit public.

Entre les juges de paix de l'Angleterre et ceux de la Russie, il y a une seconde et grave différence qui achève de distinguer les deux institutions. En Angleterre, les *justices of the peace* sont nommés par le souverain, qui doit les prendre parmi les propriétaires fonciers possédant un certain revenu. En Russie, les juges de paix (*mirovyé soudi*) doivent bien être pris parmi les propriétaires locaux; mais, au lieu d'être nommés par la couronne, ils sortent de l'élection tout comme les juges de bailliage des paysans (1). On ne pouvait obéir plus consciencieusement au nouveau dogme de la séparation des pouvoirs ni prendre plus de précautions pour assurer l'indépendance de la justice rurale vis-à-vis de l'administration. Comme ils doivent juger les différends des hommes de toute condition, les juges de paix sont élus par l'assemblée, où siègent les représentans des diverses classes sociales, par le conseil général ou *zemstvo* de *district* (2). L'état se contente d'exiger des candidats un double cens, un cens d'instruction, un cens de fortune, l'un devant assurer la capacité, l'autre l'indépendance du magistrat.

Qui aurait cru que de tous les grands états européens l'empire autocratique serait le premier à mettre une partie de la magistrature au régime de l'élection. C'est encore là un exemple de ces hardiesses, d'autres diraient de ces témérités, que s'est plus d'une fois permises le gouvernement du tsar. Pour la Russie du reste cette application du système électif à la justice est loin d'être une innovation. Catherine II, nous l'avons dit (3), avait déjà dans les tribunaux de l'empire fait une place aux délégués des divers groupes de la population, mais avec la procédure secrète l'élu ne pouvait être contrôlé par les électeurs, ce mode de désignation n'étant le plus souvent qu'une vaine formalité. Il en est tout autrement des institutions nouvelles; en remettant aux assemblées locales le soin de désigner les juges de paix, l'empereur Alexandre II a réellement implanté en Russie le système électif, il l'a adapté aux mœurs modernes.

Quels sont les motifs qui ont déterminé le gouvernement à conférer aux représentans des localités une telle prérogative? Le statut judiciaire nous indique lui-même les deux principaux. Le législa-

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre.

(2) Dans les grandes villes auxquelles la loi confère les attributions de *zemstvo* de district, Saint-Pétersbourg, Moscou, Odessa, les juges de paix sont choisis par la *douma* ou conseil municipal. (Voyez les *Revues* du 15 juillet et du 15 août 1878.)

(3) Voyez la *Revue* du 15 octobre.

teur a considéré que pour leur office de conciliateurs les magistrats de paix avaient par-dessus tout besoin de l'estime et de la confiance publique, et en même temps que ces magistrats étaient trop nombreux et l'empire trop vaste pour que le pouvoir central pût prendre sur lui de désigner ces milliers de juges locaux sans risquer d'en abandonner le choix à l'intrigue et à la faveur (1). Ce sont là, nul ne le contestera, des scrupules que tous les gouvernemens ne connaissent point et qui font un singulier honneur au pouvoir qui les confesse.

C'est une noble, mais aussi une grave expérience, que la création d'une justice élective, même restreinte à une magistrature spéciale et bornée aux petites affaires civiles ou correctionnelles, car ces menues affaires sont celles qui intéressent le plus la masse du peuple. Certains esprits, en France comme en Russie, regardent la désignation des juges par les justiciables comme étant de droit naturel : à leurs yeux, une magistrature élue est le corollaire nécessaire de tout *self-government* (2). Dans les écoles démocratiques, ce point de vue est presque partout aujourd'hui une sorte de lieu commun; une bonne justice importe trop à la sécurité publique pour qu'en pareille matière on se laisse uniquement guider par des similitudes, des analogies ou des déductions théoriques. Or, en dépit de multiples expériences antiques et modernes, rien n'est encore moins démontré que l'excellence d'une justice issue de l'élection.

On sait quels résultats a donnés ce système en France sous la première révolution. Les États-Unis d'Amérique sont le seul grand état contemporain qui l'ait appliqué sur une large échelle, bien qu'aux États-Unis même ce système ne soit ni d'une pratique universelle, ni d'une application absolue (3). Personne n'ignore que sur ce point l'expérience de l'Union américaine n'est pas faite pour encourager les imitateurs. De l'élection des juges il est sorti une magistrature médiocre et suspecte, asservie et mobile, qui, aux mains de partis turbulens et de *politicians* corrompus, n'est trop souvent qu'un agent sans scrupule ou un instrument servile. Ces magistrats, dépourvus de toute garantie personnelle contre les fluctuations de l'opinion, n'offrent eux-mêmes que peu de garanties à la société qui les nomme et révoque à son caprice. L'ignorance, la

(1) J'emprunte ces motifs aux considérans qui précèdent le dispositif de la loi.

(2) Profitant de la flexibilité de leur langue, certains Russes ont même à cet égard forgé un pendant au mot *self-government*, en russe *samoouprav'lénié*. Ce terme expressif est *samosoud* qu'on ne saurait traduire littéralement en français, mais qui en anglais donnerait *self-justice*.

(3) D'une manière générale le régime de l'investiture populaire prévaut d'autant plus qu'on s'éloigne de l'Atlantique pour aller vers l'ouest et le Pacifique. Dans les états de l'ouest, le système de l'élection règne exclusivement; dans ceux de l'Atlantique, le principe électif est demeuré soumis à plus de restrictions.

partialité, la vénalité même sont trop souvent le lot de ces juges issus de la faveur populaire ou des calculs des partis. En certains états de l'Union, la justice, qui a pour mission d'assurer le respect de la loi et de maintenir les mœurs publiques, semble s'être changée en agent de corruption publique. Les vices de ce système sont si manifestes qu'en dehors des étrangers plusieurs des plus éminens publicistes de l'Amérique même ont signalé cette magistrature élective comme une des principales causes de la décadence des mœurs privées et des mœurs politiques, comme un danger qui, à la longue, menace de ruine la liberté avec la démocratie (1).

Malgré toutes ses sympathies pour l'Union américaine, ce n'est certes pas un tel modèle qui a séduit la Russie et décidé son gouvernement à livrer aux hasards de l'élection la magistrature la plus nombreuse de l'empire. En adoptant ce mode de désignation, le gouvernement impérial semble s'être préoccupé de mettre les nouveaux tribunaux de paix à l'abri des vices qui, au-delà de l'Atlantique, ont accompagné le système électif. Et d'abord le choix d'un juge n'est pas abandonné aux habitans d'un canton judiciaire, mais bien remis aux représentans d'une circonscription plus vaste, en sorte que pour son élection chaque magistrat ne dépend que dans une faible mesure des hommes qui peuvent se présenter à son tribunal. Ensuite ce n'est ni au suffrage universel, ni au suffrage direct des justiciables que la loi russe a conféré le choix des juges de paix : c'est à des assemblées composées des délégués élus de la propriété foncière, et ces assemblées de propriétaires le législateur ne les a pas laissées absolument maîtresses de désigner qui bon leur plaît, il a borné leur choix aux familles de propriétaires et imposé à leurs élus certaines conditions de capacité et un cens d'éligibilité. Ces restrictions n'ont pas paru suffisantes, la loi attribue au gouverneur de chaque province le droit de présenter ses observations sur les candidats proposés à l'élection (2) ; elle soumet la liste des juges élus à la ratification du premier département du sénat. Ainsi entendue, ainsi réglementée, l'élection des magistrats doit perdre beaucoup de ses inconvéniens pratiques, si elle perd quelques-uns de ses avantages théoriques.

En dépit de toutes ces précautions, le gouvernement n'a, selon son habitude, introduit que petit à petit la nouvelle magistrature dans l'empire, et il s'est bien gardé d'en faire bénéficier certaines provinces. Pendant plusieurs années, la Russie a pu faire ainsi con-

(1) Parmi les Américains qui ont condamné comme pernicieuse la magistrature élective, l'on peut citer entre autres Ezra Seaman, Kent et Story.

(2) La liste des personnes qualifiées pour occuper les sièges de juge de paix est dans chaque district dressée trois mois d'avance par le maréchal de la noblesse et le maire du chef-lieu, avec le concours des juges de paix en fonctions.

curremment l'expérience des juges de paix choisis par les *zemstvos* et des juges de paix nommés par l'état. Dans un pays si longtemps livré au régime de la faveur et à l'arbitraire de la bureaucratie, la comparaison ne pouvait guère être défavorable aux magistrats issus de l'élection. Aussi le gouvernement a-t-il étendu la nouvelle institution à la plupart des provinces à mesure qu'il étendait les assemblées territoriales dont émanent les juges de paix. Les gouvernies, à demi asiatiques et mahométanes, d'Orenbourg et d'Astrakan en ont ainsi été récemment dotées.

Il reste cependant en Europe même une partie considérable de l'empire que le gouvernement n'ose pas mettre à l'épreuve d'une magistrature élective : ce sont les provinces occidentales, les anciennes provinces lithuaniennes ou polonaises (1). Là ce sont des motifs politiques et des considérations nationales qui ont arrêté le réformateur (2). En abandonnant la justice de paix aux propriétaires, le gouvernement impérial craindrait d'accroître dans ces régions l'influence de l'élément polonais, qui détient encore une grande partie de la propriété. On ne pourrait du reste y laisser les juges de paix à la désignation des assemblées territoriales, puisque tous ces gouvernemens de l'ouest attendent encore de pareilles assemblées. L'institution des juges de paix y a récemment été introduite, mais avec une modification qui en dénature le caractère. Au lieu d'être élus par les représentans du district, les juges sont nommés par le gouvernement; au lieu d'appartenir à la population locale, ce sont pour la plupart des étrangers appelés de l'intérieur de l'empire et souvent ignorant les usages et la langue des hommes qui comparaissent à leur tribunal. Dans ces provinces déshéritées même on a voulu maintenir en une certaine mesure la séparation du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire, en rendant les nouveaux juges indépendans des gouverneurs locaux pour ne relever que du ministre de la justice (3).

(1) Les provinces baltiques (Livonie, Esthonie, Courlande) viennent d'être mises en possession des nouveaux juges de paix, en dépit des répugnances de la noblesse d'origine germanique, qui conservait presque intacts ses anciens droits de justice.

(2) Chez leurs congénères d'Orient au contraire, dans la nouvelle Bulgarie et la Roumélie orientale, les Russes ont déjà tenté d'introduire l'élection de certains juges, bien que dans ces pays si divisés par les querelles de race ou de religion une magistrature élective semble peu à sa place.

(3) Quel qu'en soit le mode de recrutement, je crois pouvoir dire que cette nouvelle magistrature a été un progrès sur ce qui existait précédemment. S'ils ne montrent pas toujours vis-à-vis des justiciables polonais une complète impartialité, s'ils sont comme le gouvernement même enclins à favoriser les paysans aux dépens des propriétaires, ces nouveaux juges ont fait preuve d'une instruction et d'une intégrité peu connues de leurs prédécesseurs. Les défauts de cette magistrature ne sauraient donc autoriser de comparaison entre la justice que la Russie offre à ses sujets polonais et celle que la Porte-Ottomane imposait à ses sujets slaves, grecs ou arméniens.

Ce qui fait l'innocuité de la magistrature élective en Russie, ce ne sont point les précautions prises par le gouvernement: c'est moins le mode d'élection ou le cens d'éligibilité que la situation morale du pays, que le calme ou l'apathie de l'esprit public, en un mot que le manque de vie politique. Sous le régime autocratique, il n'y a guère à craindre que la majorité des électeurs se laisse entraîner par des considérations entièrement étrangères aux qualités personnelles des juges et à l'intérêt d'une bonne justice; il n'y a pas à redouter que pour une fraction de la population les élus du plus grand nombre deviennent des agens d'oppression. Là où il n'y a point de partis politiques régulièrement enrégimentés, point de combat d'armées ennemies dans les élections, le juge nommé par la majorité ne saurait par cela même être suspect à la minorité. Tant que la Russie restera dépourvue de constitution, de chambres et de luttes politiques, la magistrature élue n'y saurait se dénaturer jusqu'à devenir une arme de guerre et un instrument des partis.

Dans un état où pendant des siècles le pouvoir central est demeuré absolu et arbitraire, où les représentans du pouvoir ont longtemps pu se permettre impunément toutes les fraudes et toutes les tyrannies, une magistrature élective peut être au contraire un agent de moralisation pour la société comme pour le pouvoir. Ce peut être le meilleur moyen de relever la dignité de la justice et d'assurer l'indépendance avec l'intégrité du juge. Aussi, sans crainte de choquer le préjugé vulgaire et au risque de sembler paradoxal, oserai-je confesser que, si la justice élective me paraît quelque part à sa place et quelque part utile, c'est dans un empire absolu, dans un état bureaucratique comme l'empire russe.

Est-ce à dire que grâce à ses mœurs et à la force du pouvoir, grâce à l'infériorité même de son développement politique, la Russie ait échappé à tous les défauts d'une justice issue de l'élection? Non certes; si elle y a trouvé de réels et précieux avantages, elle y a rencontré aussi quelques inconvéniens pratiques que nous ne pouvons manquer de signaler. Chez elle aussi l'indépendance du juge élu vis-à-vis du pouvoir s'est parfois changée en dépendance vis-à-vis des électeurs. Chez elle aussi, comme en tout autre pays, beaucoup d'hommes honnêtes et instruits, souvent les plus capables et les plus dignes de remplir ces fonctions de juges, les ont trouvées trop incertaines, trop dépourvues de garanties d'avenir, pour y vouloir consacrer leur temps et leurs forces. Partout un homme, libre de choisir, hésite à se consacrer à un mandat trop précaire pour tenir lieu de profession ou de carrière, et en même temps trop absorbant pour permettre aisément d'autres occupations. On a remarqué qu'un grand nombre de juges de paix

n'acceptaient ces fonctions que comme un emploi provisoire, une sorte de pis-aller, que plusieurs n'y voyaient qu'un marchepied pour monter à d'autres postes, que beaucoup cherchaient à s'insinuer de la magistrature élue et révocable dans la magistrature nommée par l'état et inamovible.

A ces défauts qui dérivent du principe même de l'élection, on s'est ingénié à chercher des remèdes qui, le plus souvent, risquent d'altérer les conditions essentielles de l'institution. Pour rendre les juges moins dépendans des électeurs influens et des coteries locales, on a proposé d'en confier la désignation à un corps électoral plus nombreux. Pour donner à ces fonctions plus de stabilité et mettre le magistrat à l'abri des fluctuations de l'opinion, on a parlé de prolonger la durée de son mandat (1). De pareilles mesures redresseraient-elles les défauts signalés sans en introduire de nouveaux? Cela semble douteux. Enlever la nomination des juges de paix aux assemblées de district ne serait-ce pas renoncer à l'une des garanties de la loi, à l'un des correctifs du principe de l'élection? Prolonger la durée des fonctions du juge, la porter par exemple de trois ans à six ans, ou la rendre illimitée, comme l'ont proposé quelques publicistes, ne serait-ce point aller contre l'esprit même de l'institution, et, sous prétexte de mettre les juges à couvert des caprices de l'opinion, laisser le public à la merci de la négligence ou de l'incapacité des juges? L'élection ne saurait assurer au juge ni pleine indépendance, ni absolue stabilité, car ce qui est précaire, c'est l'élection même.

Si la Russie ne peut se soustraire à tous les inconvéniens du système électif, nous devons reconnaître que chez elle ces inconvéniens sont bien moindres qu'ils ne le seraient dans les états de l'Occident, et cela toujours pour la même raison, parce que l'opinion n'y a ni les mêmes tentations, ni les mêmes entraînemens que dans les pays livrés aux agitations politiques et aux luttes de partis. Par là les fonctions électives perdent en Russie de l'instabilité qui leur est naturelle. Il ne saurait arriver que dans des provinces entières un déplacement de majorité condamne tous les juges en fonctions à une révocation et toute la justice de paix à une soudaine métamorphose. L'on se plaint parfois que les juges non réélus descendent de leur siège au moment où ils étaient en train d'acquérir la pratique de l'audience et l'expérience de leur profession. Ce n'est cependant pas là le cas général. Si aux élections triennales un certain nombre de juges sont mis de côté, la plupart restent en

(1) Sur cette question, je dois mentionner entre autres une étude du *Vestnik Evropy*, juin 1874.

place. Les *zemstvos* de district, n'étant pas dominés par des passions étrangères à l'intérêt d'une bonne justice, sont d'ordinaire patiens et indulgens vis-à-vis de leurs élus. Ces fonctions, si incertaines, se trouvent en fait beaucoup moins précaires qu'elles ne le semblent, et en réalité bien des juges de paix se sont fait une profession d'un mandat essentiellement temporaire et aléatoire.

II.

Voyons de plus près ce que sont ces juges, et quels sont dans un pays comme la Russie les effets pratiques de l'élection appliquée à la magistrature. Il y a deux sortes de juges de paix qui, tout en étant les élus d'une même assemblée, diffèrent par leur position sociale comme par leurs fonctions. Ce sont les juges de paix effectifs (*outchastkorye miroryé soudi*) et les juges de paix honoraires (*potchetnye miroryé soudi*). Les premiers ont à rendre la justice chacun dans sa circonscription ou canton de paix (*outchastok*); les derniers, comme leur nom l'indique, n'ont que des fonctions honorifiques ou plus exactement facultatives. Le juge de paix honoraire ne peut siéger au prétoire que sur l'invitation expresse des deux parties en cause, ou bien comme suppléant d'un juge de paix ordinaire, et dans l'un et l'autre cas il ne peut connaître que des affaires civiles. C'est là un rôle bien restreint, mais ces fonctions, qui semblent si modestes, sont d'ordinaire décernées aux hommes les plus importans et les plus en vue de la contrée, aux principaux propriétaires et surtout aux principaux fonctionnaires. Les listes de ces juges de paix honoraires sont sous ce rapport curieuses à parcourir. On y rencontre tout le haut *tchinovnisme* civil et militaire, officiers et généraux en activité ou en retraite, lieutenans généraux ou généraux majors, généraux d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, mêlés aux conseillers d'état, aux conseillers d'état actuels, aux conseillers privés, etc. Le nombre des juges de paix honoraires n'est pas limité, aussi est-il considérable, d'autant que ces magistrats ne touchent aucun traitement. Les *zemstvos* confèrent cette qualité à tout ce que le district renferme de plus distingué, de plus influent à la cour ou au service. La plupart des hauts fonctionnaires de l'empire sont ainsi juges de paix honoraires dans les provinces auxquelles les rattachent leurs propriétés ou leur origine.

Cette institution, en apparence assez inutile, semble avoir pour premier objet de relever aux yeux de la population la qualité et le nom de juge de paix. Les hommes décorés de cette magistrature

honorifique n'auraient d'ordinaire ni le loisir, ni le goût d'exercer d'aussi modestes fonctions; ne pouvant les leur faire remplir, on leur en a donné le titre, non pour leur conférer une distinction personnelle, mais afin de rehausser, grâce à leurs noms et à leur rang, le prestige et l'autorité sociale de la magistrature élective. La plupart de ces personnages ne résident que peu de mois ou peu de semaines dans les districts dont ils sont les élus; bien peu ont jamais siégé en face des plaideurs, mais, quand ils se rendent dans leurs terres, les juges de paix honoraires ont tout comme leurs collègues libre accès et libre voix dans les *assemblées de paix* qui, ainsi que nous le verrons, servent à cette magistrature de cours d'appel.

Les juges de paix ordinaires sont en général des hommes d'une position ou d'un rang fort inférieur, bien qu'ils soient élus par les mêmes assemblées et dans les mêmes conditions d'éligibilité. Au lieu de posséder un grade élevé dans la hiérarchie bureaucratique, ils n'ont pour la plupart aucun *tchine* ou en sont restés aux premiers, échelons du *tableau des rangs*. D'après la loi, les juges de paix peuvent être choisis dans toutes les classes de la société; mais comme le législateur exige d'eux une propriété immobilière, ce sont, en dehors des villes au moins, des propriétaires fonciers, c'est-à-dire habituellement des nobles (*dvoriane*). La loi qui impose aux candidats un cens de fortune ne tient point compte de la richesse mobilière, comme si, en faisant de la nouvelle justice locale le privilège des propriétaires, le législateur eût voulu dédommager l'ancien seigneur, le *pomêchtchik*, des droits dont le dépouillait l'émancipation des serfs. Grâce à ce cens territorial, l'on pourrait dire que dans les provinces la noblesse se trouve indirectement en possession de ce droit de justice, dont quelques-uns de ses membres ont réclamé pour elle le monopole. Les juges de paix sont en effet nommés par des assemblées où d'habitude la noblesse a une incontestable prépondérance, et ils sont forcément presque tous pris dans ses rangs (1).

C'est là un fait digne de remarque et qui, pour une magistrature

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 juillet 1878, l'étude ayant pour titre : *le Selfgovernment en Russie; les États provinciaux*. Dans les *zemstvos* peu nombreux, ne comptant par exemple qu'une trentaine de membres, il arrive que douze ou quinze propriétaires choisissent à leur gré tous les juges du district. Ces élections peuvent dans ce cas présenter parfois le singulier phénomène que nous avons signalé dans les élections provinciales et municipales; il peut y avoir autant et plus de candidats que d'électeurs. Pour remédier à de tels inconvéniens, comme pour assurer aux différentes classes une représentation plus équitable, on pourrait lors des élections judiciaires adjoindre aux membres des *zemstvos* des assesseurs spécialement désignés par toutes les classes de la population locale.

arbitrale, commune à toutes les classes, peut sembler gros d'inconvéniens (1). Une justice ainsi élue et recrutée dans une des classes de la nation semble devoir présenter peu de garanties d'impartialité vis-à-vis des autres classes, vis-à-vis des paysans et des anciens serfs. Or dans la pratique ce défaut est peu sensible, on se plaint plutôt du défaut opposé. Si, dans les petits districts, là surtout où les *zemstvos* sont peu nombreux, les juges de paix se montrent parfois trop dépendans de leurs électeurs, trop dévoués à la grande propriété, dans la plupart des provinces on leur fait le reproche inverse. Le juge de paix laisse-t-il voir quelques préférences, ce n'est point le plus souvent pour la classe des propriétaires, à laquelle il appartient, c'est plutôt pour les petites gens, pour les villageois, pour le *moujik*.

C'est là une de ces apparentes anomalies qui ne sont pas très rares dans la vie russe. En aucun pays, nous l'avons dit, l'esprit de corps n'a moins de puissance, les préjugés de caste ou de naissance moins de racines (2). A cet égard comme à bien d'autres, la noblesse russe est fort différente de toutes celles du reste de l'Europe. Le *dvorianine* moscovite n'a le plus souvent ni les prétentions ni les préventions du hobereau français ou du junker allemand. Beaucoup de juges de paix se plaisent à laisser voir ce qu'en Russie comme en Occident on appelle des idées avancées; beaucoup ne redoutent point les thèses hardies dont, jusqu'à ces dernières années et jusqu'aux derniers attentats, la témérité même faisait la vogue. Ces élus de la noblesse, ces délégués de la propriété, sont pour la plupart des esprits libéraux et progressistes, admirateurs et amis du peuple; beaucoup sont démocrates et sont hautement traités par leurs adversaires, quelquefois même par leurs électeurs de radicaux, de niveleurs, de communistes. D'où viennent de tels penchans chez des magistrats ainsi choisis et triés? Ils viennent en partie de ce que la plupart des hommes qui, dans les premières années surtout, se sont voués à cette difficile mission étaient d'ardens partisans des réformes, passionnés pour le bien public et jaloux de contribuer pour leur faible part à la réalisation des rêves de leur patriotisme.

Aux tendances libérales de la majorité des juges de paix, il y a toutefois une autre explication, une raison plus générale et plus durable, c'est le milieu d'où sort le plus grand nombre de ces ma-

(1) Il est à noter aussi que les *zemstvos* étant presque exclusivement les représentans de la propriété foncière, la plupart des hommes voués au petit commerce ou à la petite industrie n'ont point de part au choix des juges devant lesquels leur profession les amène aussi souvent que le propriétaire ou le paysan.

(2) Voyez, dans la *Revue* du 15 mai 1876, l'étude sur la *noblesse et le tchine*.

gistrats élus, c'est leur condition sociale, leur position de fortune. La plupart ne sont pas riches, et l'on rencontre parfois chez eux cette sorte de mauvais vouloir pour la richesse, cette espèce de secrète et inconsciente jalousie de l'opulence qui en d'autres pays perce souvent dans les magistratures d'ailleurs les plus conservatrices. La loi exige bien des juges de paix un cens d'éligibilité, une fortune immobilière, mais ce cens, en apparence élevé, est en réalité fort variable et inégal suivant les diverses provinces. La loi a beau fixer un minimum au-dessous duquel il ne peut descendre, le peu de valeur des terres abaisse parfois le cens jusqu'à le rendre presque dérisoire. On demande au juge de paix, à ses parens ou à sa femme, la propriété de 900 à 400 *desiatines* de terre, selon les provinces (1). Ce serait beaucoup en France; dans certaines régions de la Russie, dans les gouvernemens du nord ou de l'est en particulier, c'est souvent peu ou presque rien (2). A défaut de terres, la loi demande pour les campagnes une propriété bâtie de la valeur de 15,000 roubles. Dans les villes, la loi devient moins exigeante encore; à Saint-Pétersbourg et à Moscou, elle se contente d'un immeuble de la valeur de 6,000 roubles; dans les autres villes, le cens s'abaisse jusqu'à 3,000 roubles, soit à peine une dizaine de mille francs, et sept ou huit mille au cours actuel du change. Le législateur n'a pas pris garde que ces terres, ces maisons, ces immeubles, urbains ou ruraux, pouvaient être grevés d'hypothèques et ne rien rapporter à leur propriétaire nominal, en sorte que, dans la pratique, cette garantie du cens se réduit singulièrement, et parfois s'évanouit tout à fait.

Dans quel dessein le législateur avait-il imposé aux juges élus un cens de propriété? Les considérans de la loi le disent expressément : c'est que le juge de paix doit être en contact avec des hommes de toute sorte et que, s'il se trouvait dans un état voisin du besoin, il aurait plus de peine à résister à certaines influences, ou même à certaines tentations (3). Si tel est le but de la loi, l'on ne saurait dire qu'il ait été atteint. Un homme qui possède quelques centaines de *desiatines*, ou même un millier d'hectares de landes en friche dans les solitudes du nord, un homme qui à Pétersbourg, où la vie n'est pas moins chère qu'à Paris, possède une

(1) C'est le double du cens exigé des électeurs de droit aux assemblées territoriales. La *desiatine*, je le rappellerai, vaut 1 hectare 9 ares.

(2) Dans les riches gouvernemens de la terre-noire, le minimum de 400 desiatines peut au contraire sembler trop élevé. Aussi quelques assemblées de district, dans le gouvernement de Tchernigof par exemple, ont-elles, en raison du renchérissement des terres, demandé que le *minimum* du cens d'éligibilité fût pour les juges de paix abaissé de 400 à 300 desiatines.

(3) Éclaircissemens sur l'article 19.

maison, ou mieux, une masure d'une valeur de 6,000 roubles, c'est-à-dire un capital de 16,000, de 20,000 francs au plus, peut-il être regardé comme réellement indépendant, comme élevé par la fortune au-dessus des séductions vulgaires et des tentatives de corruption? S'ils n'avaient dans le caractère et la conscience de leurs élus d'autres garanties de la moralité du juge, les électeurs seraient à plaindre.

Le cens exigé par la loi est ainsi loin de toujours répondre aux vœux et aux calculs du législateur. L'inefficacité en est parfois manifeste. Nous ne dirons pas pour cela que ce ne soit qu'une formalité inutile, qu'une gênante et fâcheuse entrave à la liberté du choix des *zemstvos*. Beaucoup de Russes n'hésitent pas à le dire, et plusieurs de leurs publicistes demandent instamment la suppression de toute condition censitaire (1). Sans doute, lorsque la loi soumet les électeurs à un cens électoral, on peut trouver excessif de réclamer en outre des élus un cens d'éligibilité. D'un autre côté, on comprend qu'un gouvernement n'ait pas dans le principe de la magistrature élective une assez entière confiance pour la laisser dépouiller d'aucune de ses garanties, si vaines et illusoires qu'elles puissent parfois paraître. Aujourd'hui la loi dispense de tout cens les juges élus à l'unanimité des suffrages; il est vrai que dans la pratique cette unanimité est singulièrement difficile à rencontrer: en fait de précautions, c'en est une qui vaut bien toutes les garanties censitaires.

Pour rendre au cens d'éligibilité toute sa valeur, il faudrait le relever, et cela ne saurait guère se faire. En rehaussant au profit de la fortune le seuil de la magistrature élective, on risquerait de ne plus trouver personne pour y entrer. Non-seulement les choix seraient trop restreints, mais les candidats feraient défaut. Les riches propriétaires, les hommes réellement indépendans par leur fortune, sont pour la plupart peu ambitieux de telles fonctions, qui contraignent à une résidence assidue et à un travail continu. S'ils acceptent d'être élus, c'est d'ordinaire en qualité de juges honoraires. La majorité des candidats au siège de juge de paix sont des gens d'une modique fortune, souvent même de petits propriétaires obérés et besoigneux qui de ce mandat attendent un accroissement de leurs minces revenus. A cet égard, la nouvelle magistrature élective n'est pas sans ressemblance avec l'ancienne magistrature élue (2). C'est une place, c'est un traitement que cherchent dans leurs fonctions le plus grand nombre des juges de paix.

Il semblerait naturel que l'entretien de la justice de paix incom-

(1) Voyez par exemple M. Golovatchef, *Deciat lêt reform.*, p. 333-334.
(2) Voyez la *Revue* du 15 octobre.

bât au trésor; mais l'état a profité de ce qu'il laissait le choix des juges aux *zemstvos* pour rejeter sur eux ce fardeau. C'est là un expédient financier qui n'est pas sans inconvénient pour la justice. Les assemblées qui nomment ces magistrats en fixent les émolumens à leur gré et non toujours sans parcimonie (1). Cette rétribution varie beaucoup selon les régions et la cherté de l'existence, elle est en général d'environ 2,000 roubles, mais dans certaines provinces elle s'abaisse encore à 1,500 roubles, tandis que dans les capitales elle monte à 4,000 ou 5,000. Les *zemstvos* laissent aujourd'hui à la charge du juge tous les frais de la justice; c'est à lui de fournir le local du prétoire, de le meubler, de le chauffer, à lui de se procurer un greffier et de le rémunérer. Ces frais réduisent d'une manière notable les émolumens du magistrat rural. Aussi beaucoup n'ont-ils d'autre salle d'audience qu'une chambre de leur maison ou une pièce de ses dépendances, voire une grange plus ou moins décemment accommodée, parfois à peine close et couverte. De même j'ai vu des juges qui par économie n'avaient pas de greffiers et en faisaient eux-mêmes l'office. Les *zemstvos* devront tôt ou tard remédier à cet état de choses en installant à leurs frais des salles de justice de paix. Le système actuel n'est pas moins fâcheux pour le public que pour le juge, car le prétoire change de place avec le domicile du magistrat, et comme ce dernier habite parfois à l'extrémité ou même en dehors de son canton judiciaire, les inconvéniens partout inhérens en Russie à la grandeur des distances sont ainsi accrus aux dépens des justiciables.

Le cens d'instruction légalement exigé des juges de paix n'est point aujourd'hui une garantie plus efficace de leur capacité que le cens de propriété ne l'est de leur indépendance. La loi ne réclame du candidat aucunes connaissances spéciales, aucun grade, aucun diplôme universitaire, elle se contente d'un certificat d'études inférieur à notre baccalauréat (2). Le législateur fonde cette tolérance sur ce que le juge de paix doit plutôt juger en équité qu'en

(1) Dans les provinces où les juges de paix ne sont pas à l'élection, c'est le gouvernement qui fixe leurs émolumens, mais ceux-ci restent, croyons-nous, à la charge du budget provincial. En Lithuanie et dans les provinces du nord-ouest où les juges sont nommés par l'état, ils reçoivent un traitement plus élevé que dans l'intérieur de l'empire et prélevé sur les contributions dont le gouvernement continue à frapper les propriétaires polonais depuis l'insurrection de 1863.

(2) Certaines fonctions, telles que celles des anciens *arbitres de paix* créés pour la liquidation du servage, dispensent même les candidats de toute preuve d'instruction. Si faibles que soient à cet égard les exigences de l'état, il s'est encore rencontré, dans l'assemblée de la noblesse de la capitale, des propriétaires pour les trouver exagérées. Voyez M. Dmitrief, *Revolutsionny conservatizm*, p. 112.

droit, mais ce n'est là ni la seule ni la meilleure raison de cette indulgence en apparence excessive. Pour l'instruction comme pour la fortune, l'état, s'il eût fait le difficile, eût risqué d'éloigner tous les aspirans. Il y a encore si peu de juristes en Russie qu'on en trouve à peine assez pour les tribunaux ordinaires. Aussi ne pouvait-on se montrer bien sévère pour les premières recrues de la nouvelle magistrature; l'état ou le public pourront l'être davantage pour la seconde ou la troisième génération de juges. Si l'on ne peut élever le cens pécuniaire, l'on pourra certainement un jour rehausser le cens de capacité. A cet égard, la loi et les mœurs deviendront plus exigeantes avec les progrès mêmes de la culture nationale.

De toutes les professions, de toutes les classes d'hommes propres à la Russie nouvelle, il n'en est pas de plus intéressante que celle des juges de paix. Après ce que nous avons dit de leur origine et de leur instruction, l'on ne saurait s'étonner si ces magistrats improvisés prêtent souvent à la critique et quelquefois au ridicule. Ils ont déjà fourni plus d'un type satirique à une littérature moins curieuse de nouveautés et de tableaux de mœurs que friande d'allusions politiques et de dissertations sociales. C'est ainsi que, dans une des principales revues de Saint-Pétersbourg, un avocat de province, qui prétendait ne donner que des portraits d'après nature, peignait à ses compatriotes deux bizarres figures de juges de paix ruraux (1). L'un Pyrkine, violent, emporté, toujours l'injure et la menace à la bouche, est l'effroi des plaideurs et des avocats. A la moindre contradiction, il condamne les paysans interdits à des années de détention, voire même à la déportation en Sibérie, ou à d'autres peines excentriques qu'un juge de paix n'a pas le droit d'infliger. Devant l'irritation du juge et les humbles supplications du *moujik*, le greffier, la plume en main, reste impassible, attendant pour écrire qu'il tombe des lèvres du fougueux magistrat quelque sentence raisonnable. Le second juge ainsi mis en scène, Tchépyrkine, riche et vaniteux propriétaire, est un homme doux et débonnaire qui a la difficile prétention de renvoyer tout le monde satisfait; il ne peut se résigner à faire des mécontens, et met tout son amour-propre à ce que ses décisions ne soient pas attaquées en appel. Pour s'épargner cette humiliation, il va jusqu'à faire personnellement des sacrifices pécuniaires, et quand il ne parvient point à mettre les parties d'accord, il se désole et, sous prétexte de maladie, ajourne l'audience, au désespoir des plaideurs venus de loin.

Je ne déciderai point si ce sont là des caricatures ou des portraits; ce que je puis dire c'est que, s'il y a encore des Pyrkine ou

(1) M. Krotkof dans un écrit intitulé : *Pyrkine et Tchépyrkine, Otetchestvia Zapisky (Annales de la Patrie)*, mai 1876.

des Tchépyrkine, ils sont rares et auront bientôt disparu. J'ai été en relation, dans diverses provinces de l'intérieur, avec plusieurs juges ruraux, je ne leur ai rien trouvé de commun avec ces grotesques personnages. Loin de là, si j'ose en décider par mes rencontres personnelles, je dois avouer que pour le niveau de la culture, si ce n'est pour les qualités professionnelles, cette magistrature élective m'a paru fort supérieure à celle qui chez nous porte le même nom. Si le double cens de fortune et d'instruction n'est pas assez élevé pour mettre les juges de paix à l'abri de toutes les séductions et de toutes les erreurs, le caractère et la moralité de la plupart les mettent au-dessus des tentatives de corruption, et leur esprit d'équité compense leur peu de science juridique. Parmi ces juges élus, la prévarication est un fait presque inouï. Grâce à eux, le règne de la vénalité a pris fin, déjà l'homme du peuple, le paysan qui dans les premières années se prosternait en suppliant aux pieds de son juge, apprend à compter sur son droit et à faire fond sur la justice.

III.

Je dirai peu de chose de la compétence du juge de paix; comme celle des tribunaux de paysans, elle s'étend à des affaires civiles et à des affaires correctionnelles, mais les bornes en sont notablement moins resserrées. Au prétoire du juge de paix sont dévolues toutes les causes civiles dont l'importance n'est pas supérieure à 500 roubles, et toutes les affaires criminelles dont le châtiment légal n'excède point une année d'emprisonnement ou 300 roubles d'amende (1). Comme son nom l'indique, le juge de paix doit avant tout chercher à concilier les deux parties, il ne peut rendre une sentence qu'après avoir essayé d'amener un compromis. Dans ses décisions, le juge doit plutôt tenir compte de l'équité que du droit strict, et en certains cas il doit se conformer à la coutume aussi bien qu'à la loi (2).

Le premier avantage de cette justice, c'est qu'elle est dégagée des

(1) L'on doit noter qu'en outre les affaires civiles spécialement soumises aux tribunaux de *volost* (voyez la *Revue* du 15 octobre) peuvent être portées devant les juges de paix si aucune des deux parties ne s'y oppose. Dans quelques provinces de l'intérieur, les juges de paix ont, dit-on, beaucoup de peine à se débarrasser de ces sortes d'affaires. On cite ce mot d'un *moujik* ainsi renvoyé devant ses tribunaux corporatifs : « Oh! ce tribunal de *volost!* On n'en obtient rien hormis un bon de vingt coups de verge! » Allusion aux châtimens corporels encore tolérés dans la justice villageoise.

(2) Le nombre des affaires tranchées par ces modestes tribunaux est considérable, au criminel comme au civil. D'après les statistiques judiciaires, il comparaît annuellement devant eux près de 50,000 prévenus. En 1876, la dernière année dont le ministère de la justice ait publié les comptes rendus, les juges de paix avaient eu à juger 48,912 accusés, dont 43,423 hommes et 6,489 femmes. De ces accusés, 29,771 avaient été acquittés et 19,151 condamnés.

lentes et dispendieuses formalités. Tout homme qui a une plainte à porter au juge de paix s'adresse directement à lui, de vive voix ou par écrit, et le juge fixe sans retard le jour de l'audience. Rien de plus simple que ces audiences, surtout dans les campagnes. La procédure, qui est orale et publique, est parfois empreinte d'une bonhomie un peu patriarcale. On y retrouve à peine plus de formalités et de décorum que dans les tribunaux de *volost*. Le juge n'a ni robe ni uniforme, il siège, suivant ses goûts, en redingote ou en jaquette, seulement il porte au cou comme insigne une médaille suspendue à une chaîne dorée. Dans les audiences de paix auxquelles j'ai assisté tout se passait néanmoins avec une grande régularité. L'interrogatoire des témoins était conduit avec soin et patience, leurs réponses comme celles des parties étaient au fur et à mesure résumées par écrit, puis relues aux intéressés pour être certifiées par eux. Cette manière de procéder, qui semble parfois donner un peu de lenteur aux débats, leur imprime une grande netteté et facilite singulièrement la révision des causes dont il y a appel. Pour lire sa sentence toujours écrite et motivée, le juge faisait lever les assistans, et, la lecture faite, les parties qui acceptaient la décision s'inclinaient en signe d'assentiment.

Ce qui m'a le plus frappé dans ces modestes tribunaux, c'est la manière d'y prêter serment. Dans un des coins de la chambre qui servait de prétoire se dressait un pupitre sur lequel étaient placés un évangile et une croix. D'ordinaire, le prêtre est appelé à donner à la justice l'autorité de son ministère en faisant lui-même prêter serment aux témoins. J'ai vu ainsi dans les campagnes le pope lire aux témoins une longue formule liturgique que ceux-ci répétaient phrase par phrase avec maint signe de croix selon la coutume nationale. La cérémonie se terminait par le baisement de la croix et de l'évangile. Je fus surpris de retrouver ainsi vivante au cœur de l'ancienne Moscovie la vieille coutume slave si souvent attestée par les annalistes russes chez lesquels *baiser la croix* est l'équivalent habituel de jurer. Pour une grande partie du peuple russe, encore imbu des superstitions et des grossières notions du moyen âge, encore moins respectueux de la vérité que des rites extérieurs, la sainteté du serment a toujours besoin d'être relevée par un cérémonial religieux qui en fasse une sorte de sacrement et d parjure une sorte de sacrilège (1).

On discute, on plaide même dans le prétoire du juge de paix.

(1) Il va sans dire que les hétérodoxes chrétiens ou non chrétiens et les *raskolniks* ou schismatiques sont exemptés de tout ce cérémonial ecclésiastique. Dans certains cas cependant, quand on veut faire prêter serment à des juifs, on appelle un rabbin pour faire jurer les témoins israélites selon les rites de leur culte.

Les parties s'y peuvent faire représenter et défendre par des fondés de pouvoir (*povêrennye*). Tout homme majeur peut remplir l'office de défenseur et parler en cette qualité pour autrui. Il n'y a guère d'exception que pour les moines, les prêtres et les instituteurs. Parfois les parties font venir de la ville des avocats de profession; mais le plus souvent les hommes qui se chargent de suivre les affaires du ressort de la justice de paix en font leur spécialité. Ce sont d'ordinaire des gens de peu d'instruction et parfois de peu de moralité, employés en retraite ou en disgrâce, anciens greffiers ou secrétaires sans place, quelquefois même vieux soldats ou sous-officiers libérés du service, en un mot tout individu ayant de la loquacité et quelque teinture de la procédure et de la chicane. Le barreau est aujourd'hui le côté le plus défectueux de la justice de paix et en général de toute la justice russe. Pour accroître leurs honoraires, ces avocats sans diplôme engagent souvent les crédules paysans à ne point se contenter de la sentence du juge et à pousser l'affaire jusqu'en appel, si ce n'est en cassation.

Il n'en est pas des juges de paix comme des tribunaux de *volost*, dont la sentence est irréformable. Les décisions de la magistrature élue ne sont définitives que pour les affaires civiles dans lesquelles le demandeur réclame une somme inférieure à 30 roubles ou pour les condamnations qui n'excèdent pas trois jours d'arrêt ou 15 roubles d'amende (1). Dans tous les autres cas, il peut y avoir appel, non comme en d'autres pays auprès des tribunaux ordinaires, mais près de l'assemblée des juges de paix du district. Jusqu'ici nous pouvions nous demander ce que la Russie avait emprunté à la justice de paix anglaise, tant elle en avait altéré le caractère; ici nous retrouvons un des traits essentiels du modèle britannique. Comme les *justices of the peace* du comté anglais ont leurs réunions trimestrielles, leurs *quarter-sessions*, les juges de paix du district russe ont leurs sessions mensuelles, leurs assises de paix (*mirovye siezdy*). On en appelle du juge de paix isolé aux juges de paix rassemblés, qui jugent en corps d'une manière définitive ce qu'ils avaient individuellement jugé en première instance. Ce système fort simple a permis à la Russie de donner à sa magistrature élective une pleine autonomie. Avec ces assises de paix, la justice issue de l'élection, se contrôlant elle-même, reste entièrement indépendante des tribunaux nommés par l'état (2).

(1) Il a déjà été question d'élever cette limite en matière civile jusqu'à 100 roubles, afin de diminuer le nombre des affaires qui viennent en appel près des assemblées de paix et en cassation devant le sénat.

(2) On a quelquefois conseillé d'appliquer un système analogue aux tribunaux des paysans, aujourd'hui dépourvus de seconde instance, mais les rustiques magistrats de

Les *assemblées de paix* se tiennent chaque mois au chef-lieu de district, elles durent d'ordinaire deux ou trois jours. La loi n'exige pas la présence de tous les juges à chaque session, mais seulement de trois d'entre eux dont l'un est élu président. Le magistrat dont les décisions ou les actes sont attaqués ne peut prendre part au règlement des affaires qui le concernent. Les assises de paix sont publiques, et devant elles peuvent recommencer les débats et les plaidoiries. Près de chacune de ces assemblées est placé un procureur chargé de représenter la loi et la science juridique. Comme dans nos tribunaux, le procureur nommé par le gouvernement présente ses conclusions sur les affaires criminelles et sur certaines affaires civiles. Les assises de paix servent de cour de cassation aussi bien que de cour d'appel, elles peuvent casser les sentences des juges pour incompétence, aussi bien que pour violation des formes et règles prescrites. Dans ce cas, elles renvoient l'affaire devant un autre juge qu'elles désignent. Quant aux décisions rendues en appel par les assises de paix, on ne peut les attaquer qu'en cassation devant le sénat, et si la cour suprême casse la décision d'une assemblée de paix, l'affaire retourne devant l'assemblée d'un district voisin.

L'on ne pouvait inventer une cour d'appel plus à la portée des particuliers et moins dispendieuse pour l'état. Pourtant, si ingénieux qu'il semble, ce système n'est pas à l'abri de toute critique; beaucoup de personnes ne croient pas à sa durée. Qu'est-ce, dit-on, que ce mode de contrôle mutuel qui à chaque juge donne pour juges ses collègues du voisinage? Peut-on compter sur la sévérité ou l'impartialité d'un tribunal dont les membres se trouvent tour à tour mis en cause et passent alternativement du siège du juge sur le banc du prévenu ou du plaideur? Comment de tels magistrats n'auraient-ils pas une indulgence réciproque, une facilité à se passer mutuellement les affaires et à se ménager eux-mêmes en ménageant leurs collègues? Une cour d'appel ainsi composée des juges de première instance aura toujours quelque faiblesse pour les décisions du premier juge.

Il est vrai que dans ces assemblées peuvent entrer les juges de paix honoraires qui, n'étant pas d'habitude juges en première instance, ne doivent avoir ni les mêmes appréhensions ni les mêmes complaisances que leurs collègues. L'institution des juges honoraires aurait ainsi une véritable utilité pratique. En fait les hommes revêtus de ce titre usent trop rarement de leur droit de siéger dans les assemblées de paix pour y exercer une grande influence.

Le peu de connaissances juridiques de la plupart des magistrats

village ont d'ordinaire trop peu de temps à consacrer à leurs fonctions pour siéger aisément dans une pareille cour d'appel.

élus fournit contre les assises de paix une objection d'un autre ordre. N'est-il pas singulier, dit-on, de confier la révision des sentences d'un juge ignorant à ses pareils, de créer une cour d'appel dont tout juriste peut être absent, et cela lorsque la cour ainsi composée doit trancher les difficiles questions de compétence, d'appel et de cassation (1). Si le manque de légistes contraint à ne pas exiger des juges de paix une instruction technique, convient-il de rendre une magistrature ainsi recrutée entièrement indépendante? Ne serait-il pas plus sage, au lieu de lui laisser une autonomie dangereuse pour le public et pour elle-même, de la soumettre au contrôle de juges expérimentés, de juristes de profession? — En attaquant les fonctions actuelles des assises de paix, on en vient à combattre l'autonomie de la magistrature élective, on est conduit à en demander la subordination aux tribunaux ordinaires, et par suite à renverser le dualisme judiciaire et toute l'économie du nouveau système fondé sur la séparation des deux magistratures.

C'est là que tendent certains juristes et publicistes russes. A leurs yeux, le contrôle des assises de paix sur la magistrature élective est illusoire, fictif, le contrôle du sénat, surchargé d'autres soins, est insuffisant. Pour eux, la double série de tribunaux sortis de la réforme judiciaire de 1864 a l'impardonnable défaut de manquer d'unité, le sénat est impuissant à maintenir l'harmonie des deux justices isolées par la loi. Afin de rétablir dans la pratique judiciaire l'unité avec la régularité, il faudrait mettre un terme au divorce actuel entre les deux ordres de tribunaux.

Pour nous, la dualité des organes judiciaires de la Russie est une conséquence naturelle de la différence de leur mode d'institution. Subordonner la magistrature élective à la magistrature directement nommée par l'état, ce serait d'une manière détournée neutraliser, si ce n'est annihiler l'une au profit de l'autre. Une telle mesure de défiance vis-à-vis de la justice locale est-elle aujourd'hui assez impérieusement exigée par les faits pour que le pouvoir se décide à une si grave modification d'institutions si récentes? Des défauts tant reprochés aux juges et aux assises de paix, les uns me semblent exagérés, les autres transitoires. Si l'esprit de corps expose les assemblées de paix à une excessive indulgence pour le premier juge, à une certaine complaisance pour ses décisions, l'esprit de corps

(1) En fait, les erreurs de compétence, les vices de forme, les interprétations erronées de la loi sont fort nombreuses. Les assises de paix cassent chaque année un grand nombre des décisions des simples juges de paix, et si dans les campagnes le nombre des sentences ainsi annulées n'est pas plus considérable, s'il n'y a pas un plus grand nombre d'appels et de plaintes, cela tient, dit un écrivain russe, moins à la patience du *moujik* et du peuple, qu'à son ignorance de ses droits et à la cherté des pourvois près du sénat (Golovatchef, *Deciat lét reform.*, p. 331-332).

les intéresse non moins à la bonne renommée de la justice de paix et par suite à son intégrité, à son impartialité. Pour un pareil tribunal, la solidarité morale des juges peut ainsi être une force autant qu'une faiblesse, une garantie autant qu'un motif de soupçon. Quant au manque d'instruction, à l'absence de connaissances juridiques, c'est un défaut que le temps peut faire disparaître des assises de paix encore plus vite que du prétoire des simples juges. Sans recourir à l'exemple de l'Angleterre et des États-Unis, où fonctionne depuis des siècles un système plus ou moins analogue, l'exemple des deux capitales et des grandes villes montre qu'en Russie même la justice de paix ainsi constituée peut fonctionner d'une manière satisfaisante. Dans l'intérieur de l'empire, il y a moins lieu de s'étonner des défauts reprochés à l'institution que des services rendus par elle avec un personnel encore aussi insuffisant.

De toutes les parties de la réforme judiciaire, c'est en effet la justice de paix, la plus contestable dans son principe, la plus téméraire dans son application, qui a le mieux réussi. Je n'en veux pas augurer l'avenir. La plupart des inconvéniens actuels de cette justice élective proviennent moins du principe de l'élection que du manque d'instruction. Ces imperfections, ces lacunes signalées chez les juges et dans les assises de paix, le temps et les mœurs les pourront effacer. Le progrès de la culture et de l'esprit public pourra élever, épurer ces institutions judiciaires en en relevant le personnel, mais à l'heure même où elles sembleront sur le point d'être portées au plus haut degré de perfection, surgira pour elles un péril nouveau, le péril provenant du principe même de l'institution. L'éclosion de la vie politique y pourra faire naître peu à peu des germes malsains et des fermens de corruption. L'avenir recèle ainsi, dans ses progrès mêmes, une menace pour cette magistrature qu'il doit temporairement amender. Sous ce rapport, je crains que les Russes qui attendent des libertés politiques l'extension et l'amélioration de la justice élective ne soient dupes d'une noble illusion. A nos yeux, nous devons le répéter en concluant, la liberté politique, qui est indispensable au plein épanouissement du *self-government* administratif, risque d'être une cause de perversion pour la justice élective, qui de loin apparaît à tant d'esprits prévenus comme le complément naturel du *self-government*.

IV.

Au-dessus ou mieux à côté de la justice de paix s'élève la magistrature ordinaire. Si la première nous offre des traces de l'in-

fluence anglaise, dans la seconde tout est imité de la France. Le plan du nouvel édifice judiciaire est si fidèlement calqué sur le plan de notre palais de justice que nous n'avons pas besoin d'en décrire la distribution, c'est celle de nos propres tribunaux depuis la révolution. On y retrouve toute notre organisation judiciaire à triple étage, nos tribunaux de première instance, nos cours d'appel, notre cour de cassation. On y rencontre nos juges et nos avocats, nos procureurs et notre jury. Ici nous avons moins à étudier les dispositions de l'édifice qu'à regarder ce qui se passe derrière ces murs si pareils aux nôtres, dans ces salles extérieurement si semblables à celles que nous connaissons.

Dans l'architecture même des deux monumens, il y a toutefois une différence qui frappe les yeux et donne à l'imitation russe un véritable avantage sur son modèle français. Les proportions des différentes parties de la copie sont singulièrement plus larges, plus amples que celles de l'original, les fenêtres de la façade sont relativement moins nombreuses et moins petites, les pièces de l'intérieur plus vastes et mieux aérées. En France, l'organisation judiciaire, trop servilement calquée sur l'organisation administrative, présente un nombre exagéré de divisions et de subdivisions, de cours d'appel et de tribunaux de première instance. On s'aperçoit à première vue que toutes ces circonscriptions remontent à une époque encore dépourvue de rapides moyens de communication. En imitant la hiérarchie de nos tribunaux, la Russie s'est gardée d'imiter les étroites limites de nos ressorts judiciaires. Elle a comme nous des tribunaux de cercle ou d'arrondissement (*okrougnyie soudy*), mais au lieu de se borner comme en France à un seul district ou arrondissement administratif, la juridiction de ces tribunaux de première instance s'étend d'ordinaire à cinq, six, sept districts et souvent à tout un gouvernement plus grand et plus peuplé que nos départemens. La Russie a comme nous des cours ou chambres d'appel (*soudebnyia palaty*), mais le ressort de chacune de ces cours de justice embrasse toute une région de l'empire. Pour un territoire décuple et une population double, la Russie d'Europe a ainsi moins de tribunaux, moins de cours d'appel, moins de juges de toute sorte que la France (1). A cet égard, la Russie se rapproche plus de l'Angleterre que de nous. Cette seule différence numérique ne sera pas chez elle sans influence sur la dignité de la magistrature, et par suite sur

(1) La Russie d'Europe, même après la récente introduction des règlemens judiciaires de 1864 dans les provinces de l'ouest, ne compte aujourd'hui qu'un peu plus de soixante tribunaux de première instance, avec neuf cours d'appel, Saint-Pétersbourg, Moscou, Kazan, Saratof, Kharkof, Odessa, Kief, Smolensk, Vilna. Le royaume de Pologne et le Caucase restent comme la Finlande en dehors de ces chiffres.

l'autorité de la justice. La Russie est peut-être cependant tombée dans le défaut opposé au défaut de la France; si nous avons trop de tribunaux trop peu occupés, elle n'en a peut-être pas assez. Le nombre en pourra croître avec l'accroissement de la population et de la richesse sans ravaler en les prodiguant les fonctions et le titre de juges (1).

La Russie a imité la France dans la composition comme dans la hiérarchie de ses tribunaux. La justice de paix est, comme chez nous, la seule où siège un juge unique. Dans tous les autres tribunaux, la Russie, à l'opposition de l'Angleterre, a préféré le système de la pluralité des juges, en dépit du reproche souvent fait à la justice collégiale d'affaiblir l'attention et la conscience du juge en divisant la responsabilité. D'après la loi russe, dans chaque cause civile ou criminelle doivent siéger trois magistrats dont l'un fait fonction de président. Les tribunaux de cercle ou d'arrondissement jugent au criminel comme au civil, dans ce dernier cas avec le concours du jury et sans appel. Alors même la loi laisse aux cours supérieures une sorte de contrôle sur les tribunaux de cercle, en n'autorisant les poursuites criminelles devant ces derniers que sur l'avis de la cour d'appel (*soudebnaya palata*).

L'empreinte française est particulièrement marquée dans la cour suprême et dans le mode de cassation. Les Russes nous ont emprunté le mot et la chose. En laissant le *sénat dirigeant* de Pierre le Grand au sommet de leurs institutions judiciaires, ils en ont ramené les fonctions à celles de notre cour de cassation. Comme cette dernière, le sénat russe se borne à vérifier la régularité de la procédure et la légalité des décisions des tribunaux sans décider lui-même sur le fond des affaires. Je dois dire qu'en Russie la loi qui restreint les fonctions de la cour suprême à ce rôle de révision a été l'objet de plus d'une critique. On reproche à ce système imité du nôtre d'accroître souvent démesurément et sans utilité la durée et les frais des procès. Certains juristes voudraient qu'au lieu de se borner à casser les arrêts des cours inférieures, et à renvoyer la cause devant d'autres juges, le sénat pût en matière civile rendre lui-même, sans nouveaux débats, une sentence définitive.

A la différence de notre haute cour de justice, le sénat russe n'est pas seulement cour de cassation. De ses anciennes fonctions, attestées par son titre illusoire de sénat dirigeant ou administrant (2),

(1) Il ne faut pas oublier du reste que l'organisation spéciale de la justice de paix et la création des assises de paix comme cour d'appel diminuent sensiblement le nombre des affaires soumises aux tribunaux ordinaires.

(2) *Pravitelstvouiouchtchi*, traduit d'ordinaire par dirigeant, signifie plutôt administrant ou gouvernant.

il conserve encore des attributions fort diverses, exercées par différentes chambres ou *départemens*. Le sénat est en même temps cour de cassation, tribunal administratif, cour des comptes, il a un département héraldique, et il servait de haute cour de justice pour les affaires politiques et les crimes contre l'état, jusqu'au récent décret qui vient de transférer une partie de ces affaires aux tribunaux militaires. Au sénat ressortit le contentieux administratif ainsi que tous les différends des représentans du pouvoir central et des organes élus du *self-government* local, les différends par exemple des nouveaux états provinciaux et des gouverneurs de province (1). La sphère administrative et la sphère judiciaire, isolées dans les régions inférieures, se touchent ainsi à leur sommet dans la cour suprême. En laissant à un même corps le contrôle des deux principales branches de la vie publique, on se flatte d'avoir mieux assuré l'accord des pouvoirs et l'harmonie de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire. Si dans cette réunion il y a empiétement de l'un sur l'autre, c'est plutôt aujourd'hui au profit des maximes administratives et du *tchinovnisme*; un jour ce sera peut-être l'inverse.

Le *département* de cassation du sénat se subdivise en deux sections, l'une pour les affaires civiles, l'autre pour les affaires criminelles. Près de chacune est placé un procureur général. Au sénat aboutissent tous les pourvois en cassation provenant de la justice de paix aussi bien que de la justice ordinaire. Grâce à cette double série de tribunaux, les chambres civiles et criminelles sont surchargées d'affaires, bien que les frais de la procédure arrêtent nombre de plaideurs (2). De là des retards de plus en plus longs à mesure que s'accroît le nombre des provinces où sont en vigueur les nouvelles institutions judiciaires. Pour décharger la haute cour et hâter la marche des affaires, il a été question tantôt d'augmenter le nombre des causes que les juges de paix jugent sans appel (3), tantôt d'ériger les tribunaux de cercle en cours de cassation pour la justice de paix, tantôt enfin de créer dans chaque arrondissement judiciaire des chambres de requêtes spéciales chargées d'étudier les pourvois en cassation formés contre les assises de paix (4). De tous

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin 1878.

(2) Tout pourvoi en cassation doit, pour les affaires civiles du moins, être accompagné d'un dépôt ou caution de 10 roubles qui, si le pourvoi est rejeté, n'est pas restitué aux plaideurs.

(3) Dans ce cas, ce sont les assises de paix qui font office de cour de cassation.

(4) D'après les projets naguère prêtés au ministère de la justice, ces chambres de requêtes seraient composées du président et d'un ou deux membres du tribunal de première instance, auxquels s'adjoindraient à tour de rôle trois juges de paix. La chambre ainsi composée examinerait tous les pourvois en cassation contre les sentences des assemblées de paix de son ressort, et les pourvois qui n'auraient pas été rejetés

les projets mis en avant, le plus simple serait d'augmenter le nombre des membres et des chambres de la cour de cassation.

Du sénat dirigeant aux tribunaux d'arrondissement, tous les juges sont nommés par le souverain. Pour la justice ordinaire, civile ou criminelle, le réformateur a renoncé au système électif que beaucoup de Russes voudraient voir appliqué à toute la magistrature. En rejetant l'élection, les rédacteurs des lois judiciaires ont cherché un autre moyen d'assurer l'indépendance du juge en même temps que de soulager le gouvernement de la lourde responsabilité du choix des magistrats dans un empire aussi vaste. Dans ce double dessein, ils ont décidé de recourir à la magistrature elle-même, et ont concédé à chaque tribunal le droit de présenter des candidats aux places vacantes dans son sein (1). Concurremment avec l'élection des juges, la Russie a donc tenté une autre expérience presque aussi curieuse, mais par malheur conduite avec moins de sincérité ou moins de méthode. Strictement appliqué, un tel droit de présentation aux sièges vacans pouvait être un excellent moyen de maintenir la séparation des pouvoirs, il eût même pu faire de la magistrature ce qu'elle n'est réellement qu'en bien peu d'états, un véritable pouvoir autonome et indépendant. Ce n'est pas là ce que nous voyons en Russie; pour avoir d'aussi grands effets, le droit de présentation aux tribunaux y est soumis à trop de restrictions par la loi, y est trop peu respecté dans la pratique.

La plus haute cour de justice, celle où un pareil privilège serait le mieux à sa place, le sénat, en est privé. Les tribunaux d'arrondissement et les cours d'appel sont seuls à en jouir, et dans ces tribunaux mêmes le droit de présentation ne s'étend point aux présidens et aux vice-présidens, mais seulement aux simples juges. Cette restriction n'a point paru suffisante, la magistrature assise n'est point libre d'user à son gré du droit de désignation dont elle est investie. Un tribunal ne peut s'arrêter à un choix qu'après que ce choix a été agréé par le procureur, c'est-à-dire par l'agent direct et docile du ministre. Une telle condition semble réduire le droit de présentation à une simple formalité; mais il y a plus, et, cette désignation ainsi faite avec l'intervention du parquet, le ministre est toujours maître de n'en tenir aucun compte sans en donner

par elle seraient seuls portés devant le sénat. Ce système, qui mettrait en contact les magistrats des deux séries de tribunaux, aurait l'inconvénient de créer une instance de plus, et de compromettre l'unité d'interprétation de la loi par la multiplicité de pareilles chambres.

(1) Les membres des nouveaux tribunaux ont d'abord été tous nommés sur la proposition du ministre; le droit de présentation ne s'exerce qu'au fur et à mesure des vacances.

aucun motif; il reste libre de présenter lui-même ses propres candidats à côté des candidats du tribunal. On comprend qu'avec une pareille procédure, avec de telles précautions contre leur propre système, les rédacteurs des règlemens judiciaires ont laissé peu d'efficacité à ce droit de présentation. L'autorité de l'opinion pourrait seule lui rendre une valeur réelle, en amenant le ministre à accepter d'ordinaire le choix des tribunaux ou le souverain à préférer les candidats des magistrats à ceux de son ministre.

Par malheur, le jour où l'opinion publique serait assez puissante pour en faire une vérité au lieu d'une formalité, ce mode de nomination des juges sur la présentation des tribunaux aurait perdu sa principale utilité. Si un tel mode d'investiture des magistrats convient quelque part, c'est en effet dans un pays où le pouvoir est trop fort et la société trop faible pour que le premier soit dirigé par la seconde. Partout ailleurs, ce droit de désignation de la magistrature pourrait offrir presque autant d'inconvéniens que d'avantages. Les défauts en seraient tout différens de ceux de la justice élective, mais peut-être égaux. La magistrature, que l'élection risque de rendre trop dépendante de l'opinion et des partis, risquerait en se renouvelant elle-même de devenir trop indépendante de la société, trop isolée de l'opinion. Dans une magistrature recrutée à la façon d'une académie, comme dans nos anciens parlemens recrutés par la vénalité des charges, l'esprit de corps deviendrait excessif, la routine dangereuse, les prétentions abusives, les erreurs traditionnelles. Dans la plupart des tribunaux de province, les relations de famille ou de voisinage pourraient souvent avoir plus de part aux choix que le mérite des candidats. Si ce droit de présentation offre quelque part des avantages durables, ce serait moins dans les tribunaux inférieurs que dans les cours d'appel, et surtout dans la cour suprême, dans le sénat, qui aujourd'hui en est seul entièrement dépourvu.

L'indépendance du juge vis-à-vis du pouvoir, comme vis-à-vis des partis, est une chose si essentielle à une bonne justice, que, pour l'assurer, les états ne sauraient trop prendre de précautions. De tous les procédés mis en usage pour cela, le plus pratique et le plus simple semble encore l'inamovibilité. C'est celui qui donne le plus de garanties à la conscience du magistrat, tout en respectant le mieux le droit de la société à choisir ses juges, celui qui concilie le mieux le besoin de stabilité du magistrat avec le besoin de rénovation de la magistrature, et la liberté du jugement avec l'intérêt du juge. Les rédacteurs des règlemens de 1864 ont compris que cette garantie n'était pas moins nécessaire sous un gouvernement absolu que sous le gouvernement changeant

des majorités parlementaires ou des partis politiques. Les lois de 1864 posent en principe qu'un juge ne peut être révoqué sans avoir été convaincu d'un délit ou crime. Une loi qui reconnaît à des serviteurs de l'état une telle indépendance dans la dépendance générale semble encore dans certaines sphères une atteinte aux droits de la puissance souveraine, un privilège exorbitant du magistrat ainsi revêtu d'une sorte d'inviolabilité.

En Russie comme en France, cette inamovibilité du juge, chez nous aujourd'hui si imprudemment attaquée par l'impatience de certains partis, est loin de dépouiller le gouvernement de tout moyen d'influence vis-à-vis de la magistrature. Le juge est inamovible, mais l'inamovibilité ne s'étend qu'au grade, et non, comme en Belgique, à la résidence. Le gouvernement n'est pas seulement maître de l'avancement des magistrats; s'il ne peut les révoquer, il peut les déplacer sans consulter personne. L'inamovibilité est donc loin d'être entière, si ce n'est peut-être pour les membres de la cour suprême arrivés au sommet de la carrière. L'inamovibilité consacrée par la loi se trouve indirectement atteinte par cette voie oblique des déplacemens non consentis. Or dans un empire aussi vaste que la Russie, contenant en Europe même tant de régions disgraciées, tant de solitudes glacées ou brûlantes, un changement de résidence peut équivaloir à l'exil ou à la déportation et n'être pour les juges qu'une révocation déguisée ou un châtiment plus redoutable encore. Vis-à-vis de cette magistrature théoriquement inamovible, le pouvoir garde dans sa main une arme à double tranchant; il peut agir à son gré sur les âmes timides par la menace des déplacemens, sur les esprits ambitieux par les séductions de l'avancement. Dans un état où le gouvernement est pourvu d'aussi puissans moyens d'action, et où l'opinion n'est pas assez forte pour en tempérer l'usage, l'indépendance de la magistrature ne saurait être assurée que lorsque l'inamovibilité du juge sera confirmée par les mœurs autant que par la loi (1).

A côté de chaque tribunal, le ministère a un agent particulier nommé directement par lui et toujours révocable. C'est le procureur, dont les fonctions sont analogues aux fonctions du même nom chez nous: cette fois cependant, si nous retrouvons encore une imitation de nos institutions, nous n'avons pas affaire à un emprunt récent. Le parquet existait en Russie de longue date avant les dernières

(1) En un cas important, pour les juges d'instruction, la loi qui assure l'indépendance du juge est fréquemment éludée. Comme nous le verrons en étudiant la justice criminelle, le ministre de la justice confère l'exercice de ses délicates fonctions à des *tchinovniks* ou employés révocables auxquels il n'accorde le titre et les droits de juge qu'après plusieurs années d'exercice. D'une fonction inamovible, l'on fait ainsi, d'une manière détournée, un emploi révocable.

réformes; c'est même un rouage dont, depuis Pierre le Grand, la Russie a fait grand usage, et qui, aujourd'hui comme jadis, peut être regardé comme le principal moteur de tout le mécanisme judiciaire. Dans aucun pays, l'autorité du procureur, représentant direct du ministre, n'est mieux établie et plus redoutée. Comme en France, le parquet forme une administration fortement centralisée et dont les attributions étendues sont peut-être moins du ressort de la justice que du ressort de la police. Le rôle du parquet, légalement restreint par les lois de 1864, s'est depuis élargi de nouveau, grâce à la réaction autoritaire de la seconde moitié du règne d'Alexandre II et aux appréhensions inspirées par les conspirations révolutionnaires des dernières années. D'auxiliaire de la justice, le procureur en semble trop souvent devenu le tuteur, et des fonctions en principe accessoires sont en fait devenues prédominantes (1).

Le parquet est le chemin des plus hautes dignités judiciaires, c'est dans ses rangs que se recrutent fréquemment le haut personnel de la magistrature assise, les présidens des tribunaux et des cours de justice. Les relations directes et constantes des procureurs avec le ministère leur donnent à cet égard un facile avantage. A Saint-Pétersbourg comme à Paris, les ministres oublient trop souvent que pour un juge, voué par profession à l'impartialité, c'est une mauvaise éducation que d'être accoutumé par métier à regarder les prévenus du point de vue de l'accusation. De deux fonctions qui, loin d'être une préparation l'une à l'autre, exigent des habitudes d'esprit et des qualités toutes différentes, pour ne pas dire opposées, on fait ainsi une seule et même carrière au risque, en les confondant, de laisser parfois retrouver le procureur sous le juge.

En Russie, ces nominations de procureurs s'expliquent en partie par la difficulté de trouver des juges instruits et expérimentés. Ici comme partout dans les nouvelles institutions, l'on sent le manque d'hommes spéciaux; il faut que les réformes créent elles-mêmes peu à peu le personnel qui les doit appliquer. Dans un pays presque entièrement dépourvu de jurisconsultes, il était difficile de trouver des juges. L'on ne saurait donc beaucoup s'étonner si l'on rencontre des magistrats, des présidens même qui n'ont pas fait leur droit. Il y a moins de dix ans, l'on comptait encore dans les tribunaux d'arrondissement et les cours d'appel plus de 20 pour 100 des juges dénués de toute instruction spéciale et de tout diplôme

(1) Pour mettre fin à cette excessive influence du parquet sur la magistrature, un publiciste russe a proposé un moyen radical, ce serait de détacher le parquet du ministère de la justice pour le rattacher avec la police au ministère de l'intérieur. (Golovatchef, *Deciat lét reform.*)

juridique (1). Ce manque d'hommes a été la cause ou le prétexte des retards longtemps apportés à l'extension des nouveaux tribunaux et de la magistrature inamovible. Au rebours de ce qui se voit en Occident, les carrières dites libérales, pour la plupart toutes récentes en Russie, manquent encore de candidats et de moyens de recrutement.

C'est là du reste un vide tout passager et qui serait peut-être déjà comblé sans les défiances du pouvoir vis-à-vis des étudians des universités et des nouvelles générations. Pour être admis à siéger dans un tribunal, il ne suffit pas de posséder un diplôme et un titre universitaire, il faut avant tout posséder la confiance du gouvernement, et pour cela ne prêter à aucun soupçon de radicalisme ou de mauvais esprit. Plus la loi assure de garanties et d'indépendance au juge, plus le ministre apporte de soins à ne laisser entrer dans la magistrature inamovible que des hommes sûrs et soumis, dont le caractère et les opinions ne fassent redouter ni un excès d'indépendance ni un excès de libéralisme. Beaucoup de jeunes gens que leurs études et leur intelligence rendraient aptes à cette carrière en sont exclus par leurs tendances politiques réelles ou supposées. La Russie moderne se trouve ainsi emprisonnée dans une sorte de cercle vicieux : des hommes actifs et remuans qui se voient fermer toute carrière à cause de leurs opinions sont, faute de débouchés, violemment rejetés dans les opinions qu'on leur reproche. De là un double mal simultané et en apparence inconciliable, d'un côté le gouvernement et les services publics souffrant du manque d'hommes, de l'autre une multitude de jeunes gens sans place.

V.

Si la magistrature ne s'ouvre pas aisément à tous les aspirans, il n'en est pas de même du barreau. Aussi est-ce aujourd'hui une des professions les plus recherchées de la jeunesse et surtout des jeunes gens de talent. Le barreau est en Russie chose toute nouvelle, il date des lois de 1864, qui ont introduit la procédure orale. Naguère il n'existait rien de semblable à un avocat, on ne connaissait que d'ignorans chargés de pouvoirs qui rédigeaient ou présentaient les mémoires des plaideurs et suivaient les procès devant les tribunaux. On les appelait *striaptchy* (2). C'étaient, dit Nicolas Tourguenef, d'obscurs et ignobles agens, aussi peu renommés pour leur moralité que pour leurs connaissances, parfois des affranchis, quelque-

(1) *Vestnick Evropy*, juin 1871.

(2) *Striaptchy* du verbe *striapat*, préparer à manger, faire la cuisine et par assimilation brasser un procès.

fois même des serfs (1). Dans tout l'empire, le royaume de Pologne et les trois provinces baltiques étaient seuls à posséder des avocats dignes de ce nom (2).

Le barreau russe a été improvisé par les nouvelles institutions judiciaires. A la différence de la plupart des états d'Europe, le droit de plaider devant les tribunaux n'est pas encore en Russie le privilège spécial d'avocats régulièrement formés dans les écoles de droit. Toute personne d'une certaine moralité ou d'une certaine instruction peut être admise à plaider au civil comme au criminel. Cette disposition était imposée par le défaut d'hommes de loi, le législateur n'étant pas maître de créer soudainement tout un corps d'avocats. Ce ne sera peut être pas là toutefois une mesure transitoire. Il semble que l'on ne songe point à faire du droit de défendre les intérêts d'autrui le monopole d'une corporation. L'état en effet n'a pas les mêmes raisons d'exiger des garanties de capacité de l'avocat que du médecin. On comprend qu'à côté des avocats proprement dits, contrôlés par l'état et pour ainsi dire marqués du poinçon officiel, puissent encore plaider à l'occasion des hommes n'ayant d'autre titre que la confiance de leurs cliens ou la pratique des affaires. C'est ce qui se voit aujourd'hui en Russie ; le droit de défense y est libre, il est seulement soumis à une réglementation qui pratiquement en restreint beaucoup l'exercice et diminue à la fois les inconvéniens et les avantages de cette liberté, car le système en vigueur aboutit à créer au-dessous des avocats réguliers une classe de défenseurs de moindre instruction qui font également du barreau une profession, et ne diffèrent des autres avocats que par l'infériorité des connaissances.

Pour être admis à plaider en justice, il faut être pourvu d'un certificat que les tribunaux délivrent aux personnes qu'ils en jugent dignes (3). Cette restriction a pour motif le grand nombre de gens de toute sorte et de toute classe qui, lors de l'ouverture des nouveaux tribunaux, se sont improvisés avocats, gens sans profession, employés sans place ou révoqués, anciens officiers ou sous-officiers en retraite, marchands ruinés ou négocians faillis. Le barreau était

(1) N. Tourguenef, *la Russie et les Russes*, t. III.

(2) L'édit de 1876, qui a rendu l'usage de la langue russe obligatoire et exclusif dans tous les tribunaux de l'ancien royaume, a mis fin à l'existence du barreau polonais.

(3) Pour décider de la capacité d'un individu, les tribunaux peuvent lui faire passer un examen. Chaque tribunal de première instance ou d'appel (comme chaque assemblée de paix) désigne les personnes admises à plaider devant lui. Pour le certificat ainsi délivré, il faut payer un droit assez élevé qui équivaut à une patente. Tout homme auquel un tribunal refuse le droit de plaider peut en appeler au tribunal supérieur jusqu'en cassation. Le même droit d'appel appartient au procureur s'il juge un homme autorisé à plaider indigne de cette faveur.

soudainement devenu le refuge de tout ce qui manquait de moyens d'existence et possédait un larynx et des poumons. Les règlemens n'imposaient du reste à cette profession aucune condition d'instruction, d'âge ou de sexe. Le ministère de la justice avait d'abord enjoint aux tribunaux de ne pas reconnaître le droit de plaider aux femmes, qui en Russie plus qu'ailleurs semblent vouloir se mesurer avec l'homme dans toutes les carrières. Le *sénat dirigeant* a, sur l'appel des intéressées, annulé l'arrêt du ministre. Les femmes peuvent ainsi se présenter devant les tribunaux en qualité de défenseurs, sans toutefois être autorisées à se faire inscrire dans l'ordre des avocats assermentés (*prisiagnye povêrennye*).

C'est ainsi qu'on appelle les avocats régulièrement formés dans les écoles de droit, et pourvus d'un diplôme qui leur permet d'exercer dans toute l'étendue de l'empire. Ces avocats ont, comme en France, reçu une organisation corporative; c'est encore là un emprunt de la Russie. Le barreau de chaque ville élit un conseil qui possède sur les membres de l'ordre un pouvoir disciplinaire avec droit de réprimande, de suspension, d'expulsion. Les débutans sont astreints à un stage de cinq années, et avant de les admettre dans l'ordre, le conseil peut leur faire subir un examen sur la pratique des affaires. Cette constitution a déjà donné au jeune barreau russe, dans les grandes villes au moins, une réelle valeur intellectuelle, elle n'a pu encore lui assurer une égale valeur morale.

Dans les provinces en particulier, la profession d'avocat, assermenté ou non, est loin de jouir de la considération publique. De toutes les carrières ouvertes par les réformes, c'est la plus lucrative comme la plus accessible; de là le grand nombre de jeunes gens et d'hommes de toute sorte qui s'y sont précipités. Peu d'entre eux ont un sentiment élevé de la dignité de leur vocation et de l'honneur professionnel. La plupart n'ont d'autre souci que de s'enrichir, et sont peu délicats sur les moyens. L'esprit mercantile, qui chez nous-mêmes s'est trop souvent glissé au palais, anime presque seul le barreau russe. L'éloquence et l'habileté de l'avocat sont une marchandise déjà fort recherchée, les membres du barreau ont soin de la vendre le plus cher possible et beaucoup n'ont ni tarif ni prix fixe. D'ordinaire le client et l'avocat débattent d'avance les conditions du marché, et comme dans tout négoce en Russie, l'on ne se fait pas faute de marchander. Quand ils sont d'accord, le plaideur et son conseil rédigent le plus souvent un contrat en règle, bien et dûment signé, précaution qui d'ordinaire n'est pas inutile (1).

(1) Cette manière de procéder et cette âpreté au gain s'expliquent d'autant mieux qu'en Russie il n'y a pas d'avoués ou d'intermédiaires entre l'avocat et le client. Les fonctions d'avocat et d'avoué sont confondues dans la même personne.

L'on traite rarement à forfait, et le taux des honoraires dépend en général du succès de la plaidoirie. L'avocat stipule un salaire beaucoup plus élevé s'il obtient à son client gain de cause. Dans les affaires civiles, il exige souvent du plaideur, en cas de réussite, bien entendu, 5, 10, 20 pour 100, parfois davantage, sur les sommes en jeu. Dans les affaires criminelles, les honoraires de l'avocat montent et s'abaissent suivant que plus légère ou plus lourde est la peine infligée au prévenu. L'avocat, ainsi directement intéressé à la cause qu'il défend, devient en quelque sorte l'associé de son client. Comme en Russie on plaide beaucoup aujourd'hui et qu'il y a fréquemment de grosses affaires, les bénéfices sont parfois considérables. On cite des procès qui ont rapporté aux vainqueurs de la barre des 10,000, 20,000, 40,000 roubles. Aussi depuis les vieilles maisons princières de *kniazes* jusqu'aux familles de marchands enrichis, depuis les fils d'officiers ou de *tchinovniks* jusqu'aux fils de prêtres, toutes les classes de la société ont fourni leur contingent à la nouvelle et brillante carrière. Le barreau de Saint-Pétersbourg et de Moscou a, comme celui de Paris ou de Londres, ses grands orateurs devant lesquels le chemin de la réputation et de la fortune est largement ouvert, et le jeune avocat à la mode, envié des hommes et courtisé des femmes, prodiguant en plaisirs l'argent rapidement gagné à l'audience, a fourni à la littérature des dix dernières années un nouveau type national.

Des défauts pour lesquels quelques écrivains étrangers se sont peut-être montrés trop sévères (1) ne doivent pas cacher à nos yeux les qualités et les services du barreau russe, dans les capitales surtout. Qu'il soit intéressé et cupide, que dans ses plaidoiries il manque de méthode et de goût, qu'il soit prolixe et enclin à l'emphase, le jeune barreau de Pétersbourg et de Moscou n'est point dénué de toutes les qualités professionnelles, il a plus d'une fois montré qu'il en possédait au moins une et non la moindre. L'avocat russe n'a point failli à son devoir de défenseur. Durant les dix dernières années, marquées par tant de conspirations ou tant de procès politiques, aucun criminel, aucun prévenu n'est demeuré sans défense. Tout Russe traduit devant un tribunal a vu se lever à ses côtés un homme qui osait en son nom débattre publiquement avec les représentans de l'autorité les charges de l'accusation. En Russie ce n'était pas là une mince innovation, pour les survivans du règne de l'empereur Nicolas c'était un dangereux scandale.

Dans ce vaste empire dépourvu de chambres et d'assemblées

(1) Je citerai par exemple, en Angleterre, M. Mackensie Wallace : *Russia*, t. II, p. 399, 400, et en Autriche le docteur Célestin : *Russland seit Aufhebung der Leibeigenschaft*, p. 182-183.

politiques, les avocats ont eu l'honneur d'être les premiers à faire retentir aux oreilles du pouvoir comme du public une parole libre; dans un pays où le courage militaire est si commun, ils ont été les premiers appelés à donner l'exemple encore inconnu du courage civil. Quelques-uns, il faut bien le dire, ne l'ont point fait impunément. Le temps n'est pas encore loin où le défenseur de Nétchaïef était par ordre de la IIIe section interné dans une petite ville de province (1). C'était une carrière brisée. Devant ce péril, le barreau n'a point déserté sa mission. Les prévenus politiques n'en ont pas moins continué à trouver des avocats jaloux d'user des droits de la défense. Au printemps dernier encore, lors du procès de Véra Zassoulitch, l'éloquent plaidoyer du défenseur de la jeune illuminée retentissait jusqu'au delà des frontières de l'empire. Depuis lors le gouvernement, effrayé du nombre des attentats révolutionnaires, a enlevé les crimes contre les fonctionnaires aussi bien que tous les procès politiques à la justice ordinaire. Les avocats sont plus que jamais tenus à se renfermer scrupuleusement dans les limites de leur ministère; mais, même en prenant contre les ennemis de l'ordre établi des précautions qu'il croit indispensables, le gouvernement impérial ne saurait oublier que la première condition d'une bonne justice c'est une libre parole.

Soit défiance de leur moralité, soit antipathie pour les penchans libéraux qu'inspire leur profession, les membres du barreau ne semblent pas en grande estime auprès du ministère de la justice. Les règlemens mettent des obstacles à leur entrée, des obstacles à leur avancement dans la carrière judiciaire. Un avocat ne peut être appelé à s'asseoir sur le siège de juge que dans les tribunaux inférieurs, et cela seulement après dix ans d'exercice. Une telle mesure a pour effet pratique de n'ouvrir les rangs de la magistrature qu'aux avocats sans talent ni clientèle, et de fermer au barreau l'accès de toutes les hautes dignités judiciaires. A cet égard la Russie a pris le contre-pied de l'Angleterre, où, comme on le sait, la haute magistrature se recrute surtout parmi les sommités du barreau.

Ces mesures de défiance contre les avocats ne sauraient arrêter l'essor d'une profession dont la prospérité importe particulièrement à l'empire. En tout pays en effet, le barreau, qui exige à la fois la connaissance des lois et l'habitude de la discussion, a été l'une des meilleures écoles de la liberté légale. Tout se tient et s'enchaîne, nous ne saurions trop le dire, dans la vie des peuples comme dans

(1) Nétchaïef était le chef d'une de ces sociétés révolutionnaires si souvent découvertes et poursuivies depuis 1870. La IIIe section de la chancellerie impériale est, on le sait, chargée de la haute police. Voyez la *Revue* du 15 décembre 1877.

la vie individuelle. Un état absolu ne saurait doter ses sujets d'une libre justice sans par là même les préparer de loin aux libertés publiques, sans leur en donner peu à peu le goût et le besoin. L'habitude de discuter les affaires privées conduit tôt ou tard à discuter les affaires publiques, qui par tant de côtés confinent et se mêlent aux premières. Si, dans nos démocraties modernes comme dans les démocraties antiques, l'avocat, l'homme qui parle et pérore, usurpe une influence souvent excessive aux dépens de professions plus sérieusement dressées à la direction des affaires de l'état, dans les pays privés de libertés politiques, le barreau est encore ce qui peut le mieux en tenir lieu. C'est à lui que revient à certains jours la meilleure part du beau rôle de la justice, à lui surtout qu'il appartient de maintenir la dignité de la conscience humaine, et la notion du droit en même temps que celle du devoir.

« Nous ne sentons pas assez la noblesse de notre tâche, et, pour la plupart, nous en sommes peu dignes, me disait un des trop rares avocats russes qui ont un sentiment élevé de l'honneur de leur profession; nous ne comprenons pas encore toute la valeur et l'importance de notre rôle pour l'avenir du pays. Si nous possédons des orateurs et des hommes d'affaires, nous n'avons pas encore de Brougham ou de Berryer regardant le barreau comme une sorte de sacerdoce et faisant de leur métier de défenseur comme une fonction publique et la plus haute de toutes. Les lois, les mœurs ne nous donnent pas encore la même force morale qu'à vos grands avocats de France ou d'Angleterre aux mauvais jours de l'histoire des deux pays. Nous rencontrons dans la législation, dans les défiances du pouvoir, dans l'apathie de l'opinion, des obstacles que vous ignorez depuis longtemps; mais en dépit de toutes les entraves légales, le progrès des lumières et de l'esprit public nous révèle peu à peu la grandeur de notre mission. Vous verrez un jour que dans l'histoire du développement de la Russie, le barreau tiendra une large place. »

Je ne sais si l'avenir justifiera ce fier langage; depuis que je l'ai entendu, il est survenu des décrets impériaux et des règlemens restrictifs qui menacent de reculer l'heure où se pourront réaliser de semblables prédictions. L'étude de la justice criminelle et l'examen des récentes lois d'exception, édictées à la suite des derniers procès politiques, nous permettront d'apprécier par quelles difficultés nouvelles doit passer le barreau russe, et quelles épreuves traverse en ce moment cette réforme judiciaire qui, avec l'émancipation des serfs, reste le principal titre de gloire du règne actuel.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

UN

VOYAGEUR FRANÇAIS

DANS L'ÉTHIOPIE MÉRIDIONALE

I.

Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis l'expédition des Anglais en Éthiopie et la fin tragique du négus Théodoros ; le percement de l'isthme de Suez était un fait accompli, et les grandes conséquences de cet acte n'échappaient plus à personne. Parmi la foule des étrangers que l'ambition, le goût des aventures ou la soif des richesses avaient attirés à Alexandrie se trouvait M. Pierre Arnoux, négociant français, instruit par un long séjour en Kabylie des mœurs des pays musulmans : homme robuste avec cela, d'une probité et d'une énergie peu communes, plein d'un bon sens pratique qui n'exclut pas la finesse d'esprit. L'idée lui vint de renouer les relations commencées jadis par M. Rochet d'Héricourt entre la France et Sahlé Sallassi, roi de Choa, dans l'Éthiopie méridionale. Les circonstances semblaient favorables : Minylik, petit-fils de Sahlé Sallassi, après dix ans d'absence, venait de rentrer dans son royaume, où son pouvoir était plus fort et plus respecté que jamais ; on le disait bon, généreux, intelligent, accessible à toutes les idées de progrès. D'autre part la France possédait depuis quelques années sur la côte orientale d'Afrique le port de débarquement qui lui avait toujours manqué. Ce port, c'est la rade d'Obock, située à proximité du détroit de Bab-el-Mandeb, à 29 milles N.-E. de Tedjourrah, et achetée en 1862 pour quelques milliers de francs à un chef indigène des Somalis, au compte du gouvernement français. D'après les données recueillies deux ans plus tard par M. le lieutenant de vaisseau Salmon sur l'aviso le *Surcouf*, cette rade offre deux mouillages distincts, très profonds et convenablement abrités ; il suffirait de quelques travaux peu coû-

teux pour en faire un port excellent, tandis que deux batteries suffiraient à protéger l'entrée des deux passes. Or de Marseille à Obock, en passant par le canal, la traversée n'est plus que de quinze jours pour un navire à vapeur, et d'Obock au Choa la route est aisée à ouvrir.

Mais ici se présentait une première difficulté : par cupidité d'abord, pour se procurer à bas prix sur les lieux de production l'ivoire et les esclaves, par fanatisme aussi pour conquérir à l'islam une nation restée jusqu'ici invinciblement chrétienne, les Égyptiens, depuis qu'ils sont à peu près dégagés de la suzeraineté de la Turquie, vivent sur les frontières du Sennaar dans un état constant d'hostilité avec les Éthiopiens. Bien plus, en 1866, à l'instigation de l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, la Porte concéda au vice-roi d'Égypte tout le littoral de la Mer-Rouge ; faudrait-il voir dans cette cession, comme on le crut alors, une preuve de défiance de l'Angleterre envers la France qui avait naguère négocié avec Négousieh, rival de Théodoros, l'acquisition de l'ancienne Avalitis et qui venait d'acheter tout récemment la baie déserte d'Obock? Quoi qu'il en soit, les Égyptiens s'empressèrent d'installer à Massaouah une forte garnison, et, maîtres ainsi de cette position, qui est comme la clé de l'Éthiopie, ils se donnèrent le méchant plaisir d'entraver son commerce et de pressurer ses marchands. M. Arnoux était au courant de la politique perfide de l'Égypte ; il savait que jamais de son plein gré elle ne permettrait qu'une nation étrangère cherchât à nouer des relations politiques et commerciales avec le centre de l'Afrique. Sur ces entrefaites, un événement douloureux vint confirmer ses appréhensions. Au mois de février 1871, une expédition française dirigée par M. Godineau de la Bretonnerie, ingénieur civil, et emmenant avec elle douze travailleurs, partait d'Alexandrie pour se rendre dans le Tigré ; en vertu d'un contrat conclu avec Alaka Bourrou, ambassadeur et mandataire de sa majesté le roi Johannès Kassa, M. Godineau recevait l'entreprise de tous les travaux publics à exécuter dans le royaume d'Éthiopie ; les frais qu'il était autorisé à faire dès ce moment devaient lui être remboursés intégralement à Adoua ou à Massaouah, et il toucherait en plus une provision de 10,000 talaris. Par malheur, le bruit de ces projets ne tarda pas à parvenir aux oreilles du gouvernement du khédive. Alaka Bourrou n'était qu'un misérable ; sa conscience fut vite achetée, et il accepta de faire échouer l'expédition qu'il devait conduire jusqu'à Adoua ; il n'y réussit que trop bien.

Instruit par cet exemple, M. Arnoux se garda bien d'attirer sur lui l'attention de la police égyptienne. Le 23 novembre 1872, il débarquait à Massaouah avec 20,000 francs de marchandises et y fondait un comptoir dans le dessein d'étudier de plus près la ques-

tion qui l'intéressait. Il demeura là près de quatre mois, sur cet îlot plat, aride et malsain; mais la vue toujours présente des longues montagnes bleues qui forment le premier relief du plateau d'Éthiopie à quelques lieues de la côte entretenait dans son âme le courage et l'espérance. A la même époque vivait à Massaouah un honnête Éthiopien, Ato Samuel, qui avait fait autrefois partie de la cour de Théodoros et qui depuis, ayant eu à se plaindre de Johannès Kassa, s'était retiré à l'étranger. C'est lui qui, pendant le séjour forcé de Minylik à Gondar, avait été chargé de sa direction, et il avait su dans ces fonctions délicates s'attirer l'affection de son élève; aussi n'attendait-il qu'une occasion pour se rendre au Choa. M. Arnoux fit sa connaissance, il apprit de lui le fond qu'on pouvait faire sur l'intelligence et la bonne foi du jeune prince, les ressources considérables du pays, le caractère hospitalier des populations. Sans plus tarder, notre voyageur s'occupa de rédiger à l'adresse du roi Minylik une longue lettre où il exposait son programme : il ne s'agissait de rien moins que d'ouvrir une route à l'Europe vers l'Afrique centrale par Obock et le Choa, de renouveler le traité d'amitié et de commerce conclu en 1843 entre le roi Louis-Philippe Ier et Sahlé Sallassi, de fournir sur les marchés de Marseille un débouché aux produits éthiopiens en dehors de toute ingérence égyptienne, de fonder sur les hauts plateaux une colonie française, d'introduire au Choa notre industrie et notre civilisation, d'aider par tous les moyens moraux et matériels le roi Minylik à régénérer l'Éthiopie, de faciliter aux explorateurs et aux savans l'entrée au cœur du continent africain, d'entraver enfin par notre présence et nos efforts la traite des esclaves, qui fait la honte et la douleur de l'humanité. Le pli, secrètement confié à deux hommes sûrs, parvint quarante-cinq jours plus tard à Woreillou, où se trouvait alors le roi Minylik, sur les confins de son empire, dans le pays des Wollo Galla. Presque aussitôt après M. Arnoux partait pour Marseille, où il espérait trouver de puissans appuis; c'est là qu'il reçut au bout de deux mois, par l'entremise de son personnel resté à Massaouah, la réponse du roi. Minylik approuvait entièrement son programme et le priait de venir le plus tôt possible au Choa pour s'entendre avec lui sur l'exécution.

A peine débarqué en France, M. Arnoux s'était adressé au grand commerce de Marseille, mais sans parvenir à se faire entendre; pour les uns, il n'était qu'un aventurier, un rêveur, l'Afrique centrale n'existait que sur la carte; pour les autres, l'Éthiopie du sud, les pays Gallas, ne produisaient ni l'ivoire, ni le café, ni les peaux, ni la cire, ni les plumes, ni le musc. D'autre part, en réponse à une lettre de M. Arnoux au ministre de la marine pour proposer l'établissement de comptoirs français à Obock, le ministre l'infor-

mait officiellement que la situation financière de la France ne permettait pas en ce moment de donner suite, par une occupation définitive, à la prise de possession effectuée en 1862. Malgré ce double insuccès, et bien qu'une cruelle perte de famille fût venue combler ses chagrins, M. Arnoux ne se découragea pas et résolut de tenter l'entreprise avec ses seules ressources. Il adressa de Marseille à son personnel un pli contenant, avec ses instructions, une nouvelle lettre pour le roi de Choa, qui devait être expédiée sans retard. Puis il prit passage à bord d'un navire des messageries à destination d'Alexandrie, et de là gagna Aden; ses bagages et les présens qu'il destinait au roi Minylik l'y avaient précédé; il emmenait avec lui MM. Jaubert, Dissard et Béranger, trois Français; plus tard, un autre Français, M. Péquignot, employé à Aden, vint les rejoindre à Ambobo; pour drogman, il prit un Éthiopien, élevé par les missionnaires lazaristes, Joseph Négousieh.

A Aden, le voyageur rencontra Mohamet, fils d'Abou-Bakr, émir de Zeila, Hadji Daoûd, qui, tout jeune encore, en 1843, avait conduit M. Rochet d'Héricourt au Choa, puis deux Éthiopiens, Aba-Mikael et Ato Workie, envoyés par le roi pour accompagner des marchandises qu'ils avaient consignées chez un commerçant de la ville; ils attendaient divers articles en échange et comptaient partir prochainement. M. Arnoux entra aussitôt en relations avec eux, et à la vue de la lettre et du sceau du roi, qu'ils reconnurent sans peine, ils se mirent tous volontiers à sa disposition. Des difficultés survenues avec l'entrepositaire firent perdre beaucoup de temps; on eut aussi quelque peine à obtenir la sortie de trois caisses d'armes et de munitions. Enfin la petite troupe prit place sur un *sambouk*, mauvaise barque dont on se sert dans ces parages, grosse à peine comme une coquille de noix et dépourvue même de boussole; les Éthiopiens n'avaient pas quitté Aden. Le 28 février 1874, on arriva heureusement à Zeila.

L'émir Abou-Bakr, gouverneur de cette ville, payait alors tribut à la Turquie; grâce à sa position, qui fait de lui l'intermédiaire obligé de tout le commerce du Choa, il s'est acquis en peu de temps une fortune immense; d'ailleurs exempt de tout scrupule, fourbe, cupide et cruel, il est avantageusement connu comme le plus fort marchand d'esclaves de la côte d'Afrique; pour sa part, il a toujours quinze ou vingt femmes dans son harem, et ses enfans se comptent par douzaines. Prévenu de l'arrivée des voyageurs, il les accueillit fort bien; puis il remit à M. Arnoux une nouvelle lettre du roi, datée de Litché. Dans cette lettre, Minylik disait en substance qu'il chargeait l'émir de procurer aux Français tous les moyens de transport nécessaires, comme aussi des guides pour les conduire au Choa; que du reste, dès leur arrivée sur les bords de

l'Aouach, il enverrait à leur rencontre des troupes pour les escorter; en terminant, il priait M. Arnoux et ses amis de partir sans perdre de temps et d'amener avec eux Ato Samuel.

Une lettre conforme adressée à l'émir, et contenue sous le même pli, ne laissait aucun doute sur les intentions du roi. Aussi Abou-Bakr, plein de zèle en apparence et multipliant les protestations de service, déclara qu'il allait envoyer une barque à Aden pour rappeler son fils et les Éthiopiens; lui-même, pendant ce temps, préparerait tout pour le départ. Le 4 mai, la petite troupe quittait Zeila pour se rendre à Ambobo, un peu au-dessous de Tedjourrah, où elle arriva le lendemain; c'était comme la première étape du voyage. Pourtant, et bien que Zeila, Ambobo, Tedjourrah, ne fussent point encore possessions égyptiennes, M. Arnoux ne se sentait pas tranquille tant qu'il n'aurait pas mis entre la côte et lui une bonne distance. En effet, à la suite des incidens soulevés par l'entrepositaire du roi à Aden, un échange de correspondance avait eu lieu entre cette ville et Massaouah; instruit des projets de M. Arnoux, Munzinger-Pacha, d'origine suisse, gouverneur de Massaouah, au nom du khédive, ne tarda pas à communiquer à Abou-Bakr qu'il fallait se défier des Français et empêcher à tout prix leur départ. C'est ainsi que sous mille prétextes habilement choisis l'émir les retint encore à Ambobo pendant plus de sept mois, sans vivres, presque sans abri, tous les jours espérant partir et chaque fois déçus.

Cependant Minylik savait que ceux qu'il attendait étaient arrivés à Zeila, il avait envoyé à plusieurs reprises Azadj Woldé Tsadek, ministre de sa maison, sur les frontières du royaume, à Fareh, et celui-ci était toujours revenu sans nouvelles; nul ne pouvait soupçonner qu'Abou-Bakr et les Égyptiens la retenaient avec intention. Le roi se décide alors à faire emprisonner une centaine des chefs de l'Argoba, pays frontière; en même temps, il prévient Oullassema Awegas, gouverneur de la contrée, que le même sort l'attend s'il n'a pas sans retard des nouvelles des voyageurs, et que, dans le cas où il leur serait arrivé malheur, tous les coupables seront mis à mort. Justement effrayé, Oullassema Awegas envoie à son tour une lettre pressante à Abou-Bakr, l'informant que, s'il tardait plus longtemps à faire partir l'expédition, tous les biens qu'il possédait au Choa et ceux de sa famille seraient confisqués.

Devant des ordres aussi formels, Abou-Bakr n'avait qu'à plier : il se résigna donc au départ des Français, mais à part lui il prenait déjà ses mesures pour qu'aucun d'eux ne pût arriver à bon port; lui-même traça à Hadji Daoûd, nommé chef de la caravane, l'itinéraire que l'on devait suivre avec le nombre et la longueur des étapes; il eut soin aussi de faire signer à M. Arnoux la note des

frais de l'expédition que son fils Mohamet devait présenter au roi et qui montait à 966 talaris, soit 5,074 francs. Enfin le 22 septembre les voyageurs quittèrent définitivement Ambobo; Abou-Bakr, qui n'avait négligé aucune occasion d'alléger leurs bagages, tint à les accompagner quelque temps, on sut bientôt pourquoi. Le cinquième jour après le départ, la caravane campa à Warelissam, et, bon gré, mal gré, il fallut y rester deux jours. Abou-Bakr en profita pour dépouiller les voyageurs d'une tente et de tous ses accessoires, d'un câble qui devait servir au passage du fleuve, de divers ustensiles aratoires, outre une foule de petits objets qui lui plaisaient; il était le plus fort, et il n'y avait qu'à laisser faire; après quoi, il les laissa libres de partir avec leurs quinze chameaux, et, leur souhaitant bon voyage, le pirate retourna de son côté à Zeila.

Nous n'entrerons pas dans le détail de l'itinéraire qui a été déjà tracé par M. Rochet d'Héricourt avec beaucoup d'exactitude. D'abord plusieurs étapes à travers une plaine aride et désolée, peu ou point de végétation, quelques arbustes gommifères, rabougris, souffreteux; à mesure qu'on avance, le terrain se soulève et présente partout les traces d'un bouleversement volcanique; les montagnes, s'accumulant, entassent par étages leurs croupes nues et monotones. Successivement on franchit le lac Salé où les marchands du Choa vont se fournir de sel en poudre, Nehellé et sa source chaude, Segadarra et sa mine de cuivre, Haoullé, aux eaux sulfureuses; plus loin s'étendent de vastes plaines vertes, quoique non cultivées, habitées seulement par les bêtes fauves, hôtes du désert, puis, après avoir traversé un terrain basaltique où poussent l'agave et l'aloès, on arrive aux bords de l'Aouach, limite naturelle du Choa, dans une vallée magnifique, resplendissante de végétation et peuplée de gibier.

Le 24 octobre, trente-deux jours après la sortie d'Ambobo, la caravane, partie d'Adeb à cinq heures et demie, arriva vers neuf heures du matin sur le plateau d'Assakalé Dabbah, province d'Obno, à l'est du torrent d'Hoffelot. M. Arnoux, malgré lui, était inquiet, préoccupé; il avait cru surprendre chez les gens de son personnel certaines allures embarrassées; le lieu même, complètement désert, tout couvert de broussailles sèches, aidait trop bien aux sombres pressentimens. Nos cinq Français avaient tous des armes à feu, fusil et revolver : qu'on vînt les attaquer ouvertement, cela n'était guère probable; une surprise de nuit rentrait bien mieux dans les habitudes des indigènes et dans leur façon de combattre. La journée se passa du reste sans incident. Le soir, au dîner, M. Arnoux recommanda à ses compagnons une extrême vigilance pendant leur garde; la nuit était partagée en six quarts, et le drogman, en qui on pouvait avoir toute confiance, faisait aussi le sien. C'était le moment de la pleine lune; au désert les nuits sont toujours fort belles. Celui qui

était de garde avait pour consigne de se promener sans cesse autour de l'amas ou *boulot* formé par les bagages, de veiller surtout à ce qu'aucun indigène n'essayât d'en approcher; au moindre bruit ou mouvement suspect, il devait tirer en l'air un coup de fusil dont la détonation réveillerait les autres. Jaubert monta la première garde, Béranger le remplaça, puis vint le tour de Dissard. Celui-ci, cédant à la fatigue, ou peut-être ne jugeant pas tant de précautions nécessaires, s'endormit sur un pliant. C'est à ce moment qu'un indigène de la tribu des Assaï Mara, qui s'était introduit dans le campement en se glissant derrière un chameau, profita de son sommeil et le frappa par derrière d'un coup de lance; le coup porta entre les épaules, un peu à gauche et à la place du cœur. Dissard courut l'espace de quinze ou vingt pas, puis, jetant un faible cri et lâchant son arme, il tomba mort. Il était environ une heure du matin.

Au même instant, un autre indigène, s'avançant près de Béranger endormi sur le dos, le frappe au ventre avec tant de violence que le fer traverse le corps de part en part, perçant aussi la couverture et la natte qu'il avait sous lui. Pourtant Béranger eut encore la force de se lever et, faisant trois ou quatre pas avec un cri épouvantable, il vint tomber sur M. Arnoux qui dormait à côté et qu'il inonda de son sang. L'alarme était donnée; chacun avait saisi ses armes en sursaut. Les assassins s'enfuirent à la faveur des ténèbres, et ne purent être rejoints. Lorsque le jour parut, on enveloppa soigneusement les cadavres dans des pièces de toile blanche recouvertes de nattes en guise de bières, et on les porta dans deux fosses creusées pendant la nuit par les gens de la caravane. Après leur avoir dit un dernier adieu, on les couvrit de terre et l'on mit pardessus leur tombe un amas de grosses pierres afin de les préserver de la dent des bêtes féroces et de reconnaître au besoin l'endroit où ils reposent. Puis on s'occupa de rédiger un procès-verbal de l'événement signé des trois Français survivans et des chefs de la caravane.

Toute la journée se passa dans ces tristes occupations, et l'on ne se mit en route que le lendemain. Enfin le 30 octobre on arrivait au campement d'Agahé Dabbah; tout danger avait disparu. M. Arnoux congédie ses cinquante guides et remet à l'un de leurs chefs, pour M. Chauvet, vice-consul de France à Aden, un pli renfermant le détail de la mort de ses compagnons avec le double du procès-verbal. Il prend alors les devans avec les autres Français et arrive à Fareh, première ville du Choa, précédant la caravane d'une huitaine de jours. Oullassema Awegas fait aux voyageurs un charmant accueil : le 20 novembre, la caravane vient de rejoindre; le roi, prévenu de leur arrivée, a tout de suite envoyé Azadj Woldé Gabriel pour les recevoir et les conduire à la résidence qui leur a été pré-

parée en attendant son retour d'expédition. Le 25 novembre, arrivée à Karra Tadé. M. Arnoux trouve là toute une maison montée, quinze domestiques à son service, des provisions et des vivres en grande quantité. Le roi lui écrit de se reposer en cet endroit des fatigues du voyage, lui-même va contremander l'expédition commencée et viendra le recevoir à Litché. Nous laissons ici parler le voyageur, dont nous avons le journal manuscrit sous les yeux :

« Le roi est de retour à Litché; depuis une semaine on fait de grands préparatifs pour notre réception officielle, qui a lieu aujourd'hui; tout le pays est en fête. De bon matin Azadj Woldé Gabriel se présente à notre résidence avec une suite nombreuse; une mule du roi, richement harnachée, a été amenée pour moi, une autre pour M. Jaubert. La distance de Karra Tadé à Litché est de huit kilomètres environ; un coup de canon donne le signal, et nous partons. Je suis vêtu de noir avec le frac, le chapeau de soie et les bottines vernies; je m'aperçois que ce costume un peu trop civilisé excite dans la foule une grande curiosité mêlée de quelque terreur.

« Au milieu d'une grande plaine, à mi-chemin de Litché, trois mille hommes de cavalerie attendaient; à notre vue, tout ce monde met pied à terre, nous également. Alors Ato Dargué, oncle paternel de Minylik, s'avance au-devant de moi et, me serrant la main, me souhaite la bienvenue au nom du roi et de tous les seigneurs; une vingtaine de généraux l'entouraient, tous en grand costume, magnifiquement drapés dans leurs toges de soie aux couleurs éclatantes. On remonte à cheval; plus de mille hommes à pied précédaient en courant à une grande distance; les cavaliers suivaient, faisant trembler la terre sous l'amble de leurs chevaux. Tout à coup, en vue de Litché, une salve de dix-huit coups de canon, mêlée d'une bruyante mousqueterie, accueille notre approche. Ce canon est un de ceux qui furent offerts en 1843 à Sahlé Sallassi par M. Rochet d'Héricourt au nom du roi Louis-Philippe; à trente-deux ans de distance, sa voix de bronze salue des compatriotes. Des cris d'allégresse partent de toutes les poitrines.

« En approchant des murs de Litché, l'escorte se détache pour rejoindre le roi, tandis qu'Azadj Woldé Gabriel, chargé de nous introduire, nous conduit vers la grande porte de la résidence royale. Un peuple immense fait la haie sur tout le parcours. Arrivés devant le palais, nous mettons pied à terre, les portes s'ouvrent, nous traversons successivement trois grandes cours très propres, décorées de verdure; ici règne le plus profond silence par respect pour la majesté royale. Enfin, au bout d'un escalier de douze marches couvert de tapis, Azadj Woldé Tsadek, ministre de la maison du roi, me prenant par la main, m'introduit dans une vaste salle richement tapissée. Le roi est assis sur un large *alga*, sorte de divan, cou-

vert de coussins et d'étoffes de soie : autour de lui, debout, se tiennent ses généraux, ses ministres, ses pages, toute sa cour; sur le seuil, mon escorte se prosterne et embrasse la terre. En me voyant, Minylik est visiblement ému, car il sait tout ce que j'ai souffert pour arriver jusqu'à lui. Je vais droit à lui, je lui serre la main, je le salue en amariña. Deux fauteuils étaient préparés à la droite du siège royal, l'un pour moi, l'autre pour M. Jaubert; nous prenons place. Après les complimens d'usage, le roi m'interroge sur ma santé, sur mon voyage, sur les dangers que nous avons courus; mais au récit de la mort de nos compatriotes lâchement assassinés, Minylik, fronçant les sourcils et se cachant le bas du visage sous un pan de sa toge en signe de douleur, reste un moment silencieux; l'émotion gagne toute l'assemblée. « Le sang français versé par les Adels est mon sang, me dit alors le roi noblement; comme vous, vos compagnons ont quitté leur pays pour venir me voir et m'être utiles, ils sont morts pour moi, je les vengerai. »

Minylik II est un jeune homme d'une trentaine d'années, le front haut, l'œil intelligent, le teint plus clair que la plupart de ses sujets, portant dans toute sa personne un grand air de noblesse et de distinction; doux et généreux de caractère, il est en même temps un guerrier intrépide, et six mois ne s'écoulent pas sans qu'il ne dirige contre les Gallas, établis sur l'ancien territoire de l'empire, quelque glorieuse expédition; mais ce qui le distingue surtout, c'est un parfait bon sens qui, joint au plus grand désir de savoir, lui fait saisir en toute chose le côté pratique et vrai. Minylik avait dix ans quand son père Haïlo Mélekôt, fils de Sahlé Salassi, mourut de maladie au milieu de son armée, la veille même du jour où il allait livrer bataille au terrible Théodoros, agresseur du Choa; cependant les nobles réunis en conseil décidèrent de combattre à tout prix pour leur indépendance, mais de peur que la mort du roi ne fît une impression fâcheuse sur l'esprit des troupes, on essaya de la cacher; le lendemain matin en effet les soldats du Choa marchaient au combat précédés d'une litière fermée qui était censée enfermer le roi souffrant; malgré leur résistance énergique, ils finirent par être écrasés, le pays fut soumis, et le jeune prince lui-même emmené prisonnier avec les principaux officiers de son père qui avaient voulu partager son sort. Il vécut dix ans à Gondar, dans une captivité adoucie, n'ayant pas trop à se plaindre du négus qui le ménageait dans des vues toutes politiques et le destinait, dit-on, à devenir son gendre. Minylik, moins flatté de cette alliance que fidèle aux traditions de sa famille, n'eut pas plus tôt appris la révolte d'une partie des nobles du Choa qu'il s'échappa pour se mettre à leur tête; en quelques jours, il eut reconquis son royaume, et Théodoros, occupé d'autres soins, ne

put penser à se venger. Un des premiers actes du jeune roi en reprenant le pouvoir fut de porter un édit ainsi conçu : « Toute discussion religieuse est interdite dans le Choa, où tous les cultes sont libres ; tout prêtre éthiopien convaincu d'avoir fait de la controverse religieuse sera mis à mort. » Peut-être la mesure paraîtra-t-elle bien despotique ; mais il faut aussi songer qu'une bonne partie des maux de l'Éthiopie et des discordes qui la déchirent provient de ces querelles religieuses dont les indigènes ont hérité le goût des Byzantins.

Au bout de deux grandes heures, M. Arnoux prit congé du roi et fut conduit à sa nouvelle demeure avec le même cérémonial. La nuit tombait ; les voyageurs se disposaient à prendre leur repas, quand un grand du pays, Ato Ghiorghis, conduisant cinquante domestiques chargés de provisions de toute nature et un énorme bœuf gras, entra dans la maison. C'était une gracieuseté du roi qui leur envoyait à souper.

Le lendemain, Minylik, désireux de voir son hôte plus intimement, le fit prévenir dès le matin qu'Azadj Woldé Gabriel viendrait le chercher après son déjeuner. Quand le voyageur entra, le roi était comme la veille entouré de toute sa cour. M. Arnoux exprima alors le désir d'offrir au roi les présens qu'il avait apportés à son intention ; on alla chercher les caisses et les ballots qui furent ouverts sur-le-champ, il y avait là une foule d'objets dont le choix pourra d'abord paraître assez bizarre, mais qui tous cependant avaient leur signification dans l'esprit du destinataire : c'était d'abord un étendard en soie aux couleurs éthiopiennes, bleu, blanc et rouge, posées dans le sens horizontal, portant les armes du roi, le lion couronné, brodé en or des deux côtés, avec franges et glands d'or ; cet étendard sortait d'une des premières maisons de Lyon ; venaient ensuite une quarantaine de fusils et carabines de divers modèles, huit cents cartouches à balles à pointe d'acier, des revolvers, une tente-abri, des effets d'équipement militaire, des sacs pour soldats, 150 kilogrammes de salpêtre en neige, 50 kilogrammes de soufre sublimé, deux cribles, des haches, des pioches, un grand niveau d'eau en cuivre, une boîte d'instrumens de mathématiques, deux jumelles, une boîte et une chaise à musique, un tapis de haute lisse, très riche et très grand, du papier aux armes du roi, un plateau rond en argent, aux bords tulipés, aux fonds en relief avec les armes du roi, douze timbales en vermeil, une caisse de douze carafes de liqueurs fines, une collection de photographies, plus un grand assortiment de plans divers et de dessins d'architecture moderne. La reine n'était pas oubliée ; il y avait pour elle : une glace richement montée et ornée de pierreries, une boîte de parfumerie garnie de

satin capitonné, 13 mètres d'étoffe de satin à rayures, genre algérien, 10 mètres de satin rouge, 10 mètres de satin bleu, 10 mètres de percale fine, six paires de bas brodés et une paire de mules à talons Louis XV, enfin deux moustiquaires, l'une en tulle, l'autre en mousseline brodée. Le roi et tous les dignitaires autour de lui étaient émerveillés; ils passaient d'un objet à l'autre, comme des enfans, ne sachant pas ce qu'ils devaient le plus admirer. A un moment, le roi, voyant des paillettes d'or voltiger dans un des carafons d'eau-de-vie de Dantzig, fut fort intrigué et manifesta le désir d'y goûter. On trinqua à la gloire et à la grandeur de la France. « *Araki malafia*, excellente eau-de-vie! » disaient-ils tous en tendant leurs verres; le roi pour sa part revint trois fois à la charge avec sa timbale, répétant toujours : *Ato Arnoux, araki malafia!* Le carafon y passa. La chaise à musique excita aussi une grande surprise, et on ne se lassait pas d'en égrener tous les airs les uns après les autres. Sur ces entrefaites la nuit était venue; M. Arnoux prit congé, laissant le roi dans le ravissement.

II.

Dès l'arrivée des voyageurs à Litché, la note d'Abou-Bakr contenant les frais de l'expédition avait été acquittée par le trésorier du roi; M. Arnoux avait en outre besoin de 600 talaris pour solder son monde; cette somme lui fut remise avec la même obligeance. Les jours suivans, le voyageur s'entretint longuement avec Minylik, en présence d'Ato Dargué et des principaux ministres, de toutes les questions qu'il n'avait pu qu'effleurer dans son programme : « Sire, disait M. Arnoux, c'est du Choa que partira pour l'Éthiopie le signal de la régénération, c'est de votre règne que datera pour ce peuple une ère nouvelle, plus glorieuse et plus éclatante que celle du vieux roi Kaleb dont le pouvoir s'étendait jusque sur l'Yémen. Ce que les Portugais ont fait jadis au XVIe siècle, quand ils vainquirent l'effort d'Ahmed Gragne et des musulmans conjurés, nous le ferons également; nous sauverons l'Éthiopie d'un autre ennemi non moins redoutable, musulman lui aussi et qui vient du nord au lieu de venir de l'est. Nous arriverons à ce but, non par les armes et la violence, mais par les travaux de la paix. Je vois d'ici la route ouverte par Obock entre le Choa et la France, l'Aouach canalisé et rendu navigable; les Adels eux-mêmes, dont on redoute la férocité, trouveront leur intérêt à nous prêter les mains. Une colonie française s'établira dans votre royaume; elle sera le premier foyer d'où rayonneront dans tout le pays les bienfaits de l'agriculture, de l'industrie et des arts, la santé pour les malades, l'instruction pour les ignorans, la liberté pour les esclaves, la moralité pour tous; de là

aussi sortiront des principes nouveaux de discipline dans l'armée, d'ordre dans l'administration publique, qui doivent tant contribuer à fortifier le pouvoir de votre majesté. Quand vous aurez fait de votre royaume un état civilisé, il ne vous sera pas difficile, avec l'aide de vos grands et de votre peuple qui vénèrent en vous l'héritier de leurs anciens rois, de faire accepter votre autorité à des nations encore barbares ou déchirées par les discordes; vous réunirez les membres épars de la grande famille éthiopienne, vous opposerez un rempart à l'ambition égyptienne et, sauveur de votre pays, vous mériterez de votre peuple le nom de Minylik le Grand... »

Le roi répondit avec émotion : « Vous avez deviné mes plus secrets désirs. C'est Dieu sans doute qui vous a envoyé vers moi; je suis heureux d'entendre vos conseils. Vous avez quitté votre pays pour venir dans le Choa faire de grandes choses, je vous aiderai, et ce que vous m'avez dit, nous le ferons. Les Français sont mes amis, c'est sur eux que je fonde l'espoir de mon règne. Je vous donne toute ma confiance et mon amitié; mon pays est le vôtre, et vous êtes au milieu d'un peuple qui vous aimera aussi. »

Durant ces trois jours, personne n'était admis auprès du roi, mais tandis qu'il tenait conseil, un édit était promulgué dans la ville de Litché au son d'un gros tambour suivant l'usage du pays. Par cet édit, Minylik proclamait l'abolition de l'esclavage dans toute l'étendue de son royaume; tout chrétien éthiopien ne pouvait plus ni vendre ni acheter d'esclaves, et, si quelque esclave était conduit en fraude sur les marchés, il avait le droit de revendiquer sa liberté et de réclamer la protection des juges; tout musulman qui traverserait le royaume conduisant des esclaves serait arrêté, enchaîné, mené en prison et jugé; les esclaves, rendus à la liberté, seraient reconduits dans leur pays ou admis à leur gré dans la maison du roi; ce décret devait recevoir une exécution immédiate. Tel était le premier effet de l'influence française et des nobles conseils de M. Arnoux sur l'esprit généreux du jeune prince.

Le dimanche 24 février, le roi partit de grand matin pour choisir lui-même l'endroit où établir la poudrerie : M. Arnoux avait apporté avec les présens un outillage complet pour fabriquer la poudre et c'est M. Jaubert qui devait diriger la fabrication. Jusqu'ici en effet chaque fusilier éthiopien faisait lui-même sa poudre, assez grossière, comme bien on pense. L'emplacement choisi fut Mal-Houze, un paysage charmant entre Ankobar et Fekrié Gumb. En quelques jours, la poudrerie fut construite, installée, et put se mettre à fonctionner; une roue hydraulique y fait marcher une batterie de douze pilons; les ouvriers indigènes, instruits par M. Jaubert, ne montrent pas moins d'intelligence et d'activité que nos ouvriers européens. Depuis les Portugais, on n'avait pas fabri-

qué de briques au Choa, on ne savait même plus faire la chaux, personne ne se rendait compte qu'une chute d'eau pût donner une force motrice. Aujourd'hui, grâce à M. Arnoux, ces premiers élémens de la vie industrielle ne sont plus un secret. Et ce n'est pas là seulement un progrès matériel, le progrès moral est aussi sensible. Sous le règne de Sahlé Sallassi, en 1840, un Grec s'était établi dans le pays, le roi l'aimait parce qu'il savait travailler et qu'il était adroit de ses mains. Ce Grec imagina de monter tant bien que mal sur un petit cours d'eau un moulin à farine, allant au moyen d'une turbine; la machine était grossière, mais elle marchait. Le roi voulut voir cette curiosité; il emmena avec lui toute sa cour, y compris son confesseur, prêtre éthiopien, qui revenait du pèlerinage de Jérusalem. Arrivé sur les lieux, — le moulin était près d'Ankobar, — le roi se fit rendre compte du mécanisme et fut émerveillé, mais le confesseur en jugea autrement; il vit là l'œuvre du démon, et tout imbu de ses sots préjugés, en présence même du roi, il excommunia celui qui avait monté le moulin, ceux qui viendraient y porter du blé, et ceux qui mangeraient du pain fait avec cette farine, puis dans sa sainte colère, il ordonna de détruire ce *boudda*, d'y mettre le feu et d'en jeter les cendres au vent, ce qui fut fait tout à l'instant. Bien qu'il fût doué d'énergie, Sahlé Sallassi n'osait pas se mettre en opposition avec le clergé; à en juger par l'édit de tolérance promulgué au début de son règne, il semble que Minylik soit assez assuré de l'affection de son peuple et du maintien de son autorité pour montrer jusque dans les questions religieuses une véritable décision.

Le 29 janvier, le roi se préparait à partir pour Woreillou, sa résidence habituelle; M. Arnoux, comme s'il prévoyait déjà les calomnies dont il devait être l'objet, le pria de convoquer les chefs de la caravane, les missionnaires catholiques et les grands dignitaires de la cour pour entendre lire et compléter au besoin le procès-verbal de la mort de ses deux compagnons; la pièce, écrite en amariña, en arabe et en français, fut signée de tous les assistans et revêtue du sceau royal. Le lendemain le roi partait; M. Arnoux le rejoignit seulement quelques jours après; en route il s'arrêta à Sella Dengaï, résidence de la reine mère, où l'attendait une brillante réception. Oïzoro Egieng Ajoub est une personne d'une cinquantaine d'années, aux manières aimables et distinguées; elle était entourée de ses pages et de toute sa maison militaire au grand complet; malgré cet appareil, elle causa longuement avec l'ami de son fils et lui témoigna beaucoup d'intérêt.

Deux jours après, le voyageur arrivait à Woreillou; cette place, admirablement fortifiée, est une création du roi Minylik et lui sert de grand quartier général; elle est située dans le pays des Wollo-

Galla, au nord du Choa proprement dit. Le Wâdi, qui se jette dans le Nil Bleu, sépare les deux pays; mais les possessions du roi s'étendent jusque dans le Edjou au-delà du Bachilo qui coule au pied de la forteresse de Magdala. Depuis plusieurs années déjà Minylik avait soumis à son empire tous ces vastes territoires; seul Imamou Ahmédé tenait encore. C'était un prince galla musulman, à qui les Anglais en partant avaient cédé Magdala; réduit à cette place unique, il s'y retirait quand il était menacé; à peine l'ennemi avait-il le dos tourné, il descendait des hauteurs et faisait des razzias dans la plaine pour se ravitailler. Toutefois, sentant trop bien son infériorité, il appelait à son aide les Égyptiens et les Anglais; aucun secours ne lui vint, et Magdala finit par tomber au pouvoir de Minylik au mois de juillet 1876, pendant que M. Arnoux retournait en Europe.

La résidence royale à Woreillou est située sur un haut plateau et entourée de gros murs crénelés où s'ouvrent deux portes d'entrée, l'une au nord et l'autre au sud; ces murs renferment le palais du roi, le tribunal où il rend lui-même la justice en dernier ressort, de vastes magasins et les logemens nécessaires pour le personnel de service, toujours fort considérable; au point le plus élevé du plateau se dresse un olivier gigantesque, portant toute l'année des fleurs et des fruits : c'est une ancienne idole des Gallas; aucun prince ni général ne loge la nuit dans cette enceinte. C'est là pourtant, et tout à côté de la demeure royale, que par la volonté de Minylik une habitation avait été préparée pour son hôte. Autour de l'enceinte une armée permanente de plus de quarante mille hommes, et composée presque également de cavalerie et d'infanterie, formait avec son campement comme une grande ville; les soldats étaient armés de fusils de chasse, la plupart très ordinaires, de fusils à mèche et de fusils à piston de divers systèmes; une bonne moitié de ces hommes étaient des Gondariens, commandés par Ato Manguecha, natif lui aussi de Gondar.

M. Arnoux approchait de Woreillou, quand un courrier se détacha de l'escorte pour aller prévenir le roi; bientôt après, un corps de fusiliers, commandés par Ballan Barras Iffou, vint à sa rencontre et lui servit de cortège jusqu'à la demeure qui lui avait été préparée. Dès le lendemain Minylik le fit appeler; le roi était seul et paraissait joyeux; il était en train de jouer avec deux jeunes lions qui, à l'entrée d'un inconnu, se mirent à grincer des dents et à froncer le museau d'une façon fort peu rassurante; on dut les congédier. La conversation se prolongea entre le roi et son hôte pendant plus de deux heures.

M. Arnoux pouvait être fier des résultats que lui avait déjà valu sa conduite habile et franche à la fois. Par nature l'Éthiopien est

généralement doux et bienveillant, mais il est fier, susceptible, et il ne faut pas le tromper. Tout Européen qui arrive en Éthiopie est d'abord considéré comme un homme supérieur : en effet il a vu, il sait davantage, et l'on compte beaucoup sur lui ; on lui laisse d'ailleurs toute liberté d'action, on va même jusqu'à lui fournir les moyens de satisfaire ses passions, bonnes ou mauvaises ; il semble livré à lui-même sans contrôle ; c'est une erreur. Durant plusieurs mois, il est l'objet d'une surveillance occulte de nuit et de jour ; le roi est informé très exactement de ses paroles et de ses actes ; si cet examen ne lui a pas été défavorable, il lui est permis de s'établir dans le pays et il ne trouve que des amis ; dans le cas contraire, il n'a qu'à déguerpir promptement. M. Arnoux ne pouvait pas lui-même échapper à cette surveillance toute naturelle, et il ne songea pas à s'en offenser, mais il allait trouver un adversaire inattendu dans le fameux Bourrou, l'auteur de l'échec de M. Godineau, qui, une fois découvert, avait été forcé de quitter les états de Johannès Kassa et s'était réfugié au Choa auprès du roi Minylik. Celui-ci, ignorant qu'il fût vendu à l'Égypte, l'avait comblé de faveurs et créé *ras* ou connétable. Le misérable n'attendait qu'une occasion pour trahir son nouveau maître ; seulement, avec sa duplicité ordinaire, il affectait de montrer envers l'étranger que le roi traitait si bien une grande déférence.

Le 24 février M. Arnoux sortait de chez le roi, quand il trouva, en rentrant dans sa demeure, deux grands personnages qui l'attendaient et qu'il ne connaissait pas encore. C'étaient Ato Nadau et Meunié Gabra Sallassé, confesseur du roi. Ato Nadau est un des serviteurs de Minylik les plus dévoués et d'une fidélité à toute épreuve ; lorsqu'Haïlo Mélekôt mourut, c'est à lui qu'il confia le jeune prince. Ato Nadau suivit Minylik à la cour de Théodoros, le soigna comme un père, et dix ans après il contribua un des premiers, à la tête de ses fidèles, à l'évasion du prince et à la reconquête du royaume. Depuis lors il vit indépendant sur ses terres, qui sont très étendues, car il est fort riche, et il ne vient à la cour que lorsqu'il craint pour son pupille ; de fait la situation politique paraissait grave.

Au moment où commençait la débâcle de Théodoros, précipitée par ses cruautés, son orgueil et ses violences, plusieurs chefs et généraux, sans parler de Minylik, avaient sur plusieurs points de l'empire levé l'étendard de la révolte. Au centre, Teklé Ghiorghis, dit Gobhesieh, le plus ardent peut-être des adversaires de Théodoros, occupait les régions montagneuses du Waag et du Lasta ; un autre prétendant, Kassa, issu de noble famille, était depuis 1866 maître incontesté du Tigré. Lorsqu'ils arrivèrent en Éthiopie, les Anglais n'eurent pas de peine à obtenir le concours de Kassa ; il ne

leur fournit pas de troupes, — ils en avaient suffisamment, — mais il s'engagea, moyennant finances, à faciliter l'approvisionnement des vivres de l'armée; on acheta de même la neutralité bienveillante du *wagchûm* Gobhesieh aux environs de Magdala. Ce qui suivit est bien connu. Abandonné de tous, Théodoros ne voulut pas survivre au déshonneur de sa défaite, il se mit un pistolet entre les dents, fit feu et tomba mort. En partant, les Anglais voulurent laisser aux deux chefs dont l'abstention leur avait été utile un témoignage de leur gratitude : ils donnèrent à Gobhesieh des armes et le nommèrent roi de Gondar; Kassa, lui aussi, reçut douze canons, des fusils et fut fait roi du Tigré; il prit Adoua pour capitale. Mais la discorde ne tarda pas à éclater entre les deux princes. En 1871, Gobhesieh vint attaquer Kassa avec une forte armée de cavalerie; celui-ci, aux oreilles duquel était parvenu le bruit des derniers événemens d'Europe et des succès prodigieux de la Prusse, écrivit à l'empereur d'Allemagne deux lettres pour le féliciter et lui demander sa protection. Ces lettres, confiées naïvement à un Français, s'égarèrent en route et ne parvinrent pas à leur adresse. Mais déjà, avec ses canons, Kassa avait battu son adversaire sous les murs d'Adoua et l'avait fait prisonnier. Il se fit alors couronner par l'*abouna* ou patriarche d'Éthiopie à Axoum, capitale religieuse du royaume, et prit comme empereur le nom de Johannès. Il avait trouvé, dit-on, dans les bagages de Gobhesieh un document qui faillit faire brûler tous les établissemens de la mission catholique établie dans ses états, et le gouvernement français dut intervenir pour les sauver. Gobhesieh mourut en captivité en 1875. Vers le même temps s'éteignait à Axoum, au fond d'un vieux palais délabré, le malheureux *hatzé* Johannès, dit le Catholique, le dernier rejeton direct de l'ancienne dynastie, descendant par Minylik Ier de Salomon et de la belle Makeda, reine de Saba; c'était un homme de mœurs douces, d'un esprit cultivé, vénéré de tous, mais incapable d'imposer son autorité. Parmi les princes régnans, Minylik II serait le seul aujourd'hui qui tienne encore par les femmes à la légendaire famille de Salomon.

Au mois de février 1875, les intentions de Johannès Kassa à l'égard du Choa n'étaient rien moins que transparentes. Prévenu par Ato Nadau, M. Arnoux se rendit aussitôt chez le roi, qui lui dit qu'en effet Johannès Kassa avait fait une apparition vers le Bagameder, qu'il était peu probable qu'il s'avançât plus loin, qu'en tout cas on était prêt à le recevoir; si le roi n'avait pas parlé plus tôt de tout cela à son hôte, c'est qu'il craignait de l'effrayer. Cependant, comme il importait d'être exactement renseigné sur les vues de ce turbulent voisin, M. Arnoux proposa au roi d'envoyer sur-le-champ deux hommes sûrs déguisés en marchands dans le camp de Kassa,

ils s'informeraient secrètement de ses projets, puis reviendraient par des routes détournées en rendre compte à leur maître. Pendant ce temps, le roi devait préparer son armée, s'emparer des défilés, s'y fortifier et attendre. Le voyageur, toujours prêt à payer de sa personne, offrit de pousser lui-même une reconnaissance jusqu'à Magdala; cette expédition frapperait heureusement les esprits, surtout si l'on pouvait habiller quelques soldats à l'européenne. Le roi approuva fort ces conseils, la dernière idée surtout lui parut excellente; sans plus tarder, le départ de M. Arnoux fut fixé pour le lendemain jeudi 25 février. Toute la nuit, ce fut dans le camp un grand remue-ménage : on hâtait les préparatifs; enfin, vers dix heures du matin, M. Arnoux fut prévenu que le roi l'attendait.

« Je trouvai le roi, dit-il, entouré de ses généraux, au milieu d'une vaste plaine; il présidait lui-même à l'organisation d'une escorte qui devait veiller à ma sûreté. Mes bottes et mes éperons attirèrent son attention; on sait que les Éthiopiens, le roi tout le premier, marchent toujours nu-pieds. J'appris qu'un premier corps de pourvoyeurs, composé d'une centaine de femmes pour porter l'hydromel, plus trois cents *gabbârs*, ou hommes de charge, ayant avec eux des tentes, des provisions et conduisant un troupeau de bœufs, avaient pris les devans dès l'aube. Quant à l'escorte, elle se composait de cent Gondariens choisis; ils étaient là, bien en ligne, portant des costumes qu'on avait tirés le matin même des magasins du roi. Pour qui et par qui ces costumes avaient-ils été confectionnés, je l'ignore, mais ils se prêtaient à merveille à la circonstance; ils consistaient en une blouse rouge, un pantalon bleu, une ceinture blanche et un turban de même couleur que la blouse; les armes étaient ces carabines rayées que j'avais apportées moi-même, complétées de la cartouchière et du sabre éthiopien; deux guidons, blanc et rouge, flottaient au bout de longs bambous. Tous grands, robustes, bien plantés, ces garçons-là avaient réellement fort bonne mine; n'eût été le teint un peu trop foncé de leur peau, ils ressemblaient assez bien à des garibaldiens, et le roi, à leur vue, ne put s'empêcher de murmurer : « Ah! si j'avais seulement dix mille hommes comme ceux-là! » Je lui répondis que ce vœu n'avait rien d'irréalisable, qu'avec quelques Français pour instructeurs et un convoi de fusils envoyé d'Europe, il aurait bien vite une belle et bonne armée; il me serra la main affectueusement et me dit : « Que Dieu vous entende! »

« Montant à cheval au milieu de mes garibaldiens improvisés, je prends congé du roi et je franchis l'enceinte; en dehors m'attendaient un millier d'hommes armés de fusils et montés sur des mules. Ballan Barras Iffou les commandait; ils étaient chargés d'éclairer le terrain en avant de moi. A la vue de mon escorte qui

franchissait la porte, ils se mirent en marche. Pour tout le monde, ces hommes rouges ne pouvaient être que des Européens, et le bruit de notre expédition devait avoir un grand retentissement dans tout le pays.

« Nous nous dirigions vers le nord; à une distance de 3 kilomètres du quartier général, nous trouvons un rempart de pierres qui défend le seul passage, large de 1,500 mètres environ, par où l'on puisse arriver jusqu'à Woreillou; de tous les autres côtés d'affreux précipices rendent la position inexpugnable. Nous franchissons les portes de la muraille; là nouvelle surprise, Fit Worari Woldié, chef de l'avant-garde, m'attendait avec plus de deux mille cavaliers armés en guerre; il vint à moi et me dit qu'il avait été spécialement chargé par le roi de m'accompagner avec sa cavalerie et de se mettre à mes ordres.

« A trois heures, nous arrivons dans une plaine magnifique et admirablement cultivée; partout la végétation couvre la terre comme d'un immense tapis vert, l'orge est en fleurs, les blés poussent droit leurs tiges vigoureuses, pourtant le mois de mars n'est pas encore commencé. Nous campons à Chotalla; nous sommes ici en plein pays des Wollo-Galla, presque tous musulmans; aussitôt les tentes dressées, on abat six bœufs pour la nourriture des troupes; mes garibaldiens occupaient une place à part; obéissant au mot d'ordre reçu, ils quittent leur costume rouge, reprennent prestement le costume national pour n'être pas reconnus et se mêlent à la foule du camp. Le soir, après dîner, ma tente est envahie par les principaux officiers qui viennent me demander des nouvelles de France, de Jérusalem. Les grands feux de bivac, les chants de guerre et les cris de joie des soldats durèrent toute la nuit, révélant aux Gallas la présence de notre armée.

« Le lendemain matin nous sommes rejoints par une arrière-garde qui grossit mon escorte de près de cinq cents hommes; ma promenade prend les proportions d'une expédition véritable. A huit heures nous nous mettons en route, et nous ne tardons pas à arriver dans la plaine de Guimba; le site est vraiment délicieux et le gibier fourmille: les oies, les canards, les hérons, les grues, les vanneaux, nous barrent le passage, c'est à peine s'ils s'écartent quand nous les touchons du pied. Parvenus au fond de cette immense plaine, à Guimba même, nous dressons nos tentes pour y passer la nuit. Le vendredi est pour les Éthiopiens un jour d'abstinence, et ils l'observent très scrupuleusement comme aussi tous les jeûnes prescrits par l'église; le premier repas de la journée n'a lieu qu'à trois heures de l'après-midi et il se compose d'alimens maigres exclusivement.

« Le 27, de bon matin arrive à notre camp un fort détachement de cavalerie expédié vers nous par Mohammad Ali, général du Choa,

qui avec ses troupes occupe une bonne position dans le voisinage de Magdala et surveille de là les agissemens d'Imamou Ahmédé. Mohammad Ali a épousé une fille de la reine, issue d'un premier mariage, et cette union fait de lui un des personnages importans du royaume. D'après les renseignemens qu'il nous communiqua, Imamou Ahmédé, ayant appris qu'une armée, en tête de laquelle marchaient des Français, était partie de Woreillou dans la direction de Magdala, s'était prudemment retiré sur la montagne avec son armée. Nous décidons en conseil de pousser jusqu'à Magdala, on lève le camp, et après quelques heures de marche nous apercevons, à 8 ou 10 kilomètres de distance, la fameuse *amba*, posée sur un haut plateau, au centre d'une vaste plaine; avec ma lunette d'approche, je distingue fort bien les remparts, les maisons, les mouvemens des hommes sur le plateau; eux aussi devaient nous voir avec nos chemises rouges. Me bornant au rôle qui m'avait été fixé par le roi, je fis placarder sur un rocher qui faisait partie des premières assises de la montagne une proclamation écrite en amariña sur un vaste carré de toile blanche; j'écrivis aussi à Imamou Ahmédé une lettre en français et en amariña l'exhortant à la soumission et l'assurant par avance de la clémence du roi. Un cavalier se chargea de faire parvenir cette lettre qui devait donner à réfléchir au *chefta*, entouré comme il l'était d'ennemis plus puissans que lui. Ma mission était finie; mais avant de redescendre dans la plaine mes hommes voulurent faire une démonstration à laquelle je ne m'opposai pas; ils tirèrent une salve de trois coups de mousquet chacun et nous reprîmes en bon ordre la route de Woreillou. Nous y arrivâmes dans l'après-midi du dimanche, et le roi, à qui je rendis compte de ma mission, en parut satisfait. D'autre part les deux faux marchands qui avaient été envoyés dans le camp de Kassa étaient également de retour; Kassa n'avait nullement l'intention de faire la guerre à Minylik; son armée manquait de vivres, et lui-même avait appris que des Français étaient arrivés au Choa avec des armes. Il venait pour s'entendre avec son voisin et conclure un traité de paix en ayant bien soin de délimiter les frontières de chaque royaume dont l'incertitude avait été jusqu'alors la cause de toutes les difficultés. En effet des ambassadeurs envoyés par Minylik se mirent en route; trois mois après, la paix était signée et jurée. »

Le roi, absorbé par les affaires politiques, n'avait pas eu encore l'occasion de présenter son hôte à la reine sa femme. La fête eut lieu dans la soirée du mardi et fut des plus brillantes; une multitude de torches éclairaient la salle toute tendue de tapis et faisaient valoir le riche et original costume des grands et des généraux groupés autour de leur souverain. Pendant deux heures et plus, on causa de Paris, des chemins de fer, du télégraphe, de l'imprimerie, de

toutes les merveilles de la civilisation moderne. Quand M. Arnoux se leva pour sortir, il comptait dans la reine une protectrice, une amie de plus. C'est une femme de trente-cinq ans environ, aux manières élégantes et d'un remarquable bon sens; aussi Minylik la consultait-il souvent.

Les jours suivans, le roi se plaisait à venir surprendre son hôte, accompagné seulement de quelques pages, dont l'un, Ato Mokanen, fils d'Azadj Woldé Mikael, avait toute sa confiance. Mettant à profit cette intimité, M. Arnoux cherchait à développer dans l'esprit du roi le goût des connaissances utiles. Un jour il lui faisait cadeau de sa boîte de pharmacie, et, après l'avoir instruit de l'emploi des médicamens, lui dictait les étiquettes et les formules en amariña pour qu'il pût s'en servir à l'occasion; une autre fois, il lui apprenait à reconnaître les chiffres français inscrits sur les factures et les paquets de marchandises; le royal élève, dont l'intelligence ouverte saisissait rapidement toutes les leçons, prit un tel goût pour ces études que M. Arnoux dut lui confectionner un petit cahier sur lequel il s'exerçait à écrire nos chiffres, et chaque jour Ato Mokanen venait apporter le devoir au maître pour qu'il pût juger des progrès. Du reste, M. Arnoux avait bien garde de multiplier les enseignemens, il n'attaquait jamais qu'une question à la fois, évitait avec soin toute confusion, se bornait toujours aux conclusions les plus simples et les plus pratiques. C'est ainsi qu'il put prendre en peu de temps un ascendant aussi grand que mérité sur l'esprit du roi.

Il ne s'agissait plus que d'arrêter définitivement l'exécution du programme adopté; mais comme le roi, malgré son pouvoir absolu, ne décide rien d'ordinaire sans avoir pris avis de son conseil, M. Arnoux se chargea de rédiger divers mémoires en français qui furent traduits en amariña, et où il signalait aussi clairement que possible les causes de la décadence et du démembrement de l'empire éthiopien, les dangers du présent et de l'avenir, les ennemis du dedans et du dehors, enfin les remèdes à appliquer pour la prompte réorganisation de la nation entière sous une seule main avec l'aide de la nation française. Malheureusement Ras Bourrou veillait; habile à garder le masque, il s'était tenu au courant de ce qui se passait au palais; quand il vit que le Français jouissait de toute la confiance du roi, il jugea le moment venu d'intervenir. Sous un prétexte trompeur, il obtint de Minylik la permission de partir pour Massaouah. En vain M. Arnoux courut aussitôt chez le roi pour le prévenir, il était trop tard; Ras Bourrou avait fait diligence. Reçu à Massaouah par Munzinger-Pacha, il se rendit ensuite auprès du khédive, au Caire, où il révéla tout ce qu'il savait; ceci se passait au mois de mars 1875. C'est alors que fut combinée cette multiple expédition des Égyptiens qui allait sérieusement me-

nacer l'indépendance du peuple éthiopien. Quant à M. Arnoux, l'audacieux voyageur, son sort était réglé, il devait périr.

Les fêtes de Pâques durent toute une semaine à partir du dimanche, et, pendant ces huit jours, le roi fait immoler plus de dix mille bœufs, rien que pour son quartier général de Woreillou; la plus grande partie de cette viande est mangée crue sous le nom de *broundou;* quoi que nous puissions penser de ce mets singulier, les Éthiopiens s'en montrent très friands, et les voyageurs eux-mêmes s'y habituent, dit-on, avec assez de facilité.

Le culte des morts est très respecté en Éthiopie. C'est aux grandes fêtes, lors des réunions de famille, que l'on aime à parler des parens qui ne sont plus; les amis et ceux qui leur furent chers ne sont point oubliés. Le jour de Pâques est ainsi consacré pieusement aux souvenirs domestiques; le soir, la famille royale faisait ce qu'on appelle « la mémoire des morts; » la nuit était très avancée, et M. Arnoux songeait à se coucher quand Ato Mokanen, le jeune page favori du roi, entrant dans sa chambre, le pria de vouloir bien lui remettre pour la reine la photographie de la fille qu'il avait perdue; la reine, à qui il l'avait montrée précédemment, voulait la revoir et associer la jeune femme morte aux prières qu'elle faisait pour ses propres parens; quand elle eut reçu l'image, elle la regarda quelque temps, la baisa, puis se hâta de la faire rapporter au père, qui n'en possédait pas d'autre.

Dans l'après-midi du 13 mai, le roi fit mander M. Arnoux; le conseil était réuni, seul Ato Machecha, prince héritier désigné par le roi qui n'a pas encore d'enfant et propre cousin de Minylik, manquait parmi les grands, il était en mission chez les Gallas. En arrivant, M. Arnoux prit place à côté du roi sur un siège qui lui avait été préparé, sans que personne songeât à s'en offenser; il était déjà parfaitement connu de tous les hauts dignitaires et, plusieurs même étaient ses amis. En peu de mots, le roi expliqua le but de cette réunion. M. Arnoux fit alors donner lecture par son drogman des mémoires qui n'étaient encore connus que du prince. L'étonnement fut grand dans l'assistance quand on entendit traiter avec cette clarté et cette élévation par la bouche d'un étranger les affaires de l'Éthiopie. Cet homme était donc bien l'ami du roi et de leur pays qu'il venait de si loin pour eux et voulait faire de si grandes choses; en même temps leur patriotisme s'éveillait à l'espérance. Ils eussent voulu emporter les mémoires qu'on venait de lire, Ato Dargué insistait surtout; Minylik s'engagea à en faire faire une copie pour chacun. Tous alors à l'unanimité promirent au roi leur concours et leur dévoûment à sa personne et à son œuvre, puis, séance tenante, il fut convenu qu'on réunirait à Litché des échantillons des

produits du pays, qu'on préparerait une caravane et que le roi viendrait lui-même surveiller le départ; la mission de M. Arnoux en Europe était définitivement arrêtée. Restaient à préparer les documens officiels pour le gouvernement français et diverses cours d'Europe. Noblement étranger à cet esprit d'exclusivisme qui caractérise certaines nations civilisées, M. Arnoux avait été le premier à conseiller à Minylik d'écrire au roi d'Italie et à la reine d'Angleterre; il pensait avec grande raison qu'il y a place en Éthiopie pour toutes les activités, même à côté de la France. Ces documens devaient être élaborés en conseil avec les missionnaires catholiques qui jouissent de la confiance du roi. Voici comment M. Arnoux rendait compte dans son journal de ce grand résultat :

« Samedi 15 mai. Enfin mon long travail de cinq années n'aura pas été perdu. Et maintenant réussirai-je jusqu'au bout?.. L'avenir me l'apprendra. En attendant, le roi doit faire une expédition chez les Gallas du sud, au-delà du fleuve Aouach; nous ferons route ensemble jusqu'après Nouari, puis je reviendrai à Litché pour commencer à préparer les marchandises.

« Vendredi 21. Nous voici à Nouari avec le roi, après trois jours de marche dans un pays merveilleux, traversant tour à tour des plateaux fleuris et des ravins où le jour pénètre à peine. Je ne sais rien de comparable à cette nature grandiose et tourmentée. Nous avons mis toute une journée pour franchir le Wahed et le Adevavai, deux fleuves qui se réunissent à quelque distance d'ici et vont se jeter dans le Nil Bleu. Leurs bords sont formés d'escarpemens épouvantables; pourtant toute notre armée les a franchis, quoique non sans peine. Je marchais un peu en arrière du gros des troupes, et j'ai rencontré sur ma route plus de cinquante bêtes de somme, chevaux, ânes ou mulets, mortes de fatigue; encore n'ai-je pas tout vu. Arrivé sur les bords du premier fleuve, je m'arrêtai pour contempler le spectacle de tous ces hommes grimpant comme des fourmis en files interminables le long de ces roches à pic dont la vue seule donnait le vertige.

« Nouari est une place fortifiée, située sur une hauteur abrupte comme toutes les forteresses d'Éthiopie; des précipices l'entourent de toutes parts, sauf sur un point large de 300 mètres environ que barre une solide muraille précédée d'un fossé profond, et ce fossé lui-même rejoint par les deux bouts les précipices entourant la place. A l'intérieur, celle-ci ne mesure pas moins de 10 kilomètres de long sur 6 de large; tout à l'entour, le pays est plat. C'est là que le roi tient entassée une partie de ses richesses; je fus admis à visiter les magasins; j'y vis rangées à part plus de quarante grandes malles ou caisses pleines des objets que je lui avais moi-même apportés d'Europe, ayant écrite au-dessus la liste de leur contenu;

Ato Mokanen seul en a les clés et vient y prendre les choses que désire le roi; dans d'autres salles se trouvent les provisions, plus de 500,000 kilogrammes de miel, puis d'énormes tas de blé, d'orge, de tef et d'autres céréales, suffisant pour nourrir une grande armée pendant plus d'un an.

« Le 24 mai, nous étions au campement de Tciatou chez les Gallas; l'armée réunie en cet endroit pouvait bien compter soixante mille combattans. Pour suivre plus longtemps le roi, je m'étais écarté de ma route de trois jours de marche à cheval. De bon matin Minylik me fit mander près de lui, ma tente était toujours dressée à côté de la sienne, et nous nous fîmes nos adieux. Il me confiait à Azadj Woldé Tsadek qui devait m'accompagner dans toutes mes excursions; des ordres avaient été donnés pour que les objets, les hommes et les bêtes de somme dont je pourrais avoir besoin fussent mis sur-le-champ à ma disposition. Le voyage se fit sans incident; à une demi-journée de Litché, je voulus voir Angolala, ancienne résidence de Sahlé Sallassi et où plusieurs voyageurs français avaient laissé des souvenirs. Cet endroit est aujourd'hui complètement abandonné.

« Après un séjour de vingt-quatre heures à Litché, nous nous mettons en route, mon compagnon et moi, pour une première tournée; je désirais visiter les forêts de Fekrié Gumb et de Gougouf, toutes deux considérables et dont les bois de première qualité devaient m'être fort utiles pour les constructions de la future colonie. Chemin faisant, je devais visiter aussi une mine de houille imparfaitement indiquée par M. Rochet d'Héricourt dans son second voyage au Choa. La houille est parfaitement connue des Éthiopiens qui l'appellent d'un nom caractéristique : *denga kasal*, charbon de pierre, et plusieurs échantillons m'en avaient été apportés par les gens du roi, quoique personne ne soupçonnât parmi eux l'usage qu'on en pouvait faire. Le gisement de Tianou m'intéressait surtout par sa situation particulière dans les *kouallas* ou basses terres, près de la frontière des Adels, à proximité du fleuve Aouach et de la côte du golfe d'Aden; je voulais me rendre compte par mes propres yeux des conditions matérielles de l'exploitation, de l'importance et de la richesse du gisement. A Tianou je pris des renseignemens et je trouvai des guides pour me conduire. Au sortir de la ville, nous suivîmes pendant plus de deux heures la direction du sud, et, entrant alors dans une contrée appelée Melka Kontero, nous atteignîmes la mine de houille de Kouéli; c'est le nom de l'endroit. La couche apparente forme du nord au sud cinq forts mamelons qui semblent sortis de terre d'une seule poussée, longs environs d'une centaine de mètres et hauts de trois à cinq; à la surface la houille est friable; dans certains endroits elle est recouverte impar-

faitement d'une croûte crevassée d'une argile blanche et bitumineuse. Vers le nord, à une distance de 4 à 5 kilomètres de marche, elle reparaît encore à fleur de terre. N'étant ni un savant ni un géologue, je fis un essai que le bon sens m'indiquait : je brisai des fragmens du minerai que je mouillai, je les jetai au feu de charbon de bois que deux petits soufflets en peaux de bouc faisaient flamber. Une flamme bleue mêlée de petites paillettes en sortit, ce qui m'indiquait que la houille était plus ou moins alliée au fer. Quand tout fut consumé, je retirai du feu une escarbille ayant la figure d'une éponge très légère.

« Jeudi 3 juin. Arrivé hier soir à Ankobar, je suis logé dans la maison même du roi ; par un pieux et touchant usage, tous les anciens serviteurs de la famille royale, devenus incapables, vivent retirés ici aux frais du roi, auprès des tombeaux de leurs anciens maîtres. C'est aussi le siège du haut clergé éthiopien. Ankobar est bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une colline que domine le palais du roi, remarquable par ses vastes dimensions ; avec ses toits coniques, entremêlés de frais jardins, on dirait d'une agglomération de ruches perdues dans la verdure. J'ai visité les tombeaux des rois de Choa, entretenus avec un soin pieux ; ce sont tout simplement des maisons cylindriques, faites de terre et de bois, coiffées d'un chapeau de chaume, entièrement semblables à celles où logent les vivans ; au centre, un monument en maçonnerie carrée contient les restes du prince défunt ; les murs sont couverts de peintures historiques ou religieuses assez primitives. Ainsi j'ai remarqué, dans la salle funèbre de Sahlé Sallassi, un cheval vert, du plus beau vert ; sans doute l'artiste n'avait que cette couleur à sa disposition et il n'a pas voulu s'arrêter pour si peu.

« Le roi, comme on sait, avait donné ordre de réunir des marchandises et d'organiser une caravane à son compte ; c'était une innovation pour le pays ; jusqu'alors on se bornait à faire des commandes aux marchands musulmans. A mon retour à Litché, Azadj Woldé Tsadek me consigne de grandes quantités de café, de cire, d'ivoire et de peaux de bœuf ; je prends aussitôt cent femmes pour trier le café, en même temps je m'occupe d'épurer la cire, au grand étonnement des indigènes, qui n'avaient jamais vu pratiquer cette opération. Quant à l'ivoire, on l'enferme dans les magasins, en attendant le moment de l'emballer.

« Mercredi 16 juin. Je suis en voyage depuis trois jours dans les pays Gallas, me rendant à Finfini ; nous passons près de Rogué, ville presque complètement musulmane, marché important de café. Sur la route nous rencontrons des marchands musulmans aux allures suspectes ; je m'aperçois que ce sont des trafiquans d'esclaves ; ils traînaient après eux cinq malheureuses créatures volées sur les mar-

chés gallas, trois hommes, un enfant et une femme, ils avaient aussi cinq baudets chargés de café et de provisions. Aussitôt, par application de l'édit du roi et avec l'aide d'Azadj Woldé Tsadek, qui ne plaisantait pas non plus, les musulmans furent enchaînés, conduits en prison et leurs marchandises saisies ; ils durent porter eux-mêmes les fardeaux dont ils avaient chargé leurs victimes. J'ai pris l'enfant à mon service, il s'appelle Ghiorghis et vient de la province de Gouragué ; j'ai su de lui dans quelles conditions il avait été capturé. Il était allé avec son frère chercher des provisions pour la famille, lorsqu'au moment où le marché était le plus animé une bande de cavaliers musulmans enveloppe les malheureux qui n'avaient pas eu le temps de s'enfuir ; pères, mères ou enfans tous sont garrottés ; le pauvre Ghiorghis avait pu s'échapper, mais à la vue de son frère, qui se défendait courageusement quoique blessé d'un coup de lance, n'écoutant que son affection, il courut pour l'arracher à ses bourreaux ; la lutte n'était pas possible, il fut pris à son tour, enchaîné, et jamais plus ne revit son frère.

« Jeudi 17. Nouvelle capture de deux musulmans et délivrance de deux jeunes filles gallas qui, comme les autres, allaient être vendues aux fils d'Abou-Bakr.

« Vendredi 18. Nous arrivons le soir à Daro Mikael, possession de la mission catholique dans les pays Gallas, où m'attendait Mgr Taurin, digne prélat français, coadjuteur de Mgr Massaja. Mgr Taurin fut charmé de voir un compatriote et s'empressa de mettre à mon service sa connaissance approfondie des lieux, des mœurs et de la langue du pays. Tout d'abord il m'indiqua une série de cavernes qui sont une des grandes curiosités de l'Éthiopie méridionale ; ces cavernes furent habitées jadis par des Troglodytes, avant même l'époque des anciens rois d'Éthiopie dont la résidence était établie sur la montagne d'Erer, non loin d'ici.

« Qu'on se figure un rocher uni s'étendant en façade et large de 150 mètres sur 30 de haut ; une petite rivière, très poissonneuse et conservant de l'eau toute l'année, s'est creusé un lit profond comme un abîme au pied du rocher ; sur ce rocher, comme sur la façade d'un palais gigantesque, se voient une foule d'ouvertures irrégulièrement percées, mais où l'on reconnaît distinctement trois étages. Chacune de ces ouvertures est la porte d'une vaste caverne creusée de main d'homme dans la roche vive ; plusieurs de ces logemens communiquent entre eux, mais la plupart sont isolés : la seule et unique issue est l'ouverture de la façade à pic au-dessus du gouffre béant. On ne peut s'introduire dans les cavernes que par des cordes jetées dans le vide et qu'un pieu fiché en terre retient par le haut ; l'explorateur se laisse glisser le long de la corde en ayant soin, pour modérer la descente, d'appuyer le bout du pied

à de petits trous creusés de place à place dans le flanc du rocher. Pour moi, descendu dans le ravin, rien qu'à la pensée de l'ascension, je me sentais pris de vertige; si l'on en juge par leur nombre et leur étendue, ces cavernes ont dû loger autrefois une grande population.

« Le roi Minylik les a données avec un beau domaine à la mission catholique; c'est dans ces grottes transformées en magasins que Mgr Taurin renferme les provisions et les objets les plus précieux de la mission, et il faut convenir qu'ils sont bien serrés; on a même transformé l'une d'elles en église où la messe se dit quelquefois. Du reste l'habitude de cette difficile descente a donné au prélat un tel mépris du danger qu'il rit tout le premier des craintes qu'on ne peut s'empêcher d'éprouver pour lui.

« J'ai passé la nuit à Daro-Mikael, mais une lettre du roi datée de Finfini m'annonce qu'il est de retour de son expédition contre les Gallas, qu'il a conquis cinq nouvelles provinces, et qu'il doit arriver prochainement à Litché. Je renonce donc pour le moment à pousser jusqu'à Finfini, et vais attendre le roi dans sa capitale.

« Mercredi 30 juin. Depuis deux jours la ville est en fête; l'entrée de l'armée victorieuse a été célébrée par des chants, des banquets et tous les signes de l'allégresse publique. Jamais je n'avais vu tant de gaîté, tant d'animation. Aujourd'hui, la première effervescence étant un peu calmée, le roi, qui ne perd pas l'habitude de travailler, a réuni auprès de lui les missionnaires catholiques. Mgr Massaja a été agréablement surpris d'entendre de la bouche même du roi qu'il était décidé à suivre mes conseils et à en assurer le plein succès. A tous les points de vue, mon entreprise ne peut laisser les prélats catholiques indifférens; en effet une route ouverte entre le Choa et la France, des relations établies avec l'Occident, ce n'est pas seulement l'intérêt général du pays et de la civilisation, c'est aussi la vie et l'avenir de leur mission définitivement assurés. »

La mission catholique au Choa et dans les pays Gallas est une œuvre éminemment française. M. Antoine d'Abbadie, membre de l'Institut de France, un des plus savans et des plus illustres explorateurs de l'Afrique centrale, en est le fondateur. C'est lui qui en 1838 vint demander à la cour de Rome l'envoi de missionnaires. Mgr Massaja, aujourd'hui chef de la mission, vit depuis plus de trente ans en Éthiopie, partageant son temps entre les devoirs de son sacré ministère et l'étude des langues de ces peuples qui lui ont été confiés. On a de lui une excellente grammaire de la langue amariña publiée en 1867 à Paris par l'imprimerie impériale et dédiée à son illustre ami et collaborateur M. d'Abbadie. En ce moment la mission comprenait, outre Mgr Massaja, vicaire apostolique

des pays Gallas, Mgr Taurin, son coadjuteur, évêque nommé d'Adramytta, tous deux intimes conseillers du roi, les pères Louis de Gonzague et Ferdinand; depuis lors d'autres missionnaires sont venus les rejoindre. Leurs principaux établissemens, visités par M. Arnoux, sont dans les domaines du roi de Choa: Escha, Fekrié Gumb, Houen Amba, Aman, Daro Mikael, Finfini et plusieurs autres propriétés de moindre importance; dans les pays Gallas indépendans, le principal siège de la mission est à Kaffa, puis viennent Lagamara, Ghera, Gemma Abba Giffâr, etc. Ces divers établissemens sont desservis par Mgr Coccino, évêque de Maroc *in partibus* et le père Léon. Les services rendus par ces courageux apôtres sont considérables et ils n'ont pas peu contribué par leur prédication et leur exemple à répandre dans la société éthiopienne des sentimens nouveaux d'humanité, de douceur et de moralité. Évidemment l'œuvre de M. Arnoux est indépendante de toute considération ou préoccupation de propagande religieuse; seulement, depuis de longues années déjà, les Éthiopiens se sont aperçus de la honte et du danger qu'il y avait pour eux à recevoir leur patriarche ou abouna de l'église cophte d'Alexandrie, entièrement livrée à l'Égypte, leur plus cruelle ennemie. Peut-être est-ce là une place à prendre pour le clergé catholique; en tout cas, il faudra beaucoup de prudence, d'habileté et de modération.

Il existait aussi au Choa en 1875 une mission protestante, composée de son chef, M. Mayer, et de deux autres Allemands, MM. Grainer et Jacob. Installés à Mal Houze, vivans d'ailleurs aux frais du roi, ils semblaient retirer assez peu de fruits de leur apostolat. Eux aussi, ils auraient profité de la réussite de M. Arnoux; mais à la vue de ce Français qui du premier coup s'était emparé de l'esprit du roi, M. Mayer avait senti se soulever dans son âme le vieux levain des rancunes germaniques; lui qui depuis quinze ans déjà habitait l'Éthiopie, qui avait connu Minylik à la cour de Théodoros, il souffrait cruellement de se voir relégué au dernier plan sans aucune influence; dès lors il nourrit de secrets désirs de vengeance.

Cependant la mauvaise saison était arrivée. En Éthiopie, depuis le 4e degré de longitude nord jusqu'au 12e environ, les pluies torrentielles commencent dans les premiers jours de juillet et continuent durant trois mois sans interruption; toutes les eaux tombées sur les hauts plateaux s'écoulent dans le Nil qui, démesurément grossi, déborde en arrivant dans les plaines basses de l'Égypte et les féconde de son limon. Ces trois mois, juillet, août et septembre, sont proprement l'hiver du pays; alors les routes sont coupées et les moindres cours d'eau deviennent infranchissables. M. Arnoux mettait à profit ces retards forcés pour compléter l'organisation de la caravane.

L. Louis-Lande.

QUATRE RENCONTRES

Je n'ai rencontré miss Spencer que quatre fois, et ces rencontres restent gravées dans mon souvenir, car cette jeune personne produisit sur moi une vive impression. C'était un gracieux échantillon d'un type peu commun. La nouvelle de sa mort me cause un vrai chagrin, — pourtant, lorsque j'y songe, ne devrais-je pas plutôt me réjouir? La dernière fois... mais procédons par ordre.

I.

Notre première rencontre eut lieu en pleine campagne, il doit y avoir dix-sept ou dix-huit ans de cela. Mon ami Jones, qui allait passer les vacances de Noël chez sa mère, m'avait décidé à l'accompagner, et mon hôtesse donnait en notre honneur une soirée intime. Pour moi, ce fut un divertissement tout nouveau, car je n'avais guère habité que les grandes villes. Jamais je ne m'étais aventuré au fond d'une province américaine. La neige tombait avec une telle persistance depuis le matin que l'on s'y enfonçait jusqu'aux genoux sur les routes. Comment les dames feraient-elles pour se rendre chez Mme Jones? J'étais bien naïf de m'en inquiéter. A Grimwinter, elles auraient volontiers affronté de plus rudes obstacles afin d'assister à une réunion que deux messieurs, arrivant de New-York, honoraient de leur présence. Aucune des invitées ne manqua donc à l'appel.

Mme Jones, durant le cours de la soirée, me demanda si « je ne voulais pas montrer les photographies à une de ces demoiselles. » Lesdites photographies remplissaient deux vastes cartons rapportés par son fils, qui, comme moi, venait de voyager en Europe. Je jetai les yeux autour du salon, et je m'aperçus que la plupart des jeunes personnes présentes étaient pourvues d'un objet d'intérêt beaucoup plus absorbant qu'un paysage reproduit par le soleil. Je remarquai

toutefois une invitée qui se tenait seule près de la cheminée. Après l'avoir contemplée un instant, je répliquai :

— Je les montrerais très volontiers à cette demoiselle-là.

— Cela tombe à merveille, dit Mme Jones, c'est justement celle qu'il vous faut. Elle n'aime pas les *flirtations*.

Si l'on m'en avait laissé le temps, j'aurais peut-être déclaré que, puisqu'elle n'aimait pas les *flirtations*, mieux valait chercher ailleurs. Je n'eus pas l'occasion de protester; Mme Jones me proposait déjà en qualité de montreur de photographies.

— Elle sera enchantée, dit-elle en me rejoignant deux minutes après. Oui, miss Spencer est justement celle qu'il vous faut, — si sérieuse, si intelligente.

Là-dessus, mon hôtesse me présenta.

Bien que miss Caroline Spencer ne fût pas une beauté, c'était une charmante petite personne, admirablement faite. Elle devait friser la trentaine; mais sa taille et la fraîcheur merveilleuse de son teint lui donnaient presque l'air d'une enfant. Elle avait une très jolie tête, et ses cheveux étaient arrangés comme ceux d'un buste grec. Je la soupçonnai de goûts artistiques, si tant est que le séjour de Grimwinter fût capable de favoriser des tendances de ce genre.

Elle était vraiment fort gracieuse avec sa mine doucement effarouchée, ses lèvres un peu minces et ses dents d'une blancheur éclatante. Autour de son cou s'enroulait ce que les dames, si je ne me trompe, appellent une ruche, retenue par une simple broche de corail, et l'éventail qu'elle tenait à la main n'avait rien de luxueux. Je remarquai, en outre, que la jupe de sa robe de soie noire n'avait peut-être pas toute l'ampleur exigée par la mode du jour.

Elle m'adressa un petit salut cérémonieux, montrant ses dents blanches entre ses lèvres minces, mais souriantes. Elle parut en effet ravie et même un peu troublée par la perspective que lui ouvrait l'étude des trésors dont je me chargeais de lui expliquer les beautés. Pour ma part, mon rôle ne m'effrayait pas. Je tirai les cartons de leur coin et j'approchai deux sièges d'une table suffisamment éclairée. Les photographies représentaient des scènes ou des objets qui m'étaient familiers, — des vues de Suisse, d'Italie et d'Espagne, des monumens, des tableaux, des statues plus ou moins célèbres. Je racontai ce que je savais sur chaque sujet. Ma compagne regardait les photographies à mesure que je les soulevais une à une et m'écoutait immobile, son éventail appuyé contre sa lèvre inférieure. De temps à autre, lorsque je reposais une épreuve dans le carton, elle me demandait : « Vous avez vu l'original? » Presque toujours je répondais que je l'avais vu plusieurs fois; alors

ses jolis yeux se fixaient un instant sur moi, comme à la dérobée.

Je lui avais moi-même demandé au début de notre entretien si elle connaissait l'Europe, ma question m'avait valu un : « Non, non, non, » murmuré à voix basse, d'un ton rapide et confidentiel. Ensuite, quoiqu'elle ne quittât guère des yeux les photographies, elle ne m'adressa la parole qu'à d'assez longs intervalles. Aussi, dès que nous eûmes achevé l'inspection du contenu de l'un des cartons, feignis-je de ne plus songer à l'autre. J'avais fini par me convaincre que mes explications ne l'ennuyaient pas ; mais son silence me dépitait.

— Voilà ma tâche accomplie, miss Spencer, lui dis-je, et je le regrette.

Tandis que je la saluais, je vis qu'une faible rougeur animait ses joues. Elle agitait d'une main fébrile son modeste éventail et, au lieu de regarder la séance comme finie, elle dirigea les yeux vers le second carton, qui restait appuyé contre la table.

— Ne voulez-vous pas me montrer celles-là? me dit-elle.

— Avec plaisir, si vous n'êtes pas fatiguée, répondis-je.

— Je ne suis pas fatiguée du tout, répliqua-t-elle. Je ne me lasserais jamais d'admirer ces belles choses.

Tandis que je me disposais à satisfaire sa curiosité, elle posa la main sur le carton avec un geste caressant.

— Et avez-vous aussi visité cet endroit-là? me demanda-t-elle un instant après.

Examen fait de la première photographie, je reconnus que je l'avais visité, — c'était une vue du château de Chillon, sur le lac de Genève.

Je lui fis remarquer l'admirable effet produit par la réflexion des roches rugueuses et des tourelles dans l'onde claire du lac. Elle ne s'écria pas : « Ravissant ! » pour écarter l'image afin de passer à la suivante. Elle s'abstint de pousser une de ces exclamations banales à l'usage des amateurs, et me demanda si ce n'était pas là qu'avait été enfermé Bonivard. Je répondis affirmativement et j'essayai de me rappeler les strophes où Byron décrit les souffrances du prisonnier. Ma mémoire me fit défaut, je m'arrêtai décontenancé.

Elle s'éventa un instant, puis répéta le passage d'une voix émue, mais sans la moindre affectation d'enthousiasme. Arrivée au bout de sa citation, elle rougit. Je la complimentai et je déclarai qu'elle était parfaitement équipée pour visiter la Suisse et l'Italie. Elle me regarda de nouveau à la dérobée afin de voir si je ne raillais pas, et j'ajoutai :

— Pour peu que vous désiriez juger jusqu'à quel point les descriptions de Byron sont exactes, il faudra vous mettre en route sans

trop perdre de temps, car l'Europe se *débyronise* avec une rapidité déplorable.

— Combien de temps me donnez-vous?

— Je vous donne dix ans.

— Je crois que je pourrai partir avant dix ans, répliqua miss Spencer avec le plus grand sérieux.

— Tant mieux. Cela vous intéressera énormément.

Je venais de tomber sur la photographie de quelque coin d'une ville d'Europe qui me rappelait de chers souvenirs. Mes souvenirs, je le suppose, m'inspirèrent une certaine éloquence, car miss Spencer m'écoutait en retenant son haleine.

— Êtes-vous resté longtemps à l'étranger? me dit-elle après un intervalle de silence.

— Bien des années.

— Et vous avez voyagé partout?

— Partout, non. J'ai parcouru l'Europe un peu au hasard. J'aime beaucoup à voyager.

Elle me lança encore un de ses regards furtifs.

— Vous parlez français et italien?

— Assez pour me tirer d'affaire.

— Est-ce très difficile?

— Je suis persuadé que vous apprendriez vite, répliquai-je poliment.

— Oh! moi, je n'aspire pas à parler une autre langue que la mienne; je voudrais seulement comprendre. On dit que le Théâtre-Français est si beau.

— C'est le premier théâtre du monde.

— Vous y êtes allé bien souvent?

— Lorsque j'habitais Paris, j'y allais chaque soir.

— Chaque soir! répéta-t-elle en ouvrant de grands yeux. — Un instant après, elle me demanda : — Quel pays préférez-vous?

— Il y a un pays que je préfère à tous les autres à cause de son soleil. Je suis sûr que dans dix ans d'ici vous penserez comme moi.

— L'Italie? dit-elle.

— L'Italie, répondis-je.

Son visage s'était animé; elle n'aurait certes pas semblé plus jolie si, au lieu de lui montrer des photographies, je lui avais parlé d'amour. Elle venait de me regarder d'un air interrogateur; elle détourna les yeux et rougit un peu. Il y eut une pause qu'elle rompit en disant :

— C'est là le pays que je désire surtout visiter.

Nous passâmes en revue plusieurs photographies sans échanger une parole.

— On dit que la vie n'est pas trop chère en Italie, reprit-elle enfin.

— On a raison; j'y ai vécu à meilleur marché qu'ailleurs.

— Néanmoins tout cela coûte cher, n'est-ce pas?

— Vous voulez dire un voyage en Europe?

— Oui. Je ne suis pas riche, — je donne des leçons. Voilà l'embarras.

— Il faut certainement de l'argent, répliquai-je; mais on peut s'arranger de façon à n'en pas trop dépenser.

— Je crois que je saurais très bien m'y prendre, répliqua miss Spencer. J'ai des goûts fort simples. J'ai déjà mis quelque chose de côté pour mon voyage, ajouta-t-elle d'un ton confidentiel. Mais tout a été contre moi, l'argent et bien d'autres raisons. J'ai attendu et attendu. Ç'a été un château en Espagne. J'ose à peine y songer. Deux ou trois fois le château a presque paru bâti, et dès que je me suis mise à en parler il s'est écroulé! J'ai eu tort de vous entretenir de mon rêve, poursuivit-elle avec un peu d'hypocrisie, car le simple exposé de son projet lui avait évidemment causé une joie indicible. Il y a une dame qui a beaucoup d'amitié pour moi; elle ne tient pas du tout à quitter Grimwinter, et je lui parle sans cesse de mon voyage. Elle m'a dit l'autre jour qu'elle ne sait pas ce que je deviendrai, que je perdrai peut-être la tête si je ne visite pas l'Europe, et que je la perdrai infailliblement si j'ai la joie de réaliser mon rêve.

— Rassurez-vous, répondis-je en riant; il y a longtemps que vous attendez, et vous avez encore toute votre raison.

Elle me regarda un instant sans répondre.

— Je n'en suis pas trop sûre, dit-elle enfin. Je ne pense qu'à cela, si bien que j'oublie beaucoup de choses dont je devrais m'occuper. C'est là une espèce de folie.

— Le remède est facile à trouver; il vous suffira de partir.

— Oui, j'ai la conviction que je verrai l'Europe. J'y ai un cousin.

Nous examinâmes encore quelques photographies, et je demandai à miss Spencer si elle avait toujours habité à Grimwinter.

— Je ne suis pas tout à fait une provinciale, monsieur! répliqua-t-elle en se redressant de toute la hauteur de sa petite taille, j'ai passé vingt-trois mois à Boston.

Je répondis que dans ce cas la vue des vieilles capitales de l'Europe ne l'étonnerait pas autant qu'elle le supposait; mais je ne réussis pas à lui inspirer des craintes à cet égard.

— Je connais l'ancien monde mieux que vous ne le croyez, me dit-elle. Je ne me suis pas contentée de lire Byron; je me prépare, j'ai étudié les historiens et les voyageurs.

— Je comprends votre cas, répliquai-je. Vous avez la passion innée des Américains, — la passion du pittoresque. C'est là, pour nous autres, une passion primordiale, antérieure à l'expérience. L'expérience ne vient qu'ensuite, pour nous montrer ce que nous avions déjà vu en rêve.

— Ce que vous dites là me paraît très juste, répondit miss Spencer. J'ai rêvé de tout et j'espère tout voir.

— Je crains que vous n'ayez perdu beaucoup de temps.

— Oui, et c'est là ce que je me reproche.

Les invités commençaient à se disperser; on prenait déjà congé. Miss Spencer se leva et me tendit la main avec un geste timide; mais sa conversation avec moi l'avait aidée à reconstruire son château en Espagne, à en juger par l'éclat dont brillaient ses yeux.

— Je retourne en Europe, lui dis-je en serrant sa petite main; je guetterai votre arrivée.

— C'est cela, dit-elle, et si je suis désillusionnée, je l'avouerai avec franchise.

Et elle s'éloigna rêveuse et en agitant son éventail.

II.

Quelques mois plus tard je me retrouvais en Europe. Il y avait environ trois ans que j'habitais Paris lorsque, vers le milieu du mois d'octobre, je quittai cette ville pour aller à la rencontre de ma sœur et de mon beau-frère. En arrivant au Havre, j'appris que le paquebot qui les portait avait déjà débarqué ses passagers. Je me dirigeai tout droit vers l'hôtel que les voyageurs m'avaient indiqué. Ma sœur, fatiguée par une mauvaise traversée, ne demandait qu'à se reposer et me renvoya au bout de cinq minutes. Il fut convenu que nous ne repartirions que le lendemain. Mon beau-frère, un peu inquiet, voulait rester auprès de sa femme; mais elle insista pour qu'il allât faire un tour avec moi, afin de s'habituer à marcher sur la terre ferme. C'était une belle et chaude matinée d'automne, et notre flânerie à travers la cité affairée fut pour nous une distraction agréable. Après avoir parcouru les quais bruyans et ensoleillés, nous débouchâmes dans une rue large et animée dont un seul côté était pleinement éclairé, — une rue de province qui ressemblait à une vieille aquarelle : grandes maisons grises à toits inclinés, à nombreux étages, à pignons rouges, à volets verts, à enseignes multicolores, avec des fleurs à chaque balcon et des servantes en bonnet blanc aux portes. Nous marchions à l'ombre, regardant le tableau qui se déroulait sur le côté opposé. Tout à coup mon compagnon cessa d'avancer et me serra le bras. Je suivis la direction

de son regard, et je vis qu'il s'était arrêté à peu de distance d'un café où l'on avait déjà disposé des tables et des chaises en fonte sous une tenture qui abritait le trottoir. Derrière cette installation en plein vent, les fenêtres grandes ouvertes du café et une douzaine d'arbustes plantés dans des baquets. Pour rendre l'endroit plus attrayant, on venait de répandre sur les dalles une couche de sable jaune. C'était un café aux allures paisibles que devaient patronner les petits commerçans de la ville. A l'intérieur, plongée dans une obscurité relative, une jeune personne coiffée d'un bonnet à rubans roses tournait le dos à un vaste miroir et souriait à un consommateur invisible.

Ces détails ne me frappèrent pas tout d'abord. La première chose qui attira mon attention fut une dame qui se tenait assise, seule, devant une des tables extérieures. C'était elle que mon beau-frère regardait. Penchée en arrière sur son siège, elle semblait s'abandonner à une rêverie; en tout cas, elle oubliait le plateau posé devant elle et ne dirigeait pas ses yeux de notre côté. Je l'apercevais tout au plus de profil; néanmoins je me rappelais l'avoir déjà vue.

— La petite dame du paquebot! s'écria mon beau-frère.

— Elle était à bord de votre steamer? demandai-je.

— On ne rencontrait qu'elle sur le pont : elle s'y promenait du matin au soir, ou bien elle se tenait assise à la proue du navire, les mains sur le plat-bord, les yeux tournés vers l'Orient.

— Vous allez lui parler?

— Je ne la connais pas. Nous n'avons pas échangé deux mots pendant la traversée. J'étais trop mal à l'aise pour avoir envie de causer avec qui que ce fût; mais je l'ai remarquée, et je ne sais trop pourquoi elle m'intéressait. C'est une chère petite Yankee. Je m'imagine que ce doit être une maîtresse d'école qui prend ses vacances et à qui ses élèves ont offert une bourse pour payer ses frais de voyage.

Au même instant, celle dont nous nous occupions se retourna pour regarder les maisons situées en face d'elle.

— Je vais lui parler, si vous ne lui parlez pas, dis-je à mon compagnon.

— A votre place, je m'en garderais bien ; elle est très timide.

— Soyez sans crainte. Je la connais, — j'ai passé une soirée à lui montrer des photographies.

Je traversai la rue et je m'approchai du café. La dame se retourna tout à fait. Je ne me trompais pas, — c'était miss Spencer. Elle ne me reconnut pas au premier abord et sembla effrayée. Je poussai une chaise près de sa table et je m'assis.

— Eh bien, lui dis-je, j'espère que vous n'êtes pas déjà désillusionnée?

Elle me regarda d'un air surpris et rougit un peu, puis un léger tressaillement m'annonça qu'elle me reconnaissait à son tour.

— C'est vous qui m'avez montré les photographies chez Mme Jones !

— Oui, c'est moi. Je me félicite de cette rencontre, car il m'appartenait de vous souhaiter la bienvenue, après l'éloge que je vous ai fait de l'Europe.

— Vous ne m'en avez pas trop dit. Je suis si heureuse! répliqua-t-elle.

En effet, elle paraissait très heureuse. Elle ne me semblait pas avoir vieilli; elle était aussi paisiblement jolie que lors de notre première rencontre. Trois ans auparavant j'aurais pu la comparer à une petite fleur puritaine aux couleurs peu voyantes; on comprendra sans peine que dans les circonstances actuelles je ne pouvais songer à chercher une comparaison moins délicate. A côté d'elle, un vieux monsieur vidait un verre d'absinthe; derrière elle, la dame de comptoir criait : — Alcibiade! Alcibiade! à un garçon de café en tablier blanc. Le charmant contraste!

J'expliquai à miss Spencer que mon beau-frère avait été son compagnon de voyage, et je le présentai. Elle le salua comme si elle le voyait pour la première fois. Elle ne l'avait évidemment pas remarqué et elle ne tenta même pas de s'excuser. Je restai auprès d'elle devant la porte du café, tandis que mon beau-frère allait rejoindre sa femme. Je dis à miss Spencer que notre rencontre, à l'heure même de son débarquement, avait quelque chose d'étrange et que je m'estimais heureux de me trouver là, à point nommé, pour recevoir ses premières impressions.

— Il me serait difficile de me rendre compte à moi-même de ce que j'éprouve, répliqua-t-elle. Il me semble que je rêve. Je crois vraiment que le café m'a monté à la tête, — je n'en ai jamais bu d'aussi bon. Il y a près d'une heure que je suis assise ici, et je n'ai pas envie de bouger. Tout est si pittoresque!

— En vérité, miss Spencer, vous avez tort de vous laisser ravir à ce point par cette pauvre ville du Havre, si prosaïque, — il ne vous restera plus d'enthousiasme à dépenser. Rappelez-vous tous les beaux endroits, toutes les belles choses qui vous attendent. Rappelez-vous l'Italie.

— Je ne crains pas de me trouver à court d'admiration, répondit-elle gaîment. Je pourrais rester ici toute une journée en me disant : Me voici enfin en Europe! C'est si sombre, et si vieux, et si différent!

— Ce qui m'étonne, moi, c'est de vous trouver installée en plein air. N'êtes-vous pas descendue dans un hôtel?

J'étais à la fois amusé et effrayé par l'innocente effronterie avec laquelle cette jolie petite Américaine s'établissait ainsi devant la porte d'un café, dans un isolement qui devait la faire remarquer.

— Mon cousin m'a laissée ici, répondit-elle. Vous savez que je vous ai dit que j'avais un cousin en France. Il est venu à ma rencontre ce matin, à l'arrivée du steamer.

— Il aurait pu s'épargner cette peine, puisqu'il devait vous abandonner sitôt.

— Il ne m'a quittée que pour une demi-heure. Il est allé chercher mon argent.

— Où est votre argent?

— Tenez, cela me rend très fière, répondit miss Spencer avec un petit éclat de rire; je suis arrivée munie de traites.

— Et où sont vos traites?

— Mon cousin les a.

Le ton de cette réponse n'impliquait pas la moindre méfiance, mais elle me donna la chair de poule. Je ne connaissais pas le cousin de miss Spencer, et les présomptions parlaient en sa faveur, par la simple raison qu'il était son cousin; néanmoins, je ne pus m'empêcher d'être inquiet en songeant qu'une demi-heure après le débarquement les fonds de la passagère inexpérimentée se trouvaient entre les mains de ce monsieur.

— Doit-il voyager avec vous? demandai-je.

— Seulement jusqu'à Paris. Il habite Paris, où il est venu pour étudier la peinture. Je lui avais écrit pour lui annoncer mon arrivée. Je ne m'attendais pas à ce qu'il vînt au-devant de moi jusqu'au Havre. Je croyais seulement le trouver à la descente du train à Paris. C'est très bon de sa part; mais il est très bon, et il a beaucoup de talent.

Je devins tout à coup fort désireux de faire la connaissance de ce peintre de talent.

— Et il est allé chez le banquier? demandai-je.

— Oui, il m'a menée à un hôtel, — une vieille auberge si pittoresque, si drôle, avec une galerie en bois autour du premier étage et une hôtesse si prévenante et si bien mise! Au bout de quelque temps, nous sommes sortis, car je n'avais pas d'argent français. Mais j'étais encore étourdie par le mouvement du navire et j'ai pensé qu'il valait mieux me reposer un peu. Mon cousin a découvert cet endroit et il est allé seul chez le banquier. Il doit me rejoindre ici.

La supposition pourra paraître fort injuste, vu que rien ne l'autorisait; mais l'idée me traversa l'esprit que le cousin ne se montrerait plus. Je rapprochai une chaise de celle de miss Spencer, décidé à attendre le dénoûment. Elle était très observatrice, et il y avait quelque chose de touchant dans la curiosité enfantine que lui inspiraient le mouvement de la rue, la forme des voitures, les grands chevaux normands, les caniches tondus, la diversité des toi-

lettes et le costume des prêtres. Tout cela était nouveau pour elle.

— Et lorsque votre cousin reviendra, que comptez-vous faire? demandai-je.

Elle hésita un instant avant de répondre :

— Nous ne savons pas trop.

— Quand partez-vous pour Paris? Si vous prenez le train de quatre heures, j'aurai le plaisir de voyager avec vous.

— Je crains que ce ne soit pas possible. Mon cousin me conseille de passer quelques jours ici.

— Voilà un conseil qui me surprend! m'écriai-je. Il ne faut que quelques heures pour voir le Havre.

Pendant une minute ou deux, je ne dis rien de plus. Je cherchais à deviner où le cousin voulait en venir. Je regardai à droite et à gauche, mais je ne vis à l'horizon personne qui ressemblât à un peintre plein d'avenir et doué d'une grande bonté. Enfin je me permis de rappeler à ma compatriote que les étrangers se dispensent volontiers de faire au Havre une station esthétique. Le Havre est un lieu de transit, rien de plus. Je l'engageai donc à se rendre à Paris par le train de l'après-midi et à se distraire d'ici là en visitant la forteresse située à l'entrée du port. Je parle de la vieille construction que l'on désignait sous le nom de tour de François Ier et qui a été démolie depuis.

Miss Spencer parut écouter avec un certain intérêt ma description de la tour; puis sa physionomie prit une expression plus grave, tandis qu'elle répliquait :

— Je ne puis rien décider encore. Mon cousin a quelque chose de sérieux à me dire. Je l'interrogerai dès qu'il sera de retour; ensuite nous irons admirer la forteresse. Je ne suis pas si pressée de voir Paris, — je me donne un congé de six mois!

Elle sourit et hocha la tête d'un air résolu. Il me sembla toutefois lire dans son regard qu'elle éprouvait une légère inquiétude.

— Soyez franche! m'écriai-je. Vous craignez que ce malencontreux cousin ne vous rapporte une mauvaise nouvelle.

— Eh bien, franchement, je soupçonne qu'elle ne sera pas bonne, mais j'espère qu'elle ne sera pas trop mauvaise. Quoi qu'il en soit, j'ai promis de l'écouter.

— Vous n'êtes pas venue en Europe pour écouter; vous êtes venue pour voir.

Maintenant j'étais persuadé que le cousin reparaîtrait, puisqu'il avait quelque chose de désagréable à annoncer. Notre entretien continua, et j'interrogeai miss Spencer sur son plan de voyage. Elle connaissait sur le bout des doigts son itinéraire, dont elle énuméra les étapes avec la précision d'une écolière sûre de son fait, —

de Paris à Dijon et Avignon; d'Avignon à Marseille, et de là par la Corniche à Gênes, à la Spezzia, à Pise, à Florence, à Rome.

Il n'était jamais venu à l'esprit de la voyageuse qu'il pût y avoir le moindre inconvénient à parcourir ainsi seule la France et l'Italie. Sachant qu'elle n'était pas pourvue d'un compagnon de route, je m'abstins de l'effrayer.

Enfin le cousin se montra. Je le vis déboucher par une rue transversale, et dès que je l'aperçus je devinai le futur maître américain. Il portait un chapeau de feutre mou et une jaquette de velours d'un noir rouillé, comme j'en ai souvent rencontré à Paris, dans la rue Bonaparte. Son col de chemise, amplement rabattu, laissait à découvert un cou qui, à distance, n'avait rien de sculptural. Il était grand et maigre, avec des cheveux rouges et un teint couperosé. — Autant qu'il me fut permis d'en juger pendant qu'il se rapprochait du café sous l'abri de sa coiffure à larges bords, il me contemplait de son côté avec une surprise assez naturelle. Lorsqu'il nous eut rejoints, je déclinai mon nom et ma qualité d'ancienne connaissance de miss Spencer. Ses petits yeux gris se fixèrent sur moi d'un air scrutateur, puis il m'adressa un salut à la don César de Bazan en retirant son sombrero.

— Vous n'étiez pas à bord du steamer? me dit-il.

— Non, je n'étais pas à bord. Il y a trois ans que je suis en Europe.

Il remit sa coiffure et m'invita du geste à me rasseoir. Je m'assis, mais seulement afin de l'étudier pendant quelques minutes. Il fallait songer à rejoindre ma sœur.

Le cousin de miss Spencer était un drôle de corps. La nature ne l'avait pas destiné à porter avec avantage un costume raphaélesque ou byronien. Son pourpoint de velours et son cou nu formaient un bizarre contraste avec sa physionomie banale; ses cheveux coupés ras mettaient en relief ses grandes oreilles mal ajustées. Il affectait d'ailleurs une allure langoureuse qui jurait étrangement avec la vivacité de ses yeux gris. Peut-être étais-je trop disposé à porter un jugement défavorable; mais son regard me parut faux. Il demeura d'abord silencieux, les deux mains appuyées sur sa canne, regardant tantôt à sa droite, tantôt à sa gauche. Enfin il leva lentement sa canne avec laquelle il indiqua quelque chose et dit d'une voix traînante :

— Bel effet de lumière.

Il penchait la tête de côté, les yeux à demi fermés. Je suivis la direction de sa canne; l'objet qu'elle désignait était une loque rouge accrochée à la fenêtre d'une mansarde.

— Joli ton, poursuivit-il, et, sans redresser la tête, il tourna vers

moi son regard à moitié clos. Très harmonieux. Ferait bien dans un coin de tableau.

— Je vois que vous avez beaucoup d'œil, répliquai-je. Votre cousine me dit que vous étudiez la peinture.

Il continua de me regarder de la même façon; moi, j'ajoutai d'un ton plein d'urbanité :

— Je présume que vous fréquentez l'atelier d'un de nos grands peintres?

Le regard fixé sur moi, le cou penché, il resta un moment sans répondre, puis dit de sa voix traînante :

— Gérôme.

— Et vous aimez votre art? demandai-je.

— Comprenez-vous le français?

— Cela dépend de la façon dont on le parle.

Ses petits yeux gris s'ouvrirent un peu, tandis qu'il murmurait :

— *J'adore la peinture.*

— A la bonne heure! je comprends votre français, lui dis-je.

Miss Spencer posa la main sur le bras de son cousin, comme si elle eût été flattée, pour lui, qu'il parvînt si aisément à se rendre intelligible dans une autre langue que la sienne. Je me levai afin de prendre congé, et je demandai à ma compatriote où je pourrais la voir à Paris. Où comptait-elle descendre?

Elle adressa à son cousin un coup d'œil interrogateur.

— Vous connaissez l'hôtel des Princes? me demanda ce dernier.

— Je sais du moins où il se trouve.

— C'est là que je la conduirai.

— Je vous félicite, dis-je à miss Spencer. On ne saurait mieux choisir. A propos, il se peut que je sois assez heureux pour avoir l'occasion de vous rendre visite avant mon départ. Où logez-vous au Havre?

— Oh! dans une charmante vieille auberge! s'écria miss Spencer. Et elle a un si drôle de nom, — *A la belle Normande!*

Lorsque je les quittai, le cousin m'honora d'un grand coup de son chapeau pittoresque.

Ainsi que je le craignais, ma sœur ne se sentait pas suffisamment remise pour partir par le train de l'après-midi. Vers l'heure du crépuscule, je fus donc libre d'aller à la recherche de la *Belle Normande*. Je dois l'avouer, je m'étais évertué durant l'intervalle à deviner quelle nouvelle le cousin de la petite institutrice avait eu à lui communiquer.

La modeste auberge placée sous le patronage de la *Belle Normande* s'élevait dans un quartier peu central, et je reconnus avec satisfaction que miss Spencer ne pouvait pas se plaindre de l'absence de couleur locale. La cour où je pénétrai manquait de cette

symétrie calculée qui déplaît à beaucoup de peintres. On y voyait un escalier en plein air qui conduisait aux chambres à coucher, une fontaine ornée d'une statuette en plâtre, un marmiton en toque et en veste blanches qui récurait une casserole à la porte de la cuisine, et une hôtesse accorte qui dressait artistement, sur une assiette rose, une pyramide d'abricots et de raisins. Je jetai les yeux autour de moi et sur un banc adossé au mur, tout près d'une porte ouverte au-dessus de laquelle on lisait *Restaurant*, j'aperçus Caroline Spencer. A peine l'eus-je regardée que je vis que sa gaîté s'était envolée depuis le matin. La tête appuyée contre le banc, les mains croisées sur les genoux, elle contemplait l'hôtesse qui se trouvait à l'autre extrémité de la cour, manipulant ses abricots.

Mais l'air distrait de la voyageuse me prouva qu'elle ne songeait pas aux abricots, et, dès que je me fus approché, je devinai qu'elle avait pleuré. Je m'assis à côté d'elle sur le banc sans qu'elle me vît; puis lorsque j'eus attiré son attention, elle se retourna, et, au lieu de paraître surprise, m'accueillit avec un sourire attristé. Elle était complètement changée.

— Que vous est-il arrivé? Vous avez un grand chagrin, lui dis-je.

Elle ne répondit pas tout de suite, et je crus qu'elle craignait de parler de peur que ses larmes ne se remissent à couler. Bientôt je m'aperçus que depuis notre dernière entrevue elle avait épuisé sa provision de larmes et que je la trouvais résignée.

— Mon pauvre cousin est dans un terrible embarras, dit-elle enfin. Oui, sa nouvelle était mauvaise. Il avait grand besoin d'argent, ajouta-t-elle après avoir encore hésité un instant.

— Cela signifie qu'il voulait le vôtre?

— Il a besoin de tout l'argent qu'il peut se procurer honnêtement. Il n'y avait que le mien.

— Et il vous l'a pris?

Elle hésita encore une fois; jamais plaidoirie ne fut plus éloquente que le regard qu'elle me lança pendant ces deux minutes de silence.

— Je lui ai donné tout ce que j'avais, dit-elle ensuite.

Je ne sais pas au juste si les anges parlent, mais je me figure que leur intonation doit ressembler à celle de miss Spencer lorsqu'elle prononça ces dernières paroles. Je me sentis tout à coup aussi indigné que si je venais de recevoir un soufflet.

— Bonté du ciel! m'écriai-je en me levant. Appelez-vous ça obtenir de l'argent honnêtement?

J'étais allé trop loin, une vive rougeur anima les joues de miss Spencer.

— N'en parlons plus, dit-elle.

— Il faut en parler, au contraire, répliquai-je en me rasseyant. Je suis votre ami, et il me semble que vous avez besoin d'un ami pour vous défendre. Voyons, quel est ce terrible embarras qui tourmente votre cousin?

— Il a des dettes.

— Cela ne m'étonne pas. Mais à quel titre veut-il les faire payer par vous?

— Il m'a raconté son histoire, et je le plains beaucoup.

— Moi aussi je le plains! Mais j'espère qu'il vous rendra votre argent.

— Il me le rendra dès qu'il le pourra.

— Et quand le pourra-t-il?

— Lorsqu'il aura vendu son grand tableau.

— Le diable emporte son grand... Pardon, miss Spencer! Où est-il, ce malheureux cousin?

Cette fois elle hésita plus que jamais avant de répondre : — Il dîne.

Je me retournai et jetai un coup d'œil dans la salle à manger dont la porte restait ouverte. Là, tout seul au bout d'une longue table, j'aperçus celui dont les embarras inspiraient tant de compassion à miss Spencer, l'aimable élève de Gérôme. Il était trop occupé de son dîner pour faire attention à moi; mais, tandis qu'il reposait sur la nappe un verre vide, il dirigea les yeux de mon côté et remarqua mon attitude observatrice. Il s'arrêta dans son repas et me regarda, la tête penchée d'un côté, avec ses petits yeux clignotans; puis ses maigres mâchoires se remirent à fonctionner.

Au même instant l'hôtesse passa près de nous avec son assiettée de fruits.

— Et cette belle pyramide est pour lui? m'écriai-je, et j'éprouvai une telle irritation que je ne pus m'empêcher d'ajouter : — Voyons, trouvez-vous juste que ce grand flandrin accepte vos fonds?

Elle détourna les yeux. Je lui faisais évidemment de la peine; la cause était perdue, le grand flandrin l'avait intéressée.

— Excusez-moi, si je le traite si peu cérémonieusement, repris-je; mais, en vérité, vous êtes trop généreuse, et votre cousin manque de délicatesse. Il a contracté des dettes, qu'il les acquitte lui-même.

— Il a manqué de prévoyance, je l'admets, répliqua miss Spencer. Il m'a tout dit. Nous avons causé longuement ce matin. Il ne comptait plus que sur moi. Il a signé des billets.

— Il a eu tort, puisqu'il n'avait pas de quoi faire honneur à sa signature.

— Mon cousin est lui-même le premier à reconnaître son tort; mais il n'est pas seul à en souffrir. Sa pauvre femme...

— Ah! il y a une pauvre femme?

— Oui. Je n'en savais rien. Je ne l'ai appris qu'aujourd'hui. Il s'est marié il y a deux ans, secrètement.

— Secrètement? Pourquoi donc?

Caroline Spencer regarda autour d'elle comme si elle eût craint d'être entendue par des oreilles indiscrètes, puis elle ajouta en baissant la voix :

— C'était une comtesse!

— En êtes-vous bien sûre?

— Elle m'a écrit une lettre si touchante!

— Pour vous demander votre argent? répliquai-je avec brutalité, avec cynisme peut-être; mais la colère m'emportait.

— Pour me demander ma confiance et ma sympathie, répliqua miss Spencer d'une voix douce. Son père l'a déshéritée. Mon cousin m'a raconté l'histoire, et elle me la raconte à sa façon dans la lettre. Cela ressemble à un vieux roman. Son père s'opposait au mariage, et quand il a découvert qu'elle avait désobéi, il l'a cruellement repoussée. Elle appartient à une des plus anciennes familles de la Provence.

Je la contemplai et je l'écoutai, tout émerveillé. On eût vraiment juré que le roman qui lui donnait pour cousine une comtesse provençale la charmait au point de lui faire oublier ce qu'allait lui coûter l'abandon de son argent.

— Ma chère miss Spencer, lui dis-je, vous ne tenez pas à être ruinée par amour du pittoresque?

— Je ne serai pas ruinée. Avant peu je reviendrai, j'irai demeurer avec eux. La comtesse insiste là-dessus.

— Revenir? Vous retournez donc chez vous?

Elle se tint un instant les yeux baissés; puis répliqua d'une voix qui tremblait un peu :

— Il ne me reste plus d'argent pour voyager.

— Vous avez *tout* donné?

— J'ai gardé de quoi payer mon passage.

Je laissai échapper une exclamation peu flatteuse pour le cousin de miss Spencer. Le fortuné possesseur de la précieuse bourse, le mari de la comtesse provençale venait de sortir de la salle à manger. Il se tint un instant sur le seuil, retira le noyau d'un abricot qu'il avait emporté de la table, mit l'abricot dans sa bouche et pendant qu'il le dégustait d'un air satisfait, il resta à nous regarder, avec ses longues jambes écartées, les mains dans les poches de son pourpoint de velours. Ma compagne se leva, lançant à son cousin un regard que je saisis au passage et qui impliquait un bizarre mélange de résignation et de fascination, — une sorte d'enthousiasme pervers. Si laid, si vulgaire, si prétentieux, si faux que fût le personnage, il n'avait pas en vain fait appel à l'imagination naïvement

romanesque de sa cousine. Quant à moi, il m'inspirait un profond dégoût ; mais rien ne m'autorisait à intervenir. D'ailleurs, je sentais que mon intervention serait inutile.

Le futur grand peintre leva le bras et me désigna l'horizon avec un geste d'admiration circulaire.

— Jolie vieille cour, dit-il. École hollandaise. Bel effet moelleux dans ces briques. Vieil escalier délabré plein de cachet. Ensemble rembranesque.

Décidément, j'étais de trop mauvaise humeur. Sans répondre à ce monsieur, je tendis la main à Caroline Spencer. Elle tourna vers moi son petit visage pâle, ses yeux retrouvèrent un instant leur ancien éclat, et comme elle montra ses jolies dents, je présume qu'elle essaya de sourire.

— Ne vous désolez pas pour moi, me dit-elle. Je suis sûre, malgré tout, que je verrai quelque chose de la vieille Europe.

Je lui répondis que je ne lui faisais pas encore mes adieux ; que, mon départ étant ajourné, j'espérais la revoir le lendemain. Son cousin, qui avait remis son sombrero, le retira pour m'honorer d'un salut théâtral que je m'abstins de lui rendre, et sur ce je pris congé.

Le lendemain matin, je retournai à l'auberge, où je retrouvai dans la cour l'hôtesse beaucoup moins serrée que la veille par son corsage. Je demandai miss Spencer.

— Partie, monsieur ! me dit l'aubergiste. Partie hier au soir à dix heures. Elle a été conduite à bord du paquebot américain par son cousin, qui lui-même a pris ce matin le train de Paris.

Je m'éloignai sans demander d'autre renseignement. La pauvre petite institutrice avait passé environ treize heures en Europe.

III.

Plus heureux que miss Spencer, je ne me rembarquai qu'au bout de cinq ans. Vers la fin de mon séjour dans l'ancien monde, j'eus la douleur de perdre mon camarade Jones, qui mourut de la malaria dans le Levant. De retour aux États-Unis, mon premier soin fut de rendre une visite de condoléance à la mère de mon ami. Je la trouvai en proie à une affliction profonde, et je passai avec elle toute la matinée qui suivit mon arrivée à Grimwinter, écoutant sous la véranda l'éloge du cher défunt. Nous ne parlâmes pas d'autre chose, et notre conversation ne cessa qu'à l'apparition d'une dame, douée d'une vivacité extrême, qui arrêta devant le perron un *carry-all* qu'elle conduisait elle-même. Elle jeta les rênes sur le dos de son attelage avec la rapidité d'un dormeur qui, réveillé en sursaut, repousse ses couvertures. Elle sauta en un clin d'œil à bas de son

équipage rustique et nous rejoignit sous la véranda. C'était la femme du pasteur protestant de Grimwinter et elle se donnait pour mission de colporter les cancans du jour. Comme je l'avais déjà rencontrée, sa spécialité m'était connue, et il me fut facile de deviner qu'elle brûlait de communiquer à sa voisine un secret important. Je jugeai donc poli de lui laisser le champ libre.

— J'éprouve le besoin de me dégourdir les jambes, dis-je à mon hôtesse, et avec votre permission, je vais faire un tour de promenade jusqu'à l'heure du dîner... A propos, si vous voulez bien m'apprendre où demeure ma vieille amie miss Spencer, je serais heureux de la revoir.

La femme du pasteur s'empressa de répondre que miss Spencer habitait la quatrième maison après l'église méthodiste. L'église méthodiste se trouvait dans la seconde rue à droite; je la reconnaîtrais sans peine, grâce à une drôle de petite décoration architecturale que l'on honorait du nom de portique, mais qui ressemblait à un ciel de lit.

— Oui, ajouta Mme Jones, dès que son amie m'eut fourni ces renseignemens, allez voir ma pauvre Caroline; la vue d'un visage étranger l'égaiera.

— Je m'imagine plutôt qu'elle doit être rassasiée de la vue d'un visage étranger, dit la femme du pasteur.

— Je veux dire qu'elle sera heureuse de recevoir une visite, reprit Mme Jones.

— Il me semble qu'elle doit être dégoûtée des visites, riposta l'autre dame. Mais vous ne comptez pas rester deux ans? continua-t-elle en s'adressant à moi.

— Aurait-elle un visiteur de ce genre? demandai-je un peu intrigué par cette question.

— Non pas un visiteur, mais une visiteuse. Vous verrez le genre! La dame se montre volontiers; elle se tient une bonne partie de la journée dans le jardin qui fait face à la maison. Seulement je vous conseille d'être fort poli.

— Elle est donc très susceptible?

La femme du pasteur se leva d'un bond et m'adressa une belle révérence, une révérence des plus ironiques.

— Voilà ce qu'elle est, s'il vous plaît! C'est une comtesse, ajouta-t-elle en riant d'une façon peu respectueuse, — on eût dit qu'elle riait au nez de la comtesse.

Je demeurai une minute immobile, réfléchissant, m'étonnant, consultant mes souvenirs.

— Soyez tranquille, je serai poli, répondis-je en m'éloignant.

Je n'eus aucune peine à découvrir la demeure de miss Spencer. L'église méthodiste me servit de point de repère, et une maison voi-

sine, aux vieux murs jaunis à moitié cachés sous des plantes grimpantes, était bien l'asile qui convenait à une pauvre institutrice amoureuse du pittoresque. Arrivé près du cottage, je ralentis le pas. On venait de m'avertir que la visiteuse de miss Spencer prenait souvent le frais devant la maison, et je voulais reconnaître le terrain. Je regardai par-dessus la clôture de planches qui séparait de la rue non pavée le petit espace qui représentait le jardin ; mais je ne vis personne. Un étroit sentier conduisait à la porte d'entrée qui s'ouvrait au-dessus de deux marches délabrées. De chaque côté de la porte s'étendait une pelouse bordée de groseilliers. Adroite et à gauche se dressaient deux vieux cognassiers aux branches tordues, sous l'un desquels on voyait une table et deux chaises. Sur la table s'étalaient un morceau de broderie à peine commencé et deux ou trois volumes brochés dont les couvertures aux couleurs éclatantes annonçaient la provenance étrangère. Je poussai la porte du jardin et j'entrai. A mi-chemin, je m'arrêtai, regardant autour de moi, à la recherche de la locataire, devant laquelle, je ne sais trop pourquoi, il me répugnait de me présenter à l'improviste.

Un coup d'œil suffit pour me montrer que le cottage avait un aspect des plus pauvres. Je me demandai si je ne commettais pas une indiscrétion, car la curiosité seule me guidait, et dans les circonstances actuelles, la curiosité ressemblait à un manque de délicatesse. Tandis que j'hésitais, quelqu'un se montra à la porte ouverte et se tint là, me regardant du haut des marches. Je reconnus aussitôt Caroline Spencer. Elle ne me reconnaissait pas. Je la saluai et je lui dis d'un ton de badinage amical :

— Je vous ai attendue là-bas, miss Spencer. J'espérais que vous reviendriez, mais vous n'êtes pas revenue.

— Où donc m'avez-vous attendue, monsieur ? demanda-t-elle d'une voix douce et en ouvrant de grands yeux.

Elle avait beaucoup vieilli ; elle paraissait abattue et fatiguée.

— Je vous ai attendue au Havre, répondis-je.

Elle me contempla d'un air étonné, puis elle sourit, rougit, et joignit les mains.

— Je vous reconnais maintenant, dit-elle, je me rappelle ce jour.

Elle se tenait toujours sur le seuil, sans sortir, sans m'engager à entrer. Elle était embarrassée ; de mon côté, je me sentais un peu gêné et je ne trouvai rien de mieux que d'enfoncer dans le sable du sentier le bout de ma canne.

— J'ai guetté votre arrivée pendant je ne sais combien d'années, repris-je enfin.

— Là-bas, en Europe ? murmura miss Spencer.

— En Europe naturellement ! Ici, je n'ai pas eu de peine à vous trouver.

Elle s'appuya contre le poteau d'une porte que le propriétaire s'était dispensé de faire peindre, et baissa un peu la tête. Puis elle me regarda un instant, et je crus reconnaître l'expression que l'on voit sur le visage d'une femme quand ses larmes veulent déborder. Elle s'avança de deux pas sur la marche fendue et ferma la porte derrière elle. Alors elle se mit à sourire, et je vis que ses dents étaient aussi blanches que jamais.

— Êtes-vous resté là-bas pendant tout ce temps? me demanda-t-elle presque à voix basse.

— Il n'y a que trois semaines que je suis de retour. Et vous, n'êtes-vous jamais repartie ?

Me regardant toujours avec son sourire fixe, elle rouvrit la porte sans se retourner.

— Je ne suis pas trop polie, dit-elle. Ne voulez-vous pas entrer?

— Je crains de vous déranger.

— Vous ne me dérangez pas du tout, répliqua-t-elle en repoussant la porte et m'invitant du geste à entrer.

Je la suivis. Elle me conduisit dans une petite salle qui se trouvait à gauche d'un étroit couloir et que je supposai être son salon, bien qu'il donnât sur le derrière du cottage. Nous passâmes devant la porte fermée d'un autre appartement d'où l'on devait jouir de la vue des cognassiers; de ce côté, on n'apercevait qu'une cour occupée par un bûcher et par deux poules. Néanmoins la chambre me sembla très jolie jusqu'au moment où je reconnus combien son élégance annonçait de pauvreté; ensuite, je la trouvai peut-être plus jolie encore, car jamais je n'ai vu de la percale fanée et de vieilles gravures encadrées de feuilles d'automne disposées avec autant de goût.

Miss Spencer s'assit sur une très petite portion de canapé, les mains croisées sur les genoux. On lui aurait donné dix ans de plus que lors de sa visite au Havre, et c'eût été une flatterie indigne que de la qualifier de jolie; mais il y avait toujours en elle quelque chose de gracieux et de touchant. Elle était évidemment émue. Je feignis d'abord de ne pas m'en apercevoir; mais, au souvenir de notre dernière rencontre, son émotion me gagna.

— Je regrette presque d'être venu, lui dis-je malgré moi; ma visite vous fait de la peine.

Elle se cacha le visage dans les mains, puis répondit en souriant :

— C'est parce que vous me rappelez...

— Oui, j'ai eu tort. Je vous rappelle cette triste journée que vous avez passée au Havre.

Elle secoua la tête :

— Triste! ç'a été une de mes joies, répliqua-t-elle.

— Je n'ai jamais été aussi indigné, repris-je, que lorsqu'en re-

tournant à votre auberge le lendemain j'ai appris que vous étiez repartie.

Elle se tut pendant une minute ou deux, puis répondit :

— Ne parlons plus de cela, je vous prie.

— Et vous êtes revenue tout droit à Grimwinter ?

— J'étais de retour juste trente jours après mon départ.

— Et vous êtes restée ici depuis ?

— Oui, répondit-elle doucement.

— Quand retournerez-vous en Europe ?

La question était brutale ; mais il y avait sous sa résignation quelque chose qui m'irritait et je voulais lui arracher une parole d'impatience.

Elle fixa un instant les yeux sur un coin du tapis qu'un rayon de soleil éclairait ; puis elle se leva pour abaisser le store, et ce ne fut qu'après avoir effacé ce point lumineux qu'elle répondit : — Jamais.

— J'espère au moins que votre cousin vous a rendu votre argent?

— Je n'y songe plus.

— Vous ne songez plus à votre argent?

— Je ne songe plus à aller en Europe.

— Voulez-vous dire que vous n'iriez pas si vous le pouviez?

— C'est impossible! c'est fini, je n'y pense plus.

— Alors il ne vous a jamais rendu votre argent? m'écriai-je.

— Je vous en prie,... je vous en prie,... commença-t-elle.

Elle s'interrompit et regarda du côté de la porte ; un frôlement de robe et un bruit de pas avaient résonné dans le couloir.

Je dirigeai aussi les yeux vers la porte ; elle était ouverte et livra passage à une dame qui s'arrêta sur le seuil. Cette dame était suivie d'un jeune homme. Elle me contempla assez longtemps pour me permettre de la bien examiner à mon tour. Alors elle se tourna vers Caroline Spencer et dit avec un accent étranger fort prononcé :

— Excusez-moi de vous avoir interrompue! Je ne savais pas que vous aviez du monde.

A ces mots elle dirigea de nouveau les yeux sur moi.

C'était une comtesse vraiment extraordinaire ; pourtant je me figurai tout d'abord l'avoir déjà rencontrée. Bientôt je m'aperçus que j'avais seulement rencontré des dames qui lui ressemblaient beaucoup ; mais je les avais rencontrées loin de Grimwinter, et il me paraissait étrange de retrouver ici un de ces produits d'un autre monde. Vers quels parages sa présence semblait-elle me ramener? Vers quelque palier obscur d'un quatrième étage parisien, où une locataire vêtue d'un peignoir fané se penche par-dessus la rampe et crie à la concierge de lui monter son café. La visiteuse de miss Spencer était une femme assez grasse, d'un âge mûr, au visage replet d'un blanc jaune, aux cheveux ramenés en arrière, à la chi-

noise. Elle avait de petits yeux perçans et ce que les Français appellent un sourire agréable. Comme la locataire de ma vision, elle portait une sorte de peignoir de cachemire rose, semé de broderies noires, et dont les larges manches laissaient voir un bras dodu.

— Je venais seulement vous prier de ne pas oublier mon café, dit-elle à miss Spencer avec son sourire agréable; je voudrais le prendre dans le jardin, sous l'arbre.

Le jeune homme qui accompagnait cette dame s'était avancé à son tour, et lui aussi se mit à me regarder. C'était un assez gentil garçon de dix-huit à dix-neuf ans, avec un air de fatuité provinciale, — un Adonis de Grimwinter. Il avait un petit nez pointu, un petit menton pointu et de très petits pieds. Il me regarda bêtement, la bouche béante.

— On vous apportera votre café, dit miss Spencer, sur les joues de laquelle je vis apparaître deux points rouges.

— C'est bien, dit la dame au peignoir... Cherchez votre livre, ajouta-t-elle en se tournant vers le jeune homme.

Celui-ci regarda vaguement autour de la chambre.

— Vous voulez dire ma grammaire? demanda-t-il avec une intonation plaintive.

La nouvelle venue me contemplait curieusement et rassemblait les plis de sa robe de chambre en étalant son bras potelé.

— Trouvez-vous votre livre, mon ami? dit-elle.

— Vous voulez dire mon livre de poésie? répliqua le jeune homme, dont le regard se fixa de nouveau sur moi.

— Baste! laissons là votre livre, répondit la dame. Aujourd'hui nous causerons, nous ferons la conversation; mais il ne faut pas déranger le monde. Venez,... j'attendrai mon café sous le petit arbre.

Après avoir prononcé ces dernières paroles à l'adresse de miss Spencer, elle me gratifia d'une inclination de tête et d'un : « Monsieur, j'ai l'honneur, » et s'éloigna suivie de son cavalier.

Caroline Spencer se tenait les yeux fixés sur le sol.

— Qui est donc cette dame? demandai-je.

— C'est ma cousine la comtesse.

— Et ce jeune homme?

— C'est son élève, M. Mixter.

Je ne pus pas m'empêcher de laisser échapper un petit éclat de rire; mais miss Spencer ajouta avec une gravité imperturbable :

— La comtesse donne des leçons de français; elle a perdu sa fortune.

— Je vois. Elle ne veut être à charge à personne. A la bonne heure!

Miss Spencer regarda encore le sol.

— Il faut que j'aille chercher le café, dit-elle.

— Cette dame a-t-elle beaucoup d'élèves? demandai-je.

— Elle n'a que M. Mixter, elle lui donne tout son temps.

Je réprimai une nouvelle envie de rire; miss Spencer avait l'air trop sérieux.

— Il paie bien, ajouta-t-elle presque aussitôt avec simplicité. Il est très riche, il est très obligeant, il met sa voiture à la disposition de la comtesse et la conduit lui-même.

Et elle se disposait à s'éloigner.

— Vous allez chercher le café de la comtesse? demandai-je.

— Si vous voulez bien m'excuser un instant.

— N'y a-t-il personne d'autre pour se charger de ce soin?

— Je n'ai pas de domestique! répondit-elle avec sérénité.

— Ne pourrait-elle se servir elle-même?

— Elle n'est pas habituée à cela.

— Hum... Mais avant de vous éloigner, dites-moi au juste qui est cette dame.

— Je vous l'ai déjà dit, là-bas au Havre, — c'est la femme de mon cousin.

— La dame déshéritée à cause de son mariage?

— Oui, sa famille n'a plus voulu la revoir.

— Et son mari?

— Il est mort.

— Et votre argent?

La pauvre institutrice baissa la tête; il y avait quelque chose de trop méthodique dans mon interrogatoire.

— Je ne sais, répondit-elle avec un air de lassitude.

— Et à la mort de son mari, cette dame vous a rendu visite. Y a-t-il longtemps de cela?

— Il y a deux ans.

— Et sa visite dure depuis deux ans?

— Elle n'a que moi.

— Le séjour de Grimwinter lui plaît?

— Pas du tout.

— Et vous, cette longue visite vous plaît-elle?

Miss Spencer se cacha le visage dans les mains, comme elle l'avait déjà fait un quart d'heure auparavant; puis elle partit bien vite pour aller chercher le café de la comtesse.

Je demeurai seul dans le petit parloir. Je voulais en apprendre davantage, bien que déjà presque convaincu que je chercherais en vain à soustraire miss Spencer à l'esclavage qu'elle s'imposait. Au bout de cinq minutes, l'élève de la comtesse se montra à la porte. Il resta un instant à me regarder, les lèvres entr'ouvertes.

— Elle demande si vous ne voulez pas venir là-bas, me dit-il enfin.

— Qui demande cela?

— La comtesse.

— Elle vous a prié de m'amener?

— Oui, monsieur, répliqua d'une voix faible le jeune homme, qui parut mesurer la taille de six pieds dont la nature m'a doué.

Je le tirai d'embarras en sortant avec lui, et nous trouvâmes la comtesse assise sous un des cognassiers, occupée à ajouter quelques points au bout de broderie que j'avais vu sur la petite table. Elle m'indiqua gracieusement la chaise qui se trouvait à côté de la sienne. Je m'assis. M. Mixter, à défaut d'autre siège, s'allongea sur l'herbe, aux pieds de la cousine de miss Spencer. Il resta là, bouche béante, la tête tournée tantôt vers moi, tantôt vers la comtesse.

— Vous parlez français, n'est-ce pas? me dit cette dernière, qui fixa sur moi ses petits yeux perçans.

— Oui, madame.

— Je l'avais deviné rien qu'en vous voyant! s'écria-t-elle. Vous avez habité la France?

— Pendant très longtemps.

— Vous connaissez Paris?

— A fond, madame, répliquai-je en la regardant bien en face.

Sur ce, elle détourna les yeux pour les abaisser dans la direction de M. Mixter.

— De quoi parlons-nous? demanda-t-elle à son élève attentif.

M. Mixter ramassa ses genoux, arracha une touffe d'herbe, rougit un peu et répliqua, non sans avoir mûrement réfléchi :

— Vous parlez français.

— La belle malice! s'écria la comtesse. Et voilà dix mois que je lui donne des leçons! Vous pouvez l'appeler crétin sans vous gêner. Il ne vous comprendra pas.

— J'aime à croire que vos autres élèves vous donnent plus de satisfaction.

— Je n'en ai pas d'autres. Personne ne sait le français en ce pays et personne ne tient à l'apprendre. Jugez quel plaisir j'ai à rencontrer quelqu'un qui parle ma langue aussi bien que vous.

Je répliquai que le plaisir était pour moi, et elle continua d'ajouter des points à sa broderie en montrant son petit doigt recourbé. De temps à autre elle rapprochait la broderie de son visage, comme si elle eût été myope. Je reconnus à première vue qu'elle n'était pas plus comtesse que je ne suis calife.

— Causons de mon cher pays, reprit-elle d'une voix qui voulait

paraître émue. Combien y a-t-il de temps que vous avez quitté la France?

— J'y étais encore il y a deux mois.

— Vous êtes bien heureux! Donnez-moi des nouvelles de mon vieux Paris. O mon boulevard! Qu'est-ce qu'ils faisaient là-bas?

— A peu près ce qu'ils font toujours, s'amusant beaucoup.

— Aux théâtres, hein! dit la comtesse avec un soupir. Aux cafés-concerts! Quelle existence! Je suis Parisienne jusqu'au bout des ongles, moi.

— Miss Spencer s'est donc trompée, me permis-je de répondre, en me disant que vous étiez Provençale.

Elle rapprocha un instant son nez de sa broderie, qui avait un aspect graisseux.

— Je suis Provençale de naissance, dit-elle, mais Parisienne par inclination.

— Et par expérience aussi, je présume?

Cette hypothèse me valut un nouveau regard scrutateur.

— L'expérience! répéta-t-elle. Ah! si j'avais su ce qu'elle me tenait en réserve!

Et elle me désigna avec son coude tout ce qui l'entourait, — le pauvre cottage, les cognassiers, la clôture délabrée qui séparait le jardin de la rue, voire M. Mixter.

— Vous êtes une exilée volontaire, répondis-je, et l'exil dans ces conditions cesse d'être une peine.

— En tout cas, ça n'est pas gai, je vous le garantis. Voilà deux ans que je suis ici et j'ai passé des heures... oh! des heures! Enfin je me figure par momens que je m'y accoutumerai; mais il y a des choses dont on ne se déhabitue pas. Par exemple mon café...

— Prenez-vous toujours le café à cette heure?

— Quand voulez-vous que je le prenne? dit-elle en hochant la tête. Il me faut ma demi-tasse après déjeuner.

— Alors vous déjeunez bien tard.

— A midi, comme cela se fait; ici, ils déjeunent à sept heuresun quart. Ce quart m'amuse.

— Vous parliez de votre café, repris-je d'une voix sympathique.

— Ma cousine est une bonne fille; mais elle ne peut pas comprendre que l'on tienne à avoir chaque matin sa demi-tasse, avec une goutte de cognac, de sorte que je suis forcée de le lui seriner presque tous les jours. Et quand le café arrive! si je ne vous en offre pas, monsieur, vous m'excuserez, c'est que je sais que vous en avez pris sur les boulevards.

Cette façon dédaigneuse de reconnaître l'hospitalité de miss Spencer me causa une vive indignation. Toutefois, comme je ne

voulais rien dire d'impoli, je jugeai à propos de me taire. Je me contentai donc d'admirer M. Mixter qui, accroupi sur le gazon, les bras serrés autour des genoux, contemplait la comtesse avec un air de fascination hébétée. Elle s'aperçut bientôt que j'observais son élève et me regarda à son tour avec un demi-sourire effronté.

— Il m'adore, vous savez, murmura-t-elle en replongeant son nez dans sa broderie.

Je répondis que cela ne m'étonnait nullement, et elle poursuivit :

— Il rêve de devenir mon... ami. C'est sa toquade! Il a lu un roman français. Il lui a fallu six mois pour cela ; mais depuis il se croit le héros et me regarde comme l'héroïne!

M. Mixter ne se doutait évidemment pas le moins du monde qu'il fût question de lui. Il était trop absorbé dans son extase. Au même instant, Caroline Spencer sortit du cottage portant un petit plateau. Durant le trajet de la porte jusqu'à la table, elle me lança un seul regard, un regard rapide à demi effrayé, plein d'une vague supplication. Je devinai qu'elle désirait savoir ce que je pensais de la comtesse. Ma qualité d'homme du monde, ayant beaucoup voyagé en France, donnait à mon opinion un certain poids. Je me sentis fort embarrassé. Il eût été inutile de lui dire que la comtesse était probablement la femme émancipée de quelque petit coiffeur. Je m'efforçai donc de prendre vis-à-vis de la comtesse une attitude respectueuse; mais ce rôle était trop pénible pour que je pusse me résoudre à le faire durer. Je me levai. Cela m'irritait de voir Caroline Spencer se tenir là comme une servante.

— Comptez-vous rester longtemps à Grimwinter? demandai-je à la comtesse.

— Qui sait? répliqua-t-elle en hochant les épaules... Peut-être pendant des années. Quand on n'a pas de chance!... Ma chère, ajouta-t-elle en se tournant vers miss Spencer, vous avez encore oublié le cognac.

Je retins Caroline Spencer qui, après avoir regardé un instant la petite table, se disposait à réparer son oubli. Je lui tendis silencieusement la main en manière d'adieu. Elle avait l'air très fatigué, mais l'expression de son visage annonçait qu'elle n'était pas à bout de patience. Je crus remarquer qu'elle ne regrettait pas trop de me voir partir.

M. Mixter venait de se lever et versait le café de la comtesse.

Tandis que je repassais devant l'église méthodiste, je songeai que les pressentimens de miss Spencer ne l'avaient pas trompée. Elle avait vu, elle voyait « quelque chose de la vieille Europe. »

HENRY JAMES.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 décembre 1878.

Le danger en politique est souvent dans les mauvaises apparences presque autant que dans les mauvaises conduites. Les mauvaises apparences, ce sont les questions imprudemment soulevées, les incidens grossis moitié par la curiosité oisive, moitié par la passion de parti, les appels impatiens et capricieux à des crises nouvelles ; ce sont les déclamations inutiles, les représailles obstinées, les incohérences mal réprimées, toutes ces choses qui n'ont rien de profond sans doute, qui ne sont qu'un désordre factice et partiel, et qui ne finissent pas moins quelquefois par fatiguer l'opinion, par affaiblir une situation.

Pour un régime qui se fonde, qui a nécessairement encore à vaincre bien des défiances ou des préjugés, pour un parti qui aspire à être la force dirigeante et régulatrice de ce régime, la première condition est justement d'éviter ces mauvaises apparences, de ne laisser ni occasion ni prétexte aux incertitudes de l'opinion. C'est le premier et le dernier mot d'une politique prévoyante et sensée. Si la république a pris en France le caractère sérieux d'un gouvernement établi, si elle a même déjà duré assez pour ne plus ressembler à un de ces régimes du hasard qui sont comme une tente dressée entre deux combats, c'est évidemment parce qu'elle a suivi cette politique. Elle s'est fondée et elle a vécu par le soin qu'elle a mis à se dégager de ce qu'elle a eu autrefois de révolutionnaire et d'exclusif, à s'inspirer de l'expérience, à offrir la garantie d'institutions conservatrices et libérales aux intérêts, aux traditions, aux instincts du pays. Elle ne s'est point imposée par une surprise de sédition, par une tyrannie de parti, elle s'est lentement naturalisée pour ainsi dire dans la société française et elle s'est accréditée par sa modération, en s'étendant de proche en proche dans toutes les sphères de la vie nationale. Elle a certainement encore des ennemis, même des ennemis passionnés et irréconciliables, qui lui gardent la

rancune de leur déchéance trop méritée ou de leurs espérances trompées; mais il faut voir les choses comme elles sont au moment présent. La république n'a pas beaucoup à craindre d'adversaires plus bruyans que menaçans, dont les divisions et l'impuissance sont au contraire sa force, presque sa raison d'être. Elle n'aurait à craindre que si, en changeant de caractère, en se laissant dénaturer ou emporter par des passions de partis, elle cessait d'être une garantie pour cette masse d'intérêts et d'instincts modérés qu'elle a conquis en les rassurant et dont elle perdrait bientôt l'appui en les inquiétant; elle ne serait exposée à des épreuves nouvelles que si les républicains, fatigués d'être sages, impatiens de profiter de la victoire, croyaient pouvoir renouer leurs traditions agitatrices ou même, sans aller jusqu'à des excès de radicalisme, se laissaient entraîner à perpétuer par leurs procédés, par leurs démonstrations, ces mauvaises apparences, qui sont une faiblesse pour la république encore plus que pour tout autre régime. C'est là précisément ce qui fait l'importance de ces élections prochaines du 5 janvier sur lesquelles tous les regards se fixent et vont se fixer de plus en plus pendant quelques jours encore; c'est ce qui fait l'intérêt de ce scrutin sénatorial dont le résultat, pour le dire tout de suite, ne sera entièrement favorable que s'il décourage les agitateurs de tous les camps, en donnant à la politique représentée au pouvoir par M. Dufaure l'appui d'une majorité éclairée, simplement dévouée à la constitution du pays.

Tout est là maintenant jusqu'au 5 janvier; tout dépend de ce vote qui, sans ouvrir une ère nouvelle comme on le dit, peut décider de la direction de nos affaires en faisant du sénat, non plus un instrument de conflit, mais une assemblée réellement modératrice, disposée à soutenir une politique de libérale et ferme conciliation. Ce vote du 5 janvier prochain, si les électeurs sont bien inspirés, peut fixer l'équilibre des institutions, et la république serait la première à profiter d'un tel résultat; elle ne pourrait que trouver une garantie de plus dans un sénat qui, en cessant d'être comme un camp de réserve de toutes les hostilités réactionnaires, resterait un pouvoir de préservation contre les fantaisies, les tentatives aventureuses et les mobilités agitatrices de la majorité de l'autre chambre. Ce n'est point sans doute que cette majorité ait justifié jusqu'ici toutes les accusations dont elle est souvent l'objet; ce n'est pas qu'elle se soit signalée par des propositions de réformes bien extraordinaires, par des entreprises sérieusement redoutables. En réalité, il faut en convenir, cette majorité républicaine, dans la chambre d'aujourd'hui comme dans la chambre précédente frappée par le 16 mai, n'a rien fait qui ressemble à du radicalisme législatif. Elle n'a pas même cédé à la tentation d'ouvrir quelque débat sur l'amnistie. Elle n'a touché ni aux conditions organiques du pays, ni aux institutions sociales, administratives ou financières. Elle n'a pas dépassé la

limite de son rôle constitutionnel, et les quelques innovations qu'elle a fait passer dans ce gros budget qu'elle vient de voter récemment sans difficulté, que le sénat discute maintenant à son tour, ces innovations peuvent être bien ou mal conçues, elles ne sont pas dans tous les cas d'une nature bien grave. Ce n'est donc pas ce qu'on peut reprocher à la majorité de la chambre des députés. Malheureusement il y a des républicains, — et ceux qui sont censés être leurs chefs sont quelquefois obligés de les suivre, — il y a des républicains qui ne peuvent se défendre de toute sorte de velléités agressives et turbulentes. Ils semblent toujours prêts à bouleverser et à surexciter quelque chose. Ils ont l'art de se jeter dans des campagnes inutilement violentes, forcément arbitraires, ou de soulever les questions les plus délicates, les plus dangereuses sans résultat possible, et c'est là justement multiplier ces mauvaises apparences dont nous parlions, offrir des prétextes qui ne peuvent manquer d'être exploités au détriment de la république elle-même.

Cette campagne d'invalidation n'est-elle pas une de ces erreurs que la majorité a commises par un premier mouvement d'irritation qui s'expliquait au lendemain des élections, et où elle s'est obstinée par un faux point d'honneur ou par un calcul qui en est encore à se dévoiler? Elle dure depuis près de quinze mois, cette campagne singulière; elle finit à peine, elle n'est même pas entièrement terminée, il en restera un bout pour la session prochaine. Les républicains de la chambre avec leur commission d'enquête, leurs représentations en province, leurs projets, leurs rapports et leurs arrêts toujours suspendus, sont certainement persuadés qu'ils accomplissent une œuvre de justice. Ils jouent leur rôle de grands juges du scrutin et de sauveurs de la pureté du suffrage universel avec une imperturbable présomption. Et cependant rien n'est plus étrange! c'est à coup sûr la première fois qu'un parlement offre ce spectacle d'une majorité procédant avec cette naïveté d'omnipotence et d'arbitraire, invalidant jusqu'à quatre-vingts élections et faisant encore ses réserves pour une mise en accusation qui provoquerait une crise de contestation juridique en même temps qu'une crise politique dont nul ne peut calculer les conséquences. Ces réserves, on les faisait encore très gravement il y a peu de jours. — Si l'on voulait mettre le ministère du 16 mai en accusation, il fallait le faire sous le coup des événemens, après quelques semaines, au risque de tout ce qui pouvait arriver. Maintenant tout cela est fini, une menace n'est plus qu'une vaine jactance. Si l'on voulait attaquer de front la candidature officielle, il fallait invalider tous les députés qui ont été élus avec l'affiche blanche. C'eût été violent, mais logique. Ce qu'on fait aujourd'hui n'est qu'un choix absolument arbitraire à la merci d'un coup de scrutin. Une commission propose timidement une validation, un député se lève pour protester contre cette coupable complaisance, — et malgré l'intervention de M. Gambetta lui-même, M. le baron Reille,

élu dans le Tarn, est invalidé avec une majorité de 8,000 voix. L'innocence du suffrage universel a été mise à mal par M. le baron Reille, elle est maintenant remise à neuf!

M. le duc Decazes, élu dans une petite ville du pays de Nice, à Puget-Théniers, était depuis longtemps réservé pour être une des dernières victimes de l'invalidation, et, le jour venu, il s'est présenté aux exécuteurs de la meilleure grâce possible, sans façon et sans subterfuge. Il n'a point hésité à déclarer qu'il avait été le plus officiel des candidats, que sa candidature ne pouvait qu'être officielle dans une contrée où survivent encore quelques idées séparatistes et où l'élection du ministre des affaires étrangères prenait nécessairement le caractère d'une manifestation du pays pour la France. M. le duc Decazes, sans vouloir prolonger une défense qu'il savait inutile, s'est borné à relever avec fierté quelques paroles futiles et déplacées, il l'a fait en homme qui se souvient d'avoir porté le poids des affaires diplomatiques de la France pendant quatre ans, et surtout dans des heures de crise qu'on aurait pu ne pas oublier. M. le duc Decazes du reste a eu jusqu'au bout, jusqu'au scrutin, une fortune particulière et rare parmi les invalidés : il est demeuré seul entre les partis, victime d'une disgrâce qui est en vérité son honneur et qui a sa signification politique. Les légitimistes ne lui ont pas pardonné sa patriotique prudence dans les affaires italiennes et dans les affaires carlistes d'Espagne; les bonapartistes ne lui ont pas pardonné ses sentimens pour l'empire : les uns et les autres l'ont abandonné aux républicains, qui restent bien convaincus que la chambre est assez riche en diplomates et en talens de toute sorte pour n'avoir pas besoin d'un homme de la valeur de l'ancien ministre des affaires étrangères. Et voilà comment une majorité abusée sur son propre pouvoir, dupe de son inexpérience ou de l'esprit de parti, est conduite à faire d'une simple vérification de titres une œuvre de représaille, à laisser dans les annales parlementaires ce précédent redoutable des exclusions systématiques par un coup de scrutin. Si l'on voulait faire un exemple, il fallait le faire vite, en choisissant avec tact quelques élections particulièrement altérées par l'action administrative. Il ne fallait pas inaugurer cette juridiction dangereuse d'une cour supérieure d'invalidation et surtout prolonger cette omnipotence indéfiniment. Il ne fallait pas, avec cette mystérieuse commission d'enquête qui dure encore, qui accumule les petits papiers, les dépêches et les commérages d'arrondissement, se placer dans cette alternative d'aboutir à un avortement assez médiocre ou d'en venir à des actes qui ne feraient que rouvrir une ère de conflits désastreux pour le pays.

C'est le malheur des républicains ou du moins d'une classe de républicains de ne point avoir le sentiment de la mesure et des conditions d'un ordre régulier, de transporter dans les sphères de l'action officielle les habitudes, les passions et souvent le langage d'une opposition qui

n'est plus de circonstance. Ils ont sans doute beaucoup appris depuis quelques années, ils n'ont pas pu tout oublier. Ils ont de la peine à entrer dans un parti de gouvernement, ils échappent à la direction de ceux qui se croient assez habiles pour les modérer, pour les conduire. Ils ont un vieux fonds d'idées, de préjugés, de projets ou de procédés révolutionnaires qu'ils feraient volontiers passer sous le nom d'une prétendue politique républicaine. Ils rongent leur frein, si l'on nous passe le mot, et même quand ils semblent se soumettre à la nécessité des choses, ils laissent bientôt éclater le goût inné de l'agitation et des chimères, au risque de dévoiler l'incohérence de ce qui est censé être la majorité républicaine, et de perdre par des excentricités le fruit de la sagesse qu'ils se sont temporairement imposée.

Assurément, c'est un fait à constater, les républicains en immense majorité ont montré depuis huit ans le plus honorable esprit, le zèle le plus actif en tout ce qui touche l'armée et la réorganisation militaire de la France. Ils n'ont rien refusé, il se sont prêtés à tout. Ils ont voté les lois qui ont été présentées. L'an dernier encore ils ont pris l'initiative de mesures nouvelles sur les pensions des officiers, sur l'état des sous-officiers. Ils n'ont marchandé ni les ressources ni la confiance, et ils ont même mesuré prudemment la critique là où la critique après tout aurait pu être utile. En un mot, s'ils n'ont pas été les seuls à l'œuvre, ils ont voulu, avec tout le monde, rendre à la France une armée nombreuse, dévouée, patriotique, digne du pays. Rien de mieux. Pourquoi donc maintenant aller exhumer cet incident qui se serait passé à Limoges au mois de décembre 1877 et qui n'est bon qu'à jeter le trouble dans l'armée ? A quel propos remettre au jour et publier officiellement un rapport sur la pétition d'un officier qui a été frappé disciplinairement, et qui croit devoir s'adresser à la chambre pour obtenir la réforme ou une interprétation nouvelle des règles de la discipline ? Il y a dans cette triste affaire, qu'on va réveiller avec si peu d'opportunité, deux questions parfaitement distinctes. Il y a une question toute personnelle intéressant simplement l'officier qui a eu le malheur d'attirer l'attention sur lui. Il y a aussi une question plus générale, la seule dont on ait à s'occuper : il y a l'importance qu'on veut donner à un incident, les conséquences qu'on prétend tirer d'une circonstance obscure, l'espèce de devoir qu'on voudrait faire à M. le ministre de la guerre d'éclairer l'armée par des circulaires, par une interprétation nouvelle des règles de la discipline et de l'obéissance militaire, — comme si l'armée avait besoin d'être éclairée sur la manière d'obéir à un ordre.

Franchement où veut-on en venir? Est-ce là encore de la politique républicaine? Que veut-on que fasse M. le ministre de la guerre de cette invitation? La discipline est une de ces conditions de la vie mili-

taire qu'on ne discute pas, et puisqu'on cite M. Thiers, il faudrait se rappeler que M. Thiers a dit aussi qu'il fallait parler le moins possible de ces choses-là. Le jour où l'on entre dans cette voie, où l'on se met à distinguer, à parler de la loi et du règlement militaire, de l'obéissance passive et de l'obéissance raisonnée, tout disparaît. On a une milice ou une garde nationale qui a un fusil pour défendre nos institutions et au besoin pour les combattre, — on n'a pas une armée qui va se faire tuer sur un mot, sans demander d'explications sur le sens du règlement militaire. — La loi est au-dessus de tout, au-dessus du règlement, qui donc le conteste? Mais qui est chargé de représenter la loi sous les armes? Est-ce celui qui commande, est-ce celui qui obéit? En dehors de ces circonstances extraordinaires, palpables, pour lesquelles il n'y a pas de règle et où chacun se décide sous sa responsabilité, la discipline ne peut qu'être absolue. Si un chef de bataillon a le droit de demander à son colonel, à son général, quel est le sens caché de l'ordre qu'il reçoit, si on ne va pas par hasard le conduire à la violation des lois, à un attentat, — si un chef de bataillon a ce droit, pourquoi le soldat n'aurait-il pas à son tour le droit d'adresser la même question à l'officier qui le commande? Et si on a ce droit à l'intérieur, pourquoi en temps de guerre officiers et soldats ne demanderaient-ils pas des explications avant de marcher, sous prétexte qu'on peut les conduire à une trahison de l'intérêt national, ce qui n'est pas moins grave que la violation des lois? Voilà où l'on arrive. C'est absolument sans issue. S'il devait en être ainsi, au lieu de continuer les dépenses colossales qu'on s'est imposées, au lieu de laisser 550 millions inscrits au budget de la guerre, il vaudrait bien mieux retrancher 400 millions de ce budget, soulager d'autant les contribuables, et rester avec une force modeste, une gendarmerie augmentée, pour garder quelques postes et faire la police. La seule, la généreuse compensation des sacrifices que s'impose la France, c'est d'avoir une armée fidèle, disciplinée, laissée en dehors des partis, sans cesse améliorée dans son état moral comme dans son état matériel, et l'inconvénient de ces questions imprudemment soulevées c'est précisément d'obscurcir ce qui est l'unique intérêt dans les affaires militaires.

Il faut, dit-on, que l'armée sache son devoir, qu'elle ne se laisse pas conduire à des coups d'état. Sérieusement, est-ce qu'une circulaire nouvelle aura bien éclairci les choses? Est-ce que les interprétations qu'on demande ne sont pas stériles ou dangereuses pour l'intégrité de l'armée? Est-ce que ceux qui se proposent de violer les lois, qui en ont les moyens, qui sont favorisés par les circonstances, ne sont pas les premiers à invoquer ces lois et à se proclamer les défenseurs de la légalité ou du droit? Les déclamations ne sont que des déclamations, et les circulaires ne sont que des précautions inutiles. Sait-on le seul et vrai

moyen de se préserver des coups d'état, qui ne sont pas d'ailleurs aujourd'hui, que nous sachions, une éventualité bien redoutable? C'est de les rendre impossibles, d'en écarter jusqu'à la pensée de tous les esprits, en organisant de plus en plus une république sérieuse, équitable, libérale et nationale, qui offre toute garantie à la sécurité intérieure comme aux intérêts extérieurs de la France. C'est de ne pas susciter à tout propos des problèmes irritans, des conflits de partis et de croyances, qui laissent entrevoir une série d'expériences et d'agitations périlleuses. C'est de ne pas fixer capricieusement des échéances de crises nouvelles, en représentant sans cesse cette date prochaine du 5 janvier comme le point de départ de changemens inévitables, de brusques déplacemens d'influences, d'une transformation du ministère avec des programmes qui ne promettent rien ou qui laissent trop craindre. C'est de montrer enfin qu'avec les institutions nouvelles de la république la réalité rassurante est plus forte que les mauvaises apparences, un gouvernement sensé peut durer, le pays peut vivre tranquille, et la France peut tenir sa place de nation respectée et paisible au milieu des agitations de l'Europe.

La France a du moins cet avantage auquel elle doit attacher un assez grand prix pour ne pas s'exposer légèrement à le perdre : elle est en paix avec elle-même et avec tout le monde. Elle se repose dans une certaine sécurité intérieure et extérieure qu'aucun danger pressant ne semble menacer, tandis que d'autres pays qui n'ont pas eu ses malheurs, qui ont eu au contraire toutes les faveurs de la fortune, ne sont pas à l'abri des épreuves ou des préoccupations. Il est certain que pour le moment l'Europe traverse une phase assez sombre, assez ingrate. Les souverains sont tristes, les gouvernemens sont assaillis d'embarras, les parlemens ne sont pas en fête, les affaires générales du monde n'ont absolument rien de riant et de rassurant.

Qu'en sera-t-il définitivement des suites de la dernière guerre d'Orient, et qu'adviendra-t-il du traité de Berlin qui a couronné la guerre? Il finira par recevoir son exécution, il n'en faut pas douter, ce traité conquis par la volonté, par l'influence de M. de Bismarck. La Russie finira par retirer son armée, après avoir arrangé une situation à sa convenance, après avoir réglé ses affaires avec la Turquie par une convention directe, supplémentaire ou complémentaire, que le traité de Berlin, à vrai dire, semblait rendre inutile, mais que le cabinet de Saint-Pétersbourg juge absolument nécessaire. L'empire ottoman, lui aussi, finira probablement par reprendre quelque équilibre dans la confusion où il est resté. Les gouvernemens finiront par se mettre d'accord sur les conditions pratiques de cette pacification laborieuse. Rien n'est cependant terminé encore, et jusqu'ici il y a plus de négociations, plus d'explications que de résultats bien sensibles et bien décisifs. Qu'ad-

viendra-t-il d'un autre côté de cette guerre de l'Afghanistan qui a suivi de si près la guerre d'Orient et qui peut avoir ses contre-coups en Europe? L'Angleterre viendra certainement à bout de l'émir de Caboul. Son armée est engagée, ses généraux, sans avoir peut-être encore tous les avantages qu'on leur prête, sont partout en marche : ils ont avec eux des forces suffisantes et derrière eux la puissance britannique, qui ne leur manquera pas. Le succès militaire ne paraît pas douteux, et le succès politique du ministère qui a décidé la guerre est moins douteux encore, à en juger par les premières discussions qui viennent de s'engager dans le parlement ouvert il y a quelques jours. Malgré la fougue avec laquelle M. Gladstone va au combat, dépassant par sa vivacité les chefs officiels du parti libéral, le comte Granville dans la chambre des lords, le marquis Hartington dans la chambre des communes, malgré cette ardeur, lord Beaconsfield semble d'autant plus aisément maître du terrain qu'il a pour lui l'opinion. Lord Beaconsfield triomphe avec une confiance un peu superbe de ses adversaires. Il se croit en mesure d'aller jusqu'au bout : il compte sur les chefs de l'armée, et d'un autre côté rien n'indique des complications prochaines avec la Russie.

Ce ne sont, à vrai dire, ni les conséquences possibles de la guerre de l'Afghanistan, ni les difficultés de l'exécution du traité de Berlin, qui assombrissent pour le moment les régions officielles sur le continent. Le malaise qui se fait sentir partout est bien plutôt la suite de cette fureur de meurtre qui a failli atteindre successivement l'empereur Guillaume, le roi d'Espagne, le roi d'Italie, et qui paraît avoir menacé dans ces derniers jours la reine Victoria elle-même. C'est la préoccupation dominante. Évidemment il y a aujourd'hui en Europe une inquiétude plus ou moins avouée, une sorte d'ébranlement secret, un commencement de réaction; il y a en un mot une disposition générale dont les expressions les plus significatives sont une démarche récente de quelques cabinets auprès de la Suisse pour obtenir des mesures répressives contre les journaux des réfugiés socialistes, et les deux discours prononcés il y a quelques jours à peine par l'empereur d'Allemagne et l'empereur de Russie.

Les deux souverains ont l'accent mélancolique. L'empereur Guillaume, à peine remis des blessures reçues il y a quelques mois de la main d'un meurtrier et rentrant récemment à Berlin pour reprendre la direction des affaires, a été accueilli sur son passage par les ovations populaires. Il portait encore le bras en écharpe, et sur son visage, dit-on, une teinte de tristesse se mêlait à la joie qu'il éprouvait de l'accueil cordial de la population. En recevant le bourgmestre et le conseil municipal il leur a adressé un discours où perce la vive et « douloureuse » impression des derniers attentats et de la situation morale de l'Allemagne. « La prévoyance humaine, a-t-il dit, est impuissante contre les événe-

mens comme ceux dont j'ai été victime... Il dépendra de la Providence que je passe sans trouble le peu de temps qui me reste à vivre... » Il a parlé en même temps avec une gravité pressante de la nécessité de remédier au mal, non-seulement par des mesures politiques, mais par le développement de l'éducation religieuse, par une direction nouvelle donnée à la jeunesse. Qu'est-ce donc que la puissance et l'éclat des armes? Depuis douze ans l'Allemagne a été saturée de succès et même d'argent conquis. Elle a été élevée au plus haut sommet de la fortune par un souverain et par un ministre qui, le fer à la main, l'ont placée au premier rang parmi les états de l'Europe. Voilà le revers de la médaille! l'Allemagne, c'est le langage officiel, est aujourd'hui dévorée par le socialisme, enlacée par les propagandes révolutionnaires. Le gouvernement juge indispensable de se faire armer de lois nouvelles de répression qui lui donnent une sorte de dictature, et ces lois, il ne les laisse pas dormir. Il a récemment décrété à Berlin ce qu'on appelle le « petit état de siège, » il supprime les journaux dangereux, les sociétés suspectes, il a expulsé de Berlin nombre d'individus et même des députés du parlement. « L'initiative que nous avons prise, a dit l'empereur Guillaume, donnera l'impulsion aux autres états... »

Que dit de son côté l'empereur Alexandre? Il est arrivé récemment de Livadia à Moscou, et dans une allocution adressée aux autorités dans le palais du Kremlin, il fait allusion « aux tristes événemens qui se sont produits à Saint-Pétersbourg, » il parle avec mélancolie du temps où il ne sera plus là; il dit à ceux qui l'entourent : « J'espère que vous m'aiderez à faire sortir la jeunesse de la voie dangereuse où l'entraînent des hommes auxquels on ne peut accorder aucune confiance... » La Russie cependant, elle aussi, est comblée de gloire, elle a vaincu le Turc, elle vient d'avoir tous les succès militaires. Cela ne l'empêche pas d'avoir son socialisme qui chez elle s'appelle le nihilisme. Des procès multipliés révèlent le triste état moral du pays, et jusque sous les yeux de la police des journaux imprimés secrètement, distribués partout, attaquent de front, avec violence, le gouvernement et la société. Voilà d'étranges choses qui sembleraient dénoter en Russie comme en Allemagne un ébranlement inquiétant, et qui ne sont pas seulement un spectacle curieux, qui peuvent avoir une influence sur la direction des politiques, sur la marche, sur le jeu des affaires européennes. La Suisse en a déjà ressenti les effets par les communications diplomatiques qui lui sont venues de divers cabinets, de Saint-Pétersbourg comme de Berlin, au sujet des propagandes socialistes dont elle est le refuge, et la Suisse s'est prudemment empressée d'exécuter administrativement un journal de démagogie particulièrement signalé. Il resterait à se demander si c'est un simple incident ou si c'est le premier acte d'une réaction décidée.

Pendant ce temps, en Italie même, le dernier attentat commis à Naples contre le roi Humbert a laissé une impression qui n'est pas moins vive et a créé une situation qui ne fait que commencer. L'idée seule que la main d'un assassin pouvait faire disparaître le roi Humbert et la prévision des conséquences possibles d'un tel événement ont excité une émotion profonde et ont attiré l'attention de tous les esprits réfléchis sur l'état moral de l'Italie, sur l'activité des sectes révolutionnaires, sur la politique du ministère en présence de cette situation difficile. De là les discussions prolongées, animées, qui viennent de se dérouler dans le parlement de Rome sous l'impression du dernier attentat et qui ont abouti presque aussitôt à un commencement de crise.

Orateurs de toutes les opinions, M. Minghetti, M. Bonghi, M. Mari, M. Sella au nom de la droite, M. Crispi pour son propre compte ou pour une fraction de la gauche, le ministre de l'intérieur, M. Zanardelli, et le président du conseil lui-même qui représente aussi la gauche au pouvoir, ils se sont tous succédé dans ces longs débats. Ils y ont tous parlé avec gravité, quelques-uns avec inquiétude, de l'état de leur pays. Le président du conseil, M. Cairoli, qui n'inspire par lui-même que des sympathies, qui est couvert du prestige de sa récente blessure et de son dévoûment au roi, M. Cairoli n'était pas précisément en cause. Quand il a paru encore souffrant dans la chambre, il a été accueilli par une ovation unanime qui s'adressait surtout à l'homme, et s'il eût été seul, il eût sans doute désarmé les hostilités ; mais il n'a pu sauver par son intervention le cabinet dont il est le chef, qui a été en définitive vaincu au scrutin par une coalition accidentelle de la droite, des amis de M. Crispi et des amis de M. Nicotera. Que les considérations personnelles, que les antipathies contre le ministre de l'intérieur, M. Zanardelli, ou contre tel autre ministre, aient aidé à ce résultat, c'est bien clair. Ce n'est là cependant que le plus petit côté, et ce qui fait le caractère sérieux de ces récentes discussions comme du dernier scrutin, c'est qu'il y avait réellement en cause toute une politique accusée d'être insuffisante ou trop faible à l'égard des propagandes révolutionnaires. Que va faire maintenant le roi? Écoutera-t-il ceux qui lui conseillent une dissolution? cherchera-t-il à dégager du chaos de la chambre actuelle un nouveau ministère? Le moment est grave. Il ne s'agit pas d'inaugurer une politique de réaction ; une politique sérieuse n'a pas besoin d'arborer un drapeau de réaction pour couvrir la monarchie, et c'est la monarchie qui a fait l'Italie, qui seule peut la faire vivre.

CH. DE MAZADE.

CORRESPONDANCE.

La réclamation de M. Héreau a un petit historique que je dois faire connaître. Lorsqu'elle fut produite, j'étais absent de France; on m'en donna avis sans me la transmettre; j'écrivis au directeur de la *Revue* qu'il m'était indifférent qu'elle fût insérée, mais qu'il me semblait correct de la communiquer à un témoin oculaire qui, mieux que tout autre, pourrait rectifier les erreurs que j'aurais involontairement commises (1). Un échange de lettres eut lieu à ce sujet entre la *Revue* et moi vers la fin d'octobre. — Le 13 novembre, M. E. T., un des chefs de la maison Hachette, m'envoya le texte de la réclamation que M. Héreau lui avait remis. Après en avoir pris connaissance, je répondis : « Je l'ai lue attentivement, elle ne modifie en rien mon impression, la *Revue* peut la publier, si elle le juge convenable; pour moi je n'y vois aucun inconvénient, je me contenterai d'y répondre. Mais je persiste à croire qu'il y a quelque chose de beaucoup plus simple à faire : Que M. Héreau porte mon article à M. Barbet de Jouy ; j'accepte d'avance et sans contestation tout changement, toute atténuation que l'honorable conservateur lui fera subir. Je n'ai pas besoin de vous dire que je me garde bien de prévenir M. Barbet de Jouy, afin que son jugement soit spontané. » M. Héreau, à qui cette lettre fut montrée, demanda quelques jours pour réfléchir et déclara le 25 novembre à M. E. T. que l'arbitrage que je lui proposais ne pouvait lui convenir. Mais ce témoignage que M. Héreau repoussait, quoique dans sa réclamation il l'invoque à différentes reprises, la *Revue*, soucieuse de sa dignité, de celle de ses collaborateurs et du respect qu'elle doit à la vérité historique, ce témoignage, la *Revue* l'avait recherché et avait communiqué la note de M. Héreau à M. Barbet de Jouy en le priant de dire « ce qu'il en pensait. » M. Barbet de Jouy a répondu par la lettre suivante dont je n'ai eu connaissance que le 6 décembre en rentrant à Paris : « M. Héreau a toujours confondu, ce qui souvent m'a été très pénible, deux choses absolument distinctes, sa conduite dans les musées, sa conduite à mon égard. M. Maxime Du Camp n'a parlé et n'avait à parler que de la conduite dans les musées de M. J. Héreau ayant accepté des fonctions de la commune, et j'approuve tout ce qu'il en a dit, sauf un mot spirituel : dans le journal d'un de mes collègues, M. Du Camp a trouvé une appréciation de M. Héreau qu'il n'eût pas rencontrée dans le mien s'il en avait eu connaissance : « Bête fauve; » et il dit : « fauve, non. » Je vous prie, messieurs, d'expliquer à M. Héreau, qui s'adresse à vous et me met en cause

(1) J'ai, en effet, commis une erreur dans cet article, mais elle n'est pas relative à M. Héreau. La *Vénus de Milo* a été retrouvée en bon état dans la cachette qu'on lui avait pratiquée. Ma bonne foi avait été trompée par un renseignement intéressé et que j'ai eu le tort de ne point contrôler.

que m'étant maintenu au Louvre gardien d'un dépôt que je ne voulais pas quitter, je n'en ai pas été séparé par lui, qu'il m'a traité avec respect et ne m'a pas empêché d'accomplir la tâche que je m'étais imposée. Je lui en ai témoigné ma reconnaissance en le recueillant dans mon cabinet, qui était un asile, quand il y eut danger pour lui et son compagnon, — en le faisant sortir des musées qui étaient gardés militairement, — en déposant avec modération devant le conseil de guerre, — en n'interrompant pas son défenseur lorsqu'il lui faisait une part égale à la mienne dans la conservation des collections. — Mais m'en demander davantage, c'est trop. » Cette lettre est claire, et j'en accepte sans restriction tous les termes. J'avais offert à M. Héreau de s'en rapporter à l'arbitrage de M. Barbet de Jouy; M. Héreau a refusé, mais ce n'est pas une raison pour que je ne me considère pas comme moralement tenu de m'y soumettre. Je déclare donc n'avoir aucune objection à retirer l'expression « de bête fauve, » quoiqu'elle ne soit pas de moi, ainsi que le commentaire dont je l'ai aggravée ou atténuée. Cette satisfaction une fois donnée au respect que je professe pour le haut caractère de M. Barbet de Jouy, il me reste l'obligation de réfuter la réclamation de M. Héreau et de prouver aux lecteurs de la *Revue* que, si quelqu'un a manqué de modération, ce n'est peut-être pas moi.

M. Héreau paraît me croire excité contre lui par quelque animosité personnelle : il se trompe, il m'est absolument inconnu, par conséquent indifférent; si je n'avais rencontré son nom parmi ceux des délégués aux musées pendant la commune, je l'ignorerais certainement encore, et il est bien probable que je l'aurai oublié demain. Mais M. Héreau ne s'est pas contenté de faire de la peinture de genre, il a voulu être un personnage, il a été fonctionnaire, il a été homme public précisément pendant huit jours; à ce titre il appartient à la discussion; il s'est introduit dans l'histoire un peu malgré elle, l'histoire l'a recueilli et le commente selon son droit. Si ce droit semblait excessif à M. Héreau, il n'a qu'à voir comment ses amis de la presse périodique traitent les fonctionnaires de tout rang et les hommes politiques de toute nuance, pour être bien convaincu qu'il n'est en rien une exception et qu'il subit, parce qu'il s'y est exposé, les usages de la loi commune.

M. Héreau est le seul « de tous les artistes ayant fait partie de la fédération ou de ses délégations » qui ait été appelé à rendre compte de ses actes devant la justice. C'est lui qui le dit et non pas moi, car je me serais bien gardé de le dire. M. Héreau ne se demande pas pourquoi seul il a été l'objet d'une mesure rigoureuse; les motifs n'en sont point ignorés cependant; ils ont été longuement expliqués et sont contenus dans un acte d'accusation que j'ai sous les yeux, qui figure dans la *Gazette des Tribunaux*, et auquel j'ai eu soin de ne faire aucun emprunt : M. Héreau a été condamné, il a subi sa peine qu'une décision gracieuse a réduite de moitié; j'avais cru superflu de le dire, mais il tient à ce

qu'on le sache, et il le dit lui-même. M. Héreau me reproche d'avoir porté contre lui une nouvelle accusation; cela me surprend et me fait croire qu'il ne se rend pas très bien compte de la valeur des mots : l'accusation n'est pas nouvelle; elle date du mois de mai 1871 et a reçu la publicité d'un débat contradictoire en mai 1874.

M. Héreau voit dans mon récit des inexactitudes graves et des insinuations odieuses. Il n'y a aucune insinuation; c'est un mode de procéder qui est peu dans mes habitudes: j'ai dit de M. Héreau ce que j'en voulais dire, rien de plus. M. Héreau s'imagine que je veux égarer l'opinion publique; à ce sujet je puis le rassurer: l'opinion publique ne s'occupe ni de lui ni de moi, et si M. Héreau n'avait jugé opportun de faire quelque bruit autour de son nom, les lecteurs de la *Revue* auraient déjà oublié que je l'ai prononcé. Il s'étonne que j'aie dit en parlant de M. O. que reculer devant une bassesse était une mauvaise note aux yeux des hommes qui siégeaient à l'Hôtel de Ville : il est possible que j'aie eu tort de dire cela et qu'aujourd'hui, ce soit une preuve de sentimens élevés d'avoir servi la commune; au mois de mai 1871, il n'en était pas ainsi. J'ignore si M. Héreau n'avait « accepté les périlleuses fonctions de délégué que pour livrer, lui artiste, à la fois nos admirables collections et les hommes courageux restés à leur poste pour les défendre, » car je n'ai pas dit un mot de cela; mais je sais qu'une fois installé au Louvre, son premier soin fut de vouloir faire inscrire le mot *disparu* sur le cadre des deux cent quatre-vingt-treize tableaux qui avaient été transportés à Brest. Cependant il avait dû avoir connaissance de la correspondance échangée à ce sujet entre le conservatoire et la fédération des artistes, à la date du 6 et du 8 mai 1871. C'est là le seul acte grave, le seul acte pervers que je lui reproche. Dans sa récrimination, il glisse légèrement sur ce fait, si légèrement en vérité qu'il n'en dit pas un mot.

Lorsqu'au mois de mars ou d'avril 1874 M. Héreau alla voir M. Barbet de Jouy pour lui demander son témoignage, l'homme éminent qui n'a pas quitté les musées lui répondit : « J'aurais à déposer de faits bien graves.» Ces faits graves, pourquoi M. Héreau me force-t-il, par ses démentis imprudens, à les raconter aujourd'hui? Pourquoi me contraindre, par des dénégations au moins intempestives, à démontrer devant les lecteurs de la *Revue* la sincérité modérée de mon travail et la certitude de mes informations? Je puis dire à M. Héreau qu'il s'est mépris; il a reconnu des lacunes dans mon récit, et il en a conclu que je m'étais contenté de faire une enquête superficielle; ces lacunes ont été absolument volontaires : j'ai intentionnellement négligé plus d'un fait; je n'ai cherché que la vérité moyenne, je n'avais pas voulu dire toute la vérité, et il m'est pénible aujourd'hui, en présence des accusations peu fondées de M. Héreau, d'être obligé de la dire sans restriction.

Pour raconter ce qui s'est passé au Louvre pendant la commune, j'ai

eu à ma disposition les rapports que tous les chefs de service ont adressés à la direction, les rapports que les surveillans ont remis aux chefs de service, et qui sont déposés aux archives des musées; en outre, j'ai eu des journaux écrits, pour ainsi dire heure par heure, par de hauts fonctionnaires témoins et souvent victimes des faits qui se sont produits à cette époque. Enfin, dès que la réclamation de M. Héreau a été connue, j'ai reçu en communication un journal absolument intime que l'on m'envoyait « pour rassurer ma conscience, qui cependant doit être bien en repos. » Il est superflu de dire aux lecteurs les noms des personnes qui ont écrit les rapports ou tenu les journaux; ces noms, M. Héreau les devinera sans peine, et cela seul est important.

Le 16 mai, tous les fonctionnaires appartenant au conservatoire des musées sont révoqués par la commune, sauf deux qu'une erreur a fait oublier; la délégation prend possession du Louvre; un des fonctionnaires non destitués, attaché à la conservation des antiques, est mandé le 17 auprès des délégués, et voici ce que je lis dans son journal: « M. O. me demande si je consens à rester et à recevoir mon traitement de la commune; je lui affirme que je suis tout disposé à faire mon devoir au musée, sans aucune arrière-pensée, comme je l'ai toujours fait, mais que je n'accepterai pas l'argent de la commune. M. Héreau insiste pour que je remette entre les mains du délégué une note dans laquelle je déclarerais reconnaître le gouvernement de la commune. Cette demande est un serment déguisé, et elle me surprend profondément de la part de gens qui viennent d'abolir le serment politique et le serment professionnel. M. Héreau m'ayant annoncé son intention de faire ouvrir la grande galerie et d'y laisser les cadres vides des tableaux envoyés à l'arsenal de Brest, avec cette mention : *disparus*, je lui fis remarquer que ce mot ne devait pas être employé parce qu'il était de notoriété publique que ces tableaux étaient à Brest, et que c'était pour les préserver des périls de la guerre et non pas pour les faire disparaître qu'on les avait envoyés dans ce port. M. O. reconnut la justesse de mon observation. »

Malgré l'observation faite par le fonctionnaire et admise par M. O., M. Héreau tenait à son projet; le rapport d'un conservateur des musées de peinture, aujourd'hui en retraite, en fait foi : « Les délégués me déclarèrent, dit ce conservateur, qu'ils allaient faire remettre dans les bordures les tableaux de la grande galerie et inscrire dans les cadres vides des tableaux envoyés à Brest le mot *disparu*. J'eus beau leur assurer que nous étions certains que ces peintures étaient bien dans l'arsenal de Brest, gardées par un employé de l'administration; ils me répondirent qu'ils n'étaient point obligés de me croire, que j'aurais dû donner ma démission, si je n'avais pu empêcher ce vol, dont j'étais devenu le complice, et que lui, Héreau! s'il était membre de la commune, me ferait arrêter et garder comme otage jusqu'à la rentrée de

nos chefs-d'œuvre. C'est en vain que je leur dis que cette mesure, prise en vertu d'ordres supérieurs et d'une décision du conseil des ministres, était en effet discutable, mais que l'intention de l'administration ne pouvait être mise en doute; leur colère augmentant toujours, je n'avais plus rien à répondre. »

En lisant la réclamation de M. Héreau, il m'a semblé qu'il répliquait à un réquisitoire imaginaire, à des préoccupations vagues dont il n'avait point rencontré la formule dans mon article. Il trouve que le portrait que j'ai fait de lui est excessif, et il cite celui qu'en a tracé la plume spirituelle de M. Darcel : « Petit, nerveux, susceptible, plein de lui-même, » — je n'y contredis pas, car, dans le journal intime dont j'ai parlé, je trouve un portrait analogue : « M. Héreau est de taille moyenne, maigre, nerveux, impérieux, semble avoir beaucoup de vanité, de la ténacité, une préoccupation constante de sa personnalité. » — Il n'en faut pas plus pour rendre un administrateur insupportable. Les personnalités qui ne savent se contenir manquent naturellement de mesure et tombent involontairement dans des excès d'autorité dont elles n'ont même pas conscience. J'en vois la preuve, relative à M. Héreau, dans le rapport d'un des conservateurs : « 18 mai... On parle d'apposer les scellés. Malgré quelques difficultés pratiques que j'entrevois pour certaines parties de la collection, j'adhère à cette idée qui me semble offrir une espèce de garantie, mais à la condition que je mettrai ma signature sur chaque bande de scellé; on s'y oppose, j'insiste, grande animation des délégués. Je ne cède pas. Les invectives des citoyens Héreau et... se succèdent. A une injure que m'adresse le citoyen Héreau et qu'il m'est impossible de tolérer, je me lève avec l'intention de lui donner un soufflet. M. O... s'interpose et cherche à atténuer le sens des paroles de son collègue. Je me retire; aux instances de ces messieurs pour me retenir, je réponds que je serai prêt à reprendre la conversation, lorsqu'ils seront plus calmes. — 19 mai (apposition des scellés), pendant cette opération, j'échange quelques paroles avec M. O..., il n'a pas l'arrogance de ses collègues, il est convenable et poli. « J'ai souffert, me dit-il, de la scène que l'on vous a faite hier. Ces hommes sont d'une extrême violence, et je commence à leur être suspect; ne me parlez plus, on nous observe. » — Je me lève; — quelques instans après, je le rejoins dans l'embrasure d'une croisée; il me dit : « Vous êtes d'honnêtes gens, et je me fais un devoir de vous prévenir qu'un mandat d'amener est lancé contre vous tous et qu'il sera exécuté lundi.—Merci, répondis-je,—et nous nous séparâmes. » En vérité, je comprends que M. Héreau m'accuse d'inexactitudes graves, car, parlant de lui, j'ai dit : « Il voulut se donner de l'importance et ne réussit qu'à faire prendre le change sur son caractère. »

La date du lundi 22 mai, fixée pour l'arrestation de tous les fonctionnaires du Louvre, n'était pas rigoureusement exacte. En réalité ils de-

vaient être emprisonnés aussitôt que l'opération de la mise sous scellés de toutes les collections serait terminée. Les délégués ignoraient ce fait qui avait été révélé aux conservateurs par un avis officieux. Aussi l'on traînait en longueur le plus que l'on pouvait; gagner du temps c'était peut-être arriver à la délivrance. Tous les procès-verbaux existent. Dans cette tâche qui ne laissait pas que d'être assez longue, les délégués étaient assistés par un « commissaire de la sûreté générale, plus spécialement chargé du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, officier de police judiciaire, auxiliaire du citoyen procureur de la commune, » qu'il est inutile de nommer. Sous prétexte de remettre eux-mêmes le dépôt dont ils avaient la garde et d'assister, comme c'était leur devoir et leur droit, à la pose des scellés sur leurs collections, les fonctionnaires ne quittaient pas le Louvre qu'ils surveillaient; M. Barbet de Jouy s'était, de sa propre autorité et avec l'assentiment des délégués, constitué gardien des scellés apposés sur les objets afférens à son conservatoire. Les délégués visitaient successivement toutes les salles et même les ateliers de moulage où ils recherchaient, — un peu naïvement, — les moulages de la colonne de la place Vendôme. Ils couchaient au Louvre et ne paraissaient pas toujours très rassurés, car je lis dans un journal que j'ai déjà cité : 19 mai. « Les citoyens administrateurs font changer la garde de nuit sous prétexte que les hommes désignés pour rester à leur poste n'ont point leur confiance. Ils ont, disent-ils, des notes sur tout le personnel, et ils ne veulent pour les garder que ceux dont ils sont sûrs. Le gardien F... est admonesté par eux pour avoir monté la garde à leur porte sans être agréé par eux. »

Le lundi 22 mai, on est réveillé au Louvre par le tocsin et par la fusillade. Des bandes de fédérés passent en désordre dans la rue de Rivoli. La France, précédée par le général Douay, rentre dans sa capitale, le carnaval rouge va prendre fin, les Allemands attentifs assistent, comme à un spectacle, à cet horrible combat. L'heure est solennelle et redoutable. Ceux dont le cœur n'est pas à la commune vont disparaître et abandonner la sinistre aventure dans laquelle ils se sont engagés; si deux mois de défaites successives ne leur ont pas ouvert les yeux, ce suprême effort de la légalité qui vient châtier la révolte dans son dernier repaire ne peut leur laisser aucun doute. Que va faire M. Héreau? « A dix heures, écrit le fonctionnaire attaché aux antiques et dont le nom avait été omis sur la liste de révocation, à dix heures la commission me fait demander. Je me rends au bureau de la direction, où M. Héreau, en présence de MM. D... O... père et D..., me dit que, si je désire rester au Louvre, je dois donner mon adhésion à la commune. Je lui réponds très nettement que je ne veux pas donner cette adhésion, mais que je resterai à mon poste jusqu'à ma révocation. M. D... me fait un long discours dans lequel il m'explique que la question a été mal posée par M. Héreau et qu'il ne s'agit pas de cela pour

le moment. Je déclare à ces messieurs que je compte rester au Louvre en permanence; ma réponse est immédiatement consignée dans un procès-verbal. » C'est le soir même du 22 que quarante-sept gardiens et gagistes sont emmenés à la mairie du Ier arrondissement dans les conditions que j'ai racontées. M. Héreau dit : « Sur une réclamation écrite par moi ces hommes nous furent rendus sains et saufs le lendemain. » M. Héreau affirme que son intervention a été toute puissante en cette circonstance, je n'en doute pas et je l'en félicite. Mais le 3e conseil de guerre a jugé un commissaire de police pendant la commune nommé Henry qui prétend avoir sauvé les surveillans des musées. J'avoue n'avoir aucune opinion à cet égard et ignorer la valeur que l'on peut attacher à la déclaration d'Henry, qui fut condamné à cinq ans de prison.

Il restait, le mardi 23 mai, au Louvre vingt-trois gardiens qui, par leur absence justifiée ou en se cachant, avaient évité l'arrestation dont leur camarades avaient été victimes la veille. Le docteur Pillot, — *doctor in partibus insanabilium,* — exigea une liste de leurs noms qui lui fut livrée; le soir du même jour des ordres furent donnés à l'agent comptable des musées pour qu'il eût à préparer les logemens destinés aux officiers du 112e bataillon de fédérés, qui devait venir occuper le Louvre. Je pourrais dire le nom de celui qui avait donné ces ordres, qui avait livré au délégué Pillot la liste des surveillans, mais je préfère le passer sous silence.

Comment les délégués, dans la nuit du 23 au 24 mai, se remirent à la discrétion de M. Barbet de Jouy, comment ils furent enfermés et gardés à vue dans les appartemens de la direction, je l'ai raconté. Mais voilà que, bien à mon insu, j'ai encore commis quelques insinuations et que j'ai fait comprendre que je croyais « ces délégués capables de jouer un double jeu et de faire appel aux *incendiaires et aux pillards.* » Incendiaires et pillards n'est pas de moi; ces deux qualificatifs appartiennent à M. Héreau qui, en cette circonstance, n'est pas tendre pour la commune, à laquelle, trente-six heures auparavant, il voulait faire faire acte d'adhésion par un fonctionnaire non révoqué. M. Héreau était distrait sans doute par ses propres souvenirs, lorsqu'il a lu le passage qu'il réfute, car j'ai dit précisement le contraire de ce qu'il me fait dire. Voici le fait, tel qu'il se trouve relaté dans un journal dont M. Héreau reconnaîtra facilement l'auteur : « Les deux délégués remontent alors dans le bureau du directeur. A peine sont-ils partis que les gardiens font observer qu'il serait bon de les garder à vue afin de les empêcher de communiquer avec le dehors. En conséquence un poste de six hommes, commandé par le chef L., est établi dans l'antichambre du directeur; un autre poste est placé au bas de la grille; un troisième à l'escalier assyrien, un quatrième devant la salle des bronzes, et moi je m'enferme

avec eux afin de les empêcher de communiquer avec les fédérés, qui occupent la rue de Rivoli, soit en jetant des papiers par la fenêtre, soit en les appelant. Je fus relevé de ma faction au bout d'un certain temps par le gardien L., qui resta jusqu'à la fin auprès des délégués : c'est un ancien militaire, homme de devoir et d'honneur, en qui on pouvait avoir toute confiance. » J'ai résumé ainsi le récit du témoin oculaire : « Ces deux niais, qui s'étaient fourvoyés dans une aventure dont le plus simple bon sens aurait dû prévoir la fin, furent enfermés dans les appartemens de la direction et gardés à vue, dans la crainte qu'ils ne jetassent quelque billet ou quelque avis aux fédérés qui passaient dans la rue de Rivoli, » et je me hâte d'ajouter : « Crainte illusoire; ces deux pauvres diables ne songeaient qu'à sauver leur peau et leur liberté, qui furent sauvées. » Si c'est là insinuer que M. Héreau était capable de se mettre en communication avec « les pillards et les incendiaires, » pour assurer la perte du Louvre, j'avoue ne plus rien comprendre à la signification des mots.

M. Héreau me demande pourquoi je n'ai pas fait mention de la pièce écrite par lui le mercredi 24 mai, à deux heures du matin, alors qu'il était gardé à vue, et que M. Darcel a citée dans son travail. Mais simplement parce que la pièce, — celle du moins que reproduit M. Héreau, — est tronquée et que, pour avoir toute sa valeur, elle doit être complétée, ce qu'il m'est facile de faire, car je l'ai entre les mains. Mais il faut dire que cette pièce fut portée, pendant la même nuit, par Mme D., qui n'avait pas voulu quitter son mari et qui inspirait à tout le personnel du Louvre un intérêt justifié par son dévoûment : « Déclaration. Je soussigné déclare ne pas vouloir profiter de la liberté qui m'est offerte par M. Barbet de Jouy (1). Je me constitue prisonnier et demande des juges, ma conscience ne me reprochant rien. Abandonné ici par ceux qui m'y avaient délégué, je crois que mon devoir est de rester et non de fuir. Je tiens à la disposition de M. Barbet de Jouy la clé du bureau où sont déposés les divers papiers concernant notre intervention au Louvre. Je dépose aussi dans ce tiroir un petit revolver dont j'étais porteur. Mercredi 24 mai, deux heures du matin. Jules Héreau, artiste peintre. Médailles 1865, 1868. Marié à Mlle L. D., artiste peintre, le 3 avril 1869; un enfant de quatorze mois. Ma femme et mon enfant absens de Paris, dans sa famille, département de l'Oise. » Et sur une feuille de papier annexée à la pièce précédente : « Monsieur, en présence des difficultés sans cesse renaissantes, nous acceptons avec reconnaissance l'asile que vous voulez bien nous offrir dans votre cabinet, nous remettant sous votre sauvegarde. Signé : D. »

Au début de sa réclamation, M. Héreau dit que, « loin de chercher à se soustraire aux conséquences d'une action judiciaire, il l'avait au con-

(1) Les termes par lesquels M. Barbet de Jouy « offrit la liberté » aux délégués sont exactement ceux-ci : « Sortez de cette maison, où jamais vous n'auriez dû entrer. »

traire provoquée en offrant par écrit de se constituer prisonnier. » — A qui a-t-il écrit? à qui a-t-il demandé des juges? à la chancellerie? à la justice militaire? à la préfecture de police? Je ne le sais, car je n'ai trouvé trace d'aucun document de ce genre. Est-ce que la déclaration que je viens de citer et qui semble évoquer le souvenir d'une jeune femme et d'un jeune enfant, serait l'acte par lequel M. Héreau a provoqué l'action de la justice? Ce n'est vraiment pas sérieux. Demander des juges à M. Barbet de Jouy, c'était en faire un sauveur; les délégués s'en sont bien aperçus.

M. Héreau reproduit une lettre de Cabet qui était un grand artiste et un excellent homme. Elle prouve que Cabet s'est entremis pour obtenir en faveur de M. Héreau un témoignage favorable. Cela ne me surprend guère, mais j'étonnerai peut-être M. Héreau en lui disant qu'à la place de Cabet j'en aurais fait tout autant, et que, si son aventure n'avait été publiquement et contradictoirement débattue devant un conseil de guerre, il est fort probable que j'aurais fait pour lui ce que j'ai fait pour tant d'autres, et que je n'aurais même pas prononcé son nom. M. Héreau est convaincu, et je suis persuadé qu'il est de bonne foi, qu'il a sauvé quelque chose au Louvre; je crois qu'il se trompe et que c'est le Louvre qui l'a sauvé. S'il avait eu, à ce moment redoutable, l'action préservatrice qu'il s'imagine avoir exercée, il eût bénéficié d'une ordonnance de non-lieu comme 23,727 individus compromis dans la commune, ou eût été acquitté comme 2,445 accusés. Il a été puni pour immixtion dans des fonctions publiques, on a écarté la prévention d'arrestations illégales qui n'aurait pas dû être soulevée : la peine a été sévère, je le reconnais, car aucun méfait sérieux n'était à la charge de M. Héreau, qui, comme le dit M. Darcel, est un très honnête homme. Il n'en a pas moins été coupable de brutalité dans l'exercice de ses fonctions usurpées. On peut avoir une personnalité excessive et être probe; on peut manquer d'urbanité et n'être pas dénué de délicatesse. C'est là tout ce que j'ai voulu dire, c'est ce que j'ai dit, et j'estime qu'il était très facile de n'être pas délégué aux musées.

M. Héreau cite la péroraison de la plaidoirie de M. Liouville; je connais M. Liouville et je sais tout ce que l'on peut attendre de son talent et de son caractère. Mais si je citais la fin du réquitoire de M. le commissaire du gouvernement, qu'en penserait M. Héreau? Les paroles de M. Liouville constituent un fragment de beau langage, mais ne sont point un document historique. Le premier devoir d'un avocat est de défendre son client; il prend ses argumens dans les faits spéciaux, lorsqu'il en existe, sinon dans les idées générales; c'est le cas actuel. J'accepte néanmoins l'argumentation de M. Liouville. Oui, c'est l'amour de l'art, mais c'est surtout la passion du devoir qui a sauvé le Louvre. Si les fonctionnaires réguliers n'étaient courageusement restés à leur poste, tout était perdu et particulièrement M. Héreau. Si l'armée pénétrant

dans le Louvre n'y avait trouvé M. Barbet de Jouy et ses collaborateurs, si ces hommes vaillans n'avaient égaré les recherches des soldats qui s'enquéraient des délégués, à cette heure d'extermination sans merci, ceux-ci étaient victimes d'une exécution sommaire. Grâce au dévoûment des gens de bien que rien n'a pu détourner de leur devoir, grâce à Dieu, une telle abomination nous a été épargnée.

Au courant de sa note, M. Héreau me fait la leçon, c'est bien de la bonté de sa part. Il m'apprend que tous les honnêtes gens cherchent à effacer les traces de la commune. C'est là un lieu commun qu'il aurait dû s'épargner; les honnêtes gens sont naturellement apaisés et désirent l'apaisement général; il n'y a que les coquins qui ne soient pas apaisés et qui, loin de chercher à effacer les traces de la commune, n'attendent que l'heure propice pour achever de brûler ce qu'ils n'ont pas eu le temps d'incendier. M. Héreau, qui parle de ces matières, les a, sans aucun doute, étudiées; il a lu les histoires de la commune que les communards ont inventées, il connaît leurs programmes, il est initié à leurs projets de « revendication, » il lit les journaux qui se publient en Suisse, en Belgique, en Angleterre; il sait, en un mot, à quoi s'en tenir; eh bien, il a pu se convaincre que si nous honnêtes gens nous sommes très apaisés, les souteneurs de la commune ne le sont pas du tout. Franchement l'heure est mal choisie pour émettre des aphorismes pareils; la tache d'huile, la tache d'huile de pétrole laissée par la commune s'est répandue de Paris sur l'Europe entière, et en attendant que l'on brûle les capitales on s'occupe sérieusement à assassiner les souverains. M. Héreau croit que je fais une œuvre de parti; il est dans une erreur complète; je ne suis d'aucun parti, mais il suffit d'aimer la liberté et la justice pour haïr la commune; c'est pour cela que je la hais et j'admire que des gens semblent la défendre aujourd'hui qui la combattraient à outrance si elle sortait des ruines où elle a failli ensevelir Paris et la France entière.

Les communards et les journaux qu'ils protègent ou qui les protègent se sont emparés du cas de M. Héreau et ne m'ont point épargné les invectives. Il ne m'en chaut. Ils sont bien en colère contre moi tous ces pères Duchênes; ils m'ont honoré de leurs injures; ils ont eu raison, car j'en suis digne. Il est cependant une chose que je dois leur dire, au nom même de cette liberté, de cette égalité qu'ils invoquent sans cesse, auxquelles ils necomprennent rien, et qu'ils n'ont jamais su pratiquer. Ils trouvent naturel et parfaitement légitime de raconter les crimes de Versailles, les crimes de décembre, les crimes de mai, les crimes de l'empire, les crimes de la monarchie, les crimes de l'armée, les crimes de la magistrature, les crimes du clergé, les crimes de l'assemblée; il n'est pas une fonction qu'ils n'aient salie, pas une administration qu'ils n'aient calomniée, pas un homme qu'ils n'aient vilipendé, que ce soit le général Trochu, Jules Favre, Thiers, — le sinistre vieillard, comme

ils l'appelaient, — que ce soit le maréchal de Mac-Mahon ou M. Gambetta, il n'est nulle chose, il n'est nul individu qui ait trouvé grâce devant ces baveurs de fiel. Mais ils ne peuvent supporter qu'on touche à l'histoire de la commune; c'est vraiment bouffon, — raconter le massacre des otages, l'incendie de nos monumens, le pillage des maisons particulières, rappeler les crimes ou seulement les inepties de ces fantoches épileptiques, c'est « poursuivre les proscrits, trépigner sur des cadavres et sur des ruines. » Oui, parbleu, c'est tout cela; comme c'est manquer de respect aux morts que de raconter les exploits de Cartouche et de Mandrin.

Je reviens à M. Héreau qui, j'espère, dans le paragraphe précédent voudra bien ne voir aucune insinuation perfide ou odieuse ténébreusement dirigée contre lui. Dans une lettre qu'il m'a écrite et qui, m'a-t-on raconté, a été ramassée par quelques journaux, il termine en me disant avec exclamation : « Ah! monsieur, permettez-moi de vous le dire... vous faites là un bien vilain métier. » Je le lui permets. Mon métier, lorsque certaines circonstances favorables se présenteront, me conduira au préau de Sainte-Pélagie, au mur de ronde de la Roquette, ou à l'abattoir de la rue Haxo; je le sais, car on a souvent pris soin de ne pas me laisser de doute à cet égard; mais je puis affirmer à M. Héreau qu'il n'a jamais fait de moi un délégué sous la commune, ni un justiciable des conseils de guerre.

MAXIME DU CAMP.

LES LIVRES D'ÉTRENNES.

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des barbares, par M. Victor Duruy. — Paris, Hachette.

Ce n'est pas un ouvrage tout à fait nouveau que nous donne M. Duruy, mais c'est un ouvrage renouvelé. Il y a bien longtemps, presque au début de sa carrière de professeur et d'écrivain, il avait composé une histoire de la république en deux volumes, qui, bien que signée d'un nom inconnu, reçut un bon accueil du public. On lui sut gré, dans un sujet qui se prêtait si aisément aux conjectures, de ne pas s'égarer dans des fantaisies érudites; on fut charmé de sa façon vive et nette de raconter des événemens souvent obscurs et confus. Encouragé par ce succès, M. Duruy se préparait à poursuivre son histoire; il avait déjà publié un volume sur l'état du monde romain à l'avènement d'Auguste, sorte d'avant-propos et de préparation à l'histoire de l'empire, quand de hautes fonctions, qu'il n'avait ni prévues ni souhaitées, vinrent ré-

clamer tout son temps; mais aussitôt qu'il eut quitté le pouvoir, où son passage avait été si profitable à l'instruction publique, il s'empressa de revenir à ses anciens travaux. Il a publié depuis cette époque trois volumes sur les empereurs, où l'on retrouve cette vie et cette jeunesse qui avaient frappé dans ses premiers écrits avec la maturité et l'élévation que donnent l'âge et la pratique des affaires. Il lui restait à fondre ensemble les deux parties de ce vaste travail interrompu pendant tant d'années et à en composer une grande histoire romaine qui pût contenter les savans sans rebuter les gens du monde. C'est ce qu'il entreprend de faire aujourd'hui, et en même temps qu'il refond courageusement ses anciens livres et les fait profiter des découvertes récentes de la science, il a eu l'idée heureuse d'enrichir son livre nouveau de plus de 2,000 gravures et de 100 cartes ou plans.

C'est, je crois, le président de Brosses qui a imaginé le premier de publier de cette façon (avec ces embellissemens et ces secours), une œuvre historique. On sait qu'il s'était épris de Salluste. Il ne se contenta pas de donner au public une meilleure édition et une traduction plus exacte des ouvrages que nous avons de lui; il voulut restituer cette grande histoire romaine qu'il avait composée et qui s'est perdue, avec les quelques fragmens qui en restent. Pour réussir dans cette œuvre hardie, après avoir beaucoup voyagé dans les livres, il s'en alla visiter Rome et l'Italie, d'où il écrivit les charmantes lettres que tout le monde a lues. Il n'eut pas de peine à voir que ce voyage lui avait fait mieux comprendre les événemens du passé que la lecture de beaucoup d'*in-folio*, et il résolut d'en faire profiter le public comme il en avait profité lui-même. Il rapportait d'Italie des vues de paysages, des reproductions de monumens, d'inscriptions, de médailles; il en fit graver quelques-unes et les plaça dans son ouvrage. Malheureusement les graveurs de De Brosses n'étaient pas toujours fort habiles; ses inscriptions sont quelquefois fausses et ses médailles suspectes. Mais l'idée était bonne, et M. Duruy a bien fait de la reprendre et de s'en servir.

Personne d'abord ne s'avisera de contester l'utilité des plans et des cartes. Aussi M. Duruy les a-t-il prodigués. Il ne néglige pas non plus de nous donner des vues exactes et pittoresques des lieux dont il nous entretient. Toutes ces planches, dessinées et gravées par d'habiles artistes, sont fort agréables; c'est un voyage dans l'Italie que nous accomplissons à la suite de l'historien; les cartes et les vues qu'il reproduit nous rendent toutes ses observations plus sensibles et plus vivantes. Quand il nous entretient des peuples qui ont précédé les Romains, il recueille tous les souvenirs qui restent d'eux. Pour nous faire connaître les Sabins, les Osques, les Samnites, il met sous nos yeux leurs monnaies grossières, leurs ustensiles de ménage, les statues informes de leurs dieux, les murailles de leurs châteaux et de leurs villes qui ont bravé les siècles. Les Ombriens sont représentés par un fac-simile de ces fa-

meuses tables Eugubines dont nous devons à M. Bréal une si savante interprétation. Les Étrusques tiennent, on le comprend, une grande place dans cette revue des peuples italiques; on nous montre leurs bijoux d'or, leurs armes de bronze, leurs vases et leurs statues en terre cuite, les peintures curieuses dont ils ornaient leurs tombeaux, et tout ce qui peut nous donner quelque idée de ce peuple énigmatique, dont on ignore l'origine, dont on ne sait pas l'histoire et dont personne n'a pu encore déchiffrer la langue.

Nous arrivons enfin à Rome, et la gravure va nous rendre ici de bien plus importans services. Les premiers siècles de l'histoire romaine sont à peu près inconnus; tandis que, dans son texte, M. Duruy reproduit, sans y croire, les récits de Tite-Live, auxquels il faut bien revenir, puisqu'il est impossible de les remplacer, il nous donne, dans ses planches, les deux seuls souvenirs authentiques qui nous restent de cet obscur passé, les murailles de Servius et le grand égout de Tarquin. Ces merveilleux débris font rentrer dans la réalité tous ces héros de la fable; grâce à eux, nous voyons et nous touchons ces personnages légendaires « qui commençaient à bâtir la ville éternelle. » A côté de ces restes vénérables, M. Duruy place d'anciens monumens, religieux ou civils, que la tradition rapportait à ces époques reculées. Il les représente tantôt comme ils sont aujourd'hui, c'est-à-dire en ruines, tantôt d'après les restaurations qu'en ont faites des architectes intelligens. A ce propos, je recommande aux connaisseurs une charmante vue polychrome de temple de Cora, par Labrouste. C'est surtout quand il s'agit des mœurs, des lois, des usages, de la façon de vivre des Romains que la gravure peut devenir une sorte de commentaire perpétuel de l'histoire. Quand l'histoire énumère les magistratures et leurs attributions, la gravure nous fait voir la toge des citoyens, la *stola* des matrones, les haches, les faisceaux, la prétexte, la chaise curule des magistrats. S'il est question de culte, nous avons les statues des dieux, les vêtemens des prêtres, les bœufs conduits au sacrifice, les poulets sacrés dans leurs cages, ainsi que tous les détails de cette religion de la mort si importante à Rome. La vie privée, celle qui à distance nous est si peu connue, est mise sous nos yeux par une foule de dessins, tous empruntés à des monumens authentiques, et qui nous font mieux comprendre les mœurs anciennes que les descriptions les plus minutieuses. — Je ne pouvais m'empêcher de penser, en les parcourant, qu'en vérité nos enfans sont bien plus heureux que nous. Pour apprendre l'histoire, nous n'avions guère que de méchans petits livres mal imprimés, où la forme était aussi peu attrayante que le fond. Aujourd'hui on leur rend tout facile, tout agréable; et il faut avouer que si, après avoir lu l'ouvrage de M. Duruy, où les événemens sont présentés avec tant d'intérêt et animés par la reproduction des plus beaux monumens antiques, ils ne prennent pas goût à l'histoire romaine, ils seront tout à fait sans excuse. G. B.

I. *Les Femmes dans la société chrétienne*, par M. A. Dantier, 2 vol. in-4°, Didot. — II. *Sainte Élisabeth de Hongrie*, par M. de Montalembert, 1 vol. in-4°; *Saint Louis*, par M. Wallon, 1 vol. in-4°, Mame. — III. *Les Enseignemens d'Anne de France*, par M. Chazaud, 1 vol. in-4°, Desroziers.

Il ne sera besoin que de quelques mots pour expliquer que les ouvrages dont nous inscrivons ici les titres se touchent, et se tiennent par un lien très étroit. Le nom de leurs auteurs dit assez l'esprit qui les anime. Ce sont tous livres d'étrennes, bien imprimés, précieusement illustrés; ce sont livres de science et de talent, ce sont enfin livres d'édification : on dirait presque livres de piété.

M. Dantier ne s'est proposé rien moins que de retracer, dans une galerie de tableaux d'histoire, de littérature et de sainteté, le rôle des femmes dans la société chrétienne. C'est une noble histoire en effet, pleine d'enseignemens généreux, de grands exemples et de dévoûmens héroïques. Ni la solidité ne manque à l'érudition de M. Dantier, ni la vie même à ses tableaux, ni quelque charme à son style, et le livre est intéressant. Aussi bien le sujet n'eût-il pas soutenu l'auteur, que, pour sauver et recommander ces deux volumes, ce serait encore assez de l'illustration. Elle est, comme toujours, ce qu'on pouvait attendre de la maison Didot, de son goût éprouvé, de son zèle pour un art à l'histoire duquel on peut dire qu'elle a lié son nom et sa propre histoire.

On pensera bien que, si nous louons ainsi l'illustration, c'est que nous avons à faire quelque querelle au texte. En effet, il nous semble que M. Dantier a commis une légère erreur de goût en prolongeant jusqu'à nos jours cette histoire des femmes chrétiennes. Je ne nomme personne, et je ne voudrais assurément pas manquer de respect à des mémoires vénérées : cependant il y a telle consécration que la sainteté même ne saurait obtenir que du temps. Quelque opinion que l'on professe dans le secret de sa conscience, il serait difficile de refuser son admiration à Jeanne d'Arc. Mais telle figure contemporaine, c'est autre chose : les contemporains ne sont jamais de la grande église, ils sont toujours d'une coterie, d'une chapelle, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, on ne les raconte pas, on les prêche. Peut-être aussi, chemin faisant, M. Dantier n'a-t-il pas respecté l'histoire autant qu'il eût convenu, même en pareil sujet. Dans une galerie des femmes chrétiennes je m'étonne un peu de rencontrer Marie Stuart. Je ne m'étonne pas, mais je suis presque fâché de rencontrer encore sainte Thérèse ou du moins de lire à l'occasion de sainte Thérèse une apologie dans les règles du mysticisme espagnol. Au fond de tout mysticisme, même le plus pur, il y a je ne sais quoi de malsain et de douteux. L'esprit hésite, et s'il est quelque part où il ne soit pas bon de faire hésiter l'esprit, c'est à coup sûr en matière de religion.

C'est un parfum de mysticisme aussi qui flotte dans le livre de M. de

Montalembert sur *Sainte Élisabeth de Hongrie*. L'ouvrage remonte à quarante ans déjà passés, et le premier éloge qui lui soit dû, c'est qu'après quarante ans il faut convenir qu'il n'a pas vieilli. C'est qu'aussi le mysticisme n'a pas cessé d'être à la mode. Non pas, bien entendu, le mysticisme sombre et tragique, un mysticisme de mauvais goût, visionnaire et convulsif, mais un mysticisme mondain, « où tout est frais, où tout sent le lilas, » comme l'assure M. Léon Gautier dans l'introduction qu'il a mise à la légende de sainte Élisabeth. C'est à ce mysticisme que le livre de M. de Montalembert parle encore son langage, jusque dans le simple intitulé des chapitres : « Comment la chère sainte Élisabeth, étant âgée de vingt-quatre ans, fut conviée aux noces éternelles, » ou « comment la chère sainte Élisabeth fut ensevelie dans la chapelle de son hôpital et comment les petits oiseaux du ciel célébrèrent ses obsèques. » Heureusement n'est-ce là qu'un mysticisme de surface. On loue la « chère sainte, » recherchant à neuf ans la société des servantes et des filles suivantes, *cum ancillis et pedisequis*, le trait fournit même à M. Olivier Merson l'occasion d'une charmante aquarelle, mais, en attendant, les mères de famille ne dirigent pas leurs filles dans la voie de la « chère sainte. » Cela s'admire, mais ne se fait pas. Il serait même d'aussi mauvais goût de le faire qu'il est bien reçu de le louer. La perversité moderne répugne à cet excès de perfection. On peut donc recommander sans crainte l'histoire de *Sainte Élisabeth de Hongrie* comme un livre à lire et d'ailleurs dont l'illustration mériterait d'être louée sans restriction, si nous ne réservions nos éloges pour l'illustration du *Saint Louis* de M. Wallon.

Le *Saint Louis* de M. Wallon ne date pas de 1836, il ne date que de quatre années, mais des remaniemens, des suppressions, des additions, des illustrations et de curieux éclaircissemens en ont fait un livre véritablement nouveau. Chromolithographies, cartes, *fac simile* de diplômes, gravures dans le texte, forment un véritable album et comme une encyclopédie figurée du moyen âge. Monumens de l'architecture religieuse, militaire, civile, reproductions de bas-reliefs, de vitraux, de miniatures, de peintures murales, modèles d'orfèvrerie, types de sceaux, de monnaies, d'écritures, et tout cela copié directement sur les originaux, choisi d'ailleurs avec une égale sûreté d'érudition et de goût : c'est une publication qui fait le plus grand honneur à la maison Mame, et si seulement, à Tours, quand on édite Molière, on ne s'avisait pas de le *choisir*, il n'y aurait pas ombre de critique à faire de tant de beaux livres d'étrennes. Quant au texte, nous nous contenterons d'y noter une seule phrase : « Saint Louis, dit quelque part M. Wallon, n'était pas seulement un saint, il était un roi ou plutôt l'accomplissement de ses devoirs de roi faisait partie de sa sainteté. » On ne saurait mieux dire. Le renoncement peut être la première vertu d'un moine, mais les plus grands saints ne

sont pas pour cela ceux qui consument leur vie dans la préparation solitaire de leur propre salut. La vraie vertu chrétienne est active : elle ne consiste pas uniquement à mortifier son corps comme faisait la chère sainte Élisabeth. Je ne sais trop si l'on ne pourrait reprocher à M. Wallon de l'avoir parfois oublié, comme dans tel chapitre sur « les vertus chrétiennes de saint Louis. »

A ce point de vue, l'éditeur des *Enseignemens d'Anne de France à sa fille Suzanne de Bourbon* a tout à fait raison de relever dans son introduction le caractère pratique de ces leçons royales qu'il a remises au jour. Anne de France, fille de Louis XI, composa ce petit livre pour sa fille Suzanne, vers l'an 1504 ou 1505. Ainsi, saint Louis jadis avait écrit ses *Enseignemens* pour sa fille Isabelle. Les conseils d'Anne de France ne sont pas d'une piété moins sévère que les conseils eux-mêmes de saint Louis, puisqu'en tout ce qui regarde la pratique des vertus chrétiennes elle ne fait guère que reprendre les propres paroles de saint Louis, mais ils sont d'une piété moins étroite par cela seul qu'ils se mêlent ou qu'ils se joignent aux conseils de l'expérience du monde. « Chère fille, lui disait-elle, aimez et secourez les pauvres, et surtout ceux qui pour l'amour de Notre Seigneur se sont mis à pauvreté.» Mais elle ne craignait pas aussi d'ajouter : « Croyez pour vrai qu'il est malséant et fort déshonnête de voir une fille ou femme noble nicement habillée et mal en point. Et ne peut homme ou femme de façon être trop gent ou trop net à mon gré. » Voilà certes d'excellentes leçons l'une et l'autre. On en trouvera beaucoup de semblables dans ces *Enseignemens* édités avec soin, et même avec luxe.

Je m'aperçois sur ce dernier mot qu'en dépit de quelques réserves toutes ces publications font en somme honneur à quelqu'un. C'est bien en effet la conclusion et c'est bien ce que nous voulions dire. F. B.

La Suisse, par M. Jules Gourdault, 1 vol. in-folio orné de gravures, Hachette.

Chaque année on voit paraître, illustrés de fort belles gravures, un grand nombre de livres de voyage sur les pays étrangers, et jusqu'ici on n'a pas encore songé à en éditer un sur notre pays, qui cependant renferme des beautés de toute sorte. Nous avons publié ici même les études de M. É. Montégut sur la France; mais ces études ne forment pas encore un ensemble, et elles ne s'occupent que d'une certaine partie de nos provinces. Pourquoi donc une telle entreprise ne tente-t-elle personne? Il nous semble qu'elle ne rencontrerait pas de grandes difficultés d'exécution et serait certaine d'un vif succès. Nous connaissons peu les pays étrangers et nous connaissons fort peu le nôtre. Ce regret

ne doit pas nous empêcher d'apprécier, comme il le mérite, le voyage en Suisse de M. Gourdault. Ce livre, orné de fort belles gravures, nous promène des rives du lac de Genève au Saint-Gothard, et, tout en faisant une description pittoresque du pays, l'auteur nous en raconte l'histoire, fait revivre les anciennes traditions des habitans, nous dit quel est le genre d'industrie de chaque canton. A propos de Vevey, de Lausanne, de Sion, de Lucerne, on rencontre des chapitres fort intéressans sur les fêtes de ces villes, et M. Gourdault donne l'explication historique de ces solennités, qui reviennent à des époques périodiques. Ce voyage n'est pas terminé avec le premier volume; espérons que le second, en cours de publication, complétera bientôt ce livre si bien commencé.

Hans Holbein, par M. Paul Mantz, 1 vol. in-folio orné de gravures. Quantin.

Hans Holbein forme le premier volume d'une collection qui est certainement appelée à obtenir un grand succès; l'objet de cette collection est de publier les chefs-d'œuvre des grands maîtres d'une manière plus complète que ne l'a fait M. Charles Blanc, et d'accompagner la reproduction de leurs tableaux ou de leurs statues d'une étude biographique très détaillée. La vie d'Holbein était peu connue jusqu'à présent. M. Paul Mantz, au moyen de documens nouveaux et après des recherches minutieuses, est parvenu à nous dire quelle a été l'existence de ce grand peintre, il nous le montre au milieu de ceux qu'il a connus, tantôt à Bâle où il travaille pour des imprimeurs, décore de peintures, aujourd'hui disparues, les murs des monumens et des maisons de la Suisse; puis ensuite en Angleterre, où il devient le peintre de la cour. Naturellement ce livre avait besoin de gravures nombreuses et bien exécutées, et, disons-le tout de suite, il est rare d'en trouver d'aussi parfaites que celles qui ornent ce volume. *L'Éloge de la folie*, les *Simulacres de la mort*, les *Costumes des femmes bâloises*, la série des dessins sur *la Passion*, en un mot, la plupart des œuvres existantes encore sont reproduites et contribuent à donner à cette publication une valeur réelle.

I. *Le Monde des plantes avant l'apparition de l'homme*, par le comte G. de Saporta in-8°, Masson. — II. *Ornithologie du salon*, par M. R. Boulart; — *les Palmiers* par M. de Kerchove; — *A travers champs*, par Mme J. Le Breton; — *les Insectes*, par une réunion de savans, in-4°, Rothschild.

De toutes les sciences, l'histoire naturelle est assurément celle qui

mérite le moins le reproche d'aridité, celle dont les abords sont le plus faciles pour les amateurs, et qui par suite a le plus d'adeptes. C'est toujours une bonne fortune, pour ce public mondain, qu'un livre écrit par un véritable savant qui est en même temps, comme M. de Saporta, un écrivain. C'est ici même qu'avaient d'abord paru plusieurs fragmens de l'ouvrage où le savant paléontologiste a entrepris de nous retracer à grands traits l'évolution graduelle du monde végétal dans le cours immense des siècles qui précédèrent l'arrivée de l'homme. Avant de passer en revue les périodes végétales, dans leur succession chronologique et leur marche très complexe, l'auteur aborde résolument toutes les questions que l'étude des fossiles a pu faire naître; il se demande dans quelles conditions la vie a commencé, comment elle s'est propagée et perfectionnée, ce qu'on doit entendre par la notion d'espèce, par quelles révolutions et quels climats a passé la surface terrestre. C'est ainsi que ce livre, destiné à répandre des notions en somme encore très nouvelles, touche au phénomène de la vie dans ce qu'il a de plus mystérieux et de plus profond, et nous laisse entrevoir des procédés dont on commence à peine à saisir le sens.

Sous ce titre : *l'Ornithologie du salon*, M. R. Boulart, préparateur au Muséum d'histoire naturelle, a composé un traité à l'usage des gens du monde, où se trouvent décrits les caractères et les mœurs de ces oiseaux « que l'élégance des formes, l'éclat des couleurs et le charme de la voix désignaient d'une manière spéciale à l'attention de l'homme, et prédestinaient ainsi à perdre leur liberté. » M. Boulart n'a oublié ni le mode de capture ni les soins que réclament les diverses espèces lorsqu'on veut les conserver en volière, et son livre rendra service à tous les amateurs; de nombreuses vignettes, une quarantaine de charmantes chromotypographies représentant les oiseaux avec leurs œufs et leurs nids, ne constituent pas l'attrait le moins vif de l'ouvrage. On ne peut se dispenser d'accorder le même éloge aux belles chromolithographies qui ornent le livre de M. O. de Kerchove de Denterghem, intitulé *les Palmiers*, et dédié à sa majesté le roi des Belges; elles font grand honneur à l'éditeur, M. Rothschild, qui a publié ces deux ouvrages avec son soin habituel. M. de Kerchove, en nous conduisant dans la région des palmiers, nous fait faire le tour du globe, et il nous donne, en passant, une foule de renseignemens curieux sur l'histoire de cet arbre des pays tropicaux, sur les usages variés auxquels servent les racines, le bois, les feuilles et les fruits des diverses espèces, sur l'extension qu'a prise depuis quelque temps la culture du palmier, etc. On ne lira non plus sans intérêt les indications que fournit l'auteur pour l'emploi des palmiers comme plantes d'appartement. A côté de cette belle monographie, n'oublions pas de signaler un excellent traité populaire de botanique, — *A travers champs, Botanique pour*

tous, — de Mme J. Le Breton, où les jeunes gens trouveront une attrayante histoire des principales familles végétales.

Le *Musée entomologique illustré*, que publie depuis quelques années une réunion de naturalistes français et étrangers, s'adresse, il faut bien le dire, à des lecteurs plus savans, mais sa place est marquée ici en raison des belles gravures et planches coloriées qui en font partie. Les deux premiers volumes étaient consacrés aux *coléoptères* (scarabées) et aux *lépidoptères* (papillons); le troisième et dernier, qui vient de paraître, renferme les insectes qui ne sont pas compris dans les deux ordres précédens (*orthoptères, névroptères, hyménoptères*, etc.). Ce ne sont point les espèces les moins remarquables par leurs formes, par leur organisation, par les instincts qui les dirigent dans la construction de leurs demeures et l'éducation des petits, ou dans les ruses qu'elles mettent en œuvre pour surprendre leur proie. Grillons et sauterelles, abeilles et fourmis, cigales, mouches, cousins et puces y figurent à leur place, et l'on voit que nous avons affaire à la partie la plus intelligente et la plus industrieuse de ce petit monde agile et nerveux où, pour quelques auxiliaires utiles, l'homme compte un nombre si effrayant d'ennemis acharnés et dangereux. C'est là surtout qu'on est frappé des contrastes qui s'observent entre la taille et le poids d'une part, — et la force et l'intelligence, ou, si l'on veut, l'instinct de l'autre. En effet, si les papillons l'emportent par la beauté des formes et des couleurs, la gent des abeilles et fourmis, dont la mise est beaucoup plus modeste, prend sa revanche lorsqu'on considère les aptitudes et les mœurs, car elle nous offre l'étonnant spectacle d'une société fondée sur le travail et pourvue d'une organisation civile et militaire. Comme l'a dit M. Blanchard, lorsqu'un être est petit, on est porté à s'imaginer que son organisation doit être simple, son intelligence nulle; l'effet du volume est incroyable sur une foule d'esprits. La dimension d'une baleine commande l'attention, excite l'intérêt; l'attention s'éveille difficilement s'il s'agit du plus admirable phénomène de l'organisme d'une mouche, et cependant les facultés des êtres les plus humbles nous confondent lorsque nous en constatons l'étendue. Sous ce rapport, la lecture du *Musée entomologique* est aussi agréable qu'instructive.

I. *Aventures de terre et de mer*, par Mayne Reid.— II. *La Découverte de la terre*,— *un Capitaine de quinze ans*, par M. Jules Verne. — III. *Histoire d'un hôtel de ville et d'une cathédrale*, par M. Viollet-le-Duc. — IV. *La Famille Martin*, par M. Génin. — V. *Un drôle de voyage*, par M. George Fath. — VI. *Maroussia*, par M. J. Stahl. — VII. *Journal d'un volontaire d'un an*, par M. Vallery-Radot.

Parmi les livres d'étrennes destinés à la jeunesse, nous devons citer

tout d'abord les récits de voyages de Mayne Reid et ceux de M. Jules Verne; le premier de ces deux auteurs nous promène dans les déserts de l'Amérique à la suite des chasseurs de chevelures qui ne se font pas faute de scalper les Indiens pour leur faire subir la peine du talion. M. Jules Verne, lui, nous raconte dans *la Découverte de la terre* la vie des voyageurs célèbres depuis Hannon le Carthaginois jusqu'à Baffin; mais ce n'est pas le seul livre qu'ait écrit cette année M. Verne, car nous avons sous les yeux l'histoire d'*un Capitaine de quinze ans* qui nous invite à parcourir avec lui une partie de l'Afrique. Ces deux volumes sont pleins d'intérêt et laissent certainement dans l'esprit de leurs lecteurs des notions précieuses de géographie. M. Viollet-le-Duc se charge d'enseigner aux jeunes esprits l'histoire de l'architecture et leur donne des notions complètes sur les diverses phases de ce grand art; il prend pour cela comme exemple la ville de Clusy; mais M. Viollet-le-Duc, tout en faisant la monographie de deux monumens, raconte en même temps l'histoire d'une ville. En continuant nos recherches dans le catalogue de la maison Hetzel, nous arrivons aux romans de la jeunesse, *la Famille Martin* par exemple, à *Un drôle de voyage* et à de nombreux volumes; mais passons vite sur ces livres qui n'ont qu'un intérêt médiocre pour dire deux mots de la légende de *Maroussia*, que M. Stahl vient d'écrire. Voilà un véritable roman pour la jeunesse, plein de vrais sentimens patriotiques et qui charmera certainement tous les esprits. Cette petite Maroussia a un enthousiasme que l'on partage. et arrivé au dénoûment on regrette sa mort malheureuse. Enfin nous rencontrons un volume qui a eu un grand succès en 1874 et que l'on vient de faire reparaître illustré. Nous voulons parler du charmant livre de M. Vallery-Radot, *Journal d'un volontaire d'un an;* il n'est pas besoin de rappeler à nos lecteurs ce qu'est cet ouvrage, ils doivent s'en souvenir, et mentionner le titre suffit pour lui assurer le même succès qu'autrefois. A côté de toute cette bibliothèque instructive, voici venir les récits de l'enfance : *Tom-Pouce, La vie de Polichinelle, la Mère Michel* et tant d'autres qui charmèrent notre enfance et seront encore lus par nos petits-neveux. On voit par ce simple aperçu que le choix est grand, et que tout le monde pourra trouver son bien dans la maison Hetzel.

Le directeur-gérant, C. Buloz.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TRENTIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — XLVIIIe ANNÉE.

NOVEMBRE — DÉCEMBRE 1878

Livraison du 1er Novembre.

Les Évolutions du problème oriental. — II. — La Russie orthodoxe, par M. Julian KLACZKO 5

Un Poète comique du temps de Molière. — I. — La jeunesse de Boursault, par M. SAINT-RENE TAILLANDIER, de l'Académie Française. 31

L'Obstacle, seconde partie, par M. Th. BENTZON 71

Les Idées antiques sur la mort et la critique de ces idées par Épicure, a l'occasion d'un livre récent, par M. E. CARO, de l'Académie Française. 96

Étude sur la politique française en 1866. — V. — Les dernières négociations, par M. G. ROTHAN 120

L'Exposition forestière. — II. — Les Bois français, par M. J. CLAVÉ. . . 157

Après la lecture d'Indiana, poésie inédite d'Alfred de MUSSET 190

Revue musicale. — Le *Polyeucte* de M. Gounod a l'Opéra, et les *Amans de Vérone* du marquis d'Ivry a Ventadour, par M. F. de LAGENEVAIS. . . 194

Une défaite de la démocratie autoritaire a Genève, par M. G. VALBERT. . 215

Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 228

Essais et notices. 239

Livraison du 15 Novembre.

Les Enfans pauvres en Angleterre. — L'abandon et le vagabondage des enfans, les écoles de district et les écoles industrielles, par M. Othenin d'HAUSSONVILLE 241

Claude Bernard. — Sa vie et ses œuvres, par M. CHAUFFARD, de l'Académie de Médecine 272

L'Obstacle, dernière partie, par M. Th. BENTZON. 311

Un Poète comique du temps de Molière. — II. — Boursault journaliste et romancier, par M. SAINT-RENÉ TAILLANDIER, de l'Académie Française. 351

La Religion dans Aristophane. — II. — Les Cultes enthousiastes et mystérieux, par M. Jules GIRARD, de l'Institut de France 391
Le Socialisme contemporain en Allemagne. — Les Socialistes catholiques, par M. Émile de LAVELEYE 418
La Renommée, par OUIDA. 442
Un Apôtre. — La Colonie pénitentiaire de Sainte-Foy, par M. Émile BEAUSSIRE 460
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire 470

Livraison du 1er Décembre.

Les Évolutions du problème oriental. — III. — Politique et libéralisme, par M. Julian KLACZKO 481
L'Ile de Cypre. — Son role dans l'histoire. — I. — Le climat et la nature de l'ile, son agriculture et son industrie, par M. George PERROT, de l'Institut de France. 508
La Vie et la Matière. — I. — Le Mécanisme, par M. É. VACHEROT, de l'Institut de France 549
Un Poète comique du temps de Molière. — III. — Les Comédies de Boursault, par M. SAINT-RENÉ TAILLANDIER, de l'Académie Française. 573
Les ruines d'Uxmal, première partie, par M. C. de VARIGNY. 616
L'Éloquence politique et parlementaire en France avant 1789. — I. — Les institutions représentatives et la parole publique avant les États-généraux de 1302, par M. Charles AUBERTIN. 646
La révolte des Canaques, par M. Edmond PLAUCHUT 672
Un nouveau livre sur M. de Bismarck. — Le journal du docteur Busch, par M. G. VALBERT. 690
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire 702
Essais et Notices. 719

Livraison du 15 Décembre.

L'Enseignement en 1878, par M. Michel BRÉAL, de l'Institut de France . . . 721
La Marine de l'avenir et la Marine des anciens. — II. — La Marine de Périclès, par M. le vice-amiral JURIEN de la GRAVIÈRE, de l'Institut de France. 746
Les ruines d'Uxmal, dernière partie, par M. C. de VARIGNY 782
La Vie et la Matière. — II. — Le Vitalisme, par M. É. VACHEROT, de l'Institut de France 812
L'Empire des Tsars et les Russes. — VII. — La Réforme judiciaire. — Les deux Magistratures, les Juges élus et les Juges inamovibles, par M. Anatole LEROY-BEAULIEU 842
Un Voyageur français dans l'Éthiopie méridionale. — I. — Une Colonie française dans le Choa, par M. L. LOUIS-LANDE 877
Quatre rencontres, par M. Henry JAMES. 904
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 929
Correspondance. — Lettre de M. Maxime DU CAMP 939
Essais et Notices. — Les Livres d'étrennes. 949

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Cie, rue St-Benoît.